This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

~~UNG. 132 ADDS. A. 15~~

Vet. Fr. III B. 3064

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

MÉMORIAL

CATHOLIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE,

OUVRAGE PÉRIODIQUE.

DEUXIÈME ANNÉE.

TOME III.

A PARIS,

AU BUREAU DU MÉMORIAL CATHOLIQUE,

RUE CASSETTE, N° 35.

IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,

Successeur de CELLOT, rue du Colombier, n. 30.

M. DCCC. XXV.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE.

JANVIER 1825.

SOUHAITS DE BONNE ANNÉE,

POUR L'AN DE GRACE 1825.

Il est bien agréable de donner des étrennes, et c'est un plaisir dont nous aurions voulu jouir comme tout le monde. Mais, hélas ! c'est un plaisir cher, interdit, par exception, à nous autres pauvres chrétiens; car, dans cet heureux siècle de bonté, de générosité, de sensibilité et d'indemnité, comme on ne nous donne rien (que des malédictions que nous gardons pour nous), nous ne pouvons non plus rien donner à nos amis.

Heureusement, qu'en soumettant tous les hommes à l'impôt annuel des étrennes, l'auteur de la loi, comme s'il eût pensé à nous en la rédigeant, y a introduit, par précision, une expression applicable *à l'espèce*, quand il a dit : « *Le premier* »*jour de janvier, on se donnera mutuellement des étren-* »*nes, et l'on se souhaitera la bonne année* (1). » N'est-il pas évident que, dans la pensée du législateur, la première

(1) Ce n'est que par la tradition que nous connoissons le texte de cette loi; elle n'est consignée dans aucune charte, ni dans aucune constitution; mais, quoique non écrite, elle n'en est pas moins universellement observée : cela même pourroit faire qu'elle le fût davantage.

Digitized by Google

partie de l'article concerne l'opulence, et la seconde la pauvreté, et que c'est comme s'il eût dit: *Les riches* DONNERONT *des étrennes, et les indigents en* SOUHAITERONT ?

Profitons de la latitude que nous laisse la loi, et SOUHAITONS, puisque nous ne pouvons pas *donner;* offrons à nos lecteurs amis, et même ennemis, des vœux en place de cadeaux. Dieu merci, cela ne coûte rien, et l'on peut se montrer magnifique à bon marché. Aussi donnerons-nous carrière à notre générosité; tout le monde y aura part, peuples et rois, pauvres et riches, petits et grands, foibles et puissants, hommes d'esprit et hommes de lettres, hommes d'honneur et hommes d'affaires, honnêtes gens et gens en place; enfin, tous sans exception. Puisse chacun être satisfait de son lot, et recevoir nos vœux avec la même simplicité d'esprit qui nous les inspire! car nous sommes remplis de bonhomie et de candeur, et la méchanceté seule pourroit nous accuser de malice.

Qu'on ne se formalise pas non plus si nous mettons peu d'ordre dans la distribution de nos hommages, et si, changeant souvent de ton en changeant de sujet, nous passons sans transitions *du grave au doux, du plaisant au sévère.* Le jour de l'an est un jour de confusion et de folie; les distinctions disparoissent, les rangs s'effacent, les antipathies se taisent, les extrêmes se rapprochent; des ennemis s'embrassent en se haïssant, des rivaux se complimentent en se maudissant, des libéraux promettent leur protection à des royalistes; les rédacteurs du *Courrier* saluent ceux de la *Quotidienne*, et la *Gazette de France* se fait inscrire chez le *Constitutionnel;* des ci-devant *bonnets rouges* ôtent leur chapeau à des ci-devant gentilshommes; de fiers républicains s'en vont faire leur cour à des princes; et des princes, qui ne sont pas fiers, serrent la main à des républicains: bref c'est la devise d'*union et* d'*oubli* en action.

Nous suivrons donc l'exemple général, et prenant une fois en passant, et sans que cela tire à conséquence, l'*égalité* pour

Digitized by Google

guide, nous distribuerons indistinctement nos souhaits, tels qu'ils se présenteront à notre esprit.

Souhaitons d'abord (car rien ne peut dispenser le *Mémorial catholique* de remplir avant tout ce devoir sacré), souhaitons au chef auguste de la catholicité, au vénérable dépositaire de l'infaillible autorité de saint Pierre, un règne abondant en jours, en grâces et en consolations. Souhaitons-lui de faire renaître dans l'Église cette discipline antique qui se relâche; dans les peuples, cette soumission qui s'altère; dans leurs chefs, cette justice, cette force qui s'énervent; et, dans tous, cette foi qui partout dépérit et s'éteint: souhaitons-lui de voir toutes les nations enfin désabusées de leurs illusions, tous les rois enfin avertis de leurs périls, venir chercher un abri contre le déluge universel qui les menace, dans l'arche de salut dont les clefs lui ont été remises.

Nous souhaitons à l'Espagne de trouver dans sa propre énergie assez de ressources pour échapper aux protections constitutionnelles et aux assistances conditionnelles dont on pourroit avoir l'obligeante intention de la menacer; nous lui souhaitons d'opposer, sans se lasser, cet instinct monarchique, qui tant de fois déjà l'a si bien conseillée, aux avis de ces profonds génies qui lui diroient encore que le moyen d'affermir l'autorité c'est d'amnistier la révolte; que la meilleure manière d'encourager la fidélité, c'est de récompenser la trahison; que l'art d'enrichir le trésor royal, c'est de remplir les caisses révolutionnaires; que le secret d'affermir les trônes, c'est de rembourser l'argent emprunté pour les renverser; en un mot, que, pour les rois, le plus sûr moyen de régner, c'est de se détrôner. Nous lui souhaitons enfin de rester toujours elle-même; c'est-à-dire, dévouée à Dieu, soumise à ses ministres, obéissante au roi, attachée à ses vieilles institutions, et, malgré la contagion du mal représentatif, fidèle au sens commun.

Nous souhaitons à la Russie de comprendre que le déborde-

Digitized by Google

ment de ses fleuves n'est pas le plus grand fléau qu'elle ait à redouter; que celui des doctrines antisociales entraîne après soi de bien plus grands ravages, et qu'avant de se prémunir contre les envahissements de la mer, elle doit combattre contre les usurpations d'une philosophie orgueilleuse, à laquelle Dieu a dit aussi : *Tu n'iras pas plus loin !* Qu'elle lui oppose donc d'abord une digue : elle s'occupera ensuite d'arrêter la Néva.

Nous SOUHAITONS aux Grecs de reconnoître enfin que ceux qui, en vers et en prose, leur présentent sans cesse l'exemple de Miltiade et de Thémistocle, ne sont que des jongleurs, qui probablement n'ont à leur offrir aussi pour auxiliaires que la protection de Mars et de Bellone. Que leur pensée ne remonte pas *si loin*, mais qu'elle s'élève *plus haut;* qu'ils considèrent que ce qui leur manque pour triompher des ennemis de la croix, ce pourroit bien n'être ni les armes, ni les trésors, ni les vaisseaux, ni les soldats, mais seulement ce qui jadis fit triompher les *deux* tribus demeurées soumises au dieu d'Aaron, des *dix* tribus devenues infidèles au culte de leurs pères; qu'ils considèrent que la force n'est pas dans le nombre, mais dans l'*unité*, et que la branche séparée du tronc se dessèche et meurt. Ah ! qu'ils s'y rattachent donc par un généreux effort, et bientôt ils éprouveront que le Dieu des armées est aussi un bon allié, et que les armes bénies sur la terre par son pontife suprême sont toujours protégées du ciel. Alors, et si dans le combat quelques guerriers succombent encore, au lieu de pleurer des victimes, nous chanterons des martyrs ! ! !

Nous SOUHAITONS (ou plutôt qu'on accorde au nom que porte l'auteur de cet article le droit de dire ici *Je souhaite*), je souhaite aux braves Irlandais de se soustraire enfin au joug de fer, dont d'autres *Turcs chrétiens* les écrasent au nom de la tolérance et de la liberté; je souhaite que ce peuple loyal, *partout et toujours si fidèle* (1), défenseur des rois étrangers

(1) *Semper et ubique fidelis* étoit la devise du brave régiment de Berwick,

Digitized by Google

qu'il a servis, serve et défende un jour un roi de sa nation, et qu'alors sa félicité et sa gloire durent autant qu'ont duré sa patience et ses malheurs !

Nous souhaitons aux bons peuples du Piémont de conserver long-temps le roi que le ciel a accordé à leur fidélité; ce roi, vraiment roi, que la menace a trouvé invulnérable, que la flatterie a trouvé incorruptible, et qui n'a voulu ni d'un trône abaissé, ni d'un sceptre amolli; ce roi, dont la clémence a de la dignité, parceque sa justice a eu de la force, et dont on est fier d'être récompensé, parcequ'il a su punir; ce roi qui n'a pas jugé le parjure une opinion, la rébellion un sentiment, la spoliation un accident; qui a senti que toutes les propriétés sont solidaires comme toutes les légitimités sont sœurs, et qui a voulu que ses sujets rentrassent sous le toit de leurs pères le jour où leur roi est rentré dans le palais de ses aïeux. Ah! souhaitons qu'il vive de longs jours sur la terre, ce roi éclairé de Dieu! qu'il vive de longues années dans la mémoire des hommes, si ce n'est comme un exemple, du moins comme une leçon !...

Nous souhaitons à l'Angleterre toute la félicité intérieure que méritent la dignité calme de ses institutions, l'unité de ses doctrines religieuses, la loyauté de son système financier, la franchise de sa diplomatie, la probité de son commerce, la pureté de son goût littéraire, la clarté de ses poëtes, la légèreté de ses prosateurs, et l'inexprimable harmonie de son langage. Nous lui souhaitons aussi l'estime universelle que doivent lui attirer son désintéressement politique, son esprit chevaleresque, sa tolérance touchante envers ses sujets catholiques, et ses procédés délicats envers ses esclaves indiens, son intérêt obligeant pour le Portugal, sa pacifique influence sur l'Espagne,

émigré tout entier, en 1791, pour la cause des Bourbons, comme il avoit émigré, en 1691, pour la cause des Stuarts. Ceux qui n'ont pas encore tout oublié, pourront dire qui commandoit alors ce noble régiment : ce n'est pas à moi à le nommer.

Digitized by Google

sa charité toute chrétienne à fournir aux Turcs des armes contre les Grecs, et surtout l'opportunité de sa détermination à reconnoître la révolte des colonies américaines, au moment où elle suppose que le désastre de Saint-Pétersbourg, l'emprunt d'un milliard en France, et la pénurie d'hommes et d'argent de l'Espagne, empêcheront ces trois puissances de s'opposer à ses projets. Nous lui souhaitons surtout d'oublier longtemps encore, s'il est possible, qu'il est un Dieu qui compte et pèse les crimes des nations, et dont au jour marqué, le souffle les efface de dessus la terre, et que l'Anglais, voyageur, cherche en vain aujourd'hui la place où fut Tyr *la commerçante*, Ninive *l'orgueilleuse*, et Babylone *la prostituée!*

Nous souhaitons à la religion *catholique* d'être toujours la religion *de l'état*, car, si *l'état* venoit jamais à en adopter une autre, comme les lois qu'on fait ou qu'on veut faire ne nomment, ne considèrent, ne protègent que la religion *de l'état*, et non la religion *catholique*, il en résulteroit que celle-ci se trouveroit tout-à-coup sans protection; que, par exemple, ce qui eût été hier un attentat sacrilége contre le Dieu *de l'état*, ne seroit demain qu'un acte innocent envers le Dieu *des catholiques;* que les hosties consacrées, la veille encore reconnues saintes *par l'état*, le lendemain ne seroient pas même du pain béni *pour l'état;* que le Dieu vivant que *l'état* y croyoit renfermé, n'y seroit plus renfermé dès que *l'état* ne le croiroit plus: et que, par conséquent, le ravisseur des vases sacrés *pour l'état*, deviendroit tout simplement un voleur d'argenterie aux yeux *de l'état*. On voit donc combien il est important pour Dieu que *l'état* soit stable dans sa foi, et les risques que courroit la majesté divine, s'il prenoit à *l'état* la fantaisie de se faire luthérien ou musulman.

Nous souhaitons aux publicistes-littérateurs, royalistes ou libéraux, qui écrivent quotidiennement pour l'instruction du genre humain, de ne plus prendre le pouvoir absolu pour le despotisme, la foi pour la crédulité, le sol pour la patrie, la

Digitized by Google

bravoure pour l'honneur, l'éclat pour la gloire, la possession pour la propriété, l'indépendance d'esprit pour de la révolte, l'indignation pour de la colère, le patriotisme pour de l'ambition. Nous leur souhaitons surtout (et ce vœu ne s'adresse pas aux libéraux) de se garder avec grand soin de prendre le trône pour l'autel, *la seconde* majesté pour *la première*, le respect pour l'adoration, et *l'obéissance* qu'on doit aux rois pour *le culte* qu'on ne doit qu'à Dieu.

Nous SOUHAITONS au plus indépendant, au plus franc, au plus courageux, au plus raisonnable, au plus spirituel des journaux, à *la Quotidienne*, d'avoir encore un peu plus d'indépendance, un peu plus de franchise, un peu plus de courage, un peu plus de raison, un peu plus d'esprit en 1825 qu'en 1824, et alors nous n'aurons plus rien à lui souhaiter en 1826. Nous souhaitons au *Pilote* toute l'élévation du *Journal de Paris*; au *Journal de Paris*, toute la prudence du *Pilote*; à *la Gazette de France*, toute la profondeur du *Courrier*; au *Courrier*, toute la grâce de *la Gazette de France*; au *Constitutionnel*, tous les rédacteurs du *Journal des Débats*; au *Journal des Débats*, tous les lecteurs du *Constitutionnel*, et au *Drapeau blanc*, des rédacteurs et des lecteurs quelconques.

Nous SOUHAITONS à l'académie française beaucoup de prosateurs comme M. Droz, et à la société des bonnes-lettres beaucoup de poëtes comme M. Saintine; et alors, des deux compagnies, on pourra ne faire qu'une.

Nous SOUHAITONS aux romantiques des deux sexes, *orphelins* ou *veuves* du barde d'Albion, naguère moissonné aux champs où fut Athènes, d'obtenir, par son intercession, de *l'ancien des mondes* et *du vieux célibataire des siècles*, que toujours *leur plume, humide de la rosée du souvenir, traverse, rapide comme l'hirondelle rêveuse, et harmonieuse comme la cigale qui arrache, au déclin du jour, le laboureur aux enchantements de ses tristesses, le vague espace qui sépare ce qui est de ce qui n'est pas encore*,

Digitized by Google

mais de ce qui sera, afin d'ouïr l'avenir vibrer, sous les doigts du temps, comme une corde mystérieuse qui dit à l'homme, enfant d'Adam, les secrets du jour éternel !...

Nous SOUHAITONS à l'Opéra toute la prospérité qui est nécessaire à la dignité de la France, à l'honneur de la capitale et à l'entretien des chanteurs et chanteuses, des danseurs et danseuses du monde civilisé; et nous souhaitons aux jeunes poëtes qui consacrent leurs veilles laborieuses à ce premier théâtre de l'univers, de marcher, en bons chrétiens, dans la route qu'on vient de leur tracer, afin que, soit qu'ils composent des poésies *historiques*, *d'imagination*, soit qu'ils exécutent des ouvrages *commandés*, dont le sujet *est laissé à leur choix*, ils se montrent toujours scrupuleux à respecter *les mœurs*, *la morale*, *la monarchie et la religion*, en ayant soin de réserver, au milieu de tout cela, *de la place pour les ballets* (1). Nous nous disposions à souhaiter en même temps à nos bonnes provinces, où l'on s'ennuie un peu, de participer à ces nobles délassements dramatiques dont jouit la capitale, lorsque nos vœux ont été prévenus par l'envoi officiel de comédiens sédentaires, communaux et ambulants dans toutes les villes, bourgs et hameaux du royaume; et cela par une décision administrative, datée précisément du 8 décembre, *jour de la fête de l'immaculée Conception*, sans doute dans l'intention pieuse que la religion protège les théâtres des départements, comme elle est appelée à présider à celui de l'Opéra de Paris.

Nous SOUHAITONS aux émigrés un barême raisonné, qui leur démontre avec évidence que *soixante-quinze* valent *cent*, que *trois* est égal à *cinq*, et qu'il est plus avantageux de toucher annuellement *vingt sous* pendant cinq ans, que de recevoir *cinq francs* tout de suite et tout à la fois. Nous leur souhaiterions bien d'autres choses encore, mais que sont nos

(1) Les mots *soulignés* sont extraits de la nouvelle organisation de l'Opéra.

Digitized by Google

souhaits en comparaison des *cadeaux* qu'on leur promet, et quelle figure feroient nos *vœux* à côté des magnifiques *étrennes* qui les attendent..... ou qu'ils attendent ?

Nous SOUHAITONS à ces pauvres jésuites, que leur déguisement en Pères de la foi n'a pu dérober à la perspicacité de nos philosophes libéraux, de trouver dans leur compagnie un apologiste qui les justifie de tout ce dont on les accuse; car il est bon qu'ils sachent que ce sont eux qui gouvernent la France, et même l'Europe; que ce sont eux qui décident de la paix et de la guerre, des traités et des alliances; que ce sont eux qui nomment à tous les emplois civils, militaires, judiciaires et administratifs; que ce sont eux qui ruinent l'état par tout ce qu'ils lui coûtent; que ce sont eux qui rédigent tous les projets de loi (voire même peut-être celui sur les communautés religieuses); que ce sont eux qui persuadent aux catholiques irlandais qu'ils ne sont pas les plus libres et les plus heureux du monde; que ce sont eux qui ont fomenté la révolution d'Espagne, afin de rétablir l'inquisition; et, chose plus extraordinaire ! que ce sont eux qui soutiennent les Turcs contre les Grecs (1); enfin, que ce sont eux (ceci, il est vrai, ne se débite encore que tout bas, faute de preuves matérielles du crime, mais on espère se les procurer bientôt), que ce sont eux qui ont fait déborder la Néva, pour punir l'empereur de Russie de les avoir bannis de ses états.

Enfin, *le Mémorial* se SOUHAITE à lui-même de dire assez de vérités, pendant l'année 1825, pour mériter la continuation de la haine des impies, des calomnies des hypocrites, des injures des apostats, de la censure des niais, des railleries des sots, des reproches des timides, des provocations des lâches, et les menaces des *anonymes dont nous savons le nom*, et dont, en conséquence, nous continuerons à recevoir les insultes comme des souhaits de bonne année.

Le comte O'MAHONY.

(1) Voyez une Épître aux Grecs, par un monsieur Viennet.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE A. C. THIBAUDEAU, SUR LA CONVENTION ET LE DIRECTOIRE, 2 vol. in-8°, formant la vingt-unième livraison de la collection des *Mémoires historiques sur la révolution française*, publiés par les frères Baudouin, rue de Vaugirard, n° 36.

Ces Mémoires auront du moins un avantage, celui de n'être pas démentis. L'auteur vit encore; lui-même il les publie, et l'on peut en les achetant n'avoir pas plus de crainte que de défiance à les lire. M. Thibaudeau, tout à la fois historien et éditeur des événements de notre révolution qui le mirent en évidence, donne par cette double qualité une double garantie à l'authenticité des Mémoires imprimés sous son nom. Avec de telles précautions, il ne sera pas même possible aux héritiers de répudier un jour cette portion de l'héritage. Quant à la publication de l'ouvrage, c'est au lecteur à juger si c'est en France, sous le règne d'un frère de Louis XVI, qu'elle auroit dû être faite. L'histoire dira qu'on a laissé écrire, et longuement, ceux qui ne permirent pas à leur roi de parler sur l'échafaud. M. Thibaudeau n'a jamais été admis dans le jeu intérieur et secret de ces gouvernements sous lesquels la France a gémi; et qui, pour asseoir et justifier leur existence, ne trouvoient rien de mieux à faire que de multiplier les crimes. La vie politique de ce personnage n'a point eu de mystères; elle s'est passée tout en dehors. Orateur, et jamais ministre, parlant plus qu'il n'agissoit, il quitta la tribune pour une préfecture, où l'attendoit l'oubli auquel Buonaparte lui avoit fait l'honneur de le condamner, comme étant de ces hommes incommodes à la tyrannie, parce-qu'ils ont une opinion, des idées et un caractère. Aussi point

(1) Cet article devoit paroître dans un autre journal; la censure en retrancha une partie; l'auteur le reproduit ici tel qu'il l'avoit écrit.

Digitized by Google

de ces révélations si embarrassantes pour des héritiers; ainsi aucun aveu capable de changer le jugement qu'on s'est déjà formé sur M. Thibaudeau : il ne divulgue rien que l'histoire ne soit chargée d'apprendre ; seulement il élargit un peu la place qu'elle lui réserve. Sous ses doigts les lignes où son nom se trouve dans le *Moniteur* se grossissent en volumes, et cela se conçoit aussi facilement que cela s'excuse. Quand on se sert de l'histoire comme d'un cadre où l'on a figuré, les faits les plus légers prennent de l'importance. Pour celui, au contraire, qui embrasse l'histoire toute entière et la voit seule, la vie d'un homme, quel qu'il soit, n'est jamais qu'un détail. Disons pourtant à cet égard que M. Thibaudeau ne s'est pas plus mépris sur la nature de son travail qu'il n'a voulu faire d'illusion à ses lecteurs. « Je ne donne mon ouvrage, dit-il, que pour ce qu'il »est, un recueil où j'ai réuni mes mémoires à des fragments »historiques. Le tableau complet de la révolution, projeté »d'abord dans mes pensées, m'a paru au-dessus des forces »humaines. »

Parmi ces lignes si soigneusement extraites du *Moniteur*, il en est une qui consacre un vote sanglant, funeste à jamais, et pourtant cette page semble n'arracher aucun remords à M. Thibaudeau. Le chapitre où il devroit être nécessairement question de ce vote n'éclaircit rien : il n'en est pas moins remarquable ; quoique très court, il deviendroit le plus long, s'il recevoit et demeuroit empreint de toutes les pensées qu'il fait naître, à mesure qu'on le lit. Voici ce chapitre : grâce à son laconisme, je puis le copier en entier :

21 *janvier*.

« Ici se présente l'événement le plus tragique de la révolution. Ce n'est pas même assez de trente ans qui se sont écoulés pour aborder ce sujet. »

Ainsi voilà les juges de leur roi conduits par la providence au point de reculer devant le récit du procès de leur victime.

Digitized by Google

N'auroit-on pas étonné l'audace de cette convention qui s'apprêtoit à condamner le monarque, si, du haut de la tribune, une voix prophétique se fût écriée : « Dans trente ans, vous n'oserez pas même dire ce qu'aujourd'hui vous osez faire ! »

Peut-être quelques uns l'oseroient-ils, sans la crainte que leur impriment nos tribunaux, chargés d'abattre leur hardiesse; mais cette crainte est quelque chose. Trente ans sont à peine écoulés, et déjà nos lois, protectrices d'une monarchie rendue à nos vœux, ne permettent pas même la parole à ces hommes qu'on vit se placer au-dessus de toutes les lois, pour juger celui de qui, seul, émane toute justice. De tels faits, s'ils n'éveillent pas les remords, renferment du moins une grande instruction. Mais hâtons-nous de sortir de cette discussion pénible; quittons ce douloureux sujet. Nous avons gagné en l'abordant de suite de pouvoir nous jeter maintenant avec l'auteur des Mémoires, à travers la révolution, et de nous y trouver à l'aise. Nous n'avons plus à y rencontrer l'événement le plus tragique, ainsi qu'il le qualifie lui-même : nous venons de le passer.

Ce chapitre, le second de l'ouvrage, marque d'une manière précise l'époque où M. Thibaudeau arriva sur la scène publique. Ses Mémoires commencent avec la Convention; nommé par les électeurs de la Vienne, il vint coopérer au décret qui d'un même temps abolissoit la royauté, depuis lors relevée, et proclamoit une république qui n'a su que tomber. Jusqu'alors M. Thibaudeau, avocat dès l'âge de vingt-trois ans, n'avoit figuré que dans les clubs où les jeunes gens venoient s'inoculer la fièvre révolutionnaire. « On a blâmé amèrement la Convention, dit l'auteur des Mémoires, d'avoir décidé par acclamation, et pour ainsi dire à l'improviste, une question aussi majeure, et qui étoit d'un aussi grand intérêt pour la France; mais il est certain que les esprits y étoient préparés : les événements précédents l'avoient déjà forcément décidée. Dans la situation des choses, il étoit impossible de

Digitized by Google

»relever le trône. Une assemblée de Lycurgues et de Solons »n'auroit pas même réussi; il n'étoit au pouvoir de qui que »ce fût de rétablir la dynastie qui avoit cessé de régner. Personne »n'y pensoit : si la Convention eût pu résister à son propre »mouvement, à l'impulsion d'une grande partie de la nation, »et à la *nécessité* sous laquelle elle se trouvoit placée, elle eût, »en travaillant à la contre-révolution, allumé la guerre civile »dans toute la France. »

Ces réflexions ne sont pas sans une malheureuse justesse. La Convention, sortie des entrailles d'un peuple échauffé à détruire, devoit être animée des mêmes fureurs qui l'avoient enfantée : si elle avoit été capable de résister, elle n'auroit plus été la Convention. Ce fut par explosion qu'elle se jeta sur la royauté, et non pour obéir à des combinaisons d'une politique quelconque. Il ne s'agissoit ni d'aller en avant, ni d'aller en arrière, mais de frapper. Cette royauté n'existoit déjà plus, lorsqu'un décret vint l'abolir, et la république proclamée ne fut qu'un vain mot choisi pour donner à l'anarchie l'apparence d'un gouvernement.

M. Thibaudeau, si habile à comprendre aujourd'hui sous quelle *nécessité* la Convention étoit placée, auroit dû le voir dès lors, le deviner, et ne pas y paroître. C'étoit le seul moyen d'éviter la *nécessité*, si toutefois M. Thibaudeau pense qu'elle devoit être évitée.

Ce fut après l'abolition de la royauté que le représentant de la Vienne vint s'asseoir à la montagne; il y fut entraîné par plusieurs de ses collègues, par l'énergie des opinions et la rapidité des résolutions. Enfin, ayant voté la république, il crut devoir s'unir à ceux qu'il regardoit comme ses plus chauds défenseurs. Du sommet de cette montagne, Robespierre devoit bientôt régner. « Je n'avois jamais dit un seul mot à cet »homme, dit l'auteur des Mémoires; sans parler de ses actions »et de ses discours, sa personne seule avoit pour moi quelque »chose de repoussant. Il étoit d'une taille moyenne, avoit la

Digitized by Google

» figure maigre et la physionomie froide. Le teint bilieux et le » regard faux, des manières sèches et affectées, le ton dogmatique et impérieux, le rire forcé et sardonique. Chef des » sans-culottes, il étoit soigné dans ses vêtements, et il avoit » conservé la poudre, lorsque personne n'en portoit plus. Peu » communicatif, il tenoit toujours à une certaine distance les » personnes avec lesquelles il avoit le plus d'intimité. C'étoit » une espèce de pontife qui avoit ses séides et ses dévotes, et » dont l'orgueil se complaisoit dans le culte qu'ils avoient pour » lui. Il y avoit dans cet homme-là, du Mahomet et du Crom» well; il n'y manquoit que leur génie. »

Ici une chose est à observer : M. Thibaudeau, assis au milieu des hommes de la montagne, s'éloigne, au premier aspect, de celui qui alloit en devenir le chef. Il refuse également de se rendre au club des jacobins, où l'on veut le conduire, refus qui, d'après son aveu, étoit un contre-sens. Il avoit pourtant fondé un club dans sa ville natale; mais alors il étoit simple citoyen. Lorsque sa voix eut de l'influence sur les affaires de l'état, il se fit une loi de conserver son indépendance. Ces deux faits, à mes yeux, révèlent le caractère tout entier de M. Thibaudeau. Il suivoit, non un parti, mais les principes affichés par ce parti, aussi le verrons-nous bientôt en butte aux soupçons de Robespierre, et dénoncé par les jacobins; mais sans trembler de ces soupçons, précurseurs de la mort, et sans craindre des dénonciations sous lesquelles tant d'autres avoient succombé, son indépendance marche avec le même courage jusqu'au 9 thermidor, jour mémorable où Robespierre vit changer contre lui en cris de proscription les votes silencieux d'une docilité que rien jusqu'alors n'avoit pu fatiguer.

J'ai dû peser sur les traits propres à nous faire connoître le caractère de l'auteur des Mémoires, parcequ'il s'agit d'un personnage politique; et non point d'un littérateur. C'est donc l'homme qu'il faut juger, et non le livre, quoiqu'il ne soit pas écrit sans quelque talent. Nous n'avons même pas à nous occuper de ses

Digitized by Google

principes, les crimes qu'ils ont produit les ont assez fait connoître; ni de sa conduite sur laquelle une de nos lois a prononcé : nous sommes déjà pour lui comme la postérité. Notre position à son égard ne seroit pas la même, si nous l'avions encore devant nous agissant pour l'opinion républicaine que nous combattons au nom du trône. Ce seroit alors un ennemi; nous le traiterions comme tel. Il n'est au contraire, d'après la situation où il se trouve heureusement, qu'un acteur dont le rôle est terminé dans une révolution finie. C'est là de l'histoire; soyons donc sévère, mais en même temps ayons tout son calme et toute sa gravité.

Avec la marche des événements, nous verrons le caractère républicain de M. Thibaudeau se développer sans rien perdre d'une ténacité qui le fit surnommer *Barre de fer*. Ce sera l'objet d'un prochain travail que les autres volumes annoncés nous permettront de faire dès qu'ils auront paru. A.....

SUR UN SCANDALE

ARRIVÉ DANS UN DES COURS DE L'ACADÉMIE DE PARIS.

Un scandale qui rappelle les jours du triomphe de la liberté et de la tolérance *philosophique* vient d'avoir lieu dans un des cours de la faculté des sciences à la Sorbonne. Samedi dernier, deux jeunes ecclésiastiques entrèrent dans l'amphithéâtre de chimie pour assister à la leçon; dès qu'ils parurent, ils furent accueillis par des sifflets et par les cris *à bas! à la porte!* Cette scène scandaleuse se prolongea jusqu'à l'arrivée du professeur. Nous devons dire néanmoins qu'un très grand nombre de jeunes gens témoignèrent vivement l'indignation que leur causoit la conduite de leurs camarades. Ce qu'il y a de remarquable,

Digitized by Google

c'est que trois ou quatre jeunes Grecs qui suivent le cours, furent des premiers à blâmer hautement l'insulte faite à la religion, dans la personne de ses ministres. Exilés de leur patrie, d'où les ont bannis les ennemis du christianisme, que doivent-ils penser, en trouvant au sein d'une capitale chrétienne des hommes aussi acharnés contre notre religion que les Turcs eux-mêmes. Ces hommes sont des *libéraux* qui font leur cours de politique et de morale dans le *Courrier* et le *Constitutionnel*. Ce sont ces mêmes hommes qui n'ont à la bouche que les mots de *tolérance* et de *liberté*, que nous entendons depuis deux ans se lamenter sur le sort de la Grèce opprimée, et faire des vœux hypocrites pour que la croix triomphe du croissant.

Du reste, ce scandale ne doit pas nous étonner à une époque où, sous le nom de *jésuitisme* et de *jésuites*, la religion et ses ministres sont impunément livrés à l'outrage dans les journaux du parti révolutionnaire; à une époque où ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes a cessé d'être inviolable. Sous le régime *de la licence de la presse*, il faut s'attendre à tous les excès que peuvent produire la haine et le fanatisme irréligieux continuellement provoqués par de libelles incendiaires et impies. L'expérience du passé ne nous a pas encore suffisamment instruits, l'avenir nous réserve peut-être une leçon plus efficace (1).

(1) Nous venons d'apprendre que M. Gay-Lussac, professeur de chimie, a témoigné avant-hier à ses élèves combien il avoit été vivement affecté du désordre qui a eu lieu samedi; les applaudissements qui ont suivi ses paroles prouvent assez que les coupables étoient en foible minorité.

Digitized by Google

DE LA LOI

RELATIVE AUX COMMUNAUTÉS DE RELIGIEUSES.

En abolissant les communautés religieuses, l'assemblée nationale suivit le plan de destruction dans lequel elle embrassoit toutes les institutions utiles à la religion et à la société. Sans doute, plusieurs de ces communautés avoient perdu ou altéré l'esprit qui les avoit fondées; mais au lieu de provoquer la réforme des abus, les législateurs d'alors attaquèrent les institutions elles-mêmes. Aujourd'hui, l'état des choses est bien différent. Il est de notoriété publique que les communautés qui se sont rétablies donnent partout l'exemple de la piété et de toutes les vertus; et il est également certain qu'elles trouvent, dans l'esprit général de la société et les mœurs actuelles, trop d'obstacles à leur rétablissement et à leur multiplication, pour que nous soyons près d'arriver au moment où l'on pourroit craindre qu'elles ne fussent trop nombreuses. Les communautés de femmes, en particulier, qui se dévouent à toutes les œuvres de charité, et qui rendent de si importants services à l'éducation des filles, sont encore trop rares parmi nous, pour répondre à tous les besoins de la société. Dans un semblable état de choses, quel doit être l'objet d'une loi relative à ces communautés? de les favoriser, de faciliter leurs moyens d'existence, de diminuer les difficultés de leur établissement, de leur accorder, en un mot, une protection efficace. Le projet de loi qui vient d'être présenté à la chambre des pairs remplit-il cet objet, ou bien, au contraire, n'auroit-il pas des effets diamétralement opposés? Nous nous hâtons de publier les premières réflexions qu'il nous suggère : nous n'avons pas le temps au-

Digitized by Google

jourd'hui de traiter cette importante matière dans toute son étendue; mais nous nous faisons un devoir d'appeler, par de courtes observations, l'attention de nos lecteurs sur un des objets qui intéressent le plus la religion.

On ne sauroit dissimuler que ce projet de loi a excité une surprise générale. On attendoit une loi favorable, et la première idée qu'a fait naître la lecture du projet communiqué à la chambre des pairs, c'est que les communautés seroient heureuses qu'il n'eût pas été présenté; et que leur état actuel, quelque précaire qu'il soit, est infiniment préférable à l'état où les placeroit la loi nouvelle. D'une part, cette loi attaque, dans leurs moyens d'existence, les communautés qui peuvent se former, et celles qui sont déjà établies; d'autre part, les dispositions qu'elle renferme à cet égard violent les principes de la justice générale, et de notre législation en particulier.

D'abord, elle prive d'avance les communautés qui pourroient s'établir de la plus grande partie de leurs moyens d'existence. D'après l'article 5, « Nulle personne faisant partie d'une congrégation ou établissement autorisé, ne pourra disposer par »actes entre vifs ou par testament, soit en faveur de cet établissement ou de cette congrégation, soit au profit de l'un de »leurs membres, au-delà du quart de ses biens; » c'est-à-dire, que cet article dépouille les communautés des trois quarts de leurs ressources; et comme en général, elles ne sont rien moins qu'opulentes, et qu'un grand nombre sont dans un état au-dessous de l'aisance, la misère devient ainsi une des conditions légales de leur existence.

La plupart des filles qui entrent en communauté n'apportent avec elles qu'une très modique fortune. Prenons pour terme moyen 12,000 fr.; l'évaluation est peut-être trop forte: ne pouvant disposer que du quart, elles n'apporteroient donc que 3,000 fr. Or, quelle communauté pourroit s'engager, sans se ruiner, à nourrir, loger, vêtir une religieuse, pour le revenu de 3,000 fr. à cinq pour cent, c'est-à-dire pour 150 fr.?

Digitized by Google

En second lieu, le projet de loi compromet aussi effectivement l'existence des communautés déjà formées. La disposition établie par l'article 5 est applicable, d'après l'article 8, aux communautés existantes. Or, on peut présumer que, dans la plupart de ces communautés, c'est une des religieuses qui possède légalement en son nom les titres des propriétés de la communauté même. Cette précaution a été prise, et a dû l'être : pourquoi? parcequ'après les troubles d'où nous sortons, la prudence obligeoit de prévoir la possibilité de commotions nouvelles, dans lesquelles les biens de communautés se trouveroient les premiers compromis; parceque la législation n'ayant pas été jusqu'ici favorable aux communautés religieuses, on avoit des raisons de craindre qu'elle ne leur devînt tout-à-fait contraire; parceque, d'après les variations des ministères qui se sont succédé depuis dix ans, on devoit calculer le danger qui menaceroit les communautés religieuses, si un ministère sorti du parti libéral, ou du moins favorable à ce parti, parvenoit au pouvoir; parcequ'enfin il est hors de doute, par exemple, que si la loi de 1817, concernant les élections, eût subsisté quelques années de plus, et qu'elle eût amené, comme cela devoit infailliblement arriver, une chambre de députés entièrement révolutionnaire, les communautés religieuses auroient dû attendre de la part d'une chambre ainsi composée quelque chose d'analogue aux décrets de l'assemblée nationale. Nous le demandons à la conscience de tous les hommes religieux, cette précaution n'étoit-elle pas sage, juste, nécessaire? Or, dans cet état de choses, quel sera le résultat de la loi proposée? De deux choses l'une : ou les religieuses qui possèdent en leur nom les biens de leur communauté lui transféreront les titres de la propriété par donation entre vifs, et dans ce cas, vu qu'elles ne peuvent disposer que du quart, la communauté sera frustrée, au moment même de cette donation des trois quarts de ses propriétés; ou bien elles continueront de posséder en leur nom, et dans ce cas, au moment de leur mort,

Digitized by Google

quelles que soient leurs dispositions testamentaires, leurs parents pourront réclamer pour eux les trois quarts des biens, appartenant réellement à la communauté. Tel est l'effet inévitable de la disposition *rétroactive* du projet de loi.

Qui ne voit qu'il blesse à la fois les règles de la justice et spécialement les principes de notre législation actuelle ? En premier lieu, quelles sont les règles que suivent les gouvernements à l'égard des associations légalement reconnues ? Pour les empêcher de prendre un trop grand accroissement au détriment des fortunes particulières, ils fixent les limites au-delà desquelles elles ne peuvent plus acquérir : mais, en se renfermant dans ces limites, tous les individus faisant partie de ces associations jouissent pleinement, par rapport à leurs propriétés, de tous les droits que la loi accorde aux autres citoyens. On suit ces règles en faveur de toutes les associations de commerce ou autres, qui sont autorisées à faire des acquisitions : pourquoi les violer, pour frapper, par exception, les communautés religieuses ?

En second lieu, le principe le plus général de la législation actuelle, par rapport à la propriété, c'est que tout individu qui n'a pas d'enfants peut disposer à son gré de tous ses biens.

Le système entier de nos codes repose sur cette base : ils ont supprimé cette multitude de restrictions dont notre législation ancienne avoit entouré, à cet égard, la liberté individuelle. Nous sommes loin d'approuver, sur cet objet, toutes les dispositions de la législation nouvelle ; mais enfin s'il faut y déroger, est-ce uniquement contre les communautés religieuses ? Est-ce surtout par là qu'il faut commencer ?

Vainement invoqueroit-on, comme un modèle à suivre, les lois qui régissoient autrefois les communautés religieuses, par rapport à la propriété. Sans discuter ici ces lois, nous ferons seulement remarquer une différence fondamentale, qui exclut toute induction prise de l'ancien ordre de choses. Avant la révolution, la loi civile reconnoissoit les vœux religieux, et ga-

Digitized by Google

rantissoit leur observation ; leur violation étoit soumise à une répression légale. Dès lors, les vœux par lesquels les religieux renonçoient au monde n'étoient pas seulement une obligation qu'ils contractoient envers Dieu, mais une obligation civilement reconnue, qui entraînoit naturellement la mort civile.

Aujourd'hui, notre législation ne reconnoît pas les vœux religieux ; le nouveau projet de loi ne les reconnoît pas plus que les lois antérieures. Il n'existe aucun moyen légal pour les constater, pour les faire observer, pour en punir la violation. Tout religieux, quelques vœux qu'il ait faits, est absolument libre, devant la loi, de les violer, et de renoncer à son état. Il suit de là qu'aux yeux de la législation actuelle, les religieux ne sont pas morts civilement, comme ils l'étoient sous l'ancienne loi ; et, d'un autre côté, on les condamne à une sorte de mort civile, en les privant en grande partie du premier des droits civils, de la disposition de leurs biens. On leur dit : Nous ne voulons pas protéger l'état religieux par une sanction légale des obligations qui le constituent : mais, quoique nous ne *reconnoissions* pas vos serments, nous en *prenons acte*, uniquement pour vous interdire la jouissance des droits que la loi vous accorde. Tant que, fidèles à vos vœux, vous resterez dans l'état religieux, vous paierez, par le sacrifice de vos droits civils, le droit de prier Dieu en communauté ; mais si vous voulez les violer et renoncer à votre état, non seulement vous en êtes parfaitement les maîtres, mais de plus vous en serez récompensés, puisque vous rentrerez dans la pleine jouissance de vos droits !

Digitized by Google

DU MARIAGE SUIVANT LE CODE CIVIL.

(Premier article.)

La session annuelle des chambres vient de s'ouvrir, et la France catholique a recueilli ces royales paroles : « Je ferai » proposer successivement les améliorations que réclament les » intérêts sacrés de la religion dans les parties les plus impor- » tantes de notre législation. »

Tous les esprits ont vu dans cette promesse, qui ne sera pas oubliée, la réforme prochaine de cette partie de nos lois *civiles* qui a le plus séparé la France de toute l'Europe civilisée, de la loi sur le mariage, telle que les Solons de 1804 l'avoient conçue, telle qu'elle subsiste encore aujourd'hui dans le code. Le temps est venu de savoir si cette loi doit autoriser le concubinage ou s'élever à la dignité d'une loi morale, si elle doit être une loi d'indifférence ou une loi religieuse ; enfin si le mariage doit redevenir indissoluble suivant la loi humaine, comme il l'est dans son essence et dans son institution divine, ou si l'on doit admettre encore des cas où la polygamie, telle que le divorce et la révolution nous l'avoient fait connoître, sera consacrée par la législation.

Voilà en effet toute la question ; nous croyons l'avoir ramenée à ses véritables termes ; et, pour qu'on n'accuse pas d'exagération nos dernières paroles, nous nous hâtons de les appuyer sur un fait, sur l'article 227 du Code civil.

L'article 227 porte : *Le mariage* se dissout..... *par la condamnation devenue définitive de l'un des époux à une peine emportant mort civile.* Or, si le mariage est *dissous* par la mort civile, l'épouse du mort civilement peut donc se remarier pendant la vie naturelle de son époux, et l'époux d'une femme

Digitized by Google

morte civilement pendant la vie naturelle de son épouse ; et, si ce second mariage est légal, la loi consacre donc des cas où une femme peut avoir à la fois deux maris vivants, comme dans le cas de divorce.

Et qu'on ne dise point que cette femme n'a pas à la fois deux maris, parceque le premier a cessé de l'être par la mort civile; car tout le monde répondroit à l'instant que la femme divorcée et remariée n'avoit également qu'un mari, en supposant que le premier avoit cessé de l'être par le divorce. Dans l'un comme dans l'autre cas, je vois une fiction de la loi civile qui déclare dissous un lien que l'Évangile proclame *indissoluble*. La seule différence, c'est que, dans le cas du divorce, la volonté des époux séparés ou du moins de l'un des deux, s'unissoit à celle de la loi ; et que, dans le second, le divorce est forcé par la loi, abstraction faite de la volonté des époux.

Le divorce est donc encore en France une chose légale ; il survit à son abolition solennelle; et il seroit temps que nos lois fussent d'accord entre elles, ne fût-ce que sur l'engagement le plus sacré de la vie, celui qui fonde et perpétue la famille et sur lequel repose la durée des sociétés policées.

Examinons d'abord sous ce point de vue notre législation sur le mariage, et voyons ce que *réclament* à cet égard des intérêts qu'une voix auguste a nommés *sacrés, les intérêts de la religion.*

La religion a dit : *L'homme et son épouse ne sont plus* DEUX, *mais* UNE SEULE ET MÊME CHAIR. *Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a joint* (1).

Le Code civil dit au contraire : L'homme pourra détruire l'ouvrage de Dieu; le juge pourra rompre des liens qu'il n'a pas formés, annuler des serments que Dieu a reçus.

La religion a dit encore : *L'homme quittera son père et*

(1) *Matth.*, c. XIX, v. 6.

Digitized by Google

sa mère, et il s'attachera à sa femme....; il l'aimera, comme Jésus-Christ a aimé l'Église, jusqu'à se livrer à la mort pour elle (2).

Le code dit au contraire : Il est des cas où l'homme, à la voix d'un homme, quittera sa femme, où la femme quittera son mari; alors je leur défends de s'aimer, de se prêter secours, et si la femme demeure fidèle à ses devoirs d'épouse, je déclare ses enfants bâtards.

Et remarquez la pieuse économie de la loi civile; d'une part, la femme qui s'avoue sans Dieu et sans culte, en se jetant dans les bras d'un homme sur la seule parole d'un maire de village, est assurée de la légitimité des fruits de son désordre; de l'autre, celle qui a placé son union sous la protection de Dieu est tenue de mentir à ses serments et à ses devoirs, sous peine de voir ses enfants proclamés illégitimes. C'est ainsi qu'on entendoit la liberté de conscience en l'an de grâce 1804; c'est ainsi qu'on l'entend encore depuis la charte : ce qui étoit vrai en 1804 l'est encore en 1825.

Je me hâte de prévenir une objection qui ne manqueroit pas d'arrêter certains esprits : « Les individus frappés de mort »civile sont des hommes que la société rejette, qui se sont »eux-mêmes placés hors de toute règle morale. Quels in»térêts venez-vous protéger ? Quelle cause prétendez-vous dé»fendre ? »

Il est fâcheux pour les penseurs qui ont conçu cette éloquente argumentation, que cette cause soit celle de la morale, que ces intérêts soient ceux de la religion (3). Disons mieux, ce n'est point ici une question d'intérêt, mais de prin-

(1) *Ep. ad Ephes.*, c. v, v. 25 et 31.

(2) Cette cause a été celle des émigrés, elle est celle de tous les hommes déportés pour faits politiques; les intérêts généraux que nous invoquons s'appuieraient donc aussi d'intérêts individuels. Et d'ailleurs qu'est-il besoin de faire acception de personnes? Le point est de savoir si une femme qui a deux maris vivants est une chose morale et de bon exemple.

Digitized by Google

cipes, et il ne s'agit point de calculer ce qui est utile, mais de reconnoître ce qui est vrai. Or, ce qui est vrai, ce qui est en même temps moral et religieux, c'est l'indissolubilité du mariage. Ce qui est encore incontestable, c'est que cette grande vérité est violée par la loi française, dans le cas de la mort civile. Que reste-t-il donc à faire, si ce n'est de faire rentrer la vérité dans la loi, de faire cesser ce grand scandale d'une croyance religieuse niée par une institution civile, ce démenti donné à la religion de l'état par les lois de l'état ?

Il y a plus, la dernière disposition de l'article 227 du Code civil établit dans la législation civile elle-même une contradiction grave.

La législation civile a réprouvé le divorce comme une atteinte à l'indissolubilité du lien conjugal ; et l'article 227 consacre un véritable divorce, un divorce plus odieux que celui que le législateur a proscrit, puisque celui-là du moins étoit fondé sur le même fondement que le mariage, sur la volonté des parties. La législation civile a proclamé l'indissolubilité du mariage, non seulement comme une loi religieuse, mais comme un dogme social (4), et c'est ainsi qu'elle a défendu le divorce aux juifs et protestants français ; et, comme pour se réfuter elle-même, elle a laissé subsister dans l'article 227 une protestation manifeste contre la doctrine qu'elle venoit de rétablir.

Que manque-t-il donc au scandale de cette disposition dernière de l'article 227 ? Repoussée par la religion, et, ce qui est la même chose, par la morale, condamnée par l'esprit de la législation, il lui manquoit d'être en opposition avec la doctrine uniforme des jurisconsultes sur la mort civile. Eh bien ! il se trouve que l'article 227 ne répugne pas moins à la nature de la mort civile qu'à celle du mariage.

(1) Voyez le *Rapport de M. de Bonald sur la loi du 8 mai 1810.*

Digitized by Google

Qu'est-ce en effet que la mort civile? *C'est l'état d'une personne privée de toute participation aux droits civils* (1). D'autres jurisconsultes développent cette définition : c'est, disent-ils, *le retranchement perpétuel des droits que la mort civilement tenoit de l'organisation sociale* (2). Cela est si vrai que tous les actes qui dérivent purement du droit naturel et du droit des gens lui sont permis, que tous les droits qui en résultent lui sont conservés. Or, qui osera dire que le droit de l'époux sur son épouse, que la tradition *perpétuelle* qu'elle lui a faite de toutes ses facultés naturelles, sont des droits qu'il tient de l'*organisation sociale*? Et si d'une part il ne les tient pas de la société civile, si de l'autre la société ne peut lui reprendre que ce qu'il tient d'elle, comment auroit-elle le droit de lui enlever les promesses de son épouse? C'est la femme qui se donne elle-même au mari; elle ne lui est point donnée par la société civile; la société ne peut la lui reprendre. Que la loi interpose ses formes et son autorité, ce nouvel appareil ne fait que constater le mariage. La société le consacre, le solennise; mais certes elle ne le produit pas.

Ainsi, à tous égards et sous tous les points de vue, l'indissolubilité du mariage est également inviolable, également sacrée. Ainsi le législateur se trouve invinciblement ramené à l'inflexibilité du principe ancien, et la première comme la plus facile des améliorations promises par la volonté royale, c'est de faire proclamer par la loi que *le mariage* NE *se dissout* QUE *par la mort naturelle*. Car, encore une fois, c'est le principe qui importe, et cette fois du moins la législation française s'absoudroit de l'horreur que ses ennemis lui reprochent pour tout ce qui est moral et chrétien.

F.

(1) *Répert. de jurisp.* Voy. *Mort civile.*

(2) *Prudhon*, t. I, p. 72.

Digitized by Google

DU PROSPECTUS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU XIX^e^ SIÈCLE.

Les plus coupables entreprises ont souvent leur côté ridicule; la *Bibliothèque du dix-neuvième siècle* a le sien : on l'a vu dans la dernière livraison du *Mémorial*. Quarante jeunes gens qui déclarent sérieusement au monde entier qu'ils lui apportent un *guide infaillible*, et que tout homme qui aura le bonheur de les lire pourra *parler de tout avec connoissance de cause !* je ne connois rien de cette force : cela étonne, même au dix-neuvième siècle.

Mais les prétentions de la vanité s'allient souvent à leur tour aux plus funestes projets. L'entreprise que nous signalons est un effort solennel de la philosophie contre toutes les doctrines religieuses et sociales. Cette guerre avoit été comme suspendue dans les premières années de ce siècle : l'Europe, devenue un camp, sembla cesser un moment d'être une école de disputes. Durant cette époque, l'éclat des événements voiloit l'état moral de la société : les opinions se turent au milieu du bruit des armes ; on prit ce silence forcé pour la paix des esprits. Mais lorsque cette crise fut passée, le christianisme et la philosophie redescendirent de nouveau dans l'arène : la guerre des intérêts avoit cessé, celle des doctrines recommença plus vive et plus générale. Grâce à la foiblesse des gouvernements, les vérités sur lesquelles repose l'ordre social furent attaquées tout à la fois avec plus d'activité et plus d'art; et, non contents d'avoir permis, si je puis parler ainsi, une seconde édition du dix-huitième siècle tout entier, voilà qu'ils laissent tranquillement propager dans toutes les

Digitized by Google

classes l'esprit de la révolution par la *Bibliothèque du dix-neuvième siècle*, comme si leurs espérances ne s'étendoient pas jusqu'au vingtième.

« Pendant le siècle dernier, disent les auteurs du *prospectus* » les philosophes, en signalant les usurpations du despotisme, » et les vices de nos institutions, avoient fait naître dans » quelques esprits prompts à se convaincre et à se désabuser » la pensée de briser un joug trop long-temps appesanti; mais » les voies à la liberté n'avoient pas suffisamment été prépa- » rées : un peuple dépourvu d'instruction n'est pas mûr pour » de tels changements. Une fois déchaînée, la multitude courut » à la licence. On avoit forcé cette multitude à rougir de sa » crédulité, de ses prejugés, de ses superstitions, et de sa » docilité trop aveugle; on lui avoit montré les idoles qu'elle » devoit renverser, mais on avoit négligé de lui apprendre » quels étoient les objets dignes encore, dignes toujours de son » culte et de sa vénération. On avoit enflammé son courroux, » et sa raison n'avoit pas été éclairée. L'époque d'une réforme » salutaire ressembla plutôt à une époque de destruction : le » mal ne fit que se déplacer. » Ce début du *prospectus* renferme un aveu dont nous prenons acte. La philosophie a long-temps nié qu'elle eût produit l'immense désordre de la révolution : les jeunes collaborateurs de la *Bibliothèque du dix-neuvième siècle*, plus ingénus que leurs prédécesseurs, avouent sa complicité avec une candeur qui sied très bien à leur âge.

Qu'ils nous permettent toutefois de leur faire observer que leur franchise laisse encore quelque chose à désirer. Au lieu de rejeter tous les crimes de la révolution sur la *multitude* qui *courut à la licence*, parceque sa *raison n'étoit pas éclairée*, il auroit fallu ne pas dissimuler qu'elle fut guidée dans cette carrière de sang par des hommes dont la raison avoit été éclairée par toutes les lumières de la philosophie. La multitude exécuta des crimes; mais ils furent commandés,

Digitized by Google

approuvés, justifiés par des législateurs, auxquels nul rédacteur de la *Bibliothèque* ne pourroit disputer le titre de citoyen instruit. On peut se convaincre, par les discours qu'ils prononcèrent à la tribune de la *convention* nationale, qu'il ne leur manquoit, en fait de *connoissances positives*, de dédain pour les *préjugés*, de *philosophie* en un mot, aucune des qualités nécessaires pour travailler même à une *Bibliothèque du dix-neuvième siècle.*

Accordons toutefois aux auteurs de la *Bibliothèque* que les crimes de la révolution n'ont eu lieu que parceque la philosophie, qui s'étoit bornée à saper les erreurs, n'avoit pas encore eu le temps d'établir des vérités. En s'annonçant comme les continuateurs de son œuvre, ils prennent donc l'engagement d'établir enfin ces *vérités;* et s'ils ne mettent rien à la place des erreurs qu'ils travaillent à déraciner, ils n'auront fait, de leur propre aveu, que préparer une nouvelle époque de *licence* et de *destruction*. Mais enfin quelles seront ces vérités *oubliées* par les philosophes du dix-huitième siècle, et que leurs successeurs vont nous révéler ? voilà ce qu'il auroit fallu au moins indiquer dans le prospectus de la *Bibliothèque*. Essayons de suppléer à leur silence.

Est-ce en religion que les auteurs de cette entreprise vont nous apporter des connoissances nouvelles ? Parmi la nombreuse liste des ouvrages qu'ils se proposent de publier, on n'en voit pas un seul qui ait rapport à la religion : son nom ne figure pas même dans leur *table des matières*. Je ne vois que l'athéisme dans cette réticence. Sous ce rapport, ils sont bien plus bas que les philosophes du dernier siècle, qui, du moins, sauf un petit nombre d'exceptions, prêchoient encore une religion quelconque.

Est-ce en morale qu'ils vont nous faire des *révélations ?* J'attends leur *Dictionnaire des droits et des devoirs* pour juger cette morale de *leur invention*. J'avoue qu'une morale découverte dans les six premiers mois de l'année 1825 est

Digitized by Google

une improvisation si surprenante que je ne puis encore y croire. Je suis tellement incrédule à cet égard, que je ne crains pas de m'engager, dès que leur *Dictionnaire* de morale aura paru, à en composer un exactement semblable, avec les maximes répandues dans les livres des philosophes du dernier siècle. J'oubliois qu'ils nous annoncent une théorie des *vertus civiques:* mais ceci encore n'est ni nouveau, ni rassurant. Le temps n'est pas bien éloigné où nous avions un catéchisme des vertus *civiques*, des fêtes *civiques*, des discours *civiques*, et même des almanachs *civiques*. La *théorie* fut complète, nous savons que la *pratique* y répondit.

Je ne crois pas que les auteurs de la *Bibliothèque du dix-neuvième siècle* comptent beaucoup sur leurs éléments de *chimie* et leurs traités de *botanique*, pour établir dans les esprits les vérités morales, dont l'ignorance a produit, de leur aveu, les excès de la révolution.

En voilà assez pour juger s'il seroit prudent de se fier à ces jeunes écrivains, et de se rassurer sur ce qu'ils prétendent ajouter à la philosophie du dix-huitième siècle, qui, comme ils en conviennent eux-mêmes, ne fit que *déchaîner la multitude* et la *précipiter vers la licence*. Qu'attendre donc de pareilles entreprises? Demandez-le à l'histoire de la révolution; elle vous apprendra ce que fait la multitude, lorsqu'une fois elle a été *déchaînée* par la philosophie.

REMARQUES D'UN PROTESTANT PRUSSIEN SUR L'OUVRAGE DU DOCTEUR TZSCHIRNER, intitulé *le Protestantisme et le Catholicisme, considérés sous le point de vue politique*, Offenbach, 1824.

Tout le monde sait avec quelle amertume et quelle violence les docteurs protestants des pays voisins se déchaînent depuis quelques années contre l'église catholique. On pourroit se de-

Digitized by Google

mander sans doute avec surprise quelle est la cause de ce redoublement de haine à l'époque où nous vivons. Depuis trente années l'église catholique a été dépouillée presque partout de ses biens et de ses priviléges ; une partie de ses ministres sont tombés sous la hache révolutionnaire ; deux papes ont été arrachés de Rome, et traînés d'exil en exil avec les membres du sacré collége ; le clergé, affoibli aujourd'hui par des pertes nombreuses, et pour le moment irréparables, ne possède plus rien qui puisse exciter l'envie ; les protestants ont obtenu dans les états catholiques tolérance et *protection*, bienfaits que les catholiques sont loin d'obtenir dans les états protestants : nous l'avons suffisamment démontré par des faits récents. De quoi se plaignent donc les ministres *du saint évangile ?* Pourquoi cette humeur intolérante dans tous leurs écrits ? Qu'ont à redouter les pays où l'hérésie est dominante d'une minorité foible et persécutée ? Craignent-ils, par hasard, que le germe de foi catholique qui est au milieu d'eux ne vienne à se développer et à les envahir, comme autrefois le christianisme fit évanouir devant sa lumière les erreurs du monde idolâtre ? En ce cas, nous leur saurions gré de l'idée qu'ils ont de notre foi et de sa vertu *convertissante ;* mais nous leur ferions observer que tous leurs efforts pourroient bien être inutiles, et tourner au désavantage de l'*église évangélique*. S'ils veulent bien y réfléchir, ils verront que les conversions à la religion catholique n'ont jamais été plus nombreuses et plus éclatantes que depuis que ses ennemis la persécutent et l'abreuvent d'outrages. Les docteurs protestants ne l'ignorent pas, et, disons-le franchement, voilà ce qui leur cause un dépit qu'ils devroient dissimuler davantage, au lieu de scandaliser, par la violence de leurs déclamations, ceux même de leur communion ; témoin l'ouvrage du professeur Tzschirner, désapprouvé en Allemagne par un grand nombre de protestants, et réfuté dans une brochure imprimée il y a quelques mois à Offenbach.

L'auteur de cette brochure est un protestant prussien, dont

Digitized by Google

la bonne foi et les aveux sont très remarquables. On nous écrit que ses justes reproches ont fort affligé le professeur de Leipsick, un peu confus de se voir réfuté par un des siens. Voici quelques uns des passages les plus remarquables de cette réfutation :

« M. le docteur Tzschirner se plaint de ce que tous les actes »du pape, depuis son retour dans ses états, montrent claire»ment que la cour de Rome n'a pas changé de plan, ni renoncé »à aucune de ses prétentions. Mais s'il y a ici quelque chose »d'inconcevable, n'est-ce pas l'étonnement et la mauvaise »humeur de M. le docteur Tzschirner ? Un professeur de théo»logie devroit-il ignorer que le pape cesseroit d'être pape à »l'instant où ses vues et son plan ne tendroient plus à la con»servation de l'église ? L'église catholique n'est si ferme dans »son unité, que parceque sa constitution ne change pas, et »qu'elle est ennemie des nouveautés.... Pourquoi d'ailleurs les »ministres protestants ne se bornent-ils pas à écrire des livres »de doctrine dans un esprit de douceur et de charité ? Quand »useront-ils enfin, à l'égard des catholiques, de cette tolérance »si vantée parmi nous ? Avons-nous donc oublié que c'est à »l'église catholique que nous sommes redevables des bienfaits »du christianisme ? Que serions-nous sans elle ? Nous ne da»tons que de trois siècles. Quelle autre que l'église catholique »a conservé l'Evangile pendant les quinze siècles qui ont pré»cédé la réforme ? Qui a conservé la tradition des saintes Écri»tures, des sciences et de l'histoire de l'antiquité, si ce n'est »le clergé catholique ? Le protestantisme lui-même, qui sait »ce qu'il deviendra, si l'on continue, comme de nos jours, à »le modifier sur l'esprit du siècle ? Et après tant de variations, »si ceux qui viendront après nous veulent retrouver l'Évangile »dans sa pureté, où la chercheront-ils ailleurs que dans le »sein de l'église catholique ?

» La principale cause du reproche que M. Tzschirner fait à »Rome, de persévérer dans ses vues et dans son plan, est le »rétablissement de l'ordre des jésuites. Mais quels sont aujour-

Digitized by Google

» d'hui les ennemis des jésuites? ceux qui ne les connoissent » pas, ou bien encore les athées, les philosophes révolution- » naires et les jacobins. Or, tout vrai royaliste doit aimer ce qui » est l'objet de la haine d'un jacobin; car on peut être sûr qu'il » s'agit alors ou de Dieu, ou de religion, ou de justice, ou de » subordination. Le rétablissement de cet ordre célèbre, loin » de devoir nous causer de l'inquiétude, est au contraire d'un » heureux présage pour notre siècle. D'après son organisation » et sa tendance, il est la plus forte digue que l'on puisse op- » poser aux doctrines irréligieuses et anarchiques, d'après l'a- » veu de quelques protestants eux-mêmes; et Jean de Muller » va jusqu'à dire *que l'ordre des jésuites forme comme un* » *rempart commun à toutes les autorités.* Les jésuites atta- » quent le mal jusque dans sa racine; ils élèvent la jeunesse » dans la crainte de Dieu et dans l'obéissance. Ils n'enseigne- » ront pas, il est vrai, le protestantisme; mais avons-nous le » droit d'exiger que les catholiques enseignent autre chose que » les dogmes de leur foi, et qu'ils repoussent les moyens les » plus sûrs de faire fructifier cet enseignement? A-t-on vu sortir » autrefois des colléges des jésuites des doctrines pareilles à » celles de nos écoles modernes? Ont-ils jamais prêché la sou- » veraineté du peuple, et toutes ses funestes conséquences, » comme on le fait aujourd'hui dans nos universités protes- » tantes? On leur a reproché d'attaquer l'autorité des rois; mais » ils ont été suffisamment justifiés à ce sujet, et par Henri IV, » roi de France, et plus tard, sous Louis XV, par l'assemblée » des évêques consultés sur leur compte. Comment une doc- » trine aussi désastreuse trouveroit-elle place dans un ensei- » gnement basé tout entier sur le christianisme? L'expérience » nous a prouvé combien les doctrines irréligieuses et anarchi- » ques ont fait de progrès depuis la suppression des jésuites. » Des universités et des facultés philosophiques, dit Dallas, » protestant anglais, remplacèrent partout sur le continent les » colléges des jésuites. La foi et la raison cessèrent d'être unies

Digitized by Google

» dans l'éducation : on préféra la raison avec toutes ses erreurs, » comme ce qu'il y a de plus élevé dans l'homme; la foi fut » abandonnée, tournée en dérision, et connue seulement de- » puis sous le nom de superstition. En 1773, Clément XIV abo- » lit l'ordre de saint Ignace, et en 1793 un roi de France fut » décapité. La raison fut déifiée, on lui ouvrit des temples. » Pendant deux siècles, les jésuites avaient formé, dans leur col- » lége de Clermont à Paris, l'élite de la noblesse française à la » religion, aux sciences et à l'amour de la patrie. Peu d'années » après le renvoi de ces maîtres si habiles, le même collége » vomit de son sein les Robespierre, les Camille Desmoulins, » les Tallien, les Noël, les Fréron, les Chénier, ... et autres dé- » magogues.

» Qu'y a-t-il d'étonnant, après cela, que le pape et les princes » catholiques rappellent des hommes dont les services ont été » appréciés par des protestants, par le grand Leibnitz, par Fré- » dérie II lui-même, et que Bacon proposait pour modèles en » disant : *Dès qu'il s'agit d'éducation, le plus court est de* » *consulter les écoles des jésuites.* D'ailleurs qu'avons-nous à » craindre ? Les jésuites ne sont pas rétablis parmi nous, et ils » ne peuvent l'être qu'avec l'agrément de nos princes, qui sa- » vent ce qu'ils ont à faire pour le bien de leurs sujets. »

Y.

Digitized by Google

COURS DE MORALE CHRÉTIENNE

ET

DE LITTÉRATURE RELIGIEUSE,

PAR L'ABBÉ DE FELLER (1).

Après la destruction des jésuites, la philosophie ne vit plus d'obstacle à l'accomplissement de ses desseins contre la religion catholique; il lui avoit été si facile de tromper les parlements et les rois dans l'affaire des jésuites, qu'elle ne douta pas un moment de la facilité qu'elle auroit à séduire les peuples dans la guerre à mort qu'elle avoit déclarée au christianisme. Des accusations effrontées, des calomnies absurdes lui avoient suffi pour porter les rois à proscrire une société qui étoit le plus ferme appui de leur trône; que falloit-il de plus pour avilir et renverser la religion toute entière? Le premier essai qu'on avoit fait de cette arme empoisonnée avoit été si heureux et si décisif, qu'on jura de ne pas en employer d'autres, et l'on tint parole. A peine l'institut des jésuites fut-il détruit, que l'Europe se vit inondée d'une multitude de livres menteurs: les dogmes les plus saints, les cérémonies les plus vénérables du christianisme furent travestis et livrés au mépris du monde. Le sacerdoce fut attaqué avec fureur, et des cris de haine et de mort annoncèrent à l'église qu'elle alloit rentrer dans la carrière sanglante des persécutions.

Les chefs des novateurs ne demandoient aux *ouvriers écrivains*, qui travailloient sous leurs ordres à *écraser l'infâme*, ni talents, ni études, ni connoissances d'aucune espèce. Voltaire

(1) 5 vol. in-8°; à Paris, chez Amable Costes, libraire-éditeur, rue de Béthune, n° 5, faubourg Saint-Germain. Prix, 30 fr.

Digitized by Google

leur avoit dit une fois pour toutes : *Avancez hardiment tous les paradoxes qui vous passeront par l'esprit ; annoncez que vous allez en donner la preuve sans réplique ; battez la campagne pendant quelques pages, et revenant tout-à-coup sur vos pas, concluez que vous venez de démontrer jusqu'à l'évidence les principes que vous avez posés plus haut : vous pouvez compter que le plus grand nombre de vos lecteurs se feroient hacher, plutôt que de douter un moment de votre assertion. Les grands hommes de tous les temps ont été religieux ; plaignez-les d'abord de cette foiblesse en phrases sentimentales ; si leur autorité vous embarrasse encore, n'hésitez pas à travestir leurs discours ; appuyez sur les raisons secrètes qu'ils ont eues de parler comme leur siècle, pour éviter les bûchers de l'inquisition, et décidez nettement que s'ils eussent vécu de nos jours, ils auroient servi sous les enseignes de la philosophie ; enfin, si quelque fanatique a l'audace de vous réfuter, de vous accuser d'ignorance et de mensonge, étranglez-le, si vous le pouvez ; s'il n'y a pas moyen de vous en débarrasser de la sorte,* criez au *misérable*, au *bouc*, au *cuistre*, au *pédéraste : calomniez, morbleu ! calomniez, et vous verrez beau jeu.* Les sages conseils du père profitèrent aux enfants ; rien n'égale le dégoût qu'inspire la littérature qui entra au service de la philosophie, depuis la destruction des jésuites jusqu'à la révolution française : c'est bien le plus singulier mélange d'esprit et de bêtise, d'ignorance et d'érudition, d'impudence et d'hypocrisie, qu'on ait jamais vu sous le soleil. Tout écolier qui osoit insulter les prêtres et les rois, en prose ou en vers, recevoit un brevet d'écrivain distingué, et il n'a fallu rien de moins que le bouleversement du monde pour emporter toutes ces renommées, et les plonger dans l'éternel oubli.

L'abbé de Feller fut de ce petit nombre d'hommes courageux qui osèrent s'élever contre les ennemis de Dieu et des rois, qui le représentent sur la terre ; il consacra toute sa vie.

Digitized by Google

à les combattre sans relâche. Doué d'une heureuse mémoire, versé dans les sciences physiques et dans la connoissance de l'antiquité, théologien profond, écrivain fort et rapide, il occupe un rang distingué parmi les apologistes de la religion, à cette malheureuse époque. Revenu à Bruxelles, sa patrie, après la dispersion de la société de Jésus, dont il étoit membre, il sentit qu'on ne pouvoit répondre par des ouvrages de longue haleine à cette multitude d'ouvrages philosophiques qui se succédoient d'heure en heure avec une effrayante rapidité; il créa donc, en 1774, un ouvrage périodique, sous le titre de *Journal historique et littéraire*, qui commença à paroître deux fois par mois; et là, dans des articles peu étendus, mais pleins de force et de raisonnement, il fit justice de tous les pamphlets impies et séditieux qui parurent en France pendant vingt ans, c'est-à-dire jusqu'en 1794. Les cahiers de ce journal réunis forment soixante gros volumes. « Nous avons »fait tous nos efforts », disent les éditeurs du *Dictionnaire historique de l'abbé* Feller, dans la notice qu'ils ont mise à la tête de ce Dictionnaire, « pour nous procurer un exem»plaire de ce journal; mais toutes nos recherches ont été in»fructueuses, et nous n'avons pu en trouver un seul complet, »même dans la Belgique. » M. Amable Costes a été plus heureux; il a eu un exemplaire de ce journal à sa disposition, et l'ouvrage qu'il publie aujourd'hui, sous le nom de *Cours de morale chrétienne et de littérature religieuse*, est une suite de dissertations intéressantes extraites de ce Recueil. Le choix en est fait avec soin. C'est par erreur que les éditeurs du *Dictionnaire historique* ont cru que l'ouvrage publié à Bruges en 3 volumes in-8°, 1818 à 1820, étoit un extrait du *Journal historique et littéraire*. Le Recueil publié à Bruges se compose de pièces diverses, relatives aux voyages de M. de Feller, et qui n'ont rien de commun avec le *Journal littéraire* dont nous parlons. Il n'a encore paru d'autre extrait de ce journal que celui qu'on publie en ce moment à

Digitized by Google

Louvain, en 4 volumes; et M. Amable Costes mérite que nous lui tenions compte de son zèle à faire imprimer chez nous un livre qui jouit en Belgique d'une grande réputation. Il nous seroit impossible d'en rendre compte ici avec quelque détail : tous nos lecteurs savent qu'un recueil périodique se compose de matières détachées qui n'ont souvent aucune liaison les unes avec les autres. Mais M. l'abbé de Feller a su porter au plus haut degré l'intérêt que peuvent inspirer ces sortes d'ouvrages. La variété des sujets qu'il traite ne sert qu'à mieux faire ressortir la variété de son talent et de ses connoissances. Son style est toujours clair et nerveux, sa logique toujours pressante; les philosophes modernes y sont peints au naturel : fiers et pusillanimes, superbes et rampants, hypocrites et séditieux, on les voit là, comme dans leurs livres et dans leur conduite; leurs espérances, leurs desseins, leurs entreprises sacriléges, sont dévoilés au grand jour dans les trois premiers volumes. Cette hypocrisie de langage, ces grands mots de *philanthropie*, de *tolérance* et de *liberté*, n'en imposent pas à notre auteur; il sonde les cœurs d'où s'exhalent ces belles phrases, et il croit entrevoir, dans les soi-disant philosophes du dix-huitième siècle, les meurtriers des prêtres et des rois, les incendiaires des palais et des temples, les oppresseurs de leur patrie, les tribuns féroces de la convention et les juges sanglants de Louis XVI.

Les deux derniers volumes renferment un compte exact des événements qui se sont passés en France, depuis l'ouverture des états-généraux, en 1789, jusqu'en 1794. La révolution française n'a pu étouffer la voix de l'abbé de Feller : retiré en Belgique, à portée des événements, mais loin des poignards des révolutionnaires, il a pu juger la marche de la tragédie et le rôle des acteurs avec toute l'indépendance d'un homme de bien. Aussi cette partie de son ouvrage renferme-t-elle des articles du plus haut intérêt; on y trouve un grand nombre d'anecdotes dont le souvenir s'est perdu avec les journaux

Digitized by Google

quotidiens qui les avoient d'abord recueillies, et des pièces historiques qui ont échappé aux auteurs des mémoires de ces temps déplorables. On croit lire un ouvrage des trois premiers siècles de l'Église, lorsqu'on parcourt l'histoire que l'abbé de Feller a tracée, jour par jour, de la persécution de l'Église de France. Même courage dans les martyrs, même barbarie dans les tyrans : l'héroïsme des vierges chrétiennes, la magnanime constance des évêques, le dévouement sublime des prêtres et des lévites, tout y retrace les douleurs et les joies, les combats et les triomphes de l'Église naissante et persécutée. Les lettres écrites par nos pontifes exilés ou chargés de fers, à leurs églises ravagées par les proconsuls de 93, rappellent la correspondance de saint Paul *dans les liens*, avec les églises d'Éphèse et de Corinthe; et il n'y a pas jusqu'aux sentiments qu'inspire la chute des apostats, qui ne réveillent la mémoire de ces premiers fidèles, qui croyoient *que mourir pour Jésus-Christ étoit un gain*. La lecture de tant de traits de patience et de courage arrache des larmes d'admiration. Le plus indifférent de tous les hommes en matière de religion ne pourroit lire ces deux volumes sans se sentir pénétrer de cette vertu toute divine qui semble animer le douloureux tableau de l'Église de France aux jours de ses plus grandes tribulations.

Nous allons citer, pour terminer cet article, le discours de madame de Lévy de Mirepoix, abbesse des bénédictines de Montargis, âgée de vingt-sept ans, aux officiers municipaux de la commune, qui rompirent la clôture de son monastère pour lui signifier le décret de l'assemblée constituante qui licencioit tous les couvents. Nous donnons la préférence à ce discours, sur d'autres pièces non moins remarquables que renferme ce recueil, parcequ'il est peu connu et qu'au moment où les chambres législatives vont s'occuper des communautés de femmes, il est bon qu'on entende une jeune religieuse parler elle-même des devoirs de ce saint état. Qu'on se représente la

Digitized by Google

communauté des bénédictines de Montargis, envahie par la force armée, au nom de la loi; les municipaux de la ville voyant fuir devant eux les religieuses éplorées, et leur jeune abbesse, animée d'un courage surnaturel, allant à leur rencontre et leur parlant en ces termes:

« Messieurs,

» L'étonnement qui nous frappe, en vous voyant dans ce lieu, » égale la douleur qui nous accable. Quoi ! c'est vous, messieurs, » vous, nos amis, nos parents, nos frères, qui vous faites contre » nous les ministres de cette monstrueuse autorité qui, depuis » deux ans, pèse sur notre malheureuse patrie ! Vos yeux au- » roient-ils pu s'apprivoiser avec l'horrible tableau des cala- » mités publiques engendrées par la révolution ? La France en- » tière est dans le deuil : le sang des Français coule dans la » capitale, il fume dans l'étendue de nos provinces; vos con- » citoyens les plus vertueux sont en fuite; nos maisons sont in- » cendiées, nos possessions sont dévastées, nos personnes me- » nacées; le prêtre et le noble, après leurs sacrifices, sont » avilis et dégradés; le roi, pour prix des siens, est abreuvé » de fiel, captif dans son palais. La scène ne finit pas là : des » scélérats, gagés par de plus grands scélérats qu'eux, conti- » nuent d'agiter de toutes parts les torches et le glaive de la » fureur; et tout ce beau royaume, hier florissant, aujourd'hui » objet de pitié pour ses ennemis mêmes, n'est plus dans l'ordre » politique qu'un fantôme qui se roule d'horreur en horreur. » Nos tyrans, nos seuls tyrans triomphent; seuls heureux des » malheurs de tous, ils prolongent leurs jouissances en nous » préparant des fers.

» Ce que je vous dis, messieurs, ne le savez-vous pas? ne » l'éprouvez-vous pas ? et cent fois ne l'avez-vous pas dit vous- » mêmes ? Et vous voudriez, après cela, vous faire les satel- » lites de ceux qui nous font leurs victimes ? Qu'attend donc la

Digitized by Google

» France spoliée pour secouer le joug de fer sous lequel on l'a
» courbée ? Ils tiennent de vous leurs pouvoirs, ces mandataires
» infidèles; et ce pouvoir, devenu plus que tyrannique entre
» leurs mains, au lieu de le borner, de l'anéantir, vous le flat-
» teriez servilement en exécutant contre vos concitoyens et
» vos sœurs des arrêts violents et barbares, qui répugnent à
» votre cœur, et que l'humanité réprouve ? Hé ! n'étoit-ce pas
» assez que, dans l'étendue de la France, l'héritage du Sei-
» gneur fût dévasté, les ministres dispersés, les sanctuaires
» profanés ? falloit-il que nos paisibles retraites fussent de
» nouveau troublées et nos saints autels violés ? Pourrions-nous
» savoir de vous, messieurs, pour quel mal fait à l'état, l'état
» nous persécute ainsi, et pour quel crime nous avons appelé
» contre nous la verge du plus effroyable despotisme. Vous
» nous annoncez que, libres désormais de tous nos engagements,
» nous pouvons sans scrupule rentrer dans le siècle. Et quels
» dieux gouvernent en ce moment la terre ? Qui auroit le pou-
» voir d'annuler le contrat que nous avons fait avec le Dieu
» qui règne au ciel ? Vous nous prévenez encore, de la part de
» vos nouveaux maîtres, que bientôt nous aurons à prêter entre
» vos mains le serment de n'avoir rien distrait de notre maison ;
» MAIS DE GRACE, MESSIEURS, CE QUE VOUS AVEZ LÉGITIMEMENT PLACÉ
» DANS VOS MAISONS NE VOUS APPARTIENT-IL PAS, OU CE QU'ONT LAISSÉ
» VOS ANCÊTRES N'EST-IL PAS VOTRE PATRIMOINE ? ET POURQUOI CE QUI
» SE TROUVE DANS CETTE COMMUNAUTÉ, SOUS LA GARANTIE DE LA LOI,
» NE SEROIT-IL PAS A ELLE ET A SA DISPOSITION ? J'y ai apporté pour
» ma part une somme de 12,000 francs. DE QUEL DROIT VOS LÉ-
» GISLATEURS PRÉTENDROIENT-ILS M'EN PRIVER DE MON VIVANT, ET DE
» QUEL DROIT S'EN EMPAREROIENT-ILS APRÈS MA MORT ? PUISQUE TRÈS
» CERTAINEMENT CE N'EST POINT LEUR PUISSANCE, CE N'EST POINT LA
» NATION QUE J'AI INSTITUÉES MES HÉRITIERS, MAIS MES SŒURS, SUI-
» VANT LA LOI ET LA PROTECTION DE L'ÉTAT. Jusqu'ici les brigands se
» contentoient de dévaliser le malheureux voyageur ; ils ne
» connoissoient pas ce raffinement de cruauté, de lui faire jurer

Digitized by Google

» que son dépouillement étoit complet, et que rien n'avoit » échappé à leur brutale avarice. Quoi ! c'est après nous avoir » placées entre leurs décrets impies et la trop juste crainte de » mourir de faim, que ces usurpateurs veulent nous faire jurer » que nous n'avons pas soustrait à leur inquisition la moindre » petite portion ou de la dot que nos parents nous ont donnée, » ou des salaires acquis par nos travaux. Barbares ! Mais eux- » mêmes feroient-ils bien ce serment ? le feroient-ils au moins » sans parjure ? Qu'ils jurent donc que leurs mains sont pures » du patrimoine des pauvres et des biens des sanctuaires dé- » vastés ? Qu'ils jurent qu'après avoir décrété la vente de ces no- » bles dépouilles, ils n'en seront pas eux-mêmes les premiers » acquéreurs ? Et d'ailleurs quelle plus sacrilége dérision que » la proposition d'un serment faite à des religieuses par ces mê- » mes hommes qui les invitent à violer avec scandale le serment » qu'elles ont fait au Seigneur de lui être fidèles ?

» Vous pouvez donc dire à ceux qui vous envoient que nos » foibles bras plieront sans doute sous les chaînes de l'oppres- » sion, mais que nos consciences, plus fortes que la mort, » n'obéiront qu'à Dieu seul. Racontez-leur ce que vous voyez : » offrez à ces cœurs de bronze le tableau déchirant de toutes » mes filles éplorées, de trente épouses de Jésus-Christ mou- » rantes de douleur autour d'une mère plus malheureuse et plus » accablée qu'elles ; dites enfin, si vous le voulez, dites à ces » fiers tyrans, qu'au milieu d'un peuple de lâches, il est encore » en France une femme qui ne craint pas, une femme qui se » dit libre sous l'oppression du despotisme, et qui, traduite » à cette barre où ils ont tant de salariés, leur criera à eux- » mêmes : Rassasiez-vous, cruels, de tous les maux que vous » nous faites ; abreuvez-vous de nos larmes ! Ames féroces, bu- » vez notre sang ! et qu'à ce prix le ciel propice éteigne dans » vos entrailles la rage d'en verser d'autre !

» N'imputez, messieurs, le désordre de mes idées qu'à celui » des opérations dont vous êtes les ministres, et la fière vérité

Digitized by Google

» qui caractérise ma réponse, qu'au sentiment brûlant des maux » que je partage avec toutes ces vierges consacrées à Jésus-» Christ ; enfin qu'au despotisme de ceux qui oppriment ma re-» ligion, qui détrônent mon roi, et dévorent ma trop malheu-» reuse patrie. »

Nous osons promettre au libraire-éditeur de cet ouvrage que son entreprise aura un prompt succès. Les amis de la religion, les âmes élevées qui se nourrissent de sentiments généreux et d'actions magnanimes, s'empresseront de placer dans leur bibliothèque le *Cours de morale chrétienne et de littérature religieuse.*

REVUE PROTESTANTE.

Comme il n'est rien qu'il soit plus important d'étudier que l'état actuel du protestantisme, rien aussi ne doit paroître plus digne d'attention qu'un journal protestant qui emprunte une sorte de caractère officiel de la position des écrivains qui doivent concourir à sa rédaction. Tel est le recueil qui s'annonce sous le titre de *Revue protestante*, et dont il n'a paru encore que le *prospectus*. Les rédacteurs déclarent que le but qu'ils se proposent est *de faire connoître et d'exposer ce qu'est le protestantisme*, et ils nous promettent beaucoup de *franchise*. Peut-être que déjà ils se sont aperçus qu'ils avoient promis plus qu'ils ne pouvoient tenir. Quoi qu'il en soit, nous avons été justes à leur égard; nous avons compris que le prospectus d'un journal protestant n'étoit pas une chose aisée à faire, et les tenant quittes de leur parole, nous ne relèverons pas beaucoup de vagues déclamations, beaucoup de généralités insignifiantes dont ils ont enveloppé des aveux très remarquables, que nous devons nous empresser de recueillir.

Digitized by Google

« Aucun homme éclairé, nous disent-ils, ne méconnoît »l'influence que la réformation protestante a exercée sur la »position actuelle de l'Europe. Les abus qui la décidèrent, »les changements qui l'ont suivie, font partie du domaine de »l'histoire, et ont été justement appréciés ; mais il est évident »que les *principes* dont elle fut la *mémorable expression*, »survivant aux grands hommes qui les avoient proclamés, »sont applicables dans tous les temps, et qu'ils peuvent »être invoqués aujourd'hui, comme ils le furent au seizième »siècle.» Nous n'avons nulle envie de nier l'influence que le *protestantisme* a exercée sur les destinées des peuples qui le laissèrent pénétrer dans leur sein, sur les révolutions dont le monde a été le théâtre, et sur *l'état actuel d'une partie de l'Europe*, qui est une conséquence de ces révolutions! Ce sont des faits qu'aucun *homme éclairé ne méconnoît*, et qui doivent, certes, suffire à tous les hommes vraiment éclairés, pour leur faire *apprécier* à leur juste valeur les *principes* dont la réforme fut la *mémorable expression*. Mais en quoi consistent précisément ces principes qui, ayant *seuls survécu* aux réformateurs qui les *ont proclamés*, sont la seule chose qui nous reste de leur œuvre, et constituent ainsi l'essence même de la réforme? En d'autres termes, qu'est-ce que le protestantisme ? Nous regrettons que les rédacteurs de la *Revue protestante* n'aient pas répondu dans leur *prospectus* à cette question ; nous allons essayer de suppléer à cette omission.

Le protestantisme n'est-il qu'une hérésie semblable à toutes les autres, et ne faut-il entendre sous ce nom que le système particulier de religion que Luther opposa aux croyances générales de la société chrétienne ? Non ; les opinions des premiers réformateurs, leurs disciples les ont tour à tour remplacées par des opinions contraires, sans cesser d'être protestants ; et qui se soucie aujourd'hui de ce que Luther, Zuingle et Calvin pensoient sur le libre arbitre, sur

Digitized by Google

la prédestination et la grâce ? Ne cherchez pas le protestantisme dans telles croyances, tel symbole déterminé, car vous ne trouveriez pas un seul article du symbole sur lequel s'accordent tous les protestants. Qu'y a-t-il donc de commun entre eux ; quel est le lien unique par lequel tant de systèmes divers et contradictoires se rattachent à une même origine ; et quel est le trait de ressemblance qui nous montre, dans un si grand nombre de sectes opposées, les filles d'un même père, les enfants d'une même famille, qui ont toutes un droit égal au nom de *protestantes ? Évidemment* ce ne peut être que ce principe de *l'indépendance de la raison de chaque homme*, dont la réforme fut la *mémorable expression ;* quoiqu'il soit plus ancien que la réforme, puisqu'il n'est lui-même que *l'expression* de l'orgueil, que tous les hommes ont hérité de leur premier père. Quoi qu'il en soit, voilà tout ce que les rédacteurs de la *Revue* ont pu entendre par les *principes* dont ils nous parlent, et qui renferment en effet tout le protestantisme. Les systèmes que les premiers réformateurs élevèrent sur le fondement de leur *raison souveraine* n'étoient pas apparemment *applicables à tous les temps*, car ils n'ont duré qu'un jour ; mais le principe de la *souveraineté de la raison* de chaque homme, que ces *grands hommes proclamèrent, leur a survécu*, il peut être *invoqué aujourd'hui, comme il le fut au seizième siècle.*

Jamais, en effet, ce principe ne fut plus invoqué que de nos jours. Interrogez tous les sectaires, protestants ou philosophes, le nom importe peu, qui ont renouvelé dans ce siècle toutes les rêveries des siècles passés ; demandez-leur pourquoi ils nient une partie des vérités révélées, ou pourquoi ils les nient toutes, pourquoi ils croient quelque chose, ou pourquoi ils ne croient rien ; tous vous feront la même réponse : c'est leur raison qui est la règle souveraine de leurs opinions. Or, la position du protestantisme, au milieu de tant

Digitized by Google

de sectes opposées, sorties de son sein, et qui toutes lui tendent la main, est devenue assez embarrassante. Faut-il reconnoître tous ces fruits monstrueux, nés d'une même tige? Faut-il se réjouir, ou s'affliger de cette licence d'opinions qui, sous le nom de philosophie, mine peu à peu toutes les croyances qui avoient leur fondement dans l'autorité? Écoutons les rédacteurs de la *Revue*; je ne connois rien de plus curieux que le passage de leur *prospectus* que nous allons citer.

« On ne signale ici ce retour vers un esprit plus *philosophique*, que pour indiquer la *nouvelle position* où il a placé le protestantisme. Il en est résulté chez beaucoup de personnes une sorte de *protestantisme incomplet*, auquel nous devons chercher à *donner une forme*. Ce n'est jusqu'ici qu'une croyance *superficielle*, *indéterminée*, fondée sur les *principes généraux de la philosophie naturelle* et sur la *morale vague de l'Évangile*, croyance qui *redoute* et même *rejette les dogmes*, qui range témérairement *contre la raison*, *tout ce qui est au-dessus de la raison*. Évidemment ce n'est pas une croyance positive, mais c'est une opinion qui prouve qu'on tend à y arriver. Il ne faut pas *décourager* ceux qui *ont eu la force* de faire de leur propre gré ce *pas important*... »

Certes, il y a quelque chose de si naïf dans les paroles que nous venons d'entendre, qu'elles n'auroient besoin d'aucun commentaire. Quel est donc ce déplorable état d'une foule d'hommes de nos jours, dont s'applaudissent des écrivains qui se disent chrétiens, et dans lequel ils ne voient qu'un *retour vers un esprit plus philosophique?* Quel est ce *protestantisme incomplet* auquel ils vont chercher à *donner une forme*? Ils nous l'apprennent eux-mêmes : c'est une croyance *superficielle*, *indéterminée*, fondée sur les *principes généraux* de la *philosophie naturelle* et sur la *morale vague de l'Évangile*; c'est-à-dire que c'est l'incrédulité, que c'est le

Digitized by Google

déisme. C'est bien plus encore : cette croyance *redoute* et même *rejette les dogmes*, range témérairement *contre la raison tout ce qui est au-dessus de la raison.* Or, comme *l'immortalité de l'âme* est un *dogme*, que *l'existence de Dieu* est un *dogme*, et de tous, celui qui est le plus au-dessus de la raison, cette croyance *redoute* donc aussi ces vérités, et *même les rejette*; elle les *range contre la raison*, pour parler comme les écrivains de la *Revue*. Ce *protestantisme incomplet* n'est donc autre chose que l'athéisme, que le doute universel, avec leurs conséquences destructives de toute morale et de toute société. De pareils aveux vous font horreur. Prenez donc garde, vous pourriez *décourager des hommes qui ont eu la force de faire de leur propre gré un pas important*; car les rédacteurs de la *Revue* veulent que vous sachiez que c'est *faire un pas important* vers le protestantisme, que *d'avoir la force* de ne pas croire en Dieu.

Reste à savoir comment les rédacteurs de la *Revue* s'y prendront pour exécuter le beau dessein qu'ils annoncent, de *donner une forme à ce protestantisme incomplet.* Pour nous, nous ignorons comment on peut *compléter le scepticisme*, et ce que c'est que de *donner* à l'athéisme *une forme.* Mais ce dont nous sommes certains, c'est que ce n'est pas au protestantisme qu'il appartient de ramener à des croyances positives des esprits qui ne sont tombés dans le scepticisme que pour avoir tiré les dernières conséquences du principe même du protestantisme. Qu'opposeront les écrivains de la *Revue* à ces raisons débiles qui ont plié sous le poids des vérités augustes du christianisme, et qui ont fini par ne rien croire, parcequ'elles n'ont vu rien se démontrer? Laissons-les parler eux-mêmes : « Sans doute, l'Évangile interprété par la raison, »non présomptueuse et outrée dans ses prétentions, mais »tempérée par la foi, qui n'est au surplus que l'expression »de l'insuffisance de l'esprit humain, a dû nécessairement

Digitized by Google

»donner naissance à des manières de voir *différentes*, mais »toutes *fondées sur la révélation* et le *libre examen*. Les »collaborateurs de la *Revue protestante*, membres de l'église »réformée de France, qui occupe un rang si distingué dans »l'histoire par ses lumières et ses persécutions, se réservent »de signer leurs articles, et leurs opinions arrêtées y seront »reproduites avec franchise. » Les protestants incomplets, ou pour parler plus clairement, les athées et les sceptiques, qu'ils prétendent ramener, pourront leur répondre : « Il ne s'agit pas ici du rang qu'occupe dans l'histoire, par ses lumières et par ses persécutions, l'église réformée, à laquelle vous appartenez; car l'église universelle dont les *réformateurs* nous ont appris à ne compter pour rien l'autorité, peut se vanter d'occuper par ses lumières et même par ses persécutions (quoique les persécutions soient étrangères à cette question) un rang aussi distingué dans l'histoire du monde. Vous nous dites que vous signerez vos articles, et que vos opinions arrêtées y seront reproduites avec franchise. Nous n'élèverons pas des doutes sur votre franchise, mais répondez : vos articles, pour être signés, seront-ils pour nous une autorité infaillible, et vos opinions particulières, pour être *arrêtées*, devront-elles prévaloir sur nos doutes, qui sont tout aussi *arrêtés ?* Chacun ne doit croire que sa raison, n'est-ce pas ? Eh bien ! les mêmes dogmes que votre raison admet, parcequ'elle juge qu'ils sont simplement *au-dessus d'elle*, la nôtre les rejette, parce qu'elle juge qu'ils lui sont opposés. Vous voyez que notre point de départ est le même, et que nous sommes athées, sceptiques, en vertu du même principe d'après lequel vous êtes protestants. Vous convenez que *l'Évangile interprété par la raison, même non présomptueuse et outrée, mais tempérée par la foi, a dû nécessairement donner naissance à des manières de voir différentes, mais toutes fondées sur la révélation et le libre examen.* Vous voyez qu'un examen libre des même questions amène nécessairement des raisons différentes à des

Digitized by Google

résultats opposés ; d'où il suit, ce nous semble, que, dans l'impossibilité de discerner de quel côté est la vérité, à moins d'admettre une autorité supérieure qui prononce (et vous n'en voulez pas plus que nous), le parti le plus sage est de demeurer dans le doute. Au reste, est-ce sérieusement que vous avez dit que *des manières de voir différentes* sont toutes *fondées sur la révélation ?* alors la révélation est opposée à elle-même, et Dieu s'est contredit en parlant aux hommes. N'est-il pas plus raisonnable de nier qu'il leur ait parlé ? » J'ignore ce que les rédacteurs de *la Revue* pourroient répondre. S.

DE LA RÉVOLUTION DANS SES RAPPORTS AVEC SES VICTIMES ET PARTICULIÈREMENT AVEC LES ÉMIGRÉS. Paris, chez Ponthieu, 1824; 197 pages in-8°. Prix, 4 francs.

Au moment où la question de l'indemnité due aux émigrés français pour l'injuste confiscation de leurs biens va être débattue par les chambres, la brochure que nous annonçons mérite d'être rappelée à l'attention du public, puisque en quarante-six courts chapitres elle traite cette matière sous toutes ses faces et dans toute son étendue. L'auteur est M. Madrolle, déjà avantageusement connu par d'autres écrits. Après avoir assigné la cupidité comme cause principale de la révolution, ce qui n'est peut-être pas rigoureusement exact, il prouve d'abord le droit d'émigrer ou de fuir, droit qu'il faut bien reconnoître aux honnêtes gens persécutés, puisqu'on l'accorde même aux coupables ; il établit, de plus, que l'émigration étoit un devoir, puisque on doit la regarder comme une grande et courageuse protestation de la vérité et de la vertu

Digitized by Google

contre la démence et le crime armés d'un pouvoir usurpé. Puis il jette un coup d'œil rapide sur la tyrannie exercée contre les émigrés, ainsi que contre leurs parents et leurs bienfaiteurs, par des lois aussi atroces que bizarres et contradictoires, dont un républicain lui-même disoit qu'elles feroient dresser les cheveux sur le front des Cannibales. L'arme favorite de l'auteur est l'argument *ad hominem*, et à cet effet il montre une rare connoissance des lois et des écrits des révolutionnaires, afin de les traduire à leur propre tribunal, et les forcer de se condamner eux-mêmes. N'est-il pas étrange, par exemple, qu'on ait fait de l'émigration un crime digne de mort, tandis qu'elle étoit formellement reconnue comme une liberté naturelle et légitime par toutes les constitutions et toutes les déclarations des droits de l'homme? Pareillement aussi la guerre que les émigrés ont faite à leurs ennemis étoit autorisée par le droit de défense légitime contre la guerre cruelle qu'on leur faisoit, par ce droit de résistance à l'oppression, que les jacobins invoquoient contre un pouvoir paternel, quoiqu'ils ne voulussent jamais l'accorder contre leur pouvoir usurpé et tyrannique. Assurément le régime de la révolution n'étoit pas la patrie des émigrés ni des Français en général; il n'étoit pour eux ni la loi de leurs pères ni une source de bienfaits, on ne pouvoit dire par conséquent qu'ils dussent lui rendre amour pour amour. La patrie est là où est le père de la patrie; le royaume, là où est le roi et ses sujets fidèles, tout comme la famille ne peut se trouver que là où est le chef, et une armée là où est son capitaine réuni aux troupes qui obéissent à son commandement. Que si une bande de sophistes étoit parvenue à s'emparer du pouvoir de leur légitime souverain, et à le forcer d'émigrer lui-même du domaine de ses pères, c'étoit de fait une puissance nouvelle, mais qui n'avoit aucun droit de s'appeler *la France*, et qui auroit nécessairement dû prendre un autre nom, s'il n'étoit pas dans la nature des révolutionnaires de mentir en tout et partout, et de tromper le monde en s'appropriant jusqu'au titre de

Digitized by Google

leurs victimes. Quant aux autres Français royalistes, qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu émigrer, c'étoit des soldats dispersés, involontairement séparés de leur roi, dans l'impuissance de lui rendre des services, et par conséquent de jouir de leurs droits et de remplir leurs devoirs de Français; c'étoit en un mot des prisonniers, ou pour mieux dire des esclaves subjugués, forcément confinés dans une terre, qui pour eux étoit devenue la terre étrangère, le camp des ennemis. M. Madrolle réfute encore plusieurs autres objections banales, qu'on a osé adresser aux émigrés avec autant d'impudence que de mauvaise foi; il dépeint les souffrances des émigrés pendant leur exil, leur héroïsme et les services qu'ils ont rendus à l'Europe; il établit ensuite la nullité radicale de la législation et des actes de la révolution à l'égard des émigrés; il démontre leurs droits à des récompenses, à la restitution des biens non vendus (parmi lesquels il faut, selon lui, comprendre ceux dont les communes se sont emparées), et à une juste indemnité pour leurs propriétés vendues, indemnité non moins utile à la monarchie qu'aux émigrés. Le trône, que le roi a recouvré, est aussi une propriété qu'on appeloit nationale. M. Madrolle appuie la nécessité de ce dédommagement par les exemples d'indemnités dans les temps anciens et modernes, et par les autorités imposantes des plus célèbres hommes d'état, tant étrangers que nationaux.

DE HALLER.

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Lettre sur l'Allemagne.

Si le roi d'Angleterre, en sa qualité de roi de Hanovre, vient de porter un décret qui accorde aux catholiques de ce dernier royaume une égalité complète avec les protestans, et la ca-

Digitized by Google

pacité de parvenir à toutes les places publiques ; les nouvelles que nous recevons des autres parties de l'Allemagne ne sont pas toutes aussi satisfaisantes, et prouvent encore la funeste influence que le parti prétendu philosophique exerce près de divers gouvernements. Des plaintes générales, par exemple, s'étoient élevées en Bavière sur l'état affligeant où se trouve l'instruction publique, dans ce royaume, malgré les sommes énormes qu'on y a consacrées, et le gouvernement lui-même avoit porté ces plaintes jusque dans le sein de la diète germanique. Tous les hommes sensés attribuoient cette décadence de l'éducation aux principes et aux sentiments de ceux qui sont à la tête des écoles, ou chargés de les surveiller. En conséquence, on espéroit surtout le renvoi de certains conseillers supérieurs des études, auxquels le royaume de Bavière est redevable de tant de mauvais maîtres, et de tant de disciples qui leur ressemblent. Mais le public fut trompé dans son attente. Le mal, répondit-on, ne vient ni des fausses doctrines, ni des professeurs ignorants ou corrompus; il vient uniquement de ce qu'il y a quarante-deux écoliers dans une classe, au lieu de quarante; de ce que les parents ne paient pas une rétribution annuelle de 40 francs pour chaque élève; enfin de ce que tel maître enseigne dans tel lieu, et non pas dans un autre. On se hâta donc de réformer des abus aussi graves qui étoient la source de tout le mal. Une ordonnance régla que dorénavant aucune classe ne pourroit contenir plus de quarante écoliers; que chacun de ceux-ci paieroit une somme de quarante francs par an, et que presque tous les professeurs du royaume seroient transférés dans d'autres villes. Les deux premières mesures furent cependant bientôt rapportées, de sorte qu'il n'est resté de tout le nouveau plan d'éducation, que les frais de déplacement dont le trésor royal a été obligé d'indemniser un grand nombre de professeurs, et le ridicule qui en est retombé sur les auteurs d'une réforme annoncée avec tant d'emphase. En général, on gémit de voir la direction des académies et des écoles d'un pays catholique confiée au fils d'un fameux illuminé du Palatinat, M. Mieg, et à deux professeurs étrangers et protestants, dont l'un, M. Niethammer, a été pour ainsi dire chassé d'Ina, comme prédicateur de l'athéisme, et dont l'autre, M. Thiersch, a joué un rôle plus que suspect parmi les hétéristes, et dans les sociétés carbonariques. On diroit que ces hommes ont pris à tâche de déconsidérer leur gouvernement aux yeux de l'Europe et de corrompre entièrement les générations futures. — La ville de Munich a naguère été témoin d'une profanation publiquement autorisée, puisque la police de cette capitale a permis

Digitized by Google

à un joueur de gobelets de faire ses tours de passe-passe dans l'église du Saint-Sauveur, qui est à la vérité fermée depuis quelque temps. Il semble qu'on ait voulu insinuer, par cette autorisation, que le culte lui-même n'étoit qu'une jonglerie sous le masque de la religion. Toutefois le véritable jongleur a eu une sorte de honte d'annoncer qu'il feroit ses tours dans un temple naguère consacré à l'adoration de Dieu, et qui porte le nom de notre divin Sauveur; l'affiche du moins ne nommoit que la place de Saint-Salvator. La même police qui a autorisé ce scandale est très tolérante pour les libelles où l'on outrage la religion et les gouvernements. Malgré la surveillance sévère ordonnée sur les productions de la presse, par la diète germanique, et quoique ces résolutions aient été consenties par le roi de Bavière lui-même, on vient de publier à Munich un pamphlet indécent composé par un vieux révolutionnaire échappé de prison, nommé *de Spaun*. En revanche, on assure que dans une réfutation de ce libelle, la police a soigneusement éliminé tous les passages qui en faisoient ressortir le sens et le but abominable.

Par une déférence peu réfléchie pour les vœux d'un parti qui domine dans le gouvernement, l'évêque de Spire a subitement rappelé tous les jeunes gens du cercle du Rhin qui se vouoient à l'état ecclésiastique, dans le séminaire de Mayence; et, pour achever leurs études, il ne leur laisse le choix qu'entre Aschaffenbourg et Würzbourg. Il paroît que cette mesure a été provoquée par la résistance énergique que les jeunes prêtres élevés à Mayence opposoient au projet qu'on avoit formé, et en partie déjà effectué, de réunir les écoles catholiques et protestantes dans le cercle du Rhin, projet funeste et basé sur l'indifférence des religions. Nous ne pouvons encore croire qu'un évêque se soit prêté à un pareil dessein. Assurément cette réunion est encore bien moins désirable, quand on considère quels exemples donnent aujourd'hui les ministres protestants en Allemagne. Le fameux Sand, l'assassin de Kotzebue, étoit un jeune étudiant en théologie. Grand nombre d'autres sont les principaux agents des sociétés secrètes et révolutionnaires. La franc-maçonnerie est leur église; là ils reconnoissent un lien d'unité, des supérieurs inconnus, et même une obéissance aveugle, tandis qu'ils refusent l'obéissance douce et raisonnable que réclame l'église chrétienne, dont les ministres ne sont qu'un pouvoir protecteur et conservateur, et n'enseignent pas leur propre doctrine, mais celle qui leur vient de Jésus-Christ. Le 27 novembre dernier, M. G. H. Rosenmuller, pasteur luthérien du village d'Oelzschan, près de Leipsick, et fils

Digitized by Google

d'un fâcheux surintendant, professeur de cette ville, s'est pendu. On assure que le poids de ses dettes l'a engagé à ce suicide. Notez que ce pasteur étoit fort estimé comme auteur de plusieurs de ces nouveaux livres d'édification, qui se signalent par un style doucereux et une morale relâchée et commode.

Il n'est pas jusqu'en Autriche où l'on ne voie des exemples d'insubordination dans les écoles. Il y a environ deux mois que le gouvernement, instruit des doctrines funestes qu'enseignoit le sieur Rembold, professeur de philosophie à l'université de Vienne, a cru devoir lui ôter sa place. On avoit nommé pour son successeur le Père Madlener, prêtre de l'ordre des Rédemptoristes. Il devoit prononcer son discours d'ouverture le 1er décembre dernier, et la salle fut remplie d'étrangers curieux d'écouter ce savant aussi religieux que profond; mais les étudiants s'étoient concerté d'avance pour recevoir le nouveau professeur avec des outrages, et pour l'empêcher de parler. Il ne parut donc point. En revanche, le conseiller de régence Powondra monta en chaire au milieu des sifflements et du tapage, mais il ne put parvenir à se faire entendre, parceque les étudiants crioient sans cesse : *Vive Rembold! faites paroître Rembold!* Alors un autre conseiller de régence voulut prendre la parole, mais il fut pareillement forcé au silence; voilà le fruit de ces doctrines que l'on affecte de faire passer pour innocentes, afin de n'être pas troublé et contrarié dans ses projets de bouleversement. Les gazettes assurent que, par ordre de l'empereur, les jeunes gens, auteurs de ce scandale, ont été incorporés dans les régiments de ligne, de sorte qu'ils seront soumis à une obéissance forcée et à une discipline rigoureuse, châtiment juste et naturel de l'insubordination envers une autorité douce et paternelle.

Les plaintes qui ont retenti dans les feuilles publiques contre la loi portée par le grand-duc de Weimar sur les relations de l'église catholique dans son territoire, loi dont nous avons parlé nous-mêmes dans un des précédents cahiers du *Mémorial*, ne sont pas restées sans effet. Il paroît constant que le ministère autrichien a fait à ce sujet de fortes remontrances au chargé d'affaires de Weimar, et si la loi n'a pas été formellement abrogée, elle est restée sans exécution. Il ne faut donc jamais se lasser de signaler des actes aussi contraires aux maximes de tolérance et de liberté si fastueusement proclamées. Les temps, heureusement, ne sont plus, où cette liberté étoit accordée à tout le monde, excepté à l'église catholique, et en Allemagne surtout, bien des gens

Digitized by Google

ne pèchent que par ignorance des vrais principes. Il existe dans ce pays un grand amour de la justice, et pour que la vérité y triomphe, il suffit de la présenter publiquement et dans toute sa force.

LETTRE SUR L'IRLANDE.

De l'association catholique.

Dublin, 4 janvier 1825.

Monsieur,

Persuadé que les catholiques de tous les pays, et surtout les lecteurs de votre estimable Journal, prennent un vif intérêt aux efforts que font dans ce moment les catholiques irlandais pour reconquérir leurs droits et défendre la foi de leurs pères, contre cette foule de sociétés anti-chrétiennes, liguées pour sa perte, je crois que vous accueillerez encore avec plaisir quelques nouveaux détails sur leur situation, et surtout sur les progrès de cette association catholique que la tyrannie a fait naître, et qui depuis a acquis plus de force et d'énergie, à mesure qu'elle a éprouvé plus de persécutions, qu'elle a été poursuivie de plus de calomnies. Déjà son heureuse influence se fait sentir dans toute l'Irlande; les catholiques de toutes les classes se reposent sur elle avec une entière confiance, parcequ'ils connoissent la pureté de ses intentions et le désintéressement de ses membres; et en effet, quelle garantie ne doit pas leur offrir un corps qui se compose de tous les évêques d'Irlande, de la plus grande partie du bas-clergé, des pairs catholiques, des principaux négociants, enfin de tous ceux qui, par leur fortune, leur naissance ou leurs talents, sont appelés à exercer le plus d'influence sur les paysans irlandais? Aussi peut-on dire que l'association est aujourd'hui étroitement liée à la masse de la population; elle n'est plus un parti, elle est l'organe d'une nation entière, et même des catholiques d'Angleterre, qui se sont empressés de seconder ses généreux efforts, et qui ont manifesté hautement l'intention où ils sont de faire cause commune avec leurs frères d'Irlande. Du reste, il est facile de juger de sa force et de son importance, par les attaques furibondes qu'on ne cesse de lui

Digitized by Google

livrer. Les orangistes se sont levés en masse, et ont sonné l'alarme; ils proclament comme une mesure d'état, indispensable à la sécurité de l'empire britannique, l'asservissement du peuple irlandais : si on lui rend ses droits politiques, s'écrient-ils, c'en est fait de l'église anglicane ; la foi catholique aura bientôt tout envahi, et viendra encore une fois régner exclusivement sur toute l'Angleterre ; on ne sauroit à leur gré prendre des mesures trop sévères pour empêcher un tel malheur. Ces déclamations furieuses, ces menaces, sont répétées tous les jours par les journaux de leur parti, par ces mêmes journaux qui, en se laissant emporter à un tel excès d'*intolérance*, oublient sans doute qu'en 1815 ils déploroient les prétendues persécutions auxquelles allaient être exposés les protestants de France, par suite de la restauration du trône légitime, et qu'ils provoquoient à Londres la formation d'un comité dont lord Wellington devoit faire partie, et auquel seroient adressées toutes les réclamations des malheureux protestants du Midi. Mais c'est surtout dans le clergé protestant d'Irlande que l'association a trouvé ses persécuteurs les plus acharnés ; il a, comme on le pense bien, parlé au nom de l'église menacée ; il a appelé l'attention du gouvernement sur les progrès de la superstition, prête à se répandre sur toute l'Angleterre, et à détruire pour jamais l'ouvrage glorieux de Henri VIII. Mais personne ne s'est mépris sur le véritable but qui le fait agir ; on sait qu'il possède en Irlande d'immenses bénéfices, et c'est dans la crainte de les perdre qu'il a puisé tout-à-coup un zèle aussi ardent pour le maintien de l'église anglicane, à la gloire de laquelle il avoit paru jusqu'ici s'intéresser bien peu ; car les gros bénéficiers, contents de toucher leurs revenus, résident tous en Angleterre, et délèguent un pauvre ministre, qui, pour quelques schellings, se charge du soin de leurs ouailles, et s'en acquitte presque toujours au *prorata* de ses gages, lorsqu'il ne trafique pas lui-même de cette espèce de ferme, avec un ministre encore plus pauvre que lui. Il y a encore une autre difficulté contre laquelle l'association a eu à lutter, et qui a pu nuire un moment à son crédit et suspendre le jugement des hommes impartiaux, c'est l'état de trouble et d'anarchie dans lequel se trouve le sud de l'Irlande. Tout le monde connoît la cause et l'origine de ces désordres, qui n'est autre chose que la profonde misère des paysans, fruit de l'oppression la plus révoltante. L'association catholique a dû nécessairement prendre le parti des opprimés contre les oppresseurs, et aussitôt ses ennemis n'ont pas manqué de la dénoncer comme prêchant la révolte et la désobéissance aux lois ; mais il est notoire que les troubles

Digitized by Google

ont diminué à mesure que l'association a acquis plus d'influence, et si les hommes sensés trouvent quelquefois répréhensible et inconsidéré le zèle trop ardent de quelques uns de ses membres, ils s'accordent tous à regarder l'association en entier comme propre, par la sagesse de ses vues et de ses moyens, à hâter l'émancipation de l'Irlande, et par conséquent à consolider la foi catholique dans ce malheureux pays.

Mais les attaques dirigées contre l'association ne sont pas toujours bornées à des calomnies et des invectives. Le gouvernement, mû sans doute par les clameurs des orangistes, et peut-être aussi pour sonder le terrain, a fait décerner un mandat d'arrêt contre M. O' Connel, un des membres les plus influents de l'association, et un de ses premiers orateurs. Il étoit accusé d'avoir, en parlant de Bolivar et de l'Amérique du sud, exprimé le désir qu'il s'élevât un autre Bolivar, pour délivrer l'Irlande, dans le cas que de nouvelles vexations de la part de ce même parti qui veut dominer aujourd'hui viendroient augmenter l'oppression sous laquelle gémit ce malheureux pays. En France, on peut trouver cette phrase répréhensible, je n'essaierai pas de la justifier; mais il suffit d'être Anglais, ou même de bien connoître la constitution anglaise, pour n'y rien trouver à redire, et en condamnant ces paroles comme séditieuses, le gouvernement se mettoit en opposition avec lui-même, avec ses principes; bien plus, il attaquoit le droit en vertu duquel règne Georges IV, lui-même. En effet, qu'étoit la révolution de 1688, si ce n'est une insurrection contre un roi qui ne plaisoit pas à un parti; encore s'est-elle faite pour un motif de religion; aussi les journaux de l'opposition n'ont pas manqué de faire une remarque qui venoit à la pensée de tout le monde: ils ont trouvé extraordinaire que sous un roi dont tous les titres à la couronne viennent d'un prince hollandais, qui, à la tête d'une puissante armée, envahit l'Angleterre, et força le peuple anglais à chasser son roi légitime, on voulût regarder comme séditieuses les paroles d'un homme qui a exprimé le désir de voir s'élever en Irlande un chef capable d'opérer une révolution, si l'oppression devenoit telle qu'il n'y eût d'autre moyen d'en être délivré que la force. Que dit le fameux ouvrage de M. Locke sur le gouvernement, ouvrage qui a été si longtemps le manuel de la maison de Hanovre, si ce n'est que l'insurrection est permise contre une oppression intolérable? Ce principe fait la base de toute la politique de l'Angleterre, et c'est ce principe qu'elle professe hautement dans ce moment-ci, en applaudissant aux révolutions de l'Espagne et de l'Amérique. Elle doit en subir les conséquences, et se

Digitized by Google

l'appliquer à elle-même. C'est ainsi qu'a pensé le jury chargé de prononcer sur l'accusation intentée à M. O' Connel; quoique composé en entier de protestants, il l'a renvoyé absous à l'unanimité. Telles sont les réflexions que les protestants en Angleterre ont faites et ont été en droit de faire. Quant aux catholiques, comme ils ne veulent point de révolte, et qu'ils la réprouvent partout où elle se montre, comme contraire à l'ordre et à la religion dont elle finit par étouffer les principes, ils ne sont pas exposés à de pareilles inconséquences.

Je crois qu'on doit regarder la crise dans laquelle se trouve l'Irlande dans ce moment comme très importante pour les affaires des catholiques; tout porte à croire qu'elles prendront une tournure favorable, et si elles n'ont pas cette année un résultat définitif, le moment du moins en sera considérablement accéléré. Elles ne manqueront pas d'attirer toute l'attention du gouvernement anglais, qui, proclamant la liberté dans toutes les parties du monde, et hâtant partout l'émancipation des peuples par son or et ses conseils, voudra sans doute donner un grand exemple en affranchissant les catholiques irlandais, et craindra de laisser subsister aux yeux de toute l'Europe le spectacle d'un peuple dont la servitude donne un démenti continuel à toutes ses pompeuses déclarations de tolérance et de philanthropie; mais aussi les catholiques comprennent qu'ils doivent agir avec sagesse et circonspection; ils éviteront de gâter la bonté de leur cause par des mesures imprudentes, et on ne les verra pas s'abandonner à l'influence des passions.'

J'ai l'honneur d'être, etc.

Nous avons cru qu'il ne seroit peut-être point sans intérêt pour nos lecteurs de trouver ici un aperçu de l'état actuel de la religion catholique en Angleterre; nous l'empruntons à un recueil publié dernièrement dans ce pays. Il y a cent ans, le dénombrement que nous allons faire eût été une liste de proscription.

Cet aperçu nous présente d'abord les évêques, vicaires apostoliques, qui sont, dans l'ordre hiérarchique, M. Millner, pour le district du centre; M. Collingridge, pour le district de l'ouest; M. Poynter, pour Londres; et M. Smith, pour le nord. MM. Collingridge et Poynter ont pour vicaires MM. Baines et Bramston. Les évêques ont en outre un ou plusieurs vicaires généraux.

Digitized by Google

On compte dans le district du centre 92 chapelles et 99 missionnaires disséminés dans différents comtés, mais dont le plus grand nombre se trouve dans le comté de Stafford. C'est dans ce même comté que réside le vicaire apostolique, et que se trouve le collége d'Oscot, qui est le séminaire du district, et à la tête duquel est placé M. Walsh, vicaire général du vicaire apostolique, et chapelain de la congrégation. Le district de l'ouest est celui où il y a le moins de chapelles; on n'en compte que 43 et autant de missionnaires. Plusieurs congrégations ont des prêtres, mais quelques missionnaires ont à la fois plusieurs chapelles à desservir, et de plus, à visiter les catholiques disséminés dans les différents comtés. Le vicaire apostolique de ce district réside à Bath. Il y a dans le district de Londres 72 chapelles, dont 18 dans la capitale et les environs. Ces 18 chapelles sont desservies par 30 missionnaires, et quelques unes ont de plus trois ou quatre prêtres, selon les besoins de la population. Le nombre des prêtres monte dans ce district à 65; dans quelques endroits on s'occupe à élever encore de nouvelles chapelles.

C'est dans le district du nord que se trouve le plus grand nombre de catholiques, ainsi que dans les comtés de Northumberland, York et Lancaster. L'on compte dans le premier de ces comtés 18 chapelles, 45 dans le second, et 81 dans le troisième. Il y a aussi beaucoup de catholiques à Manchester, Preston, Liverpool, Lancaster, Warrington et Wigan. Dans le comté de Lancaster se trouve l'établissement de Stonyhurst, école très fréquentée par les catholiques. Il y a en tout dans le district du nord 165 chapelles et 162 missionnaires; le collége d'Ushaw, près de Durham, en est le séminaire. Les catholiques sont très nombreux dans cette partie du district, et le vicaire apostolique y réside. Ce prélat a quatre vicaires généraux qui résident dans les comtés de Northumberland, Durham, York et Lancaster.

On compte donc en tout dans les quatre districts 372 chapelles et 379 missionnaires. Beaucoup de personnes n'auroient pas cru que le nombre en fût si considérable.

Il y a en outre en Angleterre 22 colléges ou écoles catholiques, en y comprenant les deux colléges écossais, le collége des Bénédictins de Douai, et celui des Dominicains de Bornheim. Les principales écoles ecclésiastiques sont celles de Stonyhurst, d'Ushaw et Ampelsorth, dans le district du nord; celles de Saint-Edmond, dans le district de Londres; de Sainte-Marie, à Oscot, dans le district du centre; et de Saint-Grégoire, à Bath, pour celui de l'ouest.

Digitized by Google

Nous empruntons à une Notice statistique sur la Hongrie, faite par M. Ksaploviez, les résultats suivans :

4,525,000	catholiques,
426,000	grecs unis,
1,666,000	grecs dissidents,
1,198,000	réformés,
820,000	luthériens,
Total..... 8,635,000	habitants.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

Angleterre.

A diagram illustrative of the formation of the human character, etc. *Diagrame pour expliquer la formation du caractère de l'homme.* Londres, 1824, grand in-8; chez Wheatly et Adlard.

La manie des systèmes est une bien vieille maladie de l'esprit humain, dont il seroit assez curieux d'étudier les variations. Si le créateur d'un système étoit, il y a deux mille ans, un homme grave et profond qui, après avoir médité pendant sa vie entière sur des objets que la révélation n'avoit pas encore entièrement dévoilés au monde, rassembloit en un faisceau toutes ses idées, toutes ses observations, et les communiquoit avec bonne foi à ses disciples, comme la doctrine qu'il croyoit le plus conforme à la raison, aujourd'hui, où tout est perfectionné, on n'y regarde pas de si près; et l'on compose un système avec autant de facilité et de légèreté qu'un vaudeville. Tel écrivain est l'auteur de deux ou trois grands systèmes sur des objets qu'il n'a étudiés que dans les feuilletons d'un journal. Il y a quelques années, le grand objet des méditations de nos philosophes étoit la politique; le moindre gazetier se croyoit alors obligé de nous donner son système de gouvernement; de nos jours, l'esprit humain commence à prendre une autre direction. C'est l'homme que partout l'on étudie; son intelligence, ses passions, ses mœurs, ses habitudes; voilà ce qui occupe maintenant toutes les têtes capables de réflexion. La religion est un objet peu digne d'attention; on tend même à la remplacer par un système de morale

Digitized by Google

qui rendra l'homme bien meilleur et plus heureux qu'il n'a été jusqu'à présent. Ce système de morale n'est pas encore arrêté; mais l'on a pensé que l'éducation devoit en être la pierre angulaire. On n'est pas encore d'accord sur le système d'éducation qu'on adoptera; sera-ce celle du cœur ? sera-ce celle de la raison ? attendons et nous verrons.

L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons a voulu coopérer au grand œuvre; ses recherches ont eu pour objet la formation du caractère de l'homme, et son système lui a été suggéré par celui de M. Owen. Ici le lecteur demandera peut-être ce que c'est que M. Owen. M. Owen est un riche philanthrope qui, persuadé que l'éducation est la principale source du bonheur de l'homme, a fondé en Ecosse, à *New-Lanark*, une espèce de colonie dont il dirige lui-même les travaux, et où quarante ou cinquante familles sont exercées, sous ses yeux, à la pratique de la vertu. Son système, qui a plus d'un trait de ressemblance avec celui des frères moraves, a été le sujet de l'admiration de presque tous les *hommes qui pensent*. On a écrit et répété jusqu'à satiété que l'humanité lui seroit un jour redevable de son bien-être. Il y auroit de la témérité de notre part à élever le moindre doute à cet égard; et nous nous bornerons en conséquence à faire connoître à nos lecteurs le Diagrame à l'aidé duquel notre auteur prétend nous expliquer les vues métaphysiques de M. Owen.

Figurez-vous une série de cercles concentriques diversement colorés, et désignant les différentes classes d'objets et de circonstances dont l'homme est entouré, et dont il subit l'influence depuis sa naissance jusqu'à sa mort. La couleur du centre, composée de toutes les autres couleurs, représentera l'individu lui-même; le premier cercle intérieur représentera l'influence des parents, des nourrices, des domestiques, etc.; le second, l'influence de la discipline scolastique, des qualités morales du précepteur de l'enfant et de ses compagnons d'étude; le troisième cercle représentera la religion; le quatrième, la classe de la société dans laquelle est placé l'individu, la haute, la moyenne ou la basse; le cinquième cercle désignera l'influence de sa profession; enfin le sixième cercle, le cercle extérieur, représentera les institutions du pays, principalement les lois sur la propriété. Que si toutes les couleurs de ces différents cercles sont en harmonie parfaite entre elles, on aura le meilleur système d'éducation, de religion et de lois qui puisse exister; et la couleur mélangée du centre représentera le caractère de l'homme ayant atteint une perfection analogue. Que si, au contraire, la couleur de l'un de ces cercles est altérée, cette altération

Digitized by Google

réagira sur la couleur mélangée du centre, et le caractère de l'individu en sera moins parfait. Il s'ensuivroit que la cause de tous les crimes seroit dans une ou plusieurs classes des circonstances décrites par les cercles; que ces causes peuvent être en partie détruites par la société, qui peut aussi en substituer d'autres d'une nature plus favorable.

Voilà l'idée principale, ou, si l'on veut, le cadre dans lequel l'auteur du Diagrame a renfermé son système; nous lui prédisons un succès de vogue.

RECOLLECTIONS OF THE LIFE OF LORD BYRON FROM THE YEAR 1808 TO THE END OF 1814. *Souvenirs de la vie de lord Byron, depuis l'année* 1808 *jusqu'à la fin de* 1814, grand in-8°.

On se rappelle que lord Byron avoit laissé des mémoires manuscrits qu'il avoit préparés lui-même, et que ses héritiers ont jugé à propos de détruire. Le public, vivement désappointé, accueille avec avidité toutes les productions qui peuvent suppléer pour lui à la perte de ces mémoires d'un poëte vraiment original, dont les muses et la Grèce déplorent le trépas prématuré. Déjà un ouvrage intitulé *Conversations de lord Byron* a paru en Angleterre; mais on n'a pas été peu surpris d'y voir que le noble lord, loin d'adorer aveuglément le divin Shakespear, s'exprimoit avec beaucoup de franchise et de hardiesse sur les défauts et les beautés que présentent les ouvrages du grand poëte. On a alors supposé que ces opinions étoient celles de l'auteur des *Conversations*, qui cherchoit à les introduire à l'ombre du nom célèbre dont il se couvroit; et des critiques sanglantes ont bientôt fait justice de cette présomption. L'ouvrage que nous annonçons est encore celui d'un homme qui a spéculé sur une grande réputation. L'auteur, M. Dallas, qui est mort depuis l'impression des *Souvenirs de lord Byron*, étoit entré par mariage dans la famille du noble lord. Quelques légers services rendus à propos, lors de la première apparition de lord Byron sur la scène littéraire, formèrent entre le noble poëte et M. Dallas une liaison qui dura plusieurs années. M. Dallas eut donc de fréquentes occasions d'étudier le caractère du poëte; mais il ne faut pas perdre de vue qu'une grande différence d'âge dut empêcher que leur intimité fût toujours sans réserve. Leurs conversations paroissent avoir presque toujours eu pour objet la littérature; et la partie la plus inté-

Digitized by Google

ressante de l'ouvrage de M. Dallas se rapporte aussi à la publication du premier chant de Childe-Harold dont il cite un grand nombre de variantes très curieuses. M. Dallas avait surveillé l'impression de ce poëme, et nous apprend que lord Byron lui en abandonna généreusement le produit. La liaison de lord Byron et de M. Dallas finit en 1814, époque à laquelle celui-ci quitta l'Angleterre pour venir s'établir sur le continent. Nous avons cru remarquer que son but principal avoit été de prouver que les opinions religieuses et politiques de son ami avoient été plus conformes à la saine raison, tant qu'ils avoient vécu ensemble. En effet, il n'hésite pas, dans ce dessein, à s'exprimer en termes très durs sur la conduite du noble lord, après la cessation de leur intimité; d'où nous concluons par analogie que, si elle eût subsisté plus longtemps, M. Dallas croit qu'il auroit prévenu bien des désordres et empêché son illustre ami de donner l'affligeant spectacle de tant d'écarts honteux qui flétriront à jamais la gloire de ce poëte extraordinaire. Il ne nous appartient pas de dire jusqu'à quel point cette prétention peut être fondée.

En résumé, nous pensons que si M. Dallas s'étoit borné à parler des rapports littéraires qui ont eu lieu entre lui et lord Byron, son livre, quoique moins volumineux, eût été beaucoup plus intéressant; mais il s'est servi de cette occasion pour nous rapporter un si grand nombre de ses propres opinions en fait de goût, de littérature et de religion, qu'il nous semble qu'il eût mieux fait d'intituler son ouvrage: *Mémoires de la vie de M. Dallas.*

Allemagne.

WILLIAM SHAKESPEARE'S LEBEN, etc. *La Vie de W. Shakespeare*, par Adolphe Wagner. Leipsick, 1825. Chez E. Fleischer.

Le rôle que jouoit au milieu du dernier siècle la littérature française en Allemagne, blessoit profondément l'amour-propre national. Fatigué depuis long-temps de cette humiliante influence, le peuple soupiroit après une littérature qui lui appartînt en propre. Des hommes de génie saisirent avec bonheur cet instant favorable pour se hasarder dans des routes nouvelles. Corneille et Racine, dont les beaux vers faisoient les délices de Potzdam, furent anathématisés et

Digitized by Google

proscrits dans les écoles, et le génie sublime, mais âpre, inégal et incorrect du premier tragique anglais, fut désormais le seul modèle auquel en appeloient les novateurs. Les libraires ont exploité avec un succès toujours soutenu cet enthousiasme de leurs compatriotes pour Shakespear. En vain des traductions et des éditions sans nombre de ses ouvrages ont-elles été faites dans toutes les parties de l'Allemagne, elles n'ont pas encore pu ralentir l'empressement du public; et chaque jour il s'en publie de nouvelles. En écrivant la vie de Shakespear, M. Wagner a obéi à l'impulsion qui porte tous les esprits à étudier ce poëte. Quoique son ouvrage ne soit pas fort neuf et qu'au fond même ce ne soit qu'une *traduction libre* de l'anglais, personne, après l'avoir lu, n'en regrettera l'achat. Il sait nous présenter avec une grâce peu commune et un art infini, tous les petits détails de la vie de son héros, dont il caractérise d'ailleurs les productions d'une manière forte et vraiment originale. Quelques-unes des observations dont M. Wagner a enrichi son travail lui font honneur; elles sont pleines d'esprit et de justesse. D'autres, et c'est avec regret que nous nous voyons forcés de le lui reprocher, manquent de clarté. On peut faire un grand nombre d'antithèses brillantes, et être cependant, pour dernier résultat, inintelligible.

Gedichte eines Nordlanders. *Poésies d'un habitant du Nord*, publiées par M. le comte de Blankensec. Berlin, 1824.

Le titre de cette collection de poésies ne fait pressentir que la moitié du mérite qui les distingue. En effet, ce qu'il y a de grave et de sérieux dans l'esprit de l'habitant du Nord se trouve uni, dans cette nouvelle production, de la manière la plus heureuse, à la vivacité d'imagination de l'habitant du Midi. Nous avons particulièrement distingué la pièce de vers intitulée *le Suicide*. Le poëte a su peindre avec une effrayante vérité et en fort beaux vers les souffrances d'un homme auquel le monde et sa propre existence sont à charge. Des amis indiscrets se sont empressés de comparer M. le comte de Blankensec à lord Byron; il n'est pas encore temps, je pense, de lui donner ces éloges. Il débute de la manière la plus brillante, il est vrai, dans la carrière des lettres, mais craignons d'étouffer par des louanges prématurées son talent naissant: guidons-le plutôt par

Digitized by Google

les sages conseils d'une critique éclairée. D'un autre côté, quelques journalistes ont rendu compte de cette production d'un jeune homme de talent avec tout le fiel de la passion; quelques uns même ont eu recours à leurs armes ordinaires, les injures et la grossièreté. Seroit-ce parcequ'ils auroient de la peine à pardonner à un jeune comte de faire de beaux vers ?

Ueber den Werth und das Bedürfniss eines guten gesitteten und schmackhaften, Allgemein deutschen national getrunkes, des bieres, etc. *De la nécessité d'adopter en Allemagne la bière comme boisson nationale, etc.*, par le doct. Alexandre Lips, professeur d'économie politique et industrielle à l'université de Marburg.

Je sens que l'objet de ce livre n'est pas fait pour exciter par lui-même la curiosité des lecteurs français; et on ne peut pas exiger que l'on s'intéresse vivement à Paris à ce que les ouvriers de Berlin boivent de la bière plutôt que de l'eau-de-vie; mais l'auteur a su rattacher à une question qui sembloit n'être que d'un fort mince intérêt local des considérations de l'ordre le plus élevé. Vivement frappé des désordres et des malheurs que cause parmi le bas peuple l'usage de l'eau-de-vie, M. le D.r A. Lips, professeur d'économie politique et industrielle à l'université de Marburg, a cru que le meilleur moyen de les prévenir, était de substituer une boisson agréable et spiritueuse, mais plus saine, aux liqueurs dont s'enivre la basse classe de ses compatriotes. Son ouvrage est divisé en trois parties. Après avoir comparé dans la première partie les qualités de la bière avec celles des autres boissons artificielles, telles que l'eau-de-vie, le rhum, le thé, le café, le punch, etc.; après avoir surtout fait remarquer les qualités délétères de l'eau-de-vie, l'auteur ne balance point à présenter la bière comme la boisson qui convient le mieux au climat de l'Allemagne, pourvu toutefois qu'elle possède toutes les qualités qu'il désigne, et auxquelles il nous serait très difficile de rien ajouter. Rien de plus plaisant et rien de plus original que le portrait d'un bon brasseur que trace M. Lips à la fin de cette première partie. Dans la seconde, il recherche et indique avec beaucoup de sagacité les causes qui ont fait oublier les bons procédés dans la fabrication de la bière, et qui par suite ont porté les gens aisés à boire de préférence

Digitized by Google

du vin, du thé et du café, et le bas peuple à adopter l'usage de l'eau-de-vie. Dans la troisième partie, l'auteur s'occupe à remédier aux maux et aux désordres qu'il vient de signaler, et propose ses procédés pour la fabrication de la bière. Nous ne le suivrons pas dans le développement de sa théorie. Nous nous bornerons à dire que les préceptes de M. le professeur Lips sont d'une clarté extrême ; son style est précisément celui qu'il convient d'employer pour se faire entendre des gens du peuple; et il faudroit, en vérité, qu'un brasseur eût été bien mal traité par la nature, pour ne pas pouvoir appliquer les règles que l'auteur se donne la peine de lui tracer.

NEUES CONVERSATIONS-LEXICON, ODER ENCYKLOPADISCHES HANDWORTERBUCH, etc. *Nouveau Dictionnaire de conversation, ou Dictionnaire encyclopédique portatif*, rédigé par une société de savants. Cologne et Bonn.

Rien de plus dangereux que ces vastes et indigestes compilations que l'on offre au public pour l'aider dans ses recherches de tout genre, et pour prêter aux sots et aux ignorants des opinions toutes faites. Cette idée a été, comme on sait, exploitée en France avec un art bien perfide. Les philosophes du dernier siècle ont élevé au génie de l'irréligion un monument monstrueux qui accusera toujours l'imprévoyance du gouvernement qui toléra cette entreprise. Un libraire de Leipsick spécula, il y a quelques années, sur l'importation de cette féconde idée en Allemagne, et publia un *Dictionnaire de conversation*, qui eut un succès prodigieux. Cinquante éditions successives et toutes tirées à un très grand nombre d'exemplaires sont épuisées. Cette lourde compilation, composée de dix ou douze énormes volumes, est à la fois un dictionnaire d'histoire et de géographie, de sciences et de beaux-arts, etc.; en un mot, une véritable encyclopédie. Comme l'ouvrage français, qui lui a servi de type, le dictionnaire allemand de *conversation* est moins un répertoire des connoissances humaines qu'un répertoire de toutes les erreurs de la philosophie. Cette considération a engagé une société de savants à se réunir pour publier, à l'imitation du Dictionnaire de conversation du libraire Brockhaus de Leipsick, un ouvrage où l'on pût puiser sur tous les sujets des notions saines et conformes aux intérêts de la religion et de la société. Les deux premiers volumes paroissent;

Digitized by Google

ils nous semblent répondre à tout ce que les amis des bonnes doctrines pouvoient attendre d'une pareille entreprise. Nous avons particulièrement distingué les articles *Abraham*, *Acta Sanctorum*, *Basile*, *Bossuet*, *Bourdaloue*, *Bruno*, *Communion*, *Confession*, *Guerre des paysans*, *etc.* L'article biographique de Bourdaloue nous a paru fait avec un art peu commun et un véritable talent.

GESCHICHTE DES PREUSSICHEN STAALS UNTER DER REGIERUNG HNEDRICH WILHELMS DES DRITTEN BIL ZUM PARISER FRIEDEN. *Histoire de Prusse, sous le règne de Frédéric-Guillaume* III, *jusqu'à la paix de Paris.* 1824, Berlin.

Cette histoire complète d'une époque qui comprend près de vingt années, ne sauroit manquer de présenter un intérêt tout particulier à l'homme qui aime à étudier le passé. Cruels événements! Qui n'y a point pris part! Qui n'en a pas été témoin ni victime! Nous ne saurions donner assez d'éloge à l'impartialité avec laquelle l'auteur présente les faits : jamais il ne s'écarte de la vérité, elle semble toujours guider sa plume. Lorsqu'aujourd'hui ceux qui se mêlent d'écrire l'histoire, défigurent tout dans l'intérêt de leur parti, on sent davantage combien est estimable l'écrivain qui renonce à tous les préjugés dont il a été jusque là environné pour ne dire que la vérité. Le style de l'ouvrage que nous annonçons est toujours simple et concis, et d'une pureté remarquable. Cet ouvrage est orné d'un très beau portrait du roi de Prusse, et d'un portrait du prince Blücher, tous deux d'une ressemblance parfaite.

MERSEBOURG. *Vœu à l'anniversaire du roi, déposé aux pieds de sa majesté, le 3 août* 1824.

Que l'on ne s'imagine pas que l'on soit, à Berlin, insensible aux beaux vers; les méditations poétiques de M. de Lamartine y ont fait fureur. On en a même publié une contrefaçon qui est un véritable chef-d'œuvre typographique, et qui l'emporte de beaucoup en luxe sur l'édition originale. Mais aussi, l'on est d'une rigueur extrême pour les mauvais vers; le poëte malencontreux n'inspire pas la moindre pitié au public, qui redou-

Digitized by Google

ble même de sévérité lorsqu'on se sert de la langue de Racine. Aussitôt que l'existence des vers suivants, adressés au roi le jour anniversaire de sa naissance, fut révélée,

De ses puissantes mains en sa juste fureur,
Si le ciel détruisoit le trop ingrat ouvrage,
Et qu'il voulût pourtant conserver son image,
De Frédéric-Guillaume il garderoit le cœur.
Que ce Dieu protecteur du bonheur de la terre
Conserve encor long-temps une tête si chère!
Et de sa belle vie éternisant le cours,
Prends, ô destin! des miens pour prolonger ses jours.

Il n'est point de sarcasmes auxquels l'auteur, M. C. Bonifont, n'ait été en butte. La malignité de tous les critiques de Berlin s'est exercée à ses dépens, sans lui tenir aucun compte des excellents sentiments qu'exprimoient ses mauvais vers.

— Un journal assez estimé de cette ville (*der Freymüthige*) contenoit dernièrement une assertion qu'on ne peut laisser sans réponse. Après avoir rapporté que l'on avoit traduit, par ignorance, de l'allemand en français, le Neveu de Rameau de Goethe, que cet auteur avoit lui-même traduit de Diderot, il ajoutoit: Les Français ont trop tôt oublié Diderot !! Nous aimons à croire que c'est par *ignorance* que le rédacteur du journal a fait cette remarque, qu'il *ignorait* que Diderot a été l'écrivain le plus immoral, l'athée le plus audacieux du siècle passé, et que sans cela il n'auroit point regretté que le public eût déjà oublié jusqu'au titre de ses ouvrages.

LEITFADEN ZUM UNTERRICHTE IN DER ERSTEN UND JEDER REINGEN COMMUNION, etc. *Instruction pour la première communion en particulier, et sur la communion en général*, par George Riegler, docteur en théologie, professeur de philologie orientale au lycée royal de Bamberg. Sulzbach, chez Seidel.

La sainte communion, dit l'auteur, l'un des actes les plus importants de la religion, est aussi une partie essentielle du culte catholique. Tout catholique a donc besoin d'avoir une connoissance aussi complète que possible de ce dogme fondamental de sa religion. C'est dans ce but que l'on donne

Digitized by Google

à ceux qui s'approchent pour la première fois de la sainte table, une instruction étendue, et qui doit être d'autant plus solide, qu'elle doit le plus souvent servir pour tout le reste de la vie. Après avoir signalé les défauts des ouvrages ordinaires d'instruction religieuse, l'auteur ajoute qu'il croit qu'il seroit convenable que celui qui instruit et celui qui est instruit se servissent du même livre. Mais comme jusqu'à présent on n'a pas eu égard à cette opinion dans la composition des livres d'instruction, et que beaucoup de ces livres même ne sont qu'à la portée des chrétiens d'un âge avancé et non à celui des enfants, le doct. Riegler se propose, dans l'ouvrage qu'il publie aujourd'hui, de communiquer un essai d'instruction sur la sainte communion, à l'usage des maîtres et des disciples, ainsi qu'à celui des personnes plus âgées, dont le but est d'inculquer dans leur esprit des principes bons et solides. Il divise toute l'instruction sur la sainte communion en quatre périodes. Après avoir développé, dans l'introduction, de la manière la plus orthodoxe, le principe de l'incarnation et de la divinité de N. S. J.-C., il traite dans la première partie de la première communion des enfants; dans la seconde partie, il examine ce qu'étoit la sainte communion au temps des apôtres et des premiers chrétiens; dans la troisième, il traite de la sainte communion depuis le temps des apôtres jusqu'au temps actuel; dans la quatrième partie enfin, de la communion au temps actuel. Cette division de son ouvrage conduit l'auteur à traiter de la transsubstantiation, de la sainte communion considérée comme sacrifice, de l'adoration de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, de la messe et de la communion des laïques, sous une seule espèce, dont il indique l'origine et développe la nécessité. Cette partie de l'ouvrage du doct. Riegler n'est pas celle qui se recommande le moins à l'attention du lecteur. On y remarque la dialectique la plus serrée, unie à la diction la plus brillante. Les règles que donne ensuite l'auteur pour tenir une conduite digne d'un chrétien, avant, pendant et après la communion, sont excellentes et vont parfaitement à leur but. Les prières et les méditations qu'il offre à ses lecteurs sont fort édifiantes. Cet ouvrage, dédié à Mgr. l'archevêque de Bamberg, a reçu l'approbation de son vicaire-général.

Digitized by Google

Der Glaubenslehre der katolischen Kirche Praktisch vorgetragen, etc. *Exposition de la doctrine de l'église catholique*, par le doct. Adam-Joseph Onymus, professeur de théologie à Würzbourg; 3e partie.

Cette troisième partie de l'ouvrage du doct. Onymus est divisée en trois sections principales: dans la première, il traite de la grâce, qu'il démontre ne gêner en aucune manière le libre arbitre; dans la seconde, il développe les moyens de la grâce, qui sont la parole de Dieu et les sept sacrements; enfin dans la troisième section, il traite de la mort, de l'état de l'homme après la mort, de la résurrection, du dernier jugement et de ses suites éternelles.

Digitized by Google

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

Nous annonçons avec plaisir à MM. les souscripteurs à la *Bible de Vence*, que cette belle entreprise vient d'être terminée. La troisième et dernière partie de l'Atlas, contenant onze planches, qui restoient à publier, vient de paroître. Ces planches sont de la plus grande beauté, et répondent à l'ensemble de tout l'ouvrage.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'à dater du 1er avril prochain le prix de chaque volume sera augmenté d'un franc. L'ouvrage se compose de 25 vol. avec l'atlas. A Paris, chez Méquignon junior, libraire de la faculté de théologie, rue des Grands-Augustins, n° 9.

Liber Choralis, tribus vocibus; complectens maxime vulgata divini officii partes in contrapuncto simplici notæ ad notam super plano canto in media posito rite pertructantas; accesserunt et hymnorum varii cantus quibusque metris apti. Composuit ac disposuit Alex. Steph. Choron, academicus, variis hujusque musicis operibus muneribusque functus. Apud auctorem, via dicta Vaugirard, n° 69.

M. Choron, directeur de l'école royale et spéciale de chant, vient, par suite de la proposition qui lui en a été faite, de se charger de l'organisation du chant dans l'église de la Sorbonne, chef-lieu de l'académie de Paris. Depuis quelques années ses élèves ont été entendus avec beaucoup d'intérêt dans différentes églises de la capitale, et maintenant ils font habituellement le service dans la chapelle de l'école royale polytechnique et des colléges royaux de Henri IV et de Saint-Louis. Dans le livre choral que nous annonçons il n'a été rien changé au chant de l'ordinaire de l'office; M. Choron s'est contenté de le disposer à trois parties, c'est-à-dire qu'après l'avoir placé dans la région moyenne et commune de toutes les voix, il a placé au-dessous une basse vocale, et au-dessus une partie supérieure en contrepoint simple de note contre note, de peu d'étendue, et par conséquent d'une exécution facile.

Quant au chant du propre, M. Choron a substitué à celui qui existe un chant beaucoup plus court, d'un meilleur style, et d'un effet beaucoup plus agréable. Ce chant se rapproche

Digitized by Google

du romain, que plusieurs diocèses de France abandonnèrent il y a un siècle, pour le remplacer par un chant lourd et traînant, opération qui fut alors assez généralement blâmée.

La réunion du chant de l'ordinaire et du propre, tels qu'ils viennent d'être annoncés, forme le livre choral qui comprend tout ce qui est nécessaire pour la célébration de l'office régulier.

L'esprit du sacerdoce, ou Recueil de réflexions sur les devoirs du prêtre, par M. l'abbé Harel, 2 vol. in-12. A Paris, chez Méquignon junior, libraire de la faculté de théologie, rue des Grands-Augustins, n° 9. Prix, 4 fr.

L'auteur de cet excellent ouvrage est mort l'année dernière, après avoir donné l'exemple de la fidélité aux règles et aux instructions que contient son livre. Il a renfermé, dans une quarantaine de chapitres, tout ce qu'il y a de plus propre à faire connoître aux ecclésiastiques la grandeur et les devoirs de leur état. Il a ajouté à la fin des avis pratiques sur l'administration des sacrements et sur les difficultés que l'on peut y rencontrer.

Livre d'église, à l'usage des élèves de l'école royale polytechnique. A Paris, chez Beaucé-Rusand, imprimeur, à l'hôtel Palatin, près Saint-Sulpice.

Ce livre est à peu près l'Eucologe du diocèse de Paris, pour la disposition et le nombre des offices. On y a ajouté la messe de saint Charles, patron de S. M. Charles X. On trouve de plus, le jour de chaque fête, une courte instruction sur le mystère, et l'explication des cérémonies particulières; des instructions et des prières pour la confession et la communion, extraites des ouvrages de Bossuet; une douzaine de cantiques choisis; et enfin quelques pensées de nos plus grands hommes sur la religion.

Oraisons funèbres, par M. l'abbé de Bouvens, aumônier honoraire du Roi; 1 volume in-8°, de 192 pages. A Paris, chez Louvard, libraire, rue du Bac, n° 78; Le Normant, rue de Seine; et Pichard, quai Conti.

On a réuni dans ce volume trois oraisons funèbres que M. l'abbé de Bouvens avoit prononcées et publiées à Londres: l'une de la reine Marie-Joséphine-Louise de Savoie; ce fut après l'avoir entendue, que Louis XVIII le nomma son au-

Digitized by Google

mônier, l'autre de M. le duc d'Enghien, qui lui valut l'honneur de recevoir une médaille d'or de Gustave IV, roi de Suède, et la troisième de l'abbé Edgeworth. Malgré les graves infirmités de l'auteur (ce respectable ecclésiastique est entièrement sourd et paralytique); il a saisi encore à la mort de Louis XVIII cette occasion d'épancher de nouveau les sentiments de son cœur pour la maison de Bourbon, en composant une oraison funèbre du feu roi, qui commence et complète ce recueil que nous annonçons, et que nous recommanderions à nos lecteurs, s'il ne se recommandoit assez de lui-même.

DISCUSSION AMICALE SUR L'ÉGLISE ANGLICANE ET EN GÉNÉRAL SUR LA RÉFORMATION, *dédiée au clergé de toutes les communions protestantes, et rédigée en forme de lettres;* par M. de Trevern, évêque d'Aire; 2 volumes in-8°, seconde édition. A Paris, chez Potey, libraire, rue du Bac. Prix : 12 f., et 15 f. par la poste.

Quoique les services que la DISCUSSION AMICALE a rendus, et qu'elle continue de rendre à la religion dans les pays protestants, soient généralement connus, il ne sera pas inutile d'en reparler encore à l'occasion de la nouvelle édition de cet ouvrage, dont nous rendrons compte prochainement.

SOUVENIRS ET LEÇONS DE L'ENFANCE, 1 volume in-18. A Paris, chez Brunot-Labbe, quai des Augustins; chez Maire-Nyon, quai de Conti; et à Lyon, chez Périsse frères. Prix : 1 f.

Ce recueil contient un choix de fables et de morceaux de poésie extraits de nos meilleurs écrivains. L'auteur l'a fait précéder d'une instruction sur la manière d'expliquer et de faire réciter les fables aux enfants, qui renferme des observations fort bonnes, et dont il montre la pratique par des explications de quelques unes de ces fables, en forme de dialogue, suivant une marche très convenable pour développer l'intelligence des enfants. L'auteur a parfaitement justifié le titre de son recueil; l'enfance y trouvera d'utiles *leçons*, et plus tard d'agréables *souvenirs*.

DE LA CONNOISSANCE ET DE L'AMOUR DE JÉSUS-CHRIST, par le P. Saint-Jure. A Paris, chez Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 10.

Digitized by Google

Traité de la paix intérieure, par le P. Lombez; nouvelle édition. Chez le même libraire.

Le mérite de ces deux ouvrages est assez généralement reconnu pour que nous soyons dispensés d'en faire l'éloge. Les âmes pieuses qui désirent s'avancer dans la connoissance et dans l'amour de Jésus-Christ trouveront un guide éclairé dans le P. Saint-Jure. Le P. Lombez leur révèlera les moyens d'acquérir ou de conserver cette paix intérieure que Dieu n'a promise qu'à la piété et à la vertu.

Explication du Catéchisme, à l'usage des curés, des vicaires, des pères, mères et de tous les fidèles, par M. Q. X., chez le même libraire.

Les pasteurs ne sont pas les seuls chargés d'initier les enfants à la connoissance de Dieu et des autres vérités du christianisme : ce devoir est l'un des plus saints que la religion impose aux pères et aux mères. Le petit ouvrage que nous annonçons peut leur rendre cette obligation très facile à remplir: tous les principes de notre religion y sont exposés et développés avec une admirable clarté. Nous ne saurions trop le recommander à toutes les personnes qui s'occupent de l'instruction des enfants.

Librairie classique-élémentaire, rue du Paon, n° 8, *près l'École de Médecine.*

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur indiquant un établissement qui quoique encore peu connu ne peut manquer d'attirer bientôt les amateurs d'ouvrages classiques. A côté des chefs-d'œuvre de l'antiquité et du siècle de Louis XIV, on y trouve les productions brillantes de nos littérateurs modernes, de ceux du moins que la religion et le bon goût n'ont jamais désavoués. Nous ne citerons que le *Tableau historique et pittoresque de Paris*, par M. de Saint-Victor, et *l'Essai sur l'Indifférence en matière de religion*, par M. de La Mennais.

Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques, par les RR. PP. Richard et Giraud, dominicains.

Nous nous faisons un plaisir de donner des éloges à l'activité des éditeurs de cette vaste et utile compilation. Les volumes

Digitized by Google

se sont suivis avec rapidité, il y en a vingt qui sont en vente, les derniers ne tarderont pas à paroître. Les hommes qui se livrent à l'étude des lois s'empresseront sans doute de se procurer un ouvrage dont ils ne pourront méconnoître l'importance et la grande utilité.

On souscrit à Paris, chez Méquignon-Havard et Boiste père, rue des Saints-Pères, n° 10; et chez Boiste fils aîné, rue de Sorbonne, n° 12; prix du volume, 6 fr.

PLANS DE DISCOURS, OU PROJETS D'INSTRUCTIONS ET DE CONFÉRENCES SUR LES VÉRITÉS DE LA RELIGION, par M. l'abbé Lacoste, ancien curé de Genève, théologal et vicaire général du diocèse de Dijon, 3 volumes in-12. A Dijon, chez Lagier, libraire, et à Paris, même librairie, rue Hautefeuille, n° 3. Prix : 7 f. 50 c.

L'ouvrage que nous annonçons est un des plus remarquables en ce genre; les jeunes ecclésiastiques le consulteront et en tireront beaucoup de profit pour l'une des parties les plus pénibles du saint ministère. Soit qu'il s'agisse du dogme, soit qu'il s'agisse de la morale, ou de ce qu'il faut demander par la prière, ou des moyens donnés pour croire et pratiquer; la grâce et les sacremens, tout y est traité avec le plus grand soin; on y trouve la substance de chaque chose et les détails les plus utiles. Les textes de l'Écriture et des pères sont souvent cités, mais à propos et dans une juste mesure; l'auteur en un mot s'est attaché à suivre la méthode d'instruction que Fénélon a si bien fait connoître, et qui est aussi simple que généralement convenable.

DISSERTATION SUR LE DUEL, par J.-P. Maffioli, ancien magistrat, greffier en chef de la cour royale de Nancy; brochure in-8°, de 110 pages. A Paris, chez Arthus Bertrand, libraire, rue Hautefeuille, n° 23.

Cet opuscule a déjà paru en 1822, à l'occasion de l'une des affaires dont s'est occupée dernièrement la cour de cassation; mais il donne trop de lumières sur la question du duel, pour que nous ne contribuions pas à le rappeler à l'attention publique, dans un moment où il est si important d'avoir des idées justes sur cet objet, puisqu'il s'agit sérieusement d'en venir enfin à remplir une grande lacune de notre législation.

Digitized by Google

LETTRES POLÉMIQUES SUR L'ADMINISTRATION FRANÇAISE, en 1824 et années suivantes. PREMIÈRE LETTRE à M. B..... INDEMNITÉ aux communes pour leurs presbytères, et aux fabriques pour leurs biens-fonds, aliénés pendant la révolution; par M. C. P. Ducancel, avocat et ancien sous-préfet. A Paris, chez A. Egron, imprimeur-libraire, rue des Noyers, n° 37, et G. Dentu, libraire, au Palais-Royal.

MÉTROCHRONE FRANÇAIS, par M. l'abbé Lachèvre, aumônier à l'hôpital Saint-Louis. Ce nouveau calendrier perpétuel, ainsi que la CHRONOGRAPHIE, ou L'ART DE FIXER LES DATES, du même auteur, sont accompagnés d'explications et de notes qui font connoître son système, et par où l'on peut apprendre comment il entend rectifier la chronologie dans une erreur qui devroit être signalée, lors même qu'il ne seroit plus possible de la corriger. Le *Métrochrone* et la *Chronographie* se vendent à Paris, chez Pichard, quai Conti, n° 5; chez Leclere, quai des Augustins, n° 35; et au bureau du *Mémorial catholique*. Prix de chaque tableau : 3 francs.

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
Successeur de Cazier, rue du Colombier, n. 30.

Digitized by Google

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE.

FÉVRIER 1825.

DU JUBILÉ.

L'année sainte vient de s'ouvrir dans la capitale du monde chrétien; précédée de vingt-cinq années coupables, elle arrive à propos, car nos pères l'ont appelée l'année du repentir et de la miséricorde. Par une coïncidence heureuse, elle salue l'avénement d'un digne successeur de Léon X. Les souffrances de Pie VII ont prié pour l'Église, et lui ont obtenu un de ces pontifes auxquels Dieu aime à confier la barque de Pierre aux jours des tempêtes. Il y a trente ans que des insensés se flattoient d'assister aux funérailles du dernier des papes, en même temps qu'ils prédisoient l'éternité de leur république: ces prophètes, depuis long-temps ensevelis sous les ruines mêmes de leur propre ouvrage, reparoissoient aujourd'hui sous le soleil, ils verroient le pontife suprême leur offrir, pour toute vengeance, de répandre sur eux le sang du Rédempteur, pour effacer celui dont ils s'étoient couverts.

Le nom de jubilé réveille tous les souvenirs de la piété antique; cette institution remonte à une époque plus reculée qu'on ne le croit communément. Le pape Boniface VIII, auquel on en attribue l'établissement au commencement du quatorzième siècle, ne fit que régler un usage déjà ancien; car le cardinal Cajetan, son neveu, nous apprend que, dans les premiers jours de l'année même où ce pape donna sa bulle sur le jubilé, les habitants de Rome, et après eux les étrangers,

Digitized by Google

s'étoient empressés, de leur propre mouvement, de visiter la basilique du Vatican pour y gagner les indulgences, qu'on y obtenoit tous les cent ans, d'après la *tradition des anciens* (1). Il n'y a pas dans l'Église catholique une seule institution qui n'ait eu, au moment même de sa naissance, sa racine dans le passé. Les souverains pontifes, chargés de cultiver le champ du père de famille, pour lui faire produire des fruits appropriés aux besoins de chaque siècle, n'ont jamais fait que développer les germes semés par les apôtres.

Au milieu du quatorzième siècle, Clément VI établit que le jubilé auroit lieu tous les cinquante ans; à la fin du même siècle, Urbain VI réduisit ce période à trente-trois ans; et enfin en 1470, Paul II l'a fixé à vingt-cinq (2). Ces réductions successives étoient désirées par les peuples. Outre les jubilés périodiques, les papes en ont donné à différentes époques, à l'occasion de grandes joies ou de grandes douleurs de l'Église. Depuis quelque temps, il est d'usage que chaque souverain pontife en accorde un l'année de son exaltation.

C'est une belle et grande idée de convoquer, dans la capitale du christianisme, des fidèles de tout pays, de toute langue, de toute condition, comme des espèces de députés de la foi et de la piété universelle. Cette réunion est un des puissants moyens que la religion emploie pour resserrer les liens de la fraternité entre les hommes, et elle seule peut l'employer; hors d'elle, il n'y a que des nations toujours rivales, souvent ennemies : ce n'est que dans son sein qu'elles ne forment qu'une famille, parcequ'elle leur donne un père commun.

On a souvent admiré ces jeux célèbres, où la Grèce ras-

(1) Voyez le Traité de Cajetan, *De centesimo seu jubilæo anno.*

(2) Il y a à ce sujet une double inexactitude dans l'article *Jubilé* du *Dictionnaire historique* de Bergier, où il est dit qu'Urbain VIII fixa les jubilés à trente-cinq ans et Sixte IV à vingt-cinq. La bulle de Paul II, *Ineffabilis Providentia*, de 1470, relate les réductions successives du jubilé telles que nous venons de les indiquer. Voyez le *Bullaire romain*, tome II.

Digitized by Google

sembloit les citoyens des diverses républiques dont elle étoit composée. Quoique dangereuses, à certains égards, pour les mœurs publiques, ces réunions contribuoient du moins à suspendre, à modérer les haines nationales. En établissant le jubilé, les papes ont fondé, qu'on me permette cette expression, les *assemblées olympiques* de la chrétienté : elles sont précisément à l'âme ce que les jeux de la Grèce étoient au corps. La différence de la religion des sens et de la religion de l'esprit se montre tout entière dans ce contraste.

A l'annonce d'un jubilé, toute la chrétienté étoit émue; c'étoit un moment solennel où le représentant du Sauveur sur la terre, élevant sa voix, donnoit aux majestés du siècle de graves et salutaires avertissements. « Princes de l'univers »catholique, souvenons-nous que nous passons comme des »eaux courantes (1); hâtons-nous d'abjurer les haines, les »discordes au pied de la croix (2), et de mériter l'amitié »des pauvres, pour qu'ils nous reçoivent dans les tabernacles »éternels (3). » Frappés de la parole du salut, des princes s'arrachoient aux illusions de la puissance, pour venir s'agenouiller, confondus avec leurs sujets, sur le tombeau du *Pêcheur*.

Les pauvres y accouroient aussi et en plus grand nombre que les heureux du siècle, parcequ'ils sont les amis de Dieu, et qu'ils sentent mieux le besoin des consolations de la foi. Rien n'étoit plus beau, et d'un effet plus moral, que ce mouvement universel de la charité, qui s'empressoit de leur prodiguer, sur leur passage, des secours en échange de leurs prières. L'Église leur offroit, sur toute leur route et pendant

(1) *Vos igitur catholici principes,... cogitate nos instar aquæ dilabi*, etc Bulle d'Urbain VIII pour le jubilé de 1625.

(2) *Nunc potissimum... contentiones et inveterata odia extinguendæ propter Christum.* Ibid.

(3) *Principes Deum sibi placabilem reddent, ut... in æterna tabernacula recipiantur ab illis quos pauperes.* Ibid.

Digitized by Google

leur séjour à Rome, des asiles où ils étoient reçus et défrayés, et opéroit ainsi en leur faveur le touchant prodige d'un voyage en pays étranger, où l'obole même du pauvre étoit superflue. Cette population ambulante, qui s'en alloit, un bâton à la main, recevoir l'hospitalité de couvent en couvent, et passoit sur la terre en fixant ses pensées dans le ciel, reproduisoit, au milieu de nos sociétés modernes, une image de la vie patriarcale.

Pour bien comprendre l'effet des jubilés sur les mœurs des peuples, il faut remarquer que la vertu n'est solide que lorsqu'elle devient une habitude, et que les habitudes ne se contractent que par des actes répétés. Or, durant une année entière, les pèlerins étoient occupés à des actions saintes. Pendant le voyage, ils chantoient des cantiques, prioient en commun, s'excitoient à la vertu par leurs discours et leurs exemples. Arrivés à Rome, ils commençoient les exercices du jubilé. Les instructions, la fréquentation des sacrements, la visite des églises, les pratiques de pénitence, remplissoient leurs journées. On n'auroit pas voulu avoir entrepris un si long voyage sans gagner les indulgences qui en étoient le but, et sa première condition pour les obtenir étoit de renoncer au péché. A Rome surtout, où la religion est perpétuellement en contact avec toutes les classes de la société et s'identifie avec tous les usages de la vie, il est impossible, pour peu qu'il reste de foi dans l'âme, d'échapper à son influence. De plus, dans les grandes réunions, les sentiments se communiquent, et l'émotion de chacun s'accroît de l'entraînement de tous. Joignez à cela la présence du vicaire de Jésus-Christ, les pompeuses cérémonies particulières à ces temps et de grâce et de ferveur, la sainteté des lieux, la grandeur des souvenirs, l'aspect de ces amphithéâtres où les martyrs triomphoient, de ces tombeaux où leurs reliques reposent, l'inexprimable majesté de ces monuments, du haut desquels tous les siècles chrétiens vous contemplent et vous animent; et vous aurez une idée de l'impression que peut faire ce grand

Digitized by Google

spectacle sur un peuple plein de foi. Le jubilé fini, les pèlerins sortoient de Rome, formés à toutes les habitudes de la vie chrétienne, et, de retour dans leurs foyers, édifioient encore leurs familles par leurs pieux récits. Certains hommes, qui ne jugent les meilleures institutions que sur des inconvénients accidentels, et les plus mauvaises sur quelques légers avantages, ont blâmé les pèlerinages de jubilé, parcequ'ils peuvent être l'occasion de quelques désordres; et ces mêmes hommes sentent en même temps l'heureuse influence des théâtres sur les mœurs publiques, quoiqu'ils entraînent, de leur aveu, ce qu'ils appellent des abus inévitables. Si tout un peuple entreprenoit un long et pénible voyage pour entendre une cantatrice, ils ne verroient là que l'enthousiasme des beaux-arts et les progrès de la civilisation; mais des voyages de piété sont évidemment une conspiration contre les bonnes mœurs, et la religion, qui les autorise, n'entend rien à la vertu.

D'autres ont accusé le jubilé d'introduire le relâchement dans les mœurs par la prodigalité des indulgences : si ces rigides censeurs essayoient d'en gagner une seule, je m'assure qu'après cette épreuve, ils ne seroient pas tentés de reproduire leurs critiques.

Considérés sous un autre rapport, les jubilés avoient un genre d'utilité très remarquable. Aujourd'hui l'opulence seule voyage, et trop souvent la corruption avec elle. Autrefois les jubilés fournissoient au pauvre peuple le moyen de voyager sans dépenses, puisqu'en qualité de pèlerin on étoit défrayé durant tout le cours de l'année sainte. Comme cette classe est en général, et étoit surtout alors de mœurs pures, parcequ'elle est pleine de foi, leur passage étoit sans danger pour les régions qu'ils traversoient, tandis qu'en observant les usages des différentes contrées, ils acquéroient eux-mêmes une foule de notions utiles à leurs professions particulières. Le cercle de leurs idées, très restreint lorsqu'ils ne sortent pas de leur pays, s'étendoit peu à peu; ils remarquoient les diverses manières de cultiver

Digitized by Google

la terre, d'élever les troupeaux, les procédés variés des arts, de l'industrie et du commerce, et rapportoient ainsi chez eux une somme de connoissances pratiques, qui circuloient ensuite parmi leurs compatriotes, et améliorolent le sort du peuple. Aujourd'hui, ces avantages sont perdus pour eux : les établissements qui recevoient les pèlerins sur leur route sont détruits ou dépouillés. Les dépenses qu'entraînent les voyages, accrues par le progrès du luxe, les formalités sans cesse renaissantes des passe-ports, lorsqu'on traverse diverses contrées, et qui deviennent de jour en jour plus rigoureuses, parceque la société, à mesure qu'elle s'affoiblit, devient aussi plus défiante; l'outrageuse surveillance qui s'attache aux pas de l'étranger, comme si ce nom, qui étoit un titre sacré à la bienveillance dans les siècles chrétiens, devoit redevenir parmi nous ce qu'il étoit sous le paganisme, le synonyme d'ennemi; toutes ces difficultés, qui peuvent être, j'en conviens, une des nécessités du siècle, mais qui n'en sont pas moins une de ses misères, ne permettent plus au pauvre peuple de tenter un voyage où il ne retrouveroit plus que des gendarmes à la place des frères de Bon-Secours. Tristement vains de notre luxe corrupteur, nous ne savons pas même regretter cette belle hospitalité antique que nous ne reverrons plus. Tout ce qu'elle avoit de noble et de touchant s'est réfugié désormais à l'ombre du saint-siége; et au milieu d'une société désolée par l'égoïsme, Rome est la cité hospitalière. Heureuse encore, si on ne prétendoit pas la dépouiller du privilége de la charité! A l'annonce du jubilé actuel, un gouvernement qui a planté sa tente en Italie, créant un interdit d'un nouveau genre, a refusé à ses sujets la liberté du pèlerinage; et, dans le siècle des *droits de l'homme*, il a fallu négocier, en faveur des pauvres chrétiens, la dangereuse permission d'aller prier Dieu sur le tombeau de saint Pierre.

La philosophie s'est long-temps moquée des jubilés : mais depuis qu'elle a eu aussi le sien, ses plaisanteries seroient de

Digitized by Google

nauséabonde grâce peut-être. On n'a pas oublié cette orgie solennelle que la convention avoit établie sous le nom de *fête du genre humain*. Le genre humain, convoqué à sa propre fête par un décret, ne se pressa pas néanmoins d'accourir, et prétexta que le lieu du rendez-vous ne lui paroissoit pas assez sûr. La convention alors chercha son genre humain dans les bouges de Paris, et une douzaine de misérables, bannis de chez eux pour leurs crimes, devinrent, aux yeux de la *nation*, les représentants de toutes les autres. Les pèlerins du jubilé philosophique devoient pieusement visiter les tombeaux de l'*apôtre* Voltaire, et de Marat le *martyr*, en chantant le *cantique* de la marseillaise. Comme tout culte a son sacrifice, on offrit, en l'honneur du *genre humain*, le sacrifice de quelques victimes humaines; et leurs dépouilles servirent d'*indulgences*, accordées par la *grâce* du souverain *pontife* Robespierre. Il ne faut pas disputer des goûts : pour moi, j'aime mieux le jubilé des papes.

X.

D'UNE LETTRE DE CABANIS

SUR LES CAUSES PREMIÈRES.

M. Bérard, qui a fait paroître, il y a quelque temps, un ouvrage remarquable sur la philosophie, et dont nous nous proposons de rendre compte, a publié plus récemment une lettre de Cabanis, sur *les causes premières*, en y joignant des notes dont le but est de réfuter les erreurs qu'elle renferme (1). Cette lettre était inédite : Cabanis l'avoit adressée, deux ans avant sa mort, à un de ses amis. Quelques copies manuscrites de cette lettre ont circulé dans le public; et M. Droz, ami de Cabanis, en parle comme d'une pièce absolument authenti-

(1) Nous parlerons des *notes* de M. Bérard dans un autre article.

Digitized by Google

que, et en cite des fragments dans son livre sur la *Philosophie morale.*

On sait que Cabanis étoit ou affectoit d'être un des athées les plus décidés de ce siècle. M. Aimé Martin, dans son *Essai sur la vie et les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre*, rapporte un fait qui prouve jusqu'à quel point Cabanis portoit le fanatisme de l'incrédulité. Dans un rapport fait à l'institut, Bernardin de Saint-Pierre osa parler de Dieu. « Un cri de fu»reur, dit M. Aimé Martin, s'éleva de toutes les parties de la »salle... et l'on poussa la démence jusqu'à l'appeler en duel, »pour lui prouver, l'épée à la main, qu'il n'y avoit pas de Dieu. »Vainement, au milieu du tumulte, il cherchoit à placer »un mot : on refusoit de l'entendre, et l'idéologue Cabanis »(c'est le seul que nous nommerons), emporté par la colère, »s'écrie et *jure* qu'il n'y a point de Dieu, et demande que son »nom ne soit jamais prononcé dans cette enceinte. Bernardin »de Saint-Pierre ne veut pas en entendre davantage, il cesse »de défendre son rapport; et se tournant vers ce nouvel ad»versaire, il lui dit froidement : *Votre maître, Mirabeau, eût »rougi des paroles que vous venez de prononcer.* A ces mots, »il se retire sans réponse, et l'assemblée continue à délibérer »non, s'il y a un Dieu, mais si elle *permettra* de prononcer »son nom. » Il n'y a pas long-temps qu'un anonyme a nié, dans une lettre insérée dans le *Constitutionnel*, la vérité du récit de M. Aimé Martin : mais celui-ci a donné ses preuves, dans une lettre également publiée par la voie des journaux, et sa réponse est restée sans réplique.

Une lettre d'un homme en apparence si ferme dans son athéisme, adressée à un de ses amis, et où son ami doit se montrer à découvert, offre un certain genre d'intérêt. Il est curieux et utile de voir ce qui se passe dans ces âmes descendues aussi bas. De même qu'on étudie les lois du monde physique jusque dans les monstruosités de la nature, de même aussi il faut étudier les lois de l'intelligence jusque dans ces

Digitized by Google

esprits égarés hors de l'empire de la raison humaine, et qui apparoissent de loin en loin comme des monstres du monde moral.

La lettre de Cabanis prouve d'abord qu'il n'étoit pas réellement athée, mais sceptique en matière de religion. Il emploie tour à tour ces expressions, *la cause première, les causes premières*; d'où il suit qu'il ignore s'il n'existe qu'une cause universelle, ou s'il existe plusieurs causes également éternelles et indépendantes : doute fondamental, qui entraîne tous les autres doutes. Aussi dit-il expressément « qu'à quelque »degré de science qu'on suppose l'homme parvenu, son igno»rance par rapport aux causes véritables des phénomènes gé»néraux est *toujours la même* (1); « et quoiqu'il regarde l'existence de la divinité comme très vraisemblable, il appelle toutefois le besoin irrésistible qu'*éprouvent* tous les hommes de connoître l'auteur de toutes choses, *une vaine curiosité* (2). Il nous seroit facile de multiplier des citations analogues, mais celles-ci sont assez claires. Ainsi lorsque Cabanis *jura* à l'institut qu'il n'y a point de Dieu, ou il mentoit à sa conscience en jurant ce qu'il *ignoroit*, ou bien, si sa raison d'*alors* jugeoit avec certitude que Dieu n'existe pas, tandis que sa raison depuis a jugé qu'il existe probablement, savoir s'il existe ou non, c'est du moins trop d'orgueil à une raison si *variable*, si opposée à elle-même, de taxer hardiment de *vaine curiosité* l'immuable foi de tous les siècles. Lorsque dans l'âge des passions on s'est écrié, en présence d'une académie irréligieuse, que *Dieu n'est pas*, et que dans un âge plus mûr on a déclaré à un ami qu'il y a de fortes raisons de croire que *Dieu peut être*, il seroit, ce semble, assez naturel de prévoir qu'arrivé au bord de la tombe, on finira peut-être par croire, avec le genre humain, que *Dieu est*. Du moins

(1) Page 21.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

est-il peu d'hommes auxquels Dieu paroisse être, à ce moment décisif, l'objet d'une *vaine curiosité*.

Cet état de doute, opposé à la nature de l'esprit humain, est surtout pénible à la raison du philosophe. Tandis qu'elle cherche partout la preuve de sa puissance, il la ramène forcément au sentiment de son immense foiblesse. On ne raisonne pas long-temps avec des doutes; on n'écrit pas un livre ni même une lettre à un ami, avec des *peut-être*. Aussi Cabanis fait de temps en temps des efforts pour sortir de son *ignorance*; mais sa raison, qui, de son aveu, a besoin *d'être dirigée sagement*, et qui, cependant, d'après sa philosophie, est condamnée à se diriger elle-même, ne fait que passer du scepticisme à l'inconséquence, et remplacer les doutes par des contradictions. Ses recherches sur la cause première, le conduisent nécessairement à parler de la religion. D'abord, entraîné par son antipathie systématique pour toute idée religieuse, il déclare, sans hésiter, « que, dans tous les pays et »dans tous les siècles, ce sont les philosophes qui ont imaginé »les religions (1): » mais bientôt, oubliant ce qu'il vient de dire, il avoue « qu'à l'origine des sociétés, l'influence des »idées religieuses contribua presque partout à réunir les hom»mes (2). » D'où il suit que les idées religieuses existoient déjà à l'origine des sociétés, et que par conséquent, loin d'être une invention des philosophes, elles ne sont pas même une invention humaine. Aussi, lorsqu'il vient à considérer la religion comme un fait perpétuel, universel, il n'ose nier que ce »qu'on appelle idées religieuses ou superstitieuses ne soit pas »*naturel* à l'homme, et ne tienne pas *essentiellement* à sa »manière *de sentir* (3). Il avoue même formellement que l'a»théisme est contraire aux impressions *directes, inévitables,* »*journalières, au cri universel et constant de la nature*

(1) Page 4.
(2) Page 10.
(3) Page 12.

Digitized by Google

»*mière* (1); et qu'un instinct de vie transporte l'homme *ma-*»*chinalement et malgré lui*.... dans un monde meilleur, où »les vicissitudes et le terme fatal de la vie humaine ne seront »plus à redouter pour lui (2). » Ainsi les philosophes, auxquels Cabanis attribue l'invention de toutes les religions, auroient inventé en même temps l'*instinct de vie* qui transporte l'homme *machinalement et malgré lui* dans une autre vie, les impressions directes *et inévitables*, le cri universel et constant de la *nature* entière, la manière de sentir *essentielle* à l'homme, c'est-à-dire qu'ils auraient inventé l'homme lui-même.

Si nous ne craignions de trop prolonger l'aride examen de ces tristes erreurs, nous suivrions Cabanis dans le labyrinthe où il s'engage, lorsqu'il essaie d'imaginer une morale indépendante de la religion. On sait qu'il appartenoit à cette école matérialiste, qui, tirant les dernières conséquences de l'idéologie de Condillac, plaçoit dans les *sensations* le principe unique, non seulement des idées, mais même des *devoirs*. Nommé, par le directoire, membre de la classe des *sciences morales et politiques* de l'institut, il fut attaché, avec les citoyens Volney, Ginguené, Deleyre, Lebreton et Garat, à la section de l'*analyse des sensations et des idées*. Cette section jouoit alors un rôle fort important : elle étoit spécialement chargée de perfectionner l'esprit humain, et se regardoit avec raison comme un autre *Comité du salut public* des intelligences. Aussi le citoyen Garat assuroit qu'à force d'analyser les sensations et les idées, on parviendroit à raisonner aussi vite que l'on juge, et à juger aussi vite que l'on sent. Quel malheur pour notre siècle que cette brillante école soit tombée aujourd'hui dans un discrédit presque universel (3)! Elle n'est plus guère représentée que par M. Destutt Tracy, qui s'élève

(1) Page 17.
(2) Page 22.
(3) Voyez les ouvrages de MM. Cousin, Royer-Collard, le Romiguière, etc.

Digitized by Google

encore, au milieu de cette défection générale, comme un monument immobile de la *section de l'analyse des sensations et des idées.* Cabanis, qui en avoit été l'ornement, admettoit, par une de ses nombreuses inconséquences, que la morale étoit fondée sur les sensations, et en même temps que l'observation des lois morales entraînoit des *sacrifices* (1). Il est à regretter qu'il n'ait pas jugé à propos de nous dire de quelle *sensation* il faisoit sortir l'obligation de *sacrifier* sa vie, par exemple, à l'intérêt général. Trouver dans une sensation le devoir de renoncer par la mort à toute sensation, c'étoit là un problème idéologique bien digne assurément d'exercer la sagacité de la *section* tout entière. A.

(1) Page 6.

GUERRES DES VENDÉENS ET DES CHOUANS CONTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, OU *Annales des départements de l'Ouest pendant ces guerres, par un officier supérieur des armées de la république.*

Lorsque après trente ans d'agitations et de calamités, notre patrie eut longuement expié ses crimes, et sous la hache révolutionnaire, et sous la verge de fer du despotisme; lorsque la miséricorde divine eut rendu les Bourbons à la France, instruits par l'expérience du passé à reconnoître la grandeur d'un tel bienfait, alors l'attention générale dut se tourner vers cette héroïque contrée dont le dévouement et les sacrifices avoient pu seuls peut-être satisfaire pour tous nos crimes aux yeux de l'éternelle justice. De nombreux mémoires furent publiés sur les guerres de la Vendée, et la génération nouvelle fut étonnée d'apprendre tout ce que cette noble terre avoit osé, tout ce qu'elle avoit souffert pour la cause juste et sainte.

Et en effet, lorsque la révolution entraînoit les institutions, les autels et les trônes, qu'une foible province, se ralliant sous les

Digitized by Google

étendards de l'antique foi et de l'antique monarchie, se soit opposée comme une digue insurmontable à ce torrent dévastateur : que, sans aucune connoissance de l'art militaire, sans autres armes que les instruments de ses travaux champêtres, sans autres chefs qu'un valet de ferme et quelques gentilshommes inconnus jusqu'alors, un peuple religieux et fidèle se soit levé pour combattre et vaincre, lorsque fuir ou mourir étoit pour le reste des Français le dernier effort du courage : qu'il ait d'abord défait dans cent combats, et ces innombrables levées de réquisitionnaires qui marchèrent d'abord contre lui, et ces armées aguerries qui venoient de s'exercer à la victoire en luttant contre l'Europe conjurée : que, se voyant forcé de céder au nombre, il n'ait été dompté ni par le fer, instrument de tortures et de supplices dans la main de ses ennemis ou plutôt de ses bourreaux ; ni par le feu, qui, dévorant au loin cette malheureuse contrée, enveloppoit dans ses immenses tourbillons les villes, les hameaux et les campagnes ; ni par les horreurs de la fuite, lorsque la Vendée tout entière, guerriers, femmes, enfants, vieillards, abandonnant le sol natal qui n'offroit plus à ses regards qu'un vaste tombeau, alloit semer de ses débris les contrées voisines et les forêts de la Bretagne : que, poursuivie bientôt dans cette retraite par les infernales colonnes qui venoient d'incendier son pays, la Vendée plus redoutable que jamais ait encore vaincu : enfin, après la lutte la plus longue et la plus sanglante, lorsque six cent mille royalistes avoient péri pour la cause de la monarchie, lorsque les Cathelineau, les Lescure, les Larochejaquelein, et presque tous les autres chefs de cette insurrection, étoient tombés ensevelis dans leur propre gloire, lorsque la Vendée n'offroit plus qu'un vaste désert, couvert de cendres et de ruines sanglantes ; qu'alors on ait vu la république, presque aussi effrayée de ses victoires que de ses défaites, traiter enfin d'égal à égal avec ceux qu'elle avoit voulu d'abord punir comme rebelles ; promettre aux cendres des Cathelineau, des Lescure et des Larochejaquelein, le rétablissement de la monarchie et de la religion

Digitized by Google

certes, il faut l'avouer, ce drame aussi imposant que terrible auquel l'histoire ne nous offre rien de comparable, est bien fait pour frapper d'étonnement et commander l'admiration. La Vendée grandissant de plus en plus aux yeux de celui qui la contemple, lui apparoît comme un *peuple de géants* (1). Quel étoit donc ce principe incroyable de force et de durée qui se remuoit encore dans les entrailles de notre vieille monarchie chrétienne, lorsque la révolution crut pouvoir la renverser d'un seul coup?

A l'époque de la restauration, l'héroïsme de la Vendée avoit bien droit sans doute d'attendre sa récompense. Mais il lui restoit encore une dernière épreuve à supporter, et certes la plus cruelle de toutes : il falloit qu'elle vît les plus éclatants services méconnus, et qu'elle subît l'outrage de toutes les défiances de la part de ceux pour qui la reconnoissance étoit un devoir si sacré!

Hâtons-nous de le proclamer à la gloire du monarque, ses intentions les plus chères ont été alors indignement trahies. La Vendée n'a pas tardé à se voir venger des outrages ministériels; on a commencé de compter et de panser même ses plaies les plus douloureuses : mais, comme l'a fait remarquer l'écrivain qui a courageusement flétri l'ingratitude du ministère de 1815 à l'égard de la Vendée, « *Un demi-siècle d'administration paternelle ne fera pas disparoître de ce sol les touchants et nobles témoins de sa fidélité!* »

Lors donc que la Vendée n'a presque retiré de tant de sacrifices que les mérites du devoir saintement accompli, quelle indignation ne doivent pas exciter dans nos âmes ces hommes que nous voyons s'efforcer, chaque jour, de lui ravir cette récompense même; qui, offusqués par l'éclat d'une si belle gloire, ne négligent rien pour la ternir : assez impudents pour nous engager à la désavouer, sans doute pour nous faire adopter de préférence l'abominable gloire de cette révolution qui fut leur ouvrage.

Tel est cependant l'esprit dans lequel ont été composées les

(1) Mot de Buonaparte.

Digitized by Google

Annales des départements de l'Ouest pendant les guerres de la république contre les Vendéens et les Chouans : ouvrage publié récemment, et que les éloges des feuilles libérales ont pu déjà faire apprécier convenablement à tous les amis de la religion et de la monarchie.

Les bornes où nous nous trouvons renfermés ne nous permettent pas d'entrer ici dans aucune discussion sur l'exactitude plus ou moins grande de ces volumineuses annales. D'ailleurs que quelques faits partiels aient été dénaturés dans l'histoire de la Vendée, comme le prétend l'auteur des *Annales*, que quelques récits aient été exagérés, peu importe : lorsqu'une critique impartiale aura fait justice de toutes ces inexactitudes de détail, la Vendée n'en paroîtra pas moins grande aux yeux de la postérité.

Aussi, comme l'ensemble des faits *incontestables* de l'histoire de la Vendée est toujours assez étonnant pour désespérer les détracteurs de ce pays, l'auteur des *Annales*, voulant faire au moins envisager ces faits sous le point de vue le moins favorable à une cause qu'il déteste, s'est réservé, nous dit-il, de faire dans le cours de son ouvrage *quelques réflexions*, dont les lecteurs vont pouvoir apprécier le mérite par *quelques exemples*.

L'auteur des *Annales*, examinant d'abord dans son introduction les mœurs religieuses du peuple vendéen, nous le représente « comme le jouet de tous les charlatans, qui, sous le nom » de sorciers et de devins, exercent sur son imagination un em- » pire absolu... L'image d'un saint, informe ou non, l'habit de » prêtre, le pèlerinage, les revenants, les loups-garous, le sab- » bat, le sorcier, le devin, le diable enfin, tel est le code reli- » gieux du Vendéen, toujours disposé à *porter une chandelle à* » *saint Michel et l'autre à son serpent.* » On sent quelle est la portée de semblables considérations, développées longuement dans une histoire de la Vendée. En effet, il est bien clair que c'est la croyance aux *revenants*, aux *loups-garous*, aux *sorciers* et aux *devins*, qui mettoit dans le cœur du paysan de la Vendée cette force indomptable contre laquelle sont venus se briser pendant

Digitized by Google

plusieurs années les efforts d'une puissance qui faisoit trembler toute l'Europe !

Examinant ensuite l'influence des nobles du pays sur ses habitants, l'auteur des *Annales* croit pouvoir déclarer, sans hésiter, que *la noblesse n'a point organisé l'insurrection*, qu'*elle y a été entraînée par les circonstances et par la volonté des paysans*... Si ces mots signifient que l'insurrection étoit tellement dans le cœur de tous les paysans, que la noblesse n'a eu qu'à s'emparer de leur zèle et à le diriger sans avoir besoin de l'exciter, nous ne saurions certainement contredire une aussi grande vérité ; mais si l'auteur des *Annales* veut dire que les nobles du pays étoient indifférents à une cause qu'ils ont embrassée par circonstance, certes, une aussi ridicule assertion est suffisamment réfutée par le courage invincible avec lequel ils ont tous défendu cette noble cause jusqu'au dernier soupir, par l'admirable constance avec laquelle ils ont toujours repoussé des capitulations aussi honorables qu'avantageuses.

Demandez maintenant à l'auteur des *Annales*, qui donc, selon lui, a pu donner cette impulsion aux habitants des campagnes ?... A cette question tout son *calme*, toute son *impartialité*, toute sa *gravité historique*, l'abandonnent : il se trouble ; et dans les transports de son indignation, « Vous demandez, s'écrie-t-il, qui a pu » leur inspirer ces fureurs, cette soif du sang ? qui ?... Ceux qui, » à toutes les époques de l'histoire, ont figuré sur la scène des » guerres religieuses ; ceux qui avoient enflammé les imagina- » tions, les avoient *inondées de fanatisme*, qui se trouvoient à la » tête des pèlerinages nocturnes pour se réunir autour d'un chêne » miraculeux ; ceux qui se sont trouvés déguisés à la tête des pre- » miers rassemblements, les ont suivis, excités, encouragés, au » nom du ciel, jusqu'à ce qu'enfin, séduits par des promesses, » des récompenses, des dignités, ils ont prêché sur d'affreuses » ruines teintes de sang humain : ils ont parlé, et le calme s'est » rétabli dans les campagnes. Il est donc vrai que le fanatisme

Digitized by Google

» porte à la main une torche ardente qu'il peut éteindre et rallu-» mer à son gré!... »

Parmi quelques assertions menteuses que nous pourrions relever dans cette éloquente sortie d'une indignation toute philosophique, il est une grande vérité que nous nous empressons nous-mêmes de signaler : c'est que réellement la religion a exercé beaucoup d'influence dans l'insurrection de la Vendée. Oui, sans doute, cette héroïque contrée n'a si bien servi son roi, que parce-qu'en le défendant elle servoit aussi son Dieu. Eh qui auroit pu, en effet, ceindre ces guerriers d'un courage aussi indomptable, autre que le Dieu des armées? C'est aussi sous ce rapport que l'histoire de la Vendée ne sauroit être trop méditée de nos jours. En effet, on prétend maintenant aimer son roi sans aimer son Dieu; on veut une monarchie, on ne veut point de religion : ou seulement on regarde les croyances religieuses comme un auxiliaire utile des opinions monarchiques, au lieu de les regarder comme l'unique fin à laquelle nos principes monarchiques eux-mêmes doivent être entièrement subordonnés.

Nous avons mis nos lecteurs à même d'apprécier, dans l'auteur des Annales, tout le ridicule d'une critique qui ne mérite pas d'être relevée sérieusement. Si cet auteur peut s'attirer quelquefois une leçon plus sévère, c'est lorsque, par des insinuations perfides, il s'efforce de faire prendre le change sur la nature des guerres de la Vendée; lorsque, se livrant à des lamentations hypocrites sur les maux affreux qu'entraîne la guerre civile, il nous invite à détester des victoires aussi affreuses pour les vainqueurs que pour les vaincus, et à ensevelir dans l'oubli le souvenir trop douloureux des calamités domestiques qui ont affligé pendant plusieurs années notre malheureuse patrie. Nous nous contenterons de faire ici une seule question à l'auteur des Annales. Cette patrie, sur les malheurs de laquelle nous devons pleurer, étoit-elle donc tout à la fois dans les camps de la Vendée, sous les drapeaux des Condé, et au milieu de la convention, au milieu des échafauds de la terreur? étoit-elle tout

Digitized by Google

à la fois parmi les assassins de l'infortuné Louis XVI, et dans les rangs de ceux qui mouroient pour sa défense? Quels liens de patrie pouvoient donc exister entre un peuple de victimes et ses bourreaux?... Certes, il ne nous appartient pas de révoquer ces paroles de miséricorde et de pardon, que du haut de l'échafaud le roi martyr a laissé découler sur ses assassins; mais que certains hommes n'oublient donc jamais qu'il fut un temps où, par le forfait le plus épouvantable, ils avoient abdiqué le titre de Français... Auteurs de tous nos maux, il vous sied bien vraiment de venir nous inviter aujourd'hui à pleurer sur vos crimes! le temps des épreuves et des larmes est passé maintenant pour nous; l'opprobre et l'infamie est à vous seuls, à vous seuls les gémissements et les remords.

Non, non, la France chérit trop les titres de sa véritable illustration, pour cesser jamais de revendiquer avec orgueil la gloire des armes vendéennes, et toujours elle sera fière de pouvoir jeter l'épée de la Vendée, comme contrepoids de la hache révolutionnaire, dans cette balance où l'équitable histoire pèsera les crimes et les dévouemens de cette époque désastreuse.

Mais quel bruit funeste est venu affliger les cœurs vraiment français? On dit que, sous prétexte de faciliter dans la Vendée les voies du commerce et de porter la *civilisation* au sein de cette terre *superstitieuse et barbare*, l'autorité va la sillonner en tous sens de routes immenses: espérons que le ministère réfléchira mûrement sur un pareil projet, avant de le mettre à exécution. Nous ne craignons pas en effet de le dire, de pareils bienfaits seroient plus à craindre pour la Vendée, que des persécutions mêmes. Le temps n'est-il point encore passé où cette province n'avoit à attendre du pouvoir que des outrages à sa fidélité, où un ministre, dont le nom ira chargé de malédictions à la postérité, venoit, avec des paroles pleines de mensonges et de perfidie, lui demander ces armes qu'il se repentoit sans doute de ne pas avoir exigées avant les cent jours? Non, nous aimons à le croire, le ministère de 1815 n'a point transmis en tombant à celui qui

Digitized by Google

nous gouverne, son ingrate malveillance et ses injurieux projets contre la Vendée. Non, nous ne verrons pas, de nos jours, violer indignement le sanctuaire de la patrie, abattre ces forêts qui servoient d'asile au Vendéen fatigué par de trop longs combats, raser ces campagnes où il n'est pas, pour ainsi dire, un seul arbre, un seul buisson qui n'ait servi de rempart à la monarchie, combler ces ravins qui ont été autant de tombeaux pour les hordes républicaines, ouvrir enfin au sein de la Vendée ces routes immenses, au travers desquelles, si jamais les jours de malheur revenoient pour la France, la révolution, se précipitant de toute part avec d'effroyables cris de joie, porteroit partout la consternation, l'asservissement et la mort.

Et qu'on ne nous accuse pas d'être les seuls qui, à l'avénement d'un roi si justement chéri, venions troubler par des pressentiments funestes les transports de la joie universelle. Le repentir des conspirateurs des cent jours, est-il donc si sincère que nos soupçons doivent leur être injurieux? et ne nous ont-ils point appris à ne pas jouir du présent avec tant de sécurité, avant d'avoir d'abord assuré l'avenir? Qu'ils n'accusent donc pas les douloureux sentiments qu'excitent en nos âmes des projets tendant à flatter les espérances de la révolution. Puissiez-vous en détourner l'exécution de tous vos vœux, braves Vendéens, sentinelles infatigables, commises à la garde du Trône et de l'Autel! Sachez préférer à la richesse et à la corruption, votre noble pauvreté et l'antique innocence de vos mœurs; aux lumières du siècle et à l'irréligion, votre heureuse simplicité et la foi de vos pères: conservez-vous enfin à votre Roi en vous conservant à votre Dieu; alors ce Dieu ne vous manquera pas dans les nouvelles épreuves où il pourroit mettre encore votre fidélité; une terre, fécondée par le sang généreux de tant de martyrs, enfantera encore des sauveurs à la monarchie: d'autres Larochejaquelein, d'autres Cathelineau sauront encore vous conduire à la victoire; et il nous est doux de penser que ces noms glorieux ne sont pas moins riches d'espérances que de souvenirs.

H. G.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE L'EGLISE EN FRANCE, SUIVIES DE MÉLANGES RELIGIEUX ET PHILOSOPHIQUES, par M. l'abbé F. DE LA MENNAIS; *quatrième édition* (1).

En annonçant la quatrième édition de cet ouvrage, nous sommes dispensés de le recommander à nos lecteurs. C'est le privilége de quelques écrivains, d'épargner aux critiques les frais d'un long éloge : il suffit de les nommer. Nous nous bornerons à faire quelques réflexions, plutôt sur l'objet de cet ouvrage que sur l'ouvrage même. Les *Réflexions sur l'état de l'Église*, publiées pour la première fois en 1808, et qui furent aussitôt saisies par la police de Bonaparte, avoient pour but de sonder la profondeur de l'abîme sur lequel la religion et la société sont suspendues dans notre siècle. Si, depuis cette époque, des changements utiles se sont opérés, qu'on me permette cette expression, à la surface de l'ordre social, le volcan qui en a ébranlé les fondements est loin d'être éteint. La pensée dominante des *Réflexions sur l'état de l'Église*, c'est qu'une force terrible, résultat des erreurs accumulées pendant plusieurs siècles et concentrées dans le nôtre, entraîne la société politique à se placer entièrement hors de la société religieuse. Cette séparation s'avance rapidement vers son dernier terme. L'indifférence des religions est consacrée par nos lois, même les plus récentes : le principe est posé dans la législation, et l'administration est libre d'en tirer toutes les conséquences. Cet état des choses place l'église et l'état dans des rapports nouveaux, qu'il est important de bien observer pour apprécier ce qui se fait, et prévoir ce qui se prépare. C'est une source d'illusions que de juger les mesures relatives à la

(1) A la Librairie classique élémentaire, rue du Paon, n° 8.

Digitized by Google

religion d'après d'anciennes idées qui s'appliquoient à un ordre de choses entièrement différent; et c'est pour cela que rien ne nous semble plus nécessaire qu'une connoissance approfondie de la situation actuelle de l'Église, pour n'être pas exposé à provoquer ou approuver, avec les meilleures intentions, des fausses et funestes mesures, et à laisser marcher le siècle sans même le comprendre. Le haut intérêt, joint au mérite littéraire de l'ouvrage, justifie le succès qu'ont obtenu les *Réflexions sur l'état de l'Église*, éloquent tableau d'une époque si fertile en grandes leçons.

Les *Réflexions* sont suivies d'un grand nombre d'articles que M. l'abbé de La Mennais a insérés dans les journaux, particulièrement dans le *Conservateur*. Leur réunion prête une force nouvelle aux vérités qui y sont défendues, et l'on est frappé, en les parcourant, de cette unité de doctrines appliquées à des objets si divers. L'*avertissement* de l'auteur, placé à la tête de la nouvelle édition, nous explique comment la plus grande partie de ces articles pourroient être aujourd'hui même des articles *du moment*. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en transcrivant ici cet *avertissement* remarquable.

« La plupart des morceaux dont se compose ce recueil furent écrits il y a quelques années, à l'occasion des actes de l'administration qui devoient avoir le plus d'influence sur l'avenir de la société ; et, néanmoins, si ces morceaux paroissoient aujourd'hui pour la première fois, les réflexions de l'auteur s'appliqueroient avec autant de justesse, et même d'à-propos, à ce qui se dit et ce qui se fait, qu'à ce qui se faisoit et se disoit alors : tant le système que les écrivains religieux et monarchiques combattoient à cette époque est loin d'être changé, tant on a peu fait de progrès vers un meilleur ordre de choses. Les années passent, et nous laissent où elles nous ont trouvés. Elles amènent d'autres hommes sur la scène politique, mais non d'autres principes, d'autres doctrines. A cet égard, on est satisfait de ce qu'a fourni l'héri-

Digitized by Google

» tage de la convention, du directoire, et de l'empire. Le pou-
» voir semble enchaîné à ces trois vastes ruines ; et quand nous
» disons que les années nous laissent où elles nous ont trouvés,
» nous ne voulons parler que de notre sagesse, en effet tou-
» jours la même : car, du reste, que voyons-nous dans les lois
» comme dans les mœurs, sinon le développement de plus en
» plus actif de tout ce que le dix-huitième siècle avoit légué au
» dix-neuvième. Qu'on remonte en arrière seulement de qua-
» tre à cinq ans, on sera, nous le pensons, très frappé de ce
» développement rapide. Les maximes qu'on rejetoit avec hor-
» reur ou avec dégoût s'établissent sans contradiction, comme
» les vérités les plus simples ; elles sont défendues par ceux-
» mêmes qui se montroient les plus ardents à les attaquer. Ce
» qu'on appeloit bien, on l'appelle mal, et réciproquement :
» ce qu'on représentoit comme la mort des peuples, on assure
» à présent que c'est leur santé, leur vie. Il est curieux
» d'observer ces mouvements divers des mêmes esprits dans des
» positions différentes, et l'immuable admiration des *honnêtes*
» *gens* (c'est, je crois, leur nom) pour les opinions immuables
» de quelques grands hommes, qui ont prouvé qu'aucune idée
» ne leur étoit étrangère, puisqu'ils les ont toutes soutenues les
» unes après les autres ; qui, pour le bonheur du monde, ont
» apaisé la révolution en l'embrassant, et qui sauvent tous les
» jours la France, l'Europe, la religion, la société, à la bourse
» et à l'Opéra. Le recueil dont nous offrons la troisième édition
» au public ne contient et ne peut contenir que les titres de
» leur ancienne gloire, de leur gloire gothique. On trouvera
» dans le *Moniteur*, à sa date précise, leur gloire d'hier et
» leur gloire de demain. »

Le volume est terminé par des *Pensées* sur divers sujets de religion et de philosophie, dont nous croyons superflu de parler sous le double rapport de la profondeur des vues et de la vivacité du style. Nous citerons seulement la dernière : « Sembla-
» bles à un vaisseau que le pilote voudroit diriger sans le se-

Digitized by Google

» cours des astres, les peuples ont perdu leur route; ils ne la » retrouveront qu'en regardant le ciel.»

Nous désirons que ce premier volume de *Mélanges* soit bientôt suivi d'un second. Les pièces qui doivent le composer existent; il ne reste plus qu'à les recueillir. Depuis le *Conservateur*, M. l'abbé de La Mennais a fait paroître d'autres articles dignes de ceux qui les avoient précédés, il a publié sur des sujets importants diverses brochures que l'on n'a pas oubliées, et l'on peut aussi conjecturer qu'il y joindra des *Pensées* nouvelles. En témoignant le désir de jouir bientôt de ce second présent, nous croyons être les interprètes de tous les amis de la religion, de la saine politique, et de la belle littérature.

Les lecteurs du *Mémorial catholique* sont sans doute étonnés que nous n'ayons pas encore parlé des troisième et quatrième volumes de l'*Essai sur l'indifférence* (1) : nous sommes toutefois persuadés qu'il leur paroîtra plus convenable que nous ayons différé jusqu'à ce moment, puisque nous pourrons désormais, en rendant compte de ces deux volumes, répondre en même temps à quelques objections qui ont été proposées contre la doctrine qu'ils renferment. Ils ont été lus avec d'autant plus d'empressement qu'on savoit qu'ils devoient présenter l'*application* du principe d'autorité, établi dans les deux premiers. Appuyé sur les traditions de tous les peuples, M. de La Mennais y montre que le christianisme réunit au plus haut degré les caractères qui constituent la plus grande autorité visible, l'unité, l'universalité, la perpétuité, la sainteté. Outre ces considérations générales, l'auteur examine ensuite la divinité des saintes Écritures, les prophéties, les miracles, le caractère de Jésus-Christ, l'établissement et les bienfaits de la religion chrétienne, avec cette supériorité de talent dont il a déjà donné tant de preuves. La vérité de la religion y est

(1) A la librairie classique-élémentaire, rue du Paon, n° 8.

Digitized by Google

défendue avec les forces réunies de l'érudition, de la logique et de l'éloquence. Il nous sera facile, dans les articles que nous consacrerons à ces deux volumes, de motiver ce jugement, qui d'ailleurs est déjà ratifié par l'opinion publique.

T.

SUR LA REVUE PROTESTANTE.

On lit dans la première livraison de la *Revue protestante* ces étranges assertions :

« L'Évangile prêché par les ministres protestants, escortés de » dix millions d'exemplaires de la Bible, traduite en toutes les » langues et répandues sur notre planète avec une admirable » profusion; soutenu du musée des protestants célèbres, lequel » forme la plus imposante série de grands hommes qu'il soit » possible de rassembler, enfante par milliers de l'un à l'autre » pôle, du couchant à l'aurore, des barbares à la civilisation, » des insensés à la raison, des ignorants à la science, des escla- » ves à la liberté, et répand partout des lumières qu'on ne vit » jamais si radieuses. Depuis la réforme, il est incontestable » qu'on a plus fait pour la vraie piété, pour l'investigation de la » foi chrétienne, pour les progrès de la religion chez les peuples » non chrétiens, dans la seule Angleterre, que dans tout le » monde catholique... Les obscurs effets de la propagande se » perdent parmi les majestueux efforts des Anglais. »

Afin de mettre à même d'apprécier les majestueux efforts de l'Angleterre pour la propagation de l'Évangile, nous citerons une autorité qui ne peut paroître suspecte, et que les rédacteurs eux-mêmes de la *Revue* ne peuvent récuser. Voici comment un ministre protestant, Claudius Buchanan, qui a passé sa vie dans les Indes, parle de l'état du protestantisme *et du zèle re-*

Digitized by Google

tigieux des Anglais dans ces vastes contrées (1). « Vingt régi-
» ments anglais, dit-il, n'ont pas en Asie *un seul* aumônier.
» Les soldats vivent et meurent sans aucun acte de religion (2).
» Les gouverneurs de Bengale et de Madras n'accordent aucune
» protection aux chrétiens du pays; ils accordent les emplois
» préférablement aux Indous et aux mahométans (3). A Saffara
» tout le pays est au pouvoir spirituel des catholiques qui en
» ont pris une possession tranquille, vu l'indifférence des An-
» glais; et le gouvernement d'Angleterre préférant JUSTEMENT la
» *superstition* (4) catholique au culte de Buddha, soutient à
» Ceylan la religion catholique.

» Un prêtre catholique me disoit : Comment voulez-vous que
» votre nation s'occupe de la conversion au christianisme de
» ses sujets païens, tandis qu'elle refuse l'instruction chré-
» tienne à ses propres sujets chrétiens. Aussi ne fus-je point sur-
» pris d'apprendre que chaque année un grand nombre de pro-
» testants retournoient à l'idolâtrie (5).

» Jamais peut-être la religion du Christ ne s'est vue à au-
» cune époque du christianisme humiliée au point où elle l'a
» été dans l'île de Ceylan. L'indifférence anglaise est telle que s'il
» plaisoit à Dieu d'ôter les Indes aux Anglais, il resteroit à peine
» sur cette terre quelques preuves qu'elle a été gouvernée par
» une nation qui eût reçu la lumière évangélique (6). Dans
» toutes les stations militaires, on remarque une extinction pres-
» que totale du christianisme. Des corps nombreux d'hommes
» vieillissent loin de leur patrie dans le plaisir et l'indépendance,
» sans donner le moindre signe de religion. Il y a tel Anglais

(1) *Christian researches in Asia*, London, 1822.

(2) Page 80.

(3) Pages 89 et 90.

(4) Il ne faut pas oublier que c'est un anglican qui parle, et qui veut bien préférer le catholicisme à la religion de Buddha.

(5) Page 95.

(6) Page 265.

Digitized by Google

» qui, pendant vingt ans, n'a pas vu un service divin ; c'est une » chose bien étrange qu'en échange du poivre que nous donne » le malheureux Indien, l'Angleterre lui refuse jusqu'au Nou- » veau-Testament. » Ceci prouve que les dix millions de Bibles ont sans doute fait naufrage en doublant le cap de Bonne-Espérance.

« Quand je réfléchis au pouvoir immense de l'Église romaine » dans l'Inde et à *l'incapacité* du clergé *anglican* pour contre- » dire cette influence, je suis d'avis que l'Église protestante ne » feroit pas mal de chercher une alliée dans l'Église syriaque ha- » bitante des mêmes contrées, et qui a tout ce qu'il faut pour » s'allier elle-même à une Église pure, puisqu'elle professe les » doctrines de la Bible, et que surtout elle rejette la suprématie » du pape (1). »

(1) Pages 285-287.

RÉFLEXIONS

AU SUJET D'UNE THÈSE SUR LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST,

Soutenue à la Faculté protestante de Montauban en décembre dernier.

Genève n'a point encore répandu *ses lumières* au sein des Églises calvinistes du midi de la France. On vient de soutenir à Montauban une thèse qui, à l'époque actuelle, sera un scandale pour MM. les docteurs de la ville de Calvin; et nous ne doutons pas qu'ils ne rangent au nombre des *momiers* ceux de leurs confrères qui ont osé venger dernièrement la divinité de Jésus-Christ de tous les blasphèmes prononcés contre elle dans l'Église mère de la réforme. Quoi qu'il puisse arriver,

Digitized by Google

nous nous félicitons sincèrement de voir le dogme fondamental du christianisme défendu *catholiquement* par une faculté protestante contre des hommes qui se disent *ministres du saint évangile*, et qui en ruinent la foi par la plus horrible impiété. M. le pasteur Moziman a prouvé par l'Écriture et *par la tradition* des quatre premiers siècles, que Jésus-Christ est Dieu, *consubstantiel* à son Père. Il dit, à l'occasion des ariens, que, « vaincus à Nicée, ils voulurent faire triompher leur cause à Rimini; mais que l'autorité du concile de »Nicée n'en demeura pas moins le témoignage irréfragable de »la foi de l'Église universelle. » Il ajoute : « que, quel que soit »le nombre des évêques qui donnèrent ensuite dans le parti »arien, cela ne rend pas meilleure la cause de l'arianisme, »parceque cette hérésie avoit commencé dans Arius, tandis »que la foi à la Trinité prend sa source dans l'Écriture, et nous »est parvenue de siècle en siècle, en Orient et en Occident. »Enfin le grand nombre de docteurs qui ont illustré le quatrième siècle ont prouvé que la doctrine de Nicée n'étoit »pas nouvelle, puisque avant le concile ils tenoient le même »langage que les Pères qui le composèrent. »

Ces paroles sont assurément fort remarquables. Voilà donc la réforme obligée, pour se défendre contre les modernes ariens qui la divisent, de recourir à la méthode catholique, c'est-à-dire, non seulement à l'autorité de l'Écriture, mais encore à celle de la tradition. MM. les ministres commencent sans doute à comprendre qu'il faut autre chose que l'esprit particulier de chaque individu pour maintenir dans son intégrité la foi de l'Évangile. Cet esprit particulier a conduit au socinianisme *la vénérable compagnie de Genève*; et les docteurs de la faculté de Montauban, pour confondre ces transfuges de la réforme de Calvin, leur opposent, non plus les paroles isolées de l'Écriture, mais le texte sacré expliqué par la croyance uniforme des quatre premiers siècles. Qu'importent, disent-ils à ceux de Genève, les succès de l'arianisme au qua-

Digitized by Google

trième siècle; *cette hérésie avoit commencé dans Arius*; l'Église entière assemblée à Nicée a suffisamment confondu l'erreur en proclamant que la foi de cet hérésiarque étoit *nouvelle*; et la tradition non interrompue des siècles précédents, dont nous venons de citer le témoignage, prouve, d'un autre côté, que la croyance des Pères de Nicée remonte aux apôtres. Donc, vous donnez aux paroles de l'Évangile une interprétation *nouvelle*, c'est-à-dire *fausse*; vous ne remontez qu'à Arius : vous avez contre vous la foi des temps qui avoient précédé la prédication de ce prêtre d'Alexandrie, qui mit le trouble et la division dans l'Église de Dieu.

Nous ne voyons pas ce que les membres *de la vénérable compagnie* pourroient répondre à un argument aussi clair et aussi pressant. En nous rappelant néanmoins comment ils se défendirent l'année dernière contre les attaques des *momiers* qui leur reprochoient leur défection dans la foi de Calvin, nous sommes fort portés à croire qu'ils vont prouver à MM. de la faculté de Montauban, que puisqu'ils veulent rester en arrière *des lumières* du siècle, ils doivent, pour être conséquents, *reculer jusqu'au catholicisme*, et qu'en faisant le procès à *Arius*, ils compromettent fortement la réputation de *Calvin*. Il s'est tenu en effet d'autres conciles depuis celui de Nicée, et la foi à la Trinité n'est pas la seule qui *se soit transmise*, comme parle M. le docteur Moziman, *de siècle en siècle jusqu'à nous, en Orient et en Occident*. La doctrine de Calvin a été accueillie aussi mal au seizième siècle par l'Église universelle; que celle d'Arius l'avoit été au quatrième. Si l'on objecte les progrès rapides de la réforme, nous répondrons encore avec M. Moziman : *Peu importe le nombre des sectateurs, quand il est évident que l'hérésie a commencé par Arius.* Il n'y a ici qu'un nom à changer, et l'auteur de la prétendue réforme, le prêtre apostat de Noyon, est mis sur la même ligne que celui d'Alexandrie.

Digitized by Google

PHYSCON (1).

C'est bien le meilleur des hommes que Physcon ; il n'a rien à lui, pas même sa conscience : tout est à ses amis, et il a constamment eu le bonheur de compter parmi eux tous les gens en pouvoir. On le trouve dans leur cabinet, à leur table, d'où il sort le dernier, plein d'admiration pour ce qu'ils ont dit, et pour ce qu'ils diront. Ce n'est pas qu'il soit flatteur, Dieu l'en garde ! il hasardera même quelquefois de montrer une opinion, ne fût-ce que pour l'abandonner ensuite à propos. Un *je me trompois* a souvent tant de grâce, et peut conduire un homme si loin ! Ne croyez pas cependant que Physcon désire les emplois ; seulement il les accepte, car enfin l'on doit se rendre utile : qui en est plus persuadé que lui, et qui le dissimule moins ? Membre d'un corps de l'Etat, il y parle peu, mais il vote ; et avec quelle défiance de son esprit ! Il sait que les apparences trompent, qu'il n'est rien de stable sous le soleil ; au lieu donc de s'aventurer à penser encore ce qu'il avoit toujours pensé jusque là, ce qui la veille étoit certain pour lui comme pour tout le monde, il s'approche modestement du régulateur de sa raison législative, se penche à son oreille, puis dresse les siennes pour recueillir, sans en rien perdre, la réponse à cette question profonde et délicate : *Monseigneur, qu'est-ce qui est vrai aujourd'hui ?* Monseigneur le lui dit, le voilà tranquille ; qu'on parle maintenant, qu'on discute, sa conviction est formée, on ne l'ébranlera pas ; s'il en change jamais, ce ne sera du moins qu'après que certain hôtel aura changé de maître ; alors il écoutera, il verra. Il est bon d'être ferme, il le sait ; mais il sait aussi qu'on ne doit pas être sottement opiniâtre : tout en ce monde a sa mesure, ses bornes ; et encore faut-il dîner.

(1) Il y a eu un roi d'Égypte de ce nom, Ptolomée Physcon ou *le Ventru*. Il est probable que ce n'est pas de lui qu'on a voulu tracer le portrait.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INTÉRIEURE.

LETTRE DU DOCTEUR SCH.....,

A un Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.

Vous me demandez, mon cher confrère et ami, d'où peuvent provenir l'irréligion et l'immoralité que l'on remarque, surtout depuis quelques années chez les médecins, c'est-à-dire, dans la classe de la société qui est plus à même que toute autre de considérer les merveilles de la nature, et par suite, d'avoir souvent présente à l'esprit l'idée de la puissance et de la bonté du Dieu qui a tout créé. En vérité, mon pauvre ami, vous n'êtes guère à la hauteur de votre siècle, de ce *siècle des lumières*, qui repousse la vérité, qui est la seule lumière, et semble ne se complaire que dans les ténèbres. Non, je ne conçois pas comment, après avoir fréquenté cette fameuse École de Paris, où vous avez eu pour maîtres quelques hommes plus connus encore par leur impiété que par leurs talents, et pour condisciples une soldatesque dissolue, qui refluait des armées, où heureusement on n'avait plus besoin de ses services, je ne conçois pas, dis-je, comment vous avez pu me questionner sur des causes de corruption aussi évidentes. Mais enfin, puisque vous me paroissez avoir la mémoire courte, je vais tâcher de vous rappeler des faits dont nous avons tous deux été les témoins.

Ressouvenez-vous du temps où nous fûmes envoyés à Paris, à peine âgés de dix-huit ans, pour nous livrer à l'étude de la médecine. A cet âge, où les passions commencent à se développer, nous étions sans guide dans cette ville immense, où

Digitized by Google

tout, jusqu'au gouvernement même, sembloit conspirer pour perdre la jeunesse. Heureusement pour nous, pressés par le désir de rentrer au sein de notre famille, nous tâchâmes d'abréger autant que possible la durée de nos études, et, dans l'espace de quatre années, nous fûmes en état de passer nos examens avec distinction. Mais aussi, pendant ces quatre années, que de sacrifices ne nous a-t-il pas fallu faire? Dans quel isolement n'avons-nous pas vécu pour éviter toute espèce de liaisons avec tant d'élèves corrompus, et pour ne pas suivre les exemples ni les conseils pernicieux des professeurs eux-mêmes? Que de dangers n'a pas courus notre foi? Que de discours licencieux n'avons-nous pas été exposés à entendre, et que d'écrits impies ne s'est-on pas efforcé de nous faire lire?

Une autre cause de corruption, c'est la fréquentation des amphithéâtres, où les jeunes gens achèvent de perdre toute espèce de sentiment religieux, et deviennent matérialistes. Eh! quoi, m'allez-vous dire, faut-il proscrire l'anatomie, n'est-ce pas à une étude plus approfondie de cette science qu'on est redevable des progrès qu'ont faits depuis trente années la médecine et la chirurgie? Non, mon ami, cela est bien loin de ma pensée. Je suis au contraire convaincu que la médecine, qui cherche à remédier aux lésions des organes doit indispensablement connoître la structure, la position et les rapports de ces organes, les fonctions qu'ils exercent, les dérangements qu'ils peuvent éprouver; enfin je ne conçois pas plus un médecin qui ne connoît pas l'anatomie, qu'un horloger qui n'auroit pas une connoissance exacte des pièces qui entrent dans la composition d'une montre. Ainsi, il est donc bien convenu que je veux que l'on étudie l'anatomie, plus même, et surtout encore mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent; mais je persiste à dire que beaucoup d'étudiants achèvent de perdre à l'amphithéâtre tout sentiment religieux. Examinons ce point. Quel autre effet doit produire sur une âme bien née le spectacle des cadavres de ses semblables, rassemblés dans les amphithéâtres,

Digitized by Google

qu'une sorte de recueillement mêlé d'un sentiment de reconnoissance pour des infortunés, qui, morts la plupart dans la misère, sont encore utiles après la mort en offrant un moyen d'instruction? Il me semble donc, et c'est ce que nous faisions, que l'on doit faire disparoître par un travail paisible et assidu ce qui peut, au premier coup d'œil, paroître inhumain dans les dissections. Rappelez-vous au contraire comment se faisoit de notre temps l'éducation d'un conscrit. Un étudiant lui mettoit un morceau de chair dans sa poche, un autre allumoit le poêle avec un membre, un troisième se portoit à des actions que la pudeur défend de nommer, et quand les nouveaux étudiants pouvoient voir toutes ces horreurs sans laisser paroître aucune émotion, on cessoit de les tourner en ridicule et s'ils pouvoient les imiter, alors on les proclamoit *ferrés*. Or, mon cher ami, je vous demande d'abord si le jeune homme qui est parvenu à ce mépris brutal pour les morts doit avoir pour les vivants, je me garderai bien de dire des sentiments de charité, ni même d'humanité, mais seulement la philanthropie qu'exige la *société biblique*, voire celle de la *morale chrétienne*. De ce mépris pour les morts, il est conduit au matérialisme. Il continue en effet les dissections sur les cadavres qu'il insulte; son scalpel ne rencontre que des organes et jamais l'âme: donc, se dit-il, il n'existe point d'âme. Cette conclusion absurde, qui, d'ailleurs s'accorde si bien avec ses passions, des professeurs l'ont consignée dans leurs livres (1), en faut-il davantage pour la leur faire adopter? « Chose remarquable, dit le profond et brillant » auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, la culture des sciences phy» siques, qui, à chaque instant, avertissent l'homme de sa supério-

(1) Le cerveau, dit Cabanis, digère en quelque sorte les impressions; *il fait organiquement la sécrétion de la pensée*, Rapports du physique et du moral de l'homme. Helvétius avoit avancé ce principe désastreux, *que la sensibilité physique est la cause productive de nos pensées*; Cabanis, qui n'a fait que revêtir la doctrine de son maître d'un vernis de physiologie et d'histoire naturelle, ne craint pas de la proposer comme *la base ferme et solide de la morale, qui doit remplacer les croyances religieuses*, et de nous assurer que les progrès de

Digitized by Google

» té sur la brute, n'a servi qu'à fortifier en lui cet abject penchant » à se rabaisser au niveau des êtres les plus vils, en l'occupant » sans cesse d'objets matériels. Subjugué par les sens, l'homme » s'habitue à ne juger que par eux, ou sur leur rapport. Il ne » voit de réalité que dans ce qui les frappe; tout le reste lui » paroît de vagues abstractions, des chimères. Il n'existe que » dans le monde physique; le monde intellectuel est nul pour » lui. Il nierait sa pensée même si elle lui était moins présente » et moins intime; mais ne pouvant, si j'ose le dire ainsi, se » séparer d'elle, et refusant néanmoins de la reconnaître pour » ce qu'elle est, il en fait le résultat de l'organisation, il la » matérialise afin de n'être pas obligé d'admettre des substances » inaccessibles aux sens. »

Cessons donc, mon cher confrère, de nous étonner de l'irréligion et de l'immoralité que l'on remarque chez la plupart des médecins, puisqu'ils ne font que mettre en pratique les principes dont leur jeunesse a été infectée. Espérons que l'on s'occupera enfin sérieusement de réformer une école qui peupleroit la société d'une classe d'hommes d'autant plus dangereuse, qu'elle exerce sur le peuple une influence de tous les jours, et que le temps viendra où les professeurs ne rougiront pas de mettre dans les traités d'anatomie et de physiologie, ce qu'un médecin païen disoit dans un ouvrage *sur l'usage des parties du corps humain:* « En écrivant ce livre, je compose un hymne en l'honneur de celui qui nous a » créés, » et qu'enfin les élèves, en quittant les bancs de l'école, ne regarderont plus l'homme seulement comme *un tube digestif ouvert par les deux extrémités;* mais qu'ils verront en lui *une intelligence servie par des organes.*

la science sociale dépendent de la connoissance de nos *viscères.* Veut-on maintenant connoître *la morale* que l'on peut tirer de cette belle physiologie, en voici le résultat fidèle : *La vertu consiste à se bien porter; la sagesse se compose de tous les moyens d'y parvenir; nos désirs se réduisent à l'étude de nos relations avec les corps extérieurs.*

Digitized by Google

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Dublin, 28 janvier 1824.

Monsieur,

Vous lirez peut-être avec plaisir quelques détails que j'ai l'honneur de vous transmettre sur une assemblée d'un genre assez singulier, qui a eu lieu à Cork, à l'occasion du voyage d'un jeune Anglais et d'un capitaine écossais, envoyés en Irlande par la société biblique de Kildare-Street. Ces deux missionnaires avoient débarqué avec une cargaison de Bibles; ils venoient annoncer aux pauvres Irlandais que les dames anglaises avoient bien voulu former une société qui devoit pourvoir à l'éducation de leurs femmes et de leurs enfants; il ne s'agissoit plus que de convenir des moyens de mettre à profit des offres aussi généreuses. Croyant ne trouver que des amis, ils ont annoncé avec confiance le but de leur mission, qui étoit de rendre la lecture de la Bible sans notes et sans commentaires familière aux pauvres et aux ignorants; mais il s'est trouvé dans cette assemblée un grand nombre de catholiques zélés, qui, avec l'énergie que donne la conscience d'une sainte cause, ont repoussé ce secours pernicieux et ont su démasquer aux yeux de leurs concitoyens le but criminel de la société biblique. Je vous envoie un procès-verbal de cette séance et l'analyse des principaux discours qui y ont été prononcés, et qui ne seront pas peut-être sans intérêt pour vos lecteurs.

Le président expose d'abord l'objet de cette assemblée extraordinaire, et fait ressortir les avantages qu'on peut retirer d'une discussion publique.

M. *Noël*, un des apôtres de la société, prend la parole, et dit

Digitized by Google

que, nouvellement arrivé en Irlande, il n'a pu voir sans un sentiment profond de tristesse l'état de dégradation morale et physique où se trouvoient réduits les paysans irlandais; la misère la plus affreuse habite leur chaumière, leur âme est dénuée de toute instruction religieuse, et c'est dans le manque de cette instruction qu'il faut voir la cause première de tous les malheurs, de tous les troubles qui ont désolé l'Irlande; car la religion seule, en apprenant à marcher dans les voies du Seigneur, peut aussi faire un précepte de l'obéissance aux lois. Il annonce qu'en Angleterre on désire généralement placer l'Irlande dans une situation plus heureuse, et qu'il n'est venu lui-même avec son ami le capitaine Gordon que pour travailler à ce grand œuvre. Il s'efforce ensuite de prouver la nécessité de donner à toute instruction la religion pour base, et surtout de rendre la lecture de la Bible familière aux pauvres. « Les préjugés et le fanatisme, s'écrie-t-il, ont proscrit jusqu'ici la lecture de la Bible; mais l'expérience a prouvé que si les vertus éminentes du peuple anglais ont leur source dans la lecture de ce livre sacré, les vices des autres nations ne peuvent être attribués qu'à leur négligence à s'éclairer de sa lumière divine. Ainsi rien ne sauroit être plus agréable à Dieu que la propagation du livre précieux dépositaire de la parole sacrée, et ceux qui se consacrent à cette glorieuse mission s'assurent le bonheur éternel en travaillant au bonheur de leur prochain. »

M. *Gordon*, capitaine de marine, parle dans le même sens; il cite l'Écosse, son pays natal, comme un exemple du résultat que donne la lecture de la Bible, lecture prescrite à tous les chrétiens, ce qu'il cherche à prouver par un grand nombre de textes.

M. *Kenny* vient appuyer l'opinion des deux missionnaires; il ne conçoit pas qu'on puisse défendre la lecture de la Bible sans notes et sans commentaires, tandis qu'*Abraham*, Moïse et David avoient reçu l'ordre de n'enseigner d'autre loi que celle qui se trouvoit dans ce livre sacré. « Il n'y a, dit-il,

Digitized by Google

que cette lecture qui puisse dissiper les ténèbres profondes qui enveloppent l'Irlande, et retirer le peuple de la superstition dans laquelle il est plongé. »

M. *Sheil*, catholique irlandais, demande s'il est permis à un étranger de faire quelques observations sur ce qui vient d'être dit.

Le président. « L'assemblée n'est composée que des membres et des amis de la société. — Si vous êtes un de ces amis, vous avez droit à la parole. »

M. *Sheil* s'exprime alors en ces termes : « Oui je suis en un sens l'ami de la société, et j'espère le prouver en me permettant de lui adresser quelques avis salutaires, tels que peut les donner l'amitié la plus sincère. Je n'ai pu qu'être touché en entendant l'honorable M. Noël et le capitaine écossais s'apitoyer sur le sort de ma patrie; mais il est étrange qu'après avoir dépeint dans les termes les plus pathétiques la dégradation morale du paysan irlandais, ils n'aient pu en assigner d'autre cause que son ignorance des saintes écritures. Sans vouloir les comparer à ces empiriques qui appliquent leur remède favori en toutes sortes de maladies, je leur ferai observer que ces malheurs et ces désordres ont une source bien différente : je leur demanderai si l'Angleterre ne doit pas sa prospérité à l'étendue de son commerce, à ses nombreuses manufactures, à l'activité de sa population; ou bien si elle n'est riche et puissante que parcequ'elle a le privilége de lire la Bible sans notes et sans commentaires? Si l'honorable M. Noël connoissoit mieux l'Irlande, il verroit que ce sont les hautes classes qui devroient être l'objet de ses travaux pieux. Dans le cours de son saint pèlerinage, il s'apercevroit que ce n'est pas seulement dans l'humble chaumière qu'il faut prêcher la parole de Dieu, mais bien plutôt dans les palais somptueux du riche : il s'efforceroit d'inspirer la charité de l'Évangile à cette aristocratie barbare qui opprime l'Irlande; il feroit naître dans son cœur les sentiments de pitié; il lui

Digitized by Google

persuaderoit enfin que les paysans irlandais font partie de la grande famille du genre humain. Combien son âme sensible ne seroit-elle pas révoltée à la vue des exactions, des persécutions de tout genre, dont on accable ce peuple malheureux ! Verroit-il sans indignation un maître barbare chasser impitoyablement un pauvre paysan, qui n'a commis d'autre crime que d'avoir été fidèle à la religion de ses pères, et l'exposer quelquefois avec sa famille nue et affamée à toutes les rigueurs d'une nuit d'hiver ? Dans son zèle philanthropique, M. Noël oublie que le peuple irlandais a plutôt besoin de pain que de Bibles.

Je suis loin, continue M. Sheil, de vouloir refuser au peuple une éducation religieuse ; mais on ne doit l'instruire que dans les principes vénérables de la foi de ses ancêtres. L'Irlande est un pays catholique : or, la lecture de la Bible sans notes et sans commentaires peut convenir, peut-être, au génie capricieux et inconstant de la religion protestante, mais l'Irlande a une foi tout-à-fait incompatible avec une liberté d'opinion effrénée, et ses croyances sont déterminées de manière à ne laisser aucun champ à l'exercice du jugement individuel, dans l'intelligence de la parole de Dieu. Sa religion repose sur les saintes Écritures, interprétées par l'Église, et ce seroit aller contre ses principes que de faire de la Bible le texte d'éternelles disputes, et le jouet des interprétations les plus monstrueuses. D'où vient aujourd'hui cette espèce de démence biblique, si fréquente dans la basse classe de la secte protestante ? D'où vient que, dans le nombre des malheureux attaqués de cette espèce de folie religieuse, il ne se trouve pas un seul catholique ? N'est-ce pas au fanatisme créé par la lecture de la Bible sans notes et sans commentaires qu'il faut attribuer ces funestes résultats ? En effet, un homme ignorant, doué d'une imagination ardente, médite la Bible ; on lui a dit qu'il peut interpréter à son gré la parole divine, que l'Esprit saint le conduit et l'éclaire dans ses recherches; son cerveau s'échauffe,

Digitized by Google

il prend ses rêves pour des inspirations divines, et les tableaux que lui trace une âme en délire pour des visions célestes : et, tandis que le catholique romain voyage dans un chemin large et connu, le protestant s'égare dans un labyrinthe obscur et sans fin; l'un s'engage dans un voyage de découvertes sans carte et sans boussole, l'autre navigue vers un port assuré, par une voie tracée depuis long-temps, et à la clarté bienfaisante d'un astre qui ne peut l'égarer dans sa course. . . .

» Un jeune écolier, un officier de mer, quittent l'Angleterre, où ils auroient tant de sujets d'exercer leur philanthropie, pour venir se mettre à la tête d'une croisade dirigée contre la religion d'une nation tout entière; ils viennent s'interposer entre les pères et les enfants : ils veulent apprendre à ceux-ci à mépriser ce que leurs aïeux ont toujours respecté, mais je puis le leur prédire, toutes leurs tentatives tourneront à leur déshonneur; les pauvres et les riches, les laïques et les prêtres repoussent également leur criminelle assistance. Si l'éducation n'a pas encore fait des progrès en Irlande, la faute ne peut en être imputée qu'aux lois qui nous régissent. Il n'y a pas encore long-temps qu'on faisoit au catholique irlandais un crime de l'éducation qu'il donnoit à sa famille; cet acte infâme du parlement a été rapporté, mais ses funestes effets lui ont survécu. Les catholiques peuvent maintenant faire élever leurs enfants, mais le gouvernement ne leur prête aucun appui, aucun secours; il dote richement la société biblique, et il refuse un schelling aux pauvres Irlandais. Les deux missionnaires envoyés par la société de Kildare Street nous ont vanté en termes pompeux les heureux effets de l'éducation : eh bien je vais mettre à l'épreuve la sincérité de leurs intentions. Je leur dirai : Comme vous, les catholiques irlandais connoissent tout le prix de l'éducation; ils désirent participer à ses bienfaits, donnez-leur les moyens de l'acquérir, et vous mériterez leur reconnoissance. La société biblique écoutera-t-elle nos prières ? Oui, elle les écoutera; elle ne vient que pour tra-

Digitized by Google

vailler à l'éducation des pauvres catholiques, mais il lui faut une condition, et cette condition nécessaire, c'est qu'ils abandonneront la religion de leurs pères. Voilà ses intentions pures, voilà sa philanthropie désintéressée.

» J'ai entendu dire ici qu'il n'y avoit en Angleterre que cinq religions différentes; je crois que l'honorable M. Noël s'est trompé, et qu'il seroit facile d'en citer plus de deux cents; et ces sectes frénétiques ne sont pas, comme on voudroit le dire, le fruit de la piété et du savoir, mais bien de l'ignorance et de la présomption, ou, pour le dire en un mot, du protestantisme. Dans une secte où chacun a le droit d'interpréter la Bible à sa façon, on doit se croire aussi celui de fonder une religion nouvelle. N'est-il pas déplorable et plaisant tout à la fois d'observer les extravagances de tous ces réformateurs? je tiens entre mes mains un journal anglais où l'on annonce, en termes pompeux, « qu'on vient d'ouvrir dans Spicer-Street une nouvelle chapelle, et que tous les dimanches on y prêchera trois sermons. Celui du matin sera prêché par l'inspirée madame Lucie Morgan, celui de l'après-midi par mademoiselle Marie Brown, et celui du soir par M. Jones de Northampton, qui n'a pas craint de se mesurer avec deux dames inspirées. » L'orateur rapporte plusieurs autres exemples d'un fanatisme aussi ridicule qu'insensé, et il continue : « Ces scènes provoquent sans doute un sourire de pitié; mais ne doivent-elles pas exciter en nous d'autres sentiments? Pouvons-nous en être les témoins sans affliction et sans alarmes, lorsque nous voyons des hommes qui s'intitulent les amis de l'humanité se réunir ici pour opérer, dans notre patrie, cette révolution morale qui, au grand scandale des fidèles, a ouvert la chaire à Lucie Morgan et Marie Brown? »

» L'Angleterre a voulu sans doute faire une plaisanterie en chargeant un écolier et un capitaine écossais du soin glorieux d'aller civiliser les paysans irlandais, et leur faire abjurer la religion de leurs pères, cette religion, fondée sur la pierre, et

Digitized by Google

contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Il est même probable que les deux missionnaires ne sont pas d'accord entre eux sur tous les points de la foi ; car l'un, comme membre de la noblesse anglaise, doit tenir à la secte anglicane, et l'autre, en qualité d'Écossais, doit être calviniste, à moins qu'il n'ait déjà abjuré sa croyance : ils ne se sont réunis que pour la ruine des catholiques. Mais, afin de les mettre en état de faire un rapport fidèle à ceux qui les ont envoyés, je puis leur déclarer ici, au nom de tous les catholiques irlandais, que nous repousserons leur odieuse assistance. — Ils ont quitté le masque, et dès ce jour nous les regardons comme les ennemis de notre foi, les ennemis de ce que nous avons de plus cher, et nous ferons tous nos efforts pour déjouer leur dessein criminel. Oui, nous saurons préserver contre leurs artifices et contre leurs intrigues la religion de nos ancêtres ; nos enfants croîtront dans les principes de cette religion consolatrice qui a accompagné leurs pères jusqu'au tombeau, et l'Irlande restera catholique, malgré tous les efforts de l'hérésie et du fanatisme. »

M. *Noël* a répondu à cet orateur, et a cherché à détruire l'impression que ce discours avoit paru produire sur tous les assistants. Plusieurs orateurs lui ont succédé, et ont parlé dans le même sens ; mais, vers la fin de la discussion, qui a duré deux jours, M. O'Connel a reproduit avec tant de force les arguments de M. Sheil et des autres catholiques qui l'avoient précédé, que les deux missionnaires anglais ont paru très mécontents de voir que la religion catholique recueilloit tous les fruits d'une assemblée qu'ils n'avoient formée que pour sa perte.

Digitized by Google

Dublin, 2 février 1815.

Monsieur,

Réduits, au nom de la tolérance et de la liberté, à une condition qui se rapproche de celle des ilotes chez les Spartiates, les catholiques d'Irlande ont cru que le moment approchoit où le joug de fer, qui depuis plusieurs siècles pèse sur leur tête, cesseroit enfin de les opprimer, et que, dans ce siècle de *lumière et de philanthropie*, il leur seroit permis de participer aux avantages civils et politiques qu'assure à tout Anglais la constitution de la Grande-Bretagne. C'est pour parvenir à ce but, et seulement par les voies avouées par lois du pays, que s'est formée à Dublin une association composée de tout ce que l'Irlande possède d'hommes distingués dans le clergé, la magistrature, les lettres, le commerce. La marche franche et loyale de cette association donne un démenti bien éclatant aux sinistres prédictions que chaque jour le fanatisme religieux et politique répand dans la multitude pour égarer et surprendre l'opinion publique. L'un des plus puissants motifs allégués par la mauvaise foi pour s'opposer à l'émancipation des catholiques, c'est le danger qui en résulteroit pour l'Etat: chaque jour des pamphlets incendiaires, des libelles diffamatoires, soldés ou écrits par des *ministres du saint évangile*, représentent à une multitude ignorante et fanatisée les catholiques comme les ennemis naturels des lois et de la prospérité de l'Angleterre. Le clergé irlandais ne répond à ces calomnies que par des faits; il enseigne à ses ouailles à obéir au gouvernement sous lequel Dieu les a fait naître, à respecter les lois établies, et prie pour ses détracteurs. Fidèle interprète des sentiments de ses commettants, l'association catholique n'avoit pas encore fait entendre une seule parole qui eût pu lui attirer le moindre reproche de la part du gouvernement,

Digitized by Google

quand tout-à-coup, vers la fin de décembre dernier, celui-ci lança un arrêt d'accusation contre M. O'Connell, l'un des membres les plus distingués de l'association, comme prévenu de sédition. Un jury entièrement composé de protestants ne tarda point à décharger M. O'Connel de toute prévention. Cependant le gouvernement l'avoit accusé de sédition; M. O'Connel se devoit à lui-même de prouver au public qu'il avoit été calomnié, et de faire une déclaration solennelle des principes que professe l'association catholique. Nous avons cru faire plaisir à vos lecteurs en leur présentant le procès-verbal de l'une des dernières séances de l'association catholique, dans laquelle M. O'Connel a trouvé l'occasion de faire cette déclaration; persuadés d'ailleurs que, dans un moment où la législature anglaise va prononcer sur le sort d'une association attaquée avec tant de fureur et de mauvaise foi, on attachera quelque intérêt à pouvoir juger de l'esprit qui l'anime, et même à connoître la marche et les formes qu'elle a adoptées dans ses délibérations.

Assemblée de l'association catholique, du 8 janvier 1825.

A trois heures les salles étoient remplies: il y avoit environ six à sept cents membres présents, ainsi que beaucoup d'étrangers, parmi lesquels on remarquoit plusieurs personnes attachées à la cour du vice-roi et occupant de hautes fonctions dans l'administration.

L'honorable Pierce Butler est appelé à la présidence.

M. O'Connel entre et est reçu au bruit des applaudissements de l'assemblée.

On prévient l'assemblée que son comité des finances a reçu 560 livres sterling, montant des dons faits pendant la dernière semaine.

M. O'Connel donne lecture d'une motion tendant à venger l'association des calomnies dont elle est l'objet. Il rend compte ensuite d'un événement qui eut lieu dans la matinée du jour de Noël, à Powerscourt, dans le comté de Wicklow. Les habitants

Digitized by Google

de cet endroit, se rendant à la messe avant la pointe du jour, entendirent de tous côtés sur leur route de nombreuses décharges de mousqueterie, dont le but ne pouvoit être que de leur inspirer de la frayeur; il pense que cette circonstance n'est pas indigne d'attirer l'attention de l'assemblée. Il rapporte en outre que des sermons politiques ont été prêchés le jour de Noël et les suivants, par le docteur Magee, et quelques autres ministres protestants. Il exprime le regret de voir que les troupes du roi sont employées au vil métier d'espions; il ajoute que l'association catholique a été le seul moyen de rétablir la tranquillité publique dans le pays. L'Irlande, autant qu'il se le rappelle, n'a jamais été aussi paisible qu'aujourd'hui, et cet heureux état de choses ne peut être attribué qu'à l'influence salutaire de l'association. Après quelques observations sur la nécessité de repousser les calomnies que le *Courier* répand sur le clergé catholique, il donne lecture de la lettre que l'on adresse aux propriétaires de ce journal.

M. Finn s'y oppose. L'association a tiré avantage de la liberté de la presse; et il ne veut point qu'on tende à l'entraver. Le fait dont on a accusé l'association est calomnieux; l'association le déclare tel : il pense que c'est là tout ce qu'il est nécessaire de faire dans cette circonstance.

M. Thiel ayant été appelé par acclamation à prendre la parole, paroît au milieu des applaudissements de l'assemblée. Il dit que le procès intenté contre M. O'Connel et l'issue de l'entreprise légale que le gouvernement provincial a si brusquement hasardée, obligent l'assemblée à exprimer l'opinion qu'elle en porte. « Je prends la parole, dit-il, pour proposer » l'adoption d'une série de résolutions que j'ai tracées plutôt » dans l'intention de faire connoître les sentiments du peuple » irlandais que d'en donner l'entière expression. Je propose » donc de déclarer :

» 1° Que le procès récemment intenté contre M. O'Connel a » excité l'étonnement de toute la nation anglaise, et ne peut

Digitized by Google

» qu'éveiller chez le peuple irlandais un sentiment plus fort » que la surprise ;

» 2° Que, partageant profondément les émotions qu'ont dû » naturellement faire naître des procédés que nous nous ab- » stiendrons de caractériser par les termes qui leur con- » viennent, nous n'exprimons d'autres sentiments que nos re- » grets de voir que le gouvernement irlandais ait donné à ses » adversaires une occasion de triomphe en prenant des me- » sures tendant à détruire les espérances, à ébranler la con- » fiance et à exaspérer les passions de la multitude ;

» 3° Que, réunis dans le seul but de hâter, uniquement par » les moyens légaux et constitutionnels, l'émancipation des » catholiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ; loin de » chercher, dans la poursuite d'un objet si juste et si hono- » rable, à exciter la fermentation des sentiments du peuple, » nous avons fait et ferons toujours tous nos efforts pour lui » démontrer la nécessité d'obéir aux autorités constituées, de » s'abstenir de toutes menées illégales, et de n'avoir recours » qu'à des appels calmes et réitérés à la sagesse et à la jus- » tice de la législature ;

» 4° Que l'association catholique a éminemment contribué » à rétablir la tranquillité publique, et que cet effet salutaire » de ses efforts est dû en partie à M. O'Connel ;

» 5° Qu'une adresse sera présentée à M. O'Connel, pour lui » exprimer toute notre confiance dans son zèle, son patrio- » tisme et son intégrité ; l'estime que nous faisons des services » qu'il a rendus à la nation, et notre conviction que sa con- » duite a toujours été dirigée, non seulement par le désir de » l'affranchissement, mais encore par une vive sollicitude pour » la paix et la tranquillité de ce pays. »

Adopté à l'unanimité.

M. O'Connel prend alors la parole ; de vifs applaudissements se font entendre. Il s'exprime en ces termes : « Il m'est impos- sible de garder le silence dans cette occasion, de rester étranger

Digitized by Google

aux résolutions que vous venez de prendre et à la manière dont vous les avez adoptées. Quant au procès dont j'ai été récemment l'objet; veuillez croire, messieurs, que quelle que pût en être l'issue, je n'y attachois de l'importance qu'autant qu'il pourroit être utile à notre cause. (*Applaudissement.*) Il me tarde aussi d'ajouter que si le parjure avoit réussi à faire peser sur ma tête le soupçon de sédition, je me serois soumis avec résignation à l'horrible châtiment dont un pareil crime m'eût rendu punissable, et j'aurois pardonné volontiers à ceux qui auroient été les auteurs ou les instruments d'un résultat aussi désastreux. Deux réflexions se sont, à ce sujet, présentées à mon esprit. L'une, messieurs, est amère et pénible: c'est que ce procès prouve, de la part de l'administration, des dispositions hostiles et soigneuses à chercher l'occasion d'attaquer notre association. Quelque vifs que soient les regrets que me cause ce procès, il est cependant une considération qui me porte à en éprouver de la satisfaction. Je m'en réjouis, parceque ce nous est une preuve que le gouvernement nous a surveillés et qu'il n'a pu rien trouver d'illégal dans nos actions. Voilà un triomphe dont l'association catholique peut à juste titre s'enorgueillir. Cela prouve que l'on ne peut l'attaquer, et que si on l'a fait, c'a été sans fondement. Nous ne violons aucune loi aussi sommes-nous sans appréhension. On dit que l'on s'occupera de nous à la prochaine session parlementaire, et que l'on prendra des mesures pour supprimer nos réunions. Mais en vertu de quelle loi agira-t-on? Peut-on nous empêcher de nous réunir ici? Eh! s'il en est ainsi, il ne nous sera pas difficile de trouver un autre local. Est-ce notre titre qu'on auroit en vue? Ne pouvons-nous pas toujours le changer en celui de comité, ou, si l'on veut, de directoire? (*On rit.*) L'association catholique est née de l'état d'incapacité civile et politique dont sont frappés les catholiques irlandais : tant que durera cet état d'incapacité, n'en doutez point, messieurs, nous trouverons toujours un organe qui exprimera nos souffrances et nos plain-

Digitized by Google

tes à la législation, et s'efforcera de nous acquérir, par tous les moyens légaux et constitutionnels, nos droits et nos libertés. Nos ennemis pourroient-ils nous indiquer un organe plus légalement constitué pour parvenir à ce but, une association mieux calculée pour les avantages et les intérêts généraux de notre pays. Après m'être ainsi exprimé sur notre association, permettez-moi, messieurs, de dire un mot sur moi-même. Oh! que le gouvernement n'est-il sage! que ne profite-t-il de cette occasion! car il s'en présente une véritable de nous dire : Voyez, un jury protestant vous a rendu justice! que les catholiques et les protestants s'unissent donc! que tout ce qui est arrivé avant le 20 décembre soit oublié. Quant à moi, je nie qu'on puisse m'accuser de sédition ; et cette assertion me conduira à faire une déclaration de mes principes. Ils doivent être bien connus, mais des circonstances récentes m'obligent à les exposer de nouveau. J'ai aussi peu hésité à me prononcer en faveur d'un changement total dans notre position pendant qu'une accusation pesoit sur ma tête, qu'à présent que j'en ai triomphé; mais cette opinion m'est personnelle, et je n'ai point prétendu la donner comme celle de l'assemblée. Je suis attaché à l'union de l'Irlande et de l'Angleterre, comme étant aussi avantageuse à l'un et à l'autre pays. Mais cet attachement de ma part à l'union des deux pays dépend entièrement d'un arrangement qui donneroit à tous deux des droits égaux et les feroit également participer à une liberté raisonnable. En second lieu, je suis attaché à la monarchie héréditaire, parceque je considère cette institution comme le gage le plus certain de la prospérité et du bonheur individuels, et de la paix publique. Le roi qui occupe actuellement le trône, est l'objet de mon amour! N'est-ce pas en effet le premier monarque qui ait encore visité l'Irlande dans la vue de faire du bien à notre malheureux pays. C'est donc du plus profond de mon cœur que j'invoque les bénédictions de Dieu sur sa royale personne. Toutes les fois que la droiture de notre roi n'a pas été entravée

Digitized by Google

par de viles intrigues et les intérêts serviles d'une faction, lorsqu'il a pu agir par lui-même et ne prendre conseil que de ses propres sentiments, vous le savez, messieurs, il a toujours agi conformément à la dignité de sa position, aux règles de l'humanité et aux devoirs du christianisme. Dans une proclamation récente à ses sujets hanovriens, il a dit : « *Considérant que la différence des communions religieuses chrétiennes ne peut, dans les pays dépendants de la confédération germanique, établir entre elles aucune différence dans la jouissance des droits civils et politiques* » (pourquoi notre malheureuse patrie ne dépend-elle point de la confédération germanique!), « *nous avons été porté à donner la présente déclaration et ordonnance : Ceux qui professent la foi chrétienne jouissent d'une égalité parfaite de droits civils et politiques dans le royaume. En conséquence il n'existe plus d'église dominante, ni d'église purement tolérée.* » Oh! que ne sommes-nous Hanovriens! N'est-ce point là, messieurs, un acte vraiment digne d'un monarque? Et l'on m'accusera de sédition parceque je paierai le tribut d'une reconnoissante admiration au noble esprit de mon bien-aimé souverain, qui, lorsqu'il peut donner un libre cours à l'expression des généreux sentiments de son âme, publie une telle proclamation! Je ne crois pas qu'avec de pareils sentiments l'on puisse m'accuser de me livrer à des entreprises insensées et de recéler la sédition dans mon cœur. Je ne suis pas assez jeune maintenant pour prendre part à des projets subversifs de l'ordre public (en aurois-je jamais pu d'ailleurs avoir l'intention!); j'ai atteint l'objet d'une légitime ambition: mes sept enfants ont crû autour de moi, et ma profession me procure plus d'aisance que je n'en aurois jamais pu espérer; je possède même une propriété qui, je ne crains pas de le dire, eût pu me rendre indépendant sans ma profession. Dans une telle position sociale, ne faudroit-il pas que je fusse l'homme le plus absurde pour entretenir d'autres sentiments et d'autres principes que ceux qu'il

Digitized by Google

convient d'avoir pour l'établissement de la paix publique, pour amener une union fraternelle parmi tous nos concitoyens. Il est, messieurs, de notre devoir, comme de notre intérêt, de ne recourir qu'à des moyens légaux. Nous nous présenterons donc devant le parlement, nous lui expliquerons les causes de nos malheurs, et nous nous efforcerons de les faire sonder et réparer. Nous dirons à la législature : Vous n'avez pu nous convertir, voulez-vous donc nous exterminer ? Si vous ne nous exterminez point, prétendez-vous comprimer nos discours ? prétendez-vous que nous tombions sous le poids de nos chaînes sans nous plaindre. — Le fer a-t-il donc pénétré si avant dans nos âmes, que nous devions lâchement nous prostituer à ne faire entendre d'autre langage que celui de la satisfaction ? Ou plutôt ne voulez-vous pas nous rendre cette justice que nous vous demandons ? En retour de cette justice, nous vous faisons l'offre d'une *sainte alliance* basée sur notre loyauté, notre reconnoissance et notre attachement ; lien qu'aucun événement ne sauroit ébranler, que la puissance d'aucune nation, que l'Europe entière coalisée ne pourroit affaiblir. »

M. O'Connel s'assied au milieu des applaudissements unanimes de l'assemblée, qui se prolongent pendant quelques minutes.

Après l'adoption des différentes résolutions, M. Conway propose que M. Icheil soit prié de préparer l'adresse que l'on présentera à M. O'Connel. Cette motion est appuyée, et M. Icheil consent à se charger de la rédaction de l'adresse.

On donne lecture d'un rapport du comité des finances, ainsi que de différentes lettres d'un intérêt local, ou ayant rapport aux finances de l'association. John O'Connel esq. est ensuite appelé à la présidence, les remercîments d'usage ayant été votés à l'honorable Pierce Butler. L'assemblée se sépare à sept heures et demie.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS

AU SUJET D'UN POÈME ROMANTIQUE.

Si le génie du romantisme s'étoit avisé de se montrer en France dans le beau siècle de notre littérature, il est probable qu'on se seroit contenté de lui rire au nez, et que cette réception l'eût engagé à repasser bien vite la Manche ou le Rhin, pour s'aller consoler de notre incivilité auprès de ses adorateurs anglais ou allemands. Mais ce qu'auroient fait nos pères, nous n'avons pas cru devoir le faire; l'apparition du romantisme a été considérée par nous comme un événement sérieux : nous l'avons traité comme une charte; on a examiné ses titres avec une gravité parlementaire, et la discussion à son sujet est devenue presque constitutionnelle.

Encore, si l'on s'étoit contenté de le laisser vivre et mourir en paix, l'abandonnant aux hommages de quelques jeunes écervelés, aux adorations de quelques vieilles folles, dont se composoit d'abord son burlesque cortége ! cela eût été sans conséquence, et n'auroit pas eu plus de suites que les ovations patriotiques que des clercs de procureur décernent, en province, à certains orateurs libéraux, ou que les récompenses nationales que les niais du nouveau monde accordent aux niais de l'ancien monde qui s'en vont les visiter. On en auroit de même parlé la veille, on en auroit ri encore le lendemain, et trois jours après il n'en eût plus été question. Mais au lieu de traiter le romantisme avec cette sage insouciance, on lui a donné de l'importance en l'attaquant; on se l'est représenté menaçant les lettres d'une révolution. On s'est effrayé de ce qu'on nommoit une *école* nouvelle; on a parlé avec effroi de *style*, de *manière*, de *formes* particulières, tandis qu'au contraire le propre du romantisme est de n'avoir ni *formes*, ni *manière*, ni *style*, puisqu'il n'a pas de *pensées*, et qu'il parle une

Digitized by Google

langue qui n'est comprise de personne, pas même de ceux qui s'en servent. Préoccupé de ce danger prétendu, on a prêché contre lui une croisade classique; Grecs, Romains et Français ont été convoqués pour le combattre. A l'aspect de tels adversaires, et se mesurant sur eux, le romantisme s'est cru une puissance, et il a dit, comme *le mélancolique animal* de la fable :

Comment, on tremble devant moi !...
Je suis donc un foudre de guerre !...

Dès lors, il a parlé en maître, et comme nous vivons dans un temps où il suffit de se croire quelque chose pour l'être, et de le dire pour le faire croire aux autres, le romantisme a profité de cette disposition des esprits, et un beau jour le parnasse français a été tout étonné d'entendre proclamer roi celui-là même que, la veille, il méprisoit comme un aventurier.

Satisfait de ce premier triomphe, pendant quelque temps le romantisme n'ambitionna pas d'autres conquêtes; il se contenta du domaine littéraire qu'on lui avoit accordé, et ne s'occupa que d'imposer à la langue française la constitution nouvelle qu'il lui avoit préparée, dans sa sagesse, pendant son séjour en Allemagne et en Angleterre. La poésie et la prose furent mandées en sa présence, et reçurent avec soumission des lois contresignées *Schlegel* et *Byron*. La syntaxe fut soumise à une réforme; la grammaire fut proscrite comme féodale; le dictionnaire se vit chaque jour contraint, ou de recevoir des mots nouveaux, ou de donner aux anciens une signification nouvelle; enfin, pour compléter cette espèce de restauration littéraire, Racine et Boileau, Bossuet et Massillon, furent déclarés des voltigeurs de Louis XIV. Jusqu'alors pourtant il n'y avoit encore que matière à rire, et les niaiseries prétentieuses, les lugubres sottises qui signalèrent les premiers jours de la réforme, ne méritoient vraiment ni haine ni colère.

Malheureusement, le romantisme ne conserva pas long-temps son innocence. Maître de la littérature, la politique et la religion tentèrent aussi son ambition. Bientôt il envahit l'une, et aujour-

Digitized by Google

d'hui il menace d'envahir l'autre. En effet, il ne se borne déjà plus à peindre, comme autrefois, les gentillesses des revenants, les grâces des sorcières, les galanteries des vampires et les bonnes fortunes des vers du sépulcre : du cimetière il a passé dans le temple ; et ce sont maintenant les saintes vérités de la religion, ses mystères les plus augustes, ses dogmes les plus sacrés qu'il prend pour texte de ses rêveries. Le divin fondateur du christianisme lui-même n'est point à l'abri de ses atteintes ; les anges et les saints lui ont paru des *machines poétiques* d'un effet pittoresque, et il a considéré l'Évangile comme un théâtre propre à établir sa fantasmagorie.

Au point où en sont les choses, l'arme du ridicule ne suffit donc plus pour le combattre ; car le mal est grave, et ses conséquences sont effrayantes. Sans doute, dans un siècle de foi (et par conséquent de lumières), une si folle tentative n'auroit eu d'autre résultat que de conduire aux Petites-Maisons celui qui l'auroit conçue : mais, lorsqu'il n'y a plus de croyances communes, universelles ; lorsqu'on ne sait plus rien des choses du ciel, et qu'on sait fort mal celles de la terre ; lorsque les dogmes religieux, et les préceptes qui en découlent, sont reçus, rejetés, commentés, modifiés, selon la raison, et, qui pis est, selon le raisonnement de chacun ; lorsque enfin on se fait partout des principes d'occasion, des croyances de fantaisie, une foi *ad libitum*, rien ne peut être plus funeste que le mélange sacrilége des vérités éternelles révélées de Dieu, et des rêveries extravagantes de l'esprit de l'homme en délire ; car qui en saura faire la différence ? Placés, comme nous sommes aujourd'hui, entre l'athéisme, qui nie tout par orgueil, et la superstition, qui croit tout par ignorance, il doit nécessairement arriver que, tantôt on rejettera indistinctement et les vérités et les fables, tantôt on les admettra indistinctement. Or, on ne peut dire lequel seroit le plus déplorable.

Il est vrai que le germe de ce mal existait long-temps avant qu'il se développât. Un homme de lettres distingué, M. de Châ-

Digitized by Google

teaubriand, avoit offert, dans son roman *des Martyrs*, un des premiers exemples de ce dangereux amalgame. Cet ouvrage, à la vérité, n'eut point de succès, quoiqu'il renfermât des pages brillantes et des tableaux habilement coloriés; mais, c'est qu'à l'époque où il parut la société n'étoit pas mûre pour de telles innovations. Dans les lettres, comme dans la religion, les doctrines reposoient encore sur quelque chose de fixe; les hommes de goût avoient conservé le sentiment des convenances littéraires, comme les hommes de foi le sentiment de la dignité du christianisme, et les uns et les autres se réunirent pour repousser une production demi-sacrée, demi-profane, qui tout à la fois blessoit la délicatesse de ceux-là et scandalisoit la piété de ceux-ci.

Ce n'est que depuis environ dix ans, c'est-à-dire depuis qu'on a pris à tâche d'obscurcir les dernières notions de justice, d'ébranler les derniers principes d'ordre, jusqu'alors encore reconnus et respectés; de séduire les esprits, de corrompre les cœurs, qui avoient encore conservé des idées saines et des sentiments nobles; de jeter autant d'erreurs que possible à travers le peu de vérités qui étoient demeurées pures; de placer la législation humaine en contradiction permanente avec la loi divine, et, par là, les devoirs du sujet en opposition forcée avec la conscience du chrétien; de proclamer en religion, tout est vrai, tout est faux (c'est-à-dire tout est indifférent) en politique, tout est mal, tout est bien, selon les circonstances (c'est-à-dire tout est permis, selon les intérêts); enfin, sous le beau prétexte d'opérer *la fusion de toutes les opinions*, de consommer de fait *la confusion de toutes les doctrines;* ce n'est, dis-je, que depuis lors que l'homme, sans règle, sans guide et sans frein, dépouillé de souvenirs, déshérité d'espérance, incertain de ce qu'il doit croire, de ce qu'il doit nier, ne sachant même plus peut-être ce qu'il faut estimer, ce qu'il faut mépriser, se précipitant en désespéré dans le vide immense qu'on a fait autour de lui, y a cherché quelque chose qui répondît aux anxiétés de son cœur, aux terreurs de son esprit.

Digitized by Google

Alors, le romantisme, avec ses vapeurs, ses ténèbres et ses fantômes, s'est présenté à l'homme comme l'expression nouvelle de ses nouvelles sensations. Il lui a dit : « Tu trouveras en moi un miroir fidèle de ton âme ; je serai vague comme tes pensées, fantasque comme tes désirs, sombre comme tes rêveries, terrible comme tes craintes, indéfinissable comme tes sentiments. Je te délivrerai des souvenirs, des préjugés de ton enfance, des affections de ton jeune âge. Je romprai les derniers liens qui t'attachent encore au monde réel, pour te transporter dans le monde fantastique que je t'ai créé. Là, tu verras ce que tu n'as jamais vu : je t'enseignerai une langue qui n'a de nom dans aucune langue, et tu entendras des accents que personne n'a encore entendus. Séparé, sans retour, des hommes tes semblables, je te composera une famille nouvelle ; je te placerai au milieu des ours des montagnes et des lions du désert : ce seront là tes frères, tes amis. En ta faveur, j'animerai même la matière : tu diras tes soucis aux rochers, tu conteras tes douleurs aux nuages, et les torrents te répondront. Des dieux, je t'en ferai aussi : foibles ou puissants, beaux ou hideux, sensibles ou féroces, comme il te conviendra ; ils t'apparoîtront, pendant l'orage, à la lueur des éclairs, et tu entendras leur voix dans le bruit des vents et dans le mugissement de la mer !... »

Voilà ce que le romantisme a promis à l'homme, tel que les sages du jour l'ont fait ; et déjà il lui tient parole. Cependant comme il ne possède pas encore, comme Dieu, la faculté de créer tout de rien, il lui a fallu chercher quelque part les éléments, la matière première de son œuvre ; et comme, ne croyant à rien, il ne préfère rien, il s'est emparé indistinctement de tout ce qu'il a rencontré ; invoquant tout à la fois Jéhovah et Jupiter, les anges et les houris, les prophètes et les sorciers, les ombres d'Ossian et les génies de l'Arabie, l'Alcoran et la Genèse, le paradis et l'Olympe, le Parnasse et le Calvaire, Cythère et Jérusalem, tout lui a paru également bon, également utile : son indifférence a tout recueilli, tout mêlé, et de ce monstrueux amal-

Digitized by Google

gamie de vérités et de fables ; de cette confusion de tons et de couleurs, sont résultés ces romans religieusement impies, ces poëmes mystiquement sacriléges, que l'on présente comme aliment à la génération actuelle, en attendant qu'on les jette pour pâture à la génération à venir (1).

Ces réflexions nous ont été suggérées par un poëme romantique tombé, par hasard, entre nos mains, et elles seront justifiées, nous osons le croire, par la courte analyse que nous en donnerons ici. Son titre, aussi étrange que sa conception et son exécution, est ELOA, OU LA SŒUR DES ANGES, *mystère en trois chants*. Quoique l'auteur ait eu l'humilité d'y ajouter ses nom, prénoms et qualités, nous lui restituerons ici généreusement les avantages de l'anonyme. Peut-être ne nous en saura-t-il aucun gré ; mais par là, du moins, nous prouverons à certaines personnes que, lorsqu'il s'agit de censurer, nous écartons les hommes autant qu'il se peut, pour ne voir que les choses. Et plût à Dieu qu'il nous fût toujours possible de les séparer ! Plût à Dieu que nos coups, en tombant sur le mal, ne fissent que glisser sur le coupable, et l'avertissent sans le blesser !... Mais revenons à *Eloa*.

Cet ouvrage, c'est-à-dire *ce mystère* est, dit-on, une imitation, ou si l'on veut *une émanation* d'un poëme anglais intitulé *les Amours des anges*, que nous n'avons point lu et que nous ne lirons pas, parceque les sottises qui se font en France nous occupent assez sans nous inquiéter de celles qu'on fait en Angleterre.

(1) A l'appui de ces observations, nous citerons ici un exemple de cet inconcevable désordre d'esprit qui a tout brouillé, tout confondu. Un médecin, qui fait un cours DE MORALE *à la société des bonnes lettres*, parlant un jour d'une contradiction du cœur humain qui lui paroissoit difficile à expliquer, a dit (nous l'avons entendu) « que ce phénomène avoit embarrassé avant » lui tous *les philosophes*, depuis SAINT PAUL jusqu'à LOCKE. » Saint Paul *philosophe !*.... Saint Paul *confrère* de Locke !...., et saint Paul *embarrassé !*... Le siècle est peint tout entier par ce mot-là. Ajoutons à sa gloire que l'auditoire, composé, comme on sait, des hommes les plus spirituels et des meilleurs chrétiens de Paris, n'a pas même éprouvé d'étonnement, tant l'épithète et le parallèle lui ont semblé convenables !

Digitized by Google

Nous ne pouvons donc dire précisément si l'auteur français a inventé ou emprunté son héroïne. Quoi qu'il en soit, son *Éloa* est *une* ange *femelle*, personnage fort commun, à ce qu'il paroît, dans la théogonie romantique, car le poëte en parle comme d'une espèce très connue, et se borne à nous rappeler en passant,

> Que ce peuple d'esprits, cette famille aimante,
> Qui, pour nous, près de nous, prie et veille toujours,
> Unit sa pure essence en de saintes amours;

et l'on n'en peut douter, car il ajoute immédiatement:

> L'archange Raphaël, lorsqu'il vint sur la terre,
> Sous le berceau d'Éden conta ce doux mystère.

L'autorité, on en conviendra, est irrécusable. Cela posé, on ne s'étonnera donc pas que l'auteur nous dise en débutant:

> Il naquit sur la terre un ange, dans le temps
> Où le médiateur sauvoit ses habitants.

Et voici à quelle occasion. Lazare étoit mort, et, selon ce que nous apprend l'Évangile, son divin ami avoit pleuré sur lui. *Larme sainte*, s'écrie l'auteur,

> Oh! vous ne fûtes pas aux vents abandonnée!
> Des séraphins penchés l'urne de diamant,
> Invisible aux mortels, vous reçut mollement,
> Et comme une merveille, au ciel même étonnante,
> Aux pieds de l'Éternel vous porta rayonnante.
> De l'œil toujours ouvert, un regard complaisant
> Émut et fit briller l'ineffable présent;
> Et l'Esprit-Saint, sur elle épanchant sa puissance,
> Donna l'âme et la vie à la divine essence. . . .
> . . . . . .
> On vit alors, du sein de l'urne éblouissante
> S'élever une forme et blanche et grandissante;
> Une voix s'entendit, qui disoit: Eloa!
> Et l'ange apparoissant répondit: Me voilà!

Or, aussitôt qu'*Éloa* eut dit *Me voilà*,

> Elle marche vers Dieu, comme une épouse au temple. . . .

Digitized by Google

Son beau front est serein et pur comme un beau lis,
Et d'un voile d'azur il soulève les plis;
Ses cheveux, partagés comme des gerbes blondes,
Dans les vapeurs de l'air perdent leurs molles ondes....
Ses ailes sont d'argent; sous une pâle robe,
Son pied blanc, tour à tour, se montre et se dérobe,
Et son sein agité, mais à peine aperçu,
Soulève les contours du céleste tissu.

A l'aspect de tant d'attraits,

Les chérubins brûlants, qu'enveloppent six ailes,
Les tendres séraphins, dieux des amours fidèles,
Les trônes, les vertus, les princes, les ardeurs,
Les dominations, les gardiens, les splendeurs,
Et les rêves pieux, et les saintes louanges,
Et tous les anges purs, et tous les grands archanges,
Et tout ce que le ciel renferme d'habitants,
Tous, de leurs ailes d'or, voilés en même temps,
Abaissèrent leurs fronts jusqu'à ses pieds de neige.

Cependant, parmi tant d'hommages, *Éloa* s'ennuyoit, quoi que l'on fît pour la distraire. Pour elle,

Harpes du paradis vous étiez sans prodiges!
Chars vivants, dont les yeux ont d'éclatants prestiges,
Armures du Seigneur, pavillon du saint lieu,
Étoiles des bergers, tombant des doigts de Dieu,
Saphirs des encensoirs, or du céleste dôme,
Délices de Nébel, senteurs du Cinnamome,
Vos bruits harmonieux, vos splendeurs, vos parfums,
Pour cet ange attristé devenoient importuns.....
Et soit lorsque Dieu même, appelant les esprits,
Dévoiloit sa grandeur à leurs regards surpris,
Et montroit dans les cieux, foyer de la naissance,
Les profondeurs sans nom de sa triple puissance;
Soit quand les chérubins représentoient entre eux,
Ou les actes du Christ, ou ceux des bienheureux,
Et répétoient au ciel chaque nouveau mystère;....
Éloa s'écartant de ce divin spectacle,
Loin de leur foule, et loin du brillant tabernacle,
Cherchoit quelque nuage où, dans l'obscurité,
Elle pourroit du moins rêver en liberté.

Digitized by Google

Que si maintenant le lecteur étonné nous demandoit la cause d'un ennui si extraordinaire et si obstiné, nous lui dirions que ce qui manque à *Éloa* pour être heureuse, c'est de trouver un être qui souffre, afin d'avoir la satisfaction de le consoler. Voilà, il faut l'avouer, le beau idéal de la charité romantique. Cependant, comme elle ne peut avoir le bonheur de rencontrer un malheureux dans le ciel, elle prend la résolution de le quitter, et aussitôt,

De son aile argentée essayant la puissance,
Passant la blanche voie où des feux immortels
Brûlent aux pieds de Dieu comme un amas d'autels,
Tantôt se balançant sur deux jeunes planètes,
Tantôt posant ses pieds sur le front des comètes,
Afin de découvrir des êtres nés ailleurs,
Arrive seule au fond des cieux inférieurs.

Cependant aussitôt qu'elle a fui l'*azur illimité*,

Coupole de saphirs qu'emplit la trinité,

elle aperçoit des choses prodigieuses;

. . . . . Là passent des nuages,
Là, tournent des vapeurs, serpentent des orages;....
L'espace est désert, triste, obscur et sillonné
Par un noir tourbillon lentement entraîné.
Un jour douteux et pâle éclaire en vain la nue;
Sous elle est le chaos et la nuit inconnue;
Et lorsqu'un vent de feu brise son sein profond,
On devine le vide impalpable et sans fond.
....Au fond du chaos, qu'observoient ses beaux yeux,
La vierge, en se penchant, croyoit voir d'autres cieux.
Ses regards, éblouis par des soleils sans nombre,
N'apercevoient d'abord qu'un abîme et que l'ombre;
Mais elle y vit bientôt des feux errants et bleus,
Tels que des froids marais les éclairs onduleux;
Ils fuyoient, revenoient, puis s'échappoient encore:
Chaque étoile sembloit poursuivre un météore.....
Bientôt il lui sembla qu'une pure harmonie

Digitized by Google

Sortait de chaque femme à l'autre flamme unie...
Ce bruit lointain devint un chant surnaturel,
Qui parut s'approcher de la fille du ciel,
Et ses feux réunis furent comme l'aurore
D'un jour inespéré qui sembloit près d'éclore.
A sa lueur de rose, un nuage embaumé
Montait en longs détours dans un air enflammé.
Puis lentement forma sa couche d'ambroisie,
Pareille à ces divans où dort la molle Asie.
Là, comme un ange assis, jeune, triste, et charmant,
Une forme céleste apparut vaguement.

. . . . . .

Le jeune homme inconnu mollement s'appuyoit
Sur ce lit de vapeurs qui sous ses bras fuyoit.
Sa robe étoit de pourpre, et flamboyante ou pâle,
Enchantoit les regards des teintes de l'opale.
Ses cheveux étoient noirs, mais pressés d'un bandeau :
C'étoit une couronne, ou peut-être un fardeau !
L'or en étoit vivant comme ces feux mystiques
Qui, tournoyants, brûloient sur les trépieds antiques.
Son aile étoit ployée, et sa foible couleur
De la brume des soirs imitoit la pâleur.

A cette vue, *Éloa* s'arrête, ranimée par la douce espérance d'avoir enfin rencontré un malheureux; et aussitôt s'établit une conversation entre elle et le mélancolique inconnu, qui lui demande :

D'où viens-tu, bel archange ? où vas-tu ? quelle voie
Suit ton aile d'argent qui dans l'air se déploie ?...
Tes soins ne sont-ils pas de surveiller des âmes,
Et de parler, le soir, au cœur des jeunes femmes;
De venir, comme un rêve, en leurs bras te poser ?

Éloa, qui ne comprend pas bien ce que ces questions signifient, ne répond d'abord rien. Alors, l'inconnu fait adroitement tomber l'entretien sur lui-même, et esquisse son propre portrait en termes qui ne sont pas beaucoup plus clairs. Cependant *Éloa* en paroît satisfaite, car elle finit par lui dire :

Digitized by Google

Puisque vous êtes beau, vous êtes bon sans doute !
Car sitôt que des cieux une âme prend la route,
Comme un saint vêtement nous voyons sa bonté
Lui donner en entrant l'éternelle beauté.

Enhardi par ce compliment, l'étranger commence à s'expliquer beaucoup plus clairement. *Éloa* s'en effraie et veut fuir ; il l'arrête, et bientôt ne gardant plus de mesures...

Mais nous ne l'imiterons pas, et plus respectueux pour nos lecteurs que le poëte ne l'a été pour les siens, nous supprimerons les détails scandaleux de cette longue scène, et nous nous bornerons à en citer la fin, plus extraordinaire assurément que tout le reste. *Éloa* dit :

Où me conduisez-vous, bel ange ? — Viens toujours.
— Que votre voix est triste, et quel sombre discours !
N'est-ce pas Éloa qui soulève ta chaîne ?
J'ai cru t'avoir sauvé. — Non, c'est moi qui t'entraîne.
— Si nous sommes unis, peu m'importe en quel lieu ;
Nomme-moi donc encore ou ta sœur ou ton Dieu.
— J'enlève mon esclave, et je tiens ma victime.
— Tu paroissois si bon ! Oh ! qu'ai-je fait ? — Un crime.
— Sens-tu plus heureux, du moins es-tu content ?
— Plus triste que jamais. — Qui donc es-tu ? — SATAN !

Ici l'auteur s'arrête, et la plume lui tombe des mains. Peu s'en faut qu'elle ne nous échappe aussi, fatigués que nous sommes de tant d'extravagances. Nous ne nous repentons pas cependant d'avoir pris la peine de les recueillir, parcequ'elles seront une preuve sans réplique que, loin d'exagérer le mal dans nos réflexions préliminaires, nous n'en avons donné qu'une bien foible idée. Cette manière d'analyser par des citations aura aussi l'avantage d'empêcher l'auteur ou ses amis de nous accuser d'avoir dénaturé ses conceptions, parodié ses pensées, calomnié son style. D'ailleurs, comme *le Mémorial* s'adresse à un public qui probablement s'occupe peu du romantisme, nous avons pensé qu'il falloit saisir cette occasion de le lui montrer dans tout son

Digitized by Google

éclat; car il faut que nos lecteurs sachent que le poëme que nous lui avons signalé n'est pas un de ces enfants perdus, lancés dans le monde par un père imprudent, et qui vivent obscurs et meurent inconnus. Bien loin delà, *Éloa* est une production avouée, prônée par les partisans du genre; elle a fait les délices des boudoirs et des salons, et l'admiration des sociétés académiques. Son auteur est *une notabilité* romantique; ses œuvres sont placées au rang des *sommités* littéraires, et s'il étoit jamais question de soutenir, en champ clos, la beauté d'*Éloa*, mille champions se présenteroient, qui, comme elle, s'écrieroient aussi: *Me voilà!*

Ainsi donc, puisqu'un tel ouvrage peut-être conçu, publié, lu, applaudi, imité; puisque le siècle l'adopte et y reconnoît comme une expression de sa pensée, ne devons-nous pas, à notre tour, y voir un signe de sa folie, un témoignage de sa corruption? Et lorsque l'aveuglement, croissant avec la démence, est venu au point que peut-être l'auteur de cette monstruosité impie considère, de bonne foi, son ouvrage comme un hommage édifiant rendu par la poésie à la religion, ne nous est-il pas permis de trembler, et de nous demander avec effroi si nous sommes destinés à écouter les derniers accents et à recueillir les derniers soupirs de l'intelligence humaine?

Le comte O'Mahony.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

On trouve au bureau du *Mémorial Catholique*, rue Cassette, n° 35, les deux écrits suivants :

Du projet de loi sur le sacrilége, présenté à la Chambre des Pairs, le 4 janvier 1825; par M. l'abbé F. de La Mennais; prix, *franc de port*, 1 fr.

Du projet de loi sur les congrégations religieuses de femmes; présenté à la Chambre des Pairs, par Mgr l'évêque d'Hermopolis, le 4 janvier 1825; par M. l'abbé F. de La Mennais; prix, *franc de port*, 1 fr. 50 cent.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE, dédiée à N. S. P. le Pape, approuvée par un grand nombre d'évêques, et publiée par une société d'ecclésiastiques ; septième, huitième, neuvième et dixième livraisons.

Septième livraison : *Catéchisme philosophique de Feller*, nouvelle édition, corrigée et augmentée sur les manuscrits de l'auteur, et précédée d'une notice sur le même.

Lorsqu'on reproduit contre les dogmes et les mystères du christianisme toutes les impiétés des philosophes du dernier siècle, les éditeurs de la Bibliothèque catholique ne pouvoient choisir un ouvrage qui fût plus utile. Son mérite est incontestable, mais celui de cette nouvelle édition ne l'est pas moins. Cependant un journal, qui jusqu'ici avoit donné à la Bibliothèque catholique les éloges qu'elle mérite à tant de titres, s'est permis, au sujet de cette nouvelle édition, des plaintes qui n'ont le mérite ni de la justice, ni de la modération. Les éditeurs de la Bibliothèque ont dit, dans un *avertissement, que madame de Genlis et un M. Grégoire de Nantes publièrent en* 1820 *une édition du Catéchisme philosophique, sous le titre de Catéchisme critique et moral, et qu'ils retranchèrent de l'ouvrage tout ce qui leur déplut.* Sur cela, un écrivain des *Tablettes*, qu'on croiroit intéressé à soutenir le mérite de l'édition morcelée par M. Grégoire et madame de Genlis, s'est emporté contre le *faiseur d'avertissement* au point d'oublier les bienséances, qu'une sage critique n'oublie jamais. Nous avons pris nous-mêmes la peine de comparer les deux éditions, et il nous a été démontré que celle de la Bibliothèque n'est pas seulement augmentée de *trois ou quatre petits vers*, comme le prétend le rédacteur des *Tablettes*, mais d'environ 300 pages.

Huitième livraison : *Traité de la confiance en la miséricorde de Dieu*, par M. Languet, archevêque de Sens.

Ce petit ouvrage, peu répandu jusqu'ici, est pourtant un des meilleurs qu'on puisse offrir aux personnes que le repentir ramène vers Dieu ; mais qui, quelquefois, se laissent décourager par la crainte de ses jugements. Il est suivi d'un petit *Traité sur le faux bonheur des gens du monde*, bien propre à détromper ceux qui se laissent séduire par ses perfides promesses.

Neuvième livraison : *Mœurs des israélites et des chrétiens*, par l'abbé Fleury.

« Ce traité, dit très bien l'auteur de la notice sur Fleury,

Digitized by Google

» est un des ouvrages où le génie facile de Fleury à se répan-» dre le plus d'intérêt. Quelle fidélité dans le pinceau ! Quelles » couleurs vives et naturelles dans les portraits! Comme on y » trouve naïvement retracés, et les jours innocents des anciens » patriarches, et la vie aussi pure mais plus austère des pre-» miers chrétiens. Ajoutez à l'intérêt des récits, le charme d'un » style toujours élégant, mais simple et modeste comme les » hommes dont il raconte les vertus.....»

Dixième livraison : *Vie de saint Ignace*, fondateur de la société de Jésus, par le P. Bouhours.

Cet ouvrage, d'un des meilleurs écrivains jésuites du dix-septième siècle, convient également aux ecclésiastiques, comme aux personnes qui vivent dans le monde, puisqu'il offre à tous l'exemple touchant d'une vertu héroïque dans toutes les circonstances qui suivirent l'époque de la conversion de saint Ignace.

Eloge de Pie VI, avec l'histoire religieuse de l'Europe sous son pontificat, accompagné de pièces officielles et de documents authentiques, et précédé d'un discours préliminaire sur les papes qui ont régné pendant le dix-huitième siècle ; par Chevalier du Rozoir, professeur d'histoire à l'académie de Paris. 1 vol. in-8° de 500 p. ; à Paris, chez Arthus Bertrand, libraire, rue Hautefeuille, n° 23. Prix, 7 fr. et 8 fr. 50 c. par la poste.

Prééminence de la loi religieuse sur la loi civile, ou Essai sur leurs rapports avec la naissance, le mariage et le décès ; par J. P. Ducrot (de Six), avocat à la cour royale de Paris. 1 vol. in-8°. Prix, 3 fr. et 3 fr. 50 c., franc de port. A Paris et à Lyon, chez Rusand libraire.

Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage.

Discours dogmatiques et moraux sur différents points de religion ; par M. Robinot, ancien curé du diocèse de Nevers, et chanoine honoraire de Nevers et d'Autun ; 4 vol. in-12, brochés. Prix : 10 fr., et 14 fr. 50 c. par la poste. A la librairie ecclésiastique de Rusand, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n. 8, et à Lyon, chez Rusand, imprimeur du Roi.

Manuel du chrétien, tiré de Bossuet, Fénélon et Massillon. A Paris, chez Potey, libraire, rue du Bac, n° 46. Prix, 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

Les consolations de la religion dans la perte des personnes qui nous sont chères ; par M. L. Provana de Collegno.

Digitized by Google

A Paris, chez Adrien Leclère, quai des Augustins, n° 35. Prix, 2 fr.

Ceux qui liront ces *consolations* du chevalier Louis Provana di Collegno, y trouveront l'expression d'une âme pleine de foi, qui connoît l'insuffisance des *consolations* de la terre dans les grandes afflictions, et élève ses regards vers le ciel. L'auteur est étranger, ainsi que son nom l'indique; c'est, quant au style de l'ouvrage, un titre à l'indulgence.

Histoire des Cantabres, ou des premiers colons de toute l'Europe.

Cet ouvrage se compose de 2 vol. in-8° d'environ 800 pages chaque, et d'un dictionnaire double, bilingue, c'est-à-dire français-basque *et vice versa*, qui, outre les éléments ordinaires des dictionnaires académiques européens, présentera la valeur significative radicale de chaque caractère alphabétique et les signes caractéristiques constituant les langages *augmentatif* et *diminutif*.

Le premier volume, dont le prix est de 7 fr. 50 c. pour Paris, et de 8 fr. 75 c., *franc de port*, pour les départements, est en vente chez M. Jules Didot, imprimeur du Roi, rue du Pont-de-Lodi, et chez l'auteur, place Dauphine, n° 5. Le deuxième volume, qui est sous presse, va paroître incessamment, ainsi que le dictionnaire double bilingue.

Choix de poésies sacrées de Lefranc de Pompignan. A Paris, chez Boulland et compagnie, libraires, rue du Battoir, n° 12.

Les poésies sacrées de Lefranc de Pompigan n'ont pas besoin d'éloge; nous remarquerons seulement que les pièces du recueil que nous annonçons ne pouvoient être mieux choisies ni distribuées dans un ordre plus convenable. C'est du reste particulièrement aux jeunes gens que nous indiquerons ce recueil, comme devant leur inspirer le goût de la vraie poésie, de cette poésie religieuse, dans laquelle Pompignan s'est distingué après les Racine et J.-B. Rousseau, et qui a sa source inépuisable dans l'Écriture sainte.

Sainte Bible, en latin et en français (traduction de Carrière), avec le commentaire de Menochius et des notes pour les objections des incrédules; 15 vol. in-8° de 650 à 700 pages.

Annoncer qu'une entreprise est faite par les conseils de Messieurs de Saint-Sulpice, c'est offrir toutes les garanties que l'on peut demander; aussi nous ne craignons pas de recommander celle-ci à tous les ecclésiastiques, quelle que soit leur position; aucun ouvrage ne leur sera plus utile

Digitized by Google

que celui où ils trouveront réunis au texte de la Bible, l'excellent commentaire de Menochius, et une des meilleures traductions que nous ayons de la Bible, avec des notes, pour répondre aux continuelles objections de nos demi-savants. Il faut distinguer cette entreprise d'une autre du même genre que l'on annonce en Belgique, mais qui ne contiendra ni la traduction de Carrière, ni les notes, et qui dès lors ne pourra soutenir la comparaison avec celle-ci. M. Rusand annonce qu'il n'ouvre pas de souscription, que l'on pourra ne payer l'ouvrage entier que lorsqu'il sera terminé, et que même toute facilité sera donnée pour le paiement, aux personnes qui prendroient plusieurs exemplaires ; on sera libre cependant de s'inscrire dès à présent, soit à Paris, à la librairie ecclésiastique, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 8, soit à Lyon, chez Rusand, imprimeur du Roi, rue Mercière, et alors on recevra régulièrement, sans rien payer, les livraisons, qui se suivront de près. Du beau papier et des caractères neufs sont employés pour cette belle entreprise, et le plus grand soin est apporté à la correction du texte.

LA MÈRE CHRÉTIENNE, élégie vendéenne, par M. F. de Villebois; avec cette épigraphe :

Ausi..... celebrare domestica facta. (HOR.)

A Paris, chez Barba, Ladvocat, Pelicier, Ponthieu, libraires, au Palais-Royal.

Un sujet plein d'intérêt, des pensées douces et gracieuses, des sentiments vrais, un style facile, voilà ce qu'on trouve dans *la Mère chrétienne*. Le produit de la vente est destiné à soulager les pauvres Vendéens, compatriotes de l'héroïne : que de motifs d'acheter et de lire cette élégie! en ajouter d'autres, ce seroit faire injure à l'esprit et au cœur des lecteurs du *Mémorial*.

AVIS. Le premier numéro du *Mémorial catholique*, du mois de janvier 1824, qui nous manquoit à un grand nombre d'exemplaires, venant d'être réimprimé, nous pouvons répondre aux vœux des derniers souscripteurs, et continuer à servir les abonnements nouveaux pour toutes les livraisons qui ont paru dans le courant de l'année 1824. Le prix de la collection est toujours de 15 fr., et 20 fr. pour l'étranger, par la poste ; mais seulement de 12 fr. prise au bureau du journal.

Nous observerons de nouveau qu'on ne s'abonne au *Mémorial catholique* que de six mois en mois, à dater du mois de janvier ou de juillet.

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
Successeur de CELLOT, rue du Colombier, n. 30.

Digitized by Google

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE.

MARS 1825.

DE LA VÉRITÉ.

Si, comme aux temps anciens, un messager céleste, ministre des volontés de Dieu, se présentoit aujourd'hui au milieu de la société, telle que l'a faite la révolution aidée de la restauration, et qu'il lui dît : « Voici que le Seigneur a résolu d'étendre son bras sur vous; mais, près de frapper, il vous laisse encore l'option entre la servitude, la famine, la peste et la vérité; choisissez; .... » auquel de ces châtiments se résigneroit-on? C'est ce que nous ne saurions dire; et les hommes appelés à décider la question, sans doute, hésiteroient eux-mêmes long-temps avant de répondre. Au côté gauche, peut-être, voteroit-on pour la peste; au centre, pour la servitude, au côté droit, pour la famine (1), et la majorité seule en décideroit. Mais si nous ignorons quel fléau on choisiroit en définitive, en revanche, nous savons bien celui qu'on ne choisiroit pas : c'est LA VÉRITÉ. A cet égard, tout le monde aujourd'hui seroit d'accord; et certes, à droite, à gauche, et au centre, il y auroit unanimité pour la repousser.

C'est, en effet, un trait caractéristique, bien digne de re-

(1) Ce qui se passe aujourd'hui donne à la supposition de ce dernier vote une extrême vraisemblance.

Digitized by Google

marque, de ce siècle philosophique, que cette horreur de la vérité qui se manifeste de toutes parts et dans toutes les occasions, soit qu'elle se montre, soit qu'elle menace seulement de se montrer. Et qu'on ne nous dise pas qu'il en a toujours été ainsi, que dans tous les temps et chez tous les peuples la vérité a été méconnue, repoussée, méprisée, calomniée. Sans doute, nous le savons bien, toujours et partout le vice et le crime ont tremblé à son approche : car elle apporte d'ordinaire l'infamie à l'un, et souvent la mort à l'autre. Mais, ce qu'on n'avoit jamais vu nulle part, et ce qu'on voit partout aujourd'hui, c'est que la foiblesse et la médiocrité s'en montrent cent fois plus épouvantées que le crime et le vice eux-mêmes. Or, c'est là une singularité dans l'ordre moral, un caractère particulier de l'époque actuelle, digne de fixer l'attention de l'observateur. Ce n'est donc pas tomber dans des lieux communs, ce n'est pas se livrer à des réflexions banales et usées, que de signaler cette nouvelle espèce d'adversaires de la vérité, de rechercher la cause et d'examiner les effets de cet étrange phénomène.

Et d'abord, pour peu qu'on regarde ce qui se passe, qu'on écoute ce qui se dit autour de soi, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'aujourd'hui la vérité est bien plus redoutée des foibles que des pervers. Car ceux-ci du moins mettent encore une sorte de forfanterie à la défier, et d'audace à la combattre, tandis que ceux-là n'osent même pas la regarder en face. On diroit des coupables devant leur juge; l'éclat dont elle brille éblouit leurs yeux; sa voix forte et sonore offense leur oreille; sa franchise les humilie; sa grandeur les rapetisse, sa majesté les écrase : ils sentent en elle je ne sais quoi de divin et d'absolu qui les oppresse; et son joug leur pèse doublement, et par leur impuissance à le porter, et par leur impuissance à s'y soustraire.

Cependant, dira-t-on, comment leur est-elle donc devenue tout-à-coup si redoutable? Autrefois, comme à présent, n'y

Digitized by Google

avoit-il pas, et en aussi grand nombre, des esprits foibles et médiocres? Eh oui, sans doute; mais autrefois ils étoient à leur place. Obscurs, et protégés par leur obscurité même, étrangers à la conduite des empires, et renfermés dans la vie privée, que leur importoit que la vérité vînt accuser ou absoudre la vie des hommes publics? Ses arrêts ne les regardoient pas : c'étoit, pour eux, comme de l'histoire. Mais depuis que toutes les médiocrités ont envahi tous les emplois, que toutes les foiblesses ont été élevées à toutes les grandeurs, les intérêts ont changé avec les positions. Ceux auxquels une ombre officieuse servoit d'abri, se sont vus tout-à-coup exposés au grand jour. Devenus d'abord un parti dans l'état, puis insensiblement devenus l'état lui-même, c'est eux que maintenant la vérité menace de son flambeau. De là l'effroi qu'elle leur inspire, effroi qui va et ira toujours croissant, en proportion de leur fortune, parceque, plus ils monteront, plus ils s'approcheront de la lumière.

Or, comme la peur conseille mal, qu'ont-ils fait? Pressés par la vérité, à laquelle ils ne peuvent échapper, et à laquelle ils ne veulent pourtant pas se soumettre, ils se sont précipités dans ce ridicule et funeste système *du milieu*, c'est-à-dire sur les confins du bien et du mal, où, également effrayés de l'un et de l'autre, on les voit, flottant entre les deux, observer une honteuse neutralité, qu'ils ont décorée du nom de modération, et se renfermer dans les précautions puériles d'une politique étroite et basse, qu'ils osent présenter à l'Europe, comme le sublime calcul d'une haute sagesse et d'une prudence consommée. Et c'est ainsi que la terreur de la vérité est devenue comme le lien commun de cette vaste coalition, composée, dès l'origine de nos discordes civiles, de cette espèce d'hommes, trop timides pour oser le crime, trop lâches pour risquer la vertu, et qui, chaque jour encore, s'accroît de tous les esprits qui s'énervent, de toutes les intelligences qui s'obscurcissent, de tous les caractères qui se dégradent; de tous

Digitized by Google

les courages qui se fatiguent, et surtout, remarquons-le bien, de tous les cœurs qui se corrompent.

Car il est important de l'observer, si, aux premiers jours de l'ébranlement du corps social, la foiblesse politique d'un grand nombre de ses membres a pu être attribuée au défaut d'expérience et de lumières, aujourd'hui que le temps à tout mis à découvert, il ne peut plus y avoir de foibles par aveuglement, ni d'aveugles par ignorance. Maintenant, ils savent ce qu'ils font, où ils vont, et où ils nous mènent; ils ne sont plus trompés : ils trompent. Et c'est précisément ce qui les rend inexcusables, et ce qui a dû faire succéder à la pitié qu'ils avoient d'abord inspirée, le juste mépris qu'ils inspirent aujourd'hui. Qu'ils ne viennent donc plus, comme ils l'osent encore, protestant de leur bonne foi et de leur candeur, nous dire que, s'ils sont dans l'erreur, c'est bien innocemment; que leurs intentions sont droites et pures, et leurs paroles sincères. Non, ce n'est plus dans un jugement faux, dans une imagination abusée, que leur conduite peut trouver une excuse; leur foiblesse (on ne sauroit trop le répéter, aujourd'hui que ces hommes *du milieu*, débordant, qu'on nous passe cette expression, débordant à droite et à gauche, menacent de tout envahir, de tout entraîner); leur foiblesse ne prend sa source que dans une dégradation morale, soit de l'esprit, soit du cœur, soit du caractère.

Et, en effet, que l'on examine la vie publique ou privée des hommes qui composent le parti *mitoyen;* que l'on cherche les causes qui les y ont conduits, les motifs qui les y retiennent, que découvre-t-on ? peut-être aucun crime, mais, en revanche, de bien misérables intérêts, de bien honteuses passions, qu'une hypocrisie maladroite cherche en vain à déguiser. On y verra l'ambition contrefaisant le patriotisme, l'égoïsme singeant le desintéressement; la peur s'intitulant prudence, l'irrésolution sagesse, et l'indifférence impartialité; la cupidité aux gages de la corruption, et les petites prétentions à la

Digitized by Google

solde des grandes ; la complaisance flagornant l'insolence, la sottise jouée par la bêtise, la bassesse hissée par l'intrigue, des réputations usurpées, des paroles vendues, des silences soldés, des consciences à l'enchère et des dévouements à tout prix. Voilà ce que l'on verra, et ainsi l'on achèvera de comprendre pourquoi ces hommes, qu'un masque en lambeaux déguise encore un peu, craignent tant que la vérité, achevant de le leur arracher, ne les livre à l'indignation et la risée du monde détrompé.

Un examen plus approfondi de la conduite du parti mitoyen, depuis sa naissance, confirmeroit cette observation, et prouveroit avec évidence que tout ce qu'il a fait, ou, pour mieux parler, tout ce qu'il a empêché de faire (car pour ces hommes-là *paralyser* c'est *agir*), n'a jamais eu d'autre but que d'écarter ou d'étouffer la vérité de quelque côté qu'elle pût venir. De là ces infatigables efforts pour imposer également silence aux bons et aux méchants ; de là cette diplomatie conciliatrice, constamment employée à suspendre entre eux toute explication franche, toute lutte décisive, de peur que du choc des deux partis extrêmes il ne jaillît, comme en effet il devroit arriver, des vérités dures et fâcheuses pour les hommes du milieu ; de là ces philanthropiques remontrances adressées tour à tour au crime et à la vertu, tantôt invitant les bourreaux à frapper un peu moins fort, et tantôt les victimes à crier un peu moins haut ; de là cette aversion innée pour la liberté de la presse, et cet obligeant empressement à donner ou à vendre la censure à tous les partis indifféremment : fort insouciant, du reste, de savoir en faveur duquel on l'exercera, pourvu toutefois qu'elle soit exercée contre la VÉRITÉ. De là encore, dans nos assemblées politiques, cette adresse à s'emparer de la tribune, et à la remplir sans l'occuper, et surtout ce soin persévérant d'empêcher la VÉRITÉ d'y monter, au moyen de la *question préalable*, ou de l'en faire descendre aux cris de la *clôture !* De là enfin (l'exemple est ré-

Digitized by Google

cent) ce trouble, cet effroi, on peut dire même cette stupeur profonde de tous les partis, lorsqu'un homme de bien, proclamant une de ces vérités sur lesquelles toute société repose depuis l'origine du monde, a osé plaider la cause de la propriété, et flétrir la spoliation dans une des plus éloquentes harangues que jamais la vertu ait dictées au talent (1). Et cependant, qu'a donc dit cet orateur pour exciter une terreur si vive, une si violente indignation ? il a dit une vérité..... une vérité qui, depuis trente ans passés, non seulement est écrite dans la conscience de tous les Français, mais qu'on trouve pour ainsi dire gravée sur le sol de la France entière, sur les bornes de ses champs, sur les murailles de ses cités, sur les arbres de ses forêts; il a dit ce qui a été proclamé sur le mont Sinaï, ce qui a été confirmé sur le Calvaire; il a dit ce qu'après Moïse ont dit tous les législateurs de l'univers, ce qu'après le Sauveur du monde répètent depuis dix-huit siècles tous les chrétiens : *Les biens d'autrui tu ne prendras, ni* RETIENDRAS *à ton escient !*..... Voilà ce qu'il a dit; et sa voix est allée mourir aux pieds de ces hommes qui, semblables à l'idole qu'ils adorent, *ont des oreilles pour ne point entendre* (1). Et c'est là tout ce qu'ont produit ses généreux efforts !.....

Mais non, je me trompe: ils nous ont été une occasion de sonder la profondeur de l'abîme où la société est tombée; ils nous ont révélé les effroyables progrès du mal qui la dévore; ils nous ont servi de base pour calculer à quelle distance elle

(1) Les journaux de toutes les couleurs ayant comme pris à tâche de morceler ou de défigurer le discours de M. Duplessis de Grénédan, nous invitons nos lecteurs à lire dans son entier cet admirable plaidoyer en faveur de la justice et du malheur, que l'auteur vient de faire réimprimer tel qu'il l'a prononcé. On le trouve chez tous les libraires du Palais-Royal.

(2) Trois ou quatre collègues de M. Duplessis de Grénédan, seulement, ont énoncé et défendu la même opinion et des mêmes principes. S'ils ont partagé son courage et sa disgrace, qu'ils partagent aussi notre hommage, et qu'ils attendent avec lui que l'avenir plus juste les venge du présent.

Digitized by Google

est encore de son dernier jour, c'est-à-dire du jour où elle aura répudié la dernière vérité.

Épouvantés de cette révélation soudaine, mais non découragés, que ceux qui osent encore dire la vérité, unis à ceux qui osent encore l'écrire, redoublent de zèle et d'ardeur pour sa défense. Leur nombre est petit sans doute, mais qu'ils ne se comptent pas, qu'ils se mesurent; si l'espérance est muette au fond de leur cœur, qu'ils y écoutent les plaintes et les menaces de la foi; qu'ils n'oublient point enfin que Dieu n'a point ordonné à ses serviteurs de triompher, mais seulement de combattre : le reste le regarde, et il a l'éternité pour réparer les injustices du temps !....

Quant à nous (et ici nous parlons au nom de tous nos collaborateurs, certain qu'ils ne nous démentiront pas), quand l'amour que Dieu a mis dans notre cœur pour la vérité ne nous feroit pas une loi de la défendre, il suffiroit de la ligue formée contre elle pour nous faire embrasser sa cause, proclamer ses droits et combattre sous ses bannières. Pour un chrétien, soutenir, confesser la vérité alors qu'elle est triomphante, c'est un droit; alors qu'elle est méconnue, persécutée, c'est un devoir. Un autre motif encore, nous l'avouerons, nous attache à cette sainte cause : les périls qu'elle promet à ses défenseurs, et peut-être le martyre qu'elle leur réserve; car nous ne nous dissimulons pas que, si elle succombe, nous n'avons ni grâce ni indulgence à attendre du vainqueur. Trente ans nous ont assez appris que dans ce siècle de tolérance, où l'on fait grâce à la sottise, où l'on excuse la lâcheté, où l'on capitule avec la félonie, où l'on négocie avec la révolte, où l'on traite avec la rapine, en un mot, où l'on pardonne tout à tous, il n'y a que la vérité qui n'ait pas encore rencontré la clémence !

Le comte O'Mahony.

Digitized by Google

DE L'IRLANDE (1).

Les regards de l'Europe se portent sur l'Irlande. Ce peuple, placé depuis près de deux siècles hors de la loi des nations, s'était réfugié tout entier dans sa conscience; on l'avoit dépouillé de tout le reste. Il subissoit un long martyre dans un morne silence, les yeux fixés sur les tombeaux sanglants de ses pères. Une inexorable oppression n'ayant pu toutefois étouffer entièrement dans son cœur l'espérance de la justice, il laissoit échapper par intervalles quelques gémissements. Fatigué de les entendre, le pouvoir qui l'opprime allégea quelquefois sa chaîne, mais eut soin de la laisser toujours accablante. Le génie de l'infortune lui avoit appris une dernière ressource : banni de la société politique, il chercha, dans une société de mutuelle assistance, quelques dédommagements de cette proscription. Cette société devoit recueillir toutes les plaintes et les consoler, protéger le foible contre les vexations arbitraires, intéresser l'opinion publique en faveur d'un peuple fidèle autant que malheureux, faire connoître ses vrais sentiments, pour le venger du moins de l'oppression de la calomnie, et préparer, en un mot, par tous les moyens légaux, le retour d'un meilleur sort. Mais on s'est effrayé de cette image de la justice, et voilà qu'on se hâte de la faire disparoître, en l'accusant de trop ressembler à la délivrance.

Quel que soit le résultat du coup qu'on va frapper sur la malheureuse Irlande, il doit exciter dans toutes les âmes justes un cri d'indignation. Dans les siècles où l'on croyoit qu'il y avoit d'autres motifs de guerre que des intérêts de comptoir, l'Europe de nos pères courut aux armes pour venger quelques chrétiens persécutés dans la Terre-Sainte. Mais

(1) Voyez la Correspondance étrangère.

Digitized by Google

qu'étoit cette oppression, comparée à celle d'une nation dont on fait une classe de Parias, parcequ'elle est fidèle à sa religion ? Le gouvernement anglais refuse aux Irlandais catholiques les droits dont jouissent de fait toutes les sectes, même les plus anarchiques. On trahit les promesses dont on les avoit bercés, on élude les concessions qu'on leur avoit faites. Les lois actuelles les déclarent admissibles à quelques places, et l'administration les en exclut, quoiqu'ils forment la presque totalité de la population. Froissé dans tous ses sentiments, le paysan irlandais est contraint de porter la dîme de son champ aux ministres d'une église qui l'opprime, et qui prenoit, il n'y a pas bien long-temps, une autre dîme sur le sang de ses pères. Les dépouilles du clergé irlandais, réduit à l'indigence, sont la proie des ministres anglicans, qui souvent n'ont pas un seul homme de leur culte dans la paroisse dont ils usurpent les revenus, et qui, souvent aussi, remplacés par des subalternes mercenaires, ne font que dissiper dans les fêtes de Londres le tribut des sueurs de ce pauvre peuple. La législation sanguinaire où le génie de Cromwel survit tout entier existe encore de droit presque tout entière, et pourroit être remise en vigueur sans aucune formalité préalable. On la laisse suspendue sur la tête des Irlandais, pour qu'ils se courbent plus docilement sous le joug ; et l'on pense qu'ils se croiront du moins heureux par comparaison, en lisant, à chaque page du code, les cruautés exercées contre leurs ancêtres.

Il est évident que le despotisme de l'aristocratie anglaise n'est pas plus un gouvernement à l'égard des Irlandais, que le despotisme des Turcs n'en étoit un à l'égard des Grecs ; car l'oppression de ceux-ci étoit moins odieuse, et du moins le tyran de Constantinople ne vantoit pas sa tolérance. Quels sont les devoirs d'un peuple dans un pareil état ? Je ne veux point entrer dans cette question, parceque je craindrois de la résoudre. Mais je remarquerai que le gouverne-

Digitized by Google

ment anglais ne peut exiger l'obéissance passive, sans contredire formellement les principes mêmes qui sont la base de sa constitution. Elle repose en effet sur la doctrine de la souveraineté du peuple, consacrée par les lois, les institutions, les discussions parlementaires. C'est en vertu de ce principe que les Anglais ont opéré ce qu'ils appellent leur glorieuse révolution. Tout ce qu'ils disoient, tout ce qu'ils disent encore pour la justifier, les Irlandais peuvent le rétorquer contre eux. Pourquoi se faire illusion ? Un gouvernement constitué sur le droit de révolte peut-il réclamer la soumission, la tyrannie? Tout se réduit alors à une question de force et de nombre; mais l'Angleterre, dans son propre intérêt, devroit songer qu'un peuple est bien fort avec une indignation de deux siècles, et peut-être seroit-il temps qu'elle comptât enfin les Irlandais.

Certes, nous sommes loin d'appeler la guerre, mais nous hâtons de nos vœux le moment où l'Irlande pourra dire : *la justice et la paix se sont embrassées* (1). X.

(1) *Justitia et pax osculatæ sunt.* Ps. 48.

RÉPONSE A UNE OBJECTION

CONTRE LA DOCTRINE DU SENS COMMUN,

L'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* nous a permis de publier le morceau suivant, qui sera une addition au chapitre XIV de la *Défense.*

Toutes les difficultés qu'on a proposées contre la doctrine du sens commun ayant fini par se réduire à une seule, que plusieurs personnes ont jugée n'être pas suffisamment éclaircie dans

Digitized by Google

la *Défense de l'Essai*, nous avons cru devoir ajouter aux réflexions que contient le XIV^e^ chapitre de cet ouvrage une nouvelle et dernière explication. S'il reste encore après cela quelque chose à dire sur la question qui a donné lieu à de si vives controverses, le temps le dira ; c'est à lui qu'appartient l'irrévocable décision, parcequ'il interroge tous les esprits, et recueille leurs réponses. Pour nous, renfermé dans un point de ce temps, nous ne pouvions qu'exposer ce qui nous paroît, et vrai en soi-même, et conforme au sentiment unanime des siècles passés. C'est ce que nous avons fait, et notre tâche est remplie.

Objection.

Je ne puis connoître le témoignage des autres hommes ou l'autorité, fondement de la certitude, que par les moyens de connoître qui sont en moi. Or, ces moyens sont incertains : donc je ne connoîtrai jamais certainement l'autorité, donc je ne parviendrai jamais à la certitude.

Réponse.

Il faut d'abord établir clairement ce dont on convient, et ce dont on dispute.

On convient,

1° Que l'homme ne peut arriver à la connoissance d'aucune chose, et par conséquent à la connoissance du témoignage des autres hommes ou de l'autorité, que par les moyens de connoître qui sont en lui;

2° Que la certitude une fois acquise, de quelque manière que ce soit, réside en l'individu qui la possède, lui devient propre, de sorte que c'est lui qui est certain, et non pas un autre, comme c'est lui qui connoît, et non pas un autre.

Mais quand est-ce que l'homme possède la certitude, et comment l'acquiert-il?

Digitized by Google

On convient encore que la certitude est distincte de la simple connoissance, en ce sens qu'on peut connoître sans être certain, quoique pour être certain il faille nécessairement connoître; et l'on s'accorde à désigner par le mot d'*évidence* le plus haut degré de clarté dans les idées ou les connoissances de l'homme.

A partir de ce point, on se divise.

Les cartésiens soutiennent que l'homme possède la certitude de toute connoissance qui est évidente pour son esprit, indépendamment de l'impression que la même idée peut faire sur l'esprit des autres hommes.

Essayons d'éclaircir cette proposition.

Veut-on dire qu'on attache au mot *certitude* précisément et uniquement le même sens qu'au mot d'*évidence?* Alors c'est une simple définition de mots, qui ne peut donner lieu à aucune dispute, mais aussi qui ne sert de rien pour résoudre la question agitée.

Veut-on au contraire que ce soit une définition de chose, de sorte que tout homme qui juge de bonne foi, avec l'attention dont il est capable, que telle ou telle idée est évidente, par cela même est certain de la vérité de cette idée? Pour apprécier cette hypothèse, commençons par attacher des notions précises à ces deux mots, *vérité, certitude.*

Et premièrement, qu'est-ce que la vérité, pour celui qui ne connoît pas encore Dieu? La vérité, c'est ce qui est conforme à la raison.

Qu'est-ce, en second lieu, que la certitude? La certitude est la connoissance de ce qui est conforme à la raison, ou de la vérité.

Que la vérité, pour l'homme, soit *ce qui est conforme à la raison,* tout le monde l'avouera; car comment la vérité seroit-elle, pour l'homme, *ce qui est contraire à la raison de l'homme?*

Mais parmi les pensées des hommes, il y en a de fausses et

Digitized by Google

il y en a de vraies, et celles-ci peuvent être ou certaines ou incertaines. Une pensée est fausse, quand elle est contraire à la raison, incertaine quand on ignore si elle est contraire à la raison, certaine quand on sait qu'elle y est conforme.

Ici naît une nouvelle question : la vérité sera-t-elle ce qui est conforme à la raison de chaque homme individuel, ou seulement ce qui est conforme à la raison de la généralité des hommes ?

Dans le premier cas, la certitude sera *la connoissance que chaque homme a de ses propres idées, jugées par lui claires et distinctes.* C'est le système cartésien.

Dans le second cas, la certitude sera *la connoissance qu'a chaque homme des idées ou des croyances de la généralité des autres hommes.* C'est la doctrine du sens commun.

On a montré, par des preuves nombreuses, et par les aveux des plus célèbres philosophes du dix-neuvième siècle, que le système cartésien détruit toute certitude et toute vérité. Ces preuves n'ont pas été combattues directement, mais on a essayé de les rétorquer contre la doctrine du sens commun. Voyons avec quel succès.

D'après ce qui vient d'être dit, la question, comment l'homme parvient-il à la certitude ? est identiquement la même que celle-ci : comment l'homme parvient-il à la connoissance des idées ou des croyances de la généralité des hommes ?

La réponse est facile, il y parvient par les moyens de connoître qui sont en lui. Il acquiert par ses sens la connoissance de l'existence des autres hommes, de leurs pensées, de leurs sentiments, de leurs croyances, que la parole ou le témoignage lui manifeste.

Or, la certitude n'étant autre chose que cette connoissance même, demander comment il sera certain qu'il connoît les pensées, les sentiments, les croyances des autres hommes, c'est demander comment il sera certain d'être certain, c'est

Digitized by Google

demander la certitude de la certitude même, c'est se perdre dans un cercle infini.

Cependant ses sens peuvent le tromper; sans doute, mais comment?

Supposera-t-on qu'ils le trompent en tout et toujours? Toute discussion cesseroit à l'instant, puisqu'on nieroit l'intelligence ou la possibilité même de parvenir à la vérité.

Supposera-t-on qu'ils le trompent seulement en quelques circonstances? Alors, chaque fois qu'il se trompera, les témoignages des autres hommes l'avertiront de son erreur, puisque l'erreur n'est qu'un jugement opposé à la raison de la généralité des hommes. C'est ainsi qu'avec des moyens de connoître faillibles ou incertains, tout homme qui n'est pas complètement fou peut parvenir à la certitude, ou à la connoissance de ce que sent, pense, juge, croit, la généralité des autres hommes.

Reprenons maintenant l'objection.

« Je ne puis connoître le témoignage des autres hommes ou » l'autorité, fondement de la certitude, que par les moyens » de connoître qui sont en moi. »

Cette majeure est accordée, ainsi qu'on l'a dit d'abord.

« Or, ces moyens sont incertains. »

On accorde encore cette mineure au sens qu'on vient d'expliquer : c'est-à-dire qu'il peut arriver, et qu'il arrive assez souvent en effet, que les sens, le sentiment, le raisonnement de l'homme individuel, se trouvent en opposition avec les sens, le sentiment, le raisonnement de la généralité des hommes; mais on la nie, si l'on entend que, hors le cas de folie, l'homme individuel ne peut pas connoître si ses sens, son sentiment, son raisonnement sont ou ne sont pas d'accord avec les sens, le sentiment et le raisonnement de la généralité des hommes.

« Donc je ne connoîtrai jamais certainement l'autorité, donc » je ne parviendrai jamais à la certitude. » On nie la consé-

Digitized by Google

quence, car lorsque vos sens, votre sentiment, votre raisonnement, se trouveront en opposition avec les sens, le sentiment, le raisonnement de la généralité des autres hommes, leur témoignage vous l'apprendra.

Donc vous connoîtrez ce qui est conforme aux sens, au sentiment, au raisonnement de la généralité des hommes.

Cette connoissance est la certitude même : donc vous parviendrez à la certitude, comme tous les hommes y parviennent effectivement.

Apologia dei secoli barbari. — *Apologie des siècles barbares*, deux volumes in-12. A Bologne.

Ce n'est point ici une apologie du dernier siècle et du nôtre. Nous nous hâtons de le dire; car certains penseurs, qui jugent les siècles plutôt par le fond que par les formes, pourroient s'y méprendre. Leur impertinent bon sens n'auroit pas de répugnance à reconnoître à l'époque actuelle quelques droits au titre de barbare, sous prétexte qu'elle en est encore à chercher et que par conséquent elle ignore la religion et la société, deux choses auxquelles ils ne laissent pas que d'attacher une certaine importance. Si nous avions à discuter ici cet inconcevable paradoxe, nous pourrions leur répondre qu'il y a aujourd'hui tant de dignité dans certains gouvernements, tant de stabilité dans les institutions, tant de subordination dans les peuples, que les mœurs s'épurent d'une manière si sensible, que la bonne foi, la probité, l'honneur remplacent si heureusement la soif de l'or, que les sacriléges, les parricides, les infanticides, les suicides, deviennent de jour en jour si rares, que, loin de faire un crime à notre siècle d'avoir oublié

Digitized by Google

les éléments de la religion et de l'ordre social, on doit au contraire attribuer à cette heureuse distraction ce luxe de vertus, qu'aucun des âges précédents ne peut lui envier ; mais ne perdons pas de temps à combattre ce préjugé gothique, et comme l'*Apologie des siècles barbares* nous en offrira sans doute un assez grand nombre, contentons-nous de ceux-ci.

Il faut avouer toutefois que cet ouvrage n'est pas aussi barbare que son titre, à moins qu'on ne dise qu'en s'attachant à mettre de la clarté dans ses idées, en s'appuyant de faits bien prouvés, et même en descendant à des réflexions judicieuses, l'auteur n'ait pris précisément le contrepied de tant d'ouvrages, qui sont le caractère distinctif de notre nouvelle civilisation. Comment, en effet, dans un siècle où le *peuple souverain* des littérateurs a si bien su s'affranchir de l'esclavage des règles, notre auteur peut-il encore s'imaginer qu'il soit bon de procéder avec quelque méthode, et de déterminer le sens des mots pour éclaircir les idées ? C'est ainsi, par exemple, qu'il nous explique la signification primitive du nom de *siècles barbares* :

« En remontant à l'époque où l'on commença à parler de » la barbarie du moyen âge, nous trouverons que plusieurs » écrivains latins du quinzième siècle, tels qu'Ermolaüs, B. Po» lizian, Pic de la Mirandole et autres, ont employé cette » expression, mais dans un sens différent de celui que lui » donnent plusieurs écrivains modernes. Elle ne se rapportoit » d'abord qu'à l'invasion des peuples du Nord. Depuis cette » époque, la langue latine perdit son ancienne élégance » par son mélange avec les langues des nouvelles nations. » Mais lorsqu'aux quinzième et seizième siècles, les écrits » d'Erasme, d'Alde, de Polizian, d'Alciat, de Dolet, de Mé» lancton l'eurent rappelée, en grande partie, à sa pureté pri» mitive, on donna le nom de barbares aux écrivains des » siècles précédents, comme n'ayant pas écrit en bon latin, » de même que les Grecs et les Romains donnoient aussi ce

Digitized by Google

» nom à tous les peuples qui ne parloient pas leurs langues, » quel que fût d'ailleurs l'état de leur civilisation. »

L'auteur s'écarte encore entièrement de la logique nouvelle, par la manière dont il traite son sujet. Plus scrupuleux que plusieurs auteurs modernes, qui ont cru écrire l'histoire du moyen âge, en découpant, dans les vieilles chroniques, quelques aventures scandaleuses, et qui se sont flattés de s'élever à des vues générales, parcequ'ils généralisoient des anecdotes, il s'est cru obligé de présenter une masse de faits incontestables, à l'appui de chacun de ses jugements; il envisage successivement dans le premier volume, le moyen âge sous le rapport des langues, de la politique, du commerce, de l'art militaire, de la valeur guerrière, des beaux-arts, des sciences et des découvertes; et il répond, dans le second, à plusieurs accusations mensongères, qui présentent cette époque sous le jour le plus faux. Quoiqu'il ait bien apprécié l'influence de la chevalerie, nous aurions désiré qu'il donnât plus d'étendue au tableau des mœurs de nos ancêtres. L'histoire de ces temps de foi et d'héroïsme lui auroit fourni de longs et beaux commentaires de ce passage de M. W. Schlegel : « L'Eu- » rope étoit une dans ces grands siècles, et le sol de cette patrie » universelle étoit fécond en généreuses pensées, qui peuvent » servir de guide dans la vie et dans la mort. Une même che- » valerie changeoit les combattants en frères d'armes : c'étoit » pour défendre une même patrie qu'ils s'armoient; un même » amour inspiroit tous les cœurs, et la poésie qui chantoit cette » alliance exprimoit le même sentiment dans des langages » divers. Ah ! la noble énergie des siècles anciens est perdue : » notre siècle est l'inventeur d'une étroite sagesse, et ce que » les hommes foibles ne sauroient concevoir, n'est à leurs yeux » qu'une chimère ; toutefois, rien de divin ne peut être entre- » pris avec un cœur profane. Hélas ! nos temps ne connois- » soient plus ni la foi ni l'amour, comment pourroit-il leur » rester l'espérance ! »

Digitized by Google

C'est sans doute parceque la peinture des mœurs du moyen âge a déjà été tracée par de grands écrivains, que l'auteur a préféré s'étendre davantage sur l'état des sciences et des arts, qui est généralement moins connu. Il se livre à ce sujet à une foule de recherches, et peut-être que plus d'un académicien même, malgré sa *civilisation*, pourroit s'instruire à l'école de l'apologiste *des siècles barbares*. Ainsi, par exemple, on croit communément que l'invention de l'imprimerie ne remonte pas au-delà du quinzième siècle. L'auteur de l'*apologie* remarque, d'après Vincent Requeno, que la chirotypographie, ou l'art d'imprimer à la main, étoit en usage chez les moines du onzième siècle. « Je l'y trouve de deux manières : premièrement, avec des caractères de bois, d'ivoire » ou de métal, qui s'employoient à la main : secondement, » avec des caractères taillés dans de petites feuilles minces de » bois, d'ivoire ou de métal, sur lesquelles on passoit le pinceau. Je trouve le premier procédé dans une multitude d'anciens volumes, qu'on croyoit manuscrits, et qui étoient » mêlés dans les bibliothèques avec d'autres volumes écrits à » la main. Je trouve la seconde méthode dans d'autres manuscrits très anciens, et dans des sceaux de diplôme, semblables à nos timbres imprimés, dans les initiales ou grands » caractères, etc. » On peut voir les preuves de cette découverte dans l'ouvrage de Vincent Requeno, intitulé, *Observations sur la chirotypographie*, imprimé à Rome en 1810. Ainsi Guttemberg a inventé, à proprement parler, non pas l'imprimerie, mais la presse.

« Il est également certain que, dès le dixième ou onzième » siècle, on a commencé à connoître la propriété qu'a l'aiguille » aimantée de regarder le nord. Il paroît que d'abord on étoit » dans l'usage de la placer sur un petit morceau de liége, flottant sur de l'eau; de là la boussole. Les premiers écrivains » qui en aient fait mention ne sont pas antérieurs au douzième

Digitized by Google

» siècle, entre autres Brunetto Latini, dans son livre intitulé le *Trésor.* »

Je renverrai encore à l'*apologie des siècles barbares* ceux qui pourroient croire que Vasco de Gama, qui trouva le premier le passage aux Indes par mer, ait été aussi le premier Européen qui eût pénétré dans l'océan oriental. On y verroit qu'un *barbare* encore plus ancien, le célèbre voyageur Marc Paul, avoit non seulement parcouru la Tartarie et la Perse, mais qu'il étoit parti de cette dernière contrée pour visiter les mers d'Orient, et qu'il en avoit rapporté une foule de renseignements sur les régions maritimes de l'Asie et de l'Afrique, depuis le Japon jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Il est à croire que l'ancienne mappemonde, conservée à Venise, et qui contient déjà le cap de Bonne-Espérance et l'île de Madagascar a été tracée d'après la relation de ce Marc Paul, que M. Malte-brun appelle le créateur de la géographie moderne, et le Humboldt du treizième siècle.

Nous regrettons que la dimension d'un article ne nous permette pas de consigner ici plusieurs autres recherches intéressantes que renferme cet estimable ouvrage. Bornons-nous à remarquer qu'on se place ordinairement dans un faux point de vue, pour juger, sous le rapport des découvertes scientifiques, le travail de l'esprit humain dans le cours du moyen âge. On prend toujours le terme de comparaison dans l'état actuel de la science. Il n'est pas étonnant qu'en profitant des découvertes fondamentales, qui appartiennent en grande partie à l'époque dont nous parlons ici, les siècles suivants en aient fait de nombreuses applications. Une fois les routes ouvertes, on avance chaque jour, et, dans ce genre, le lendemain est toujours plus savant que la veille. Mais placez-vous chez les peuples les plus brillants de l'antiquité, les Grecs et les Romains, et comparez. Qu'ont-ils à mettre dans la balance pour faire équilibre à la découverte de l'imprimerie, à celles de la boussole, qui doubla l'univers, et du télescope, qui abaissa

Digitized by Google

les cieux? Si le génie moderne s'est élevé à une hauteur à laquelle n'atteignit jamais la foiblesse grecque et latine, c'est le moyen âge qui lui a donné le levier et le point d'appui. Telle est la vérité générale que l'*Apologie des siècles barbares* met hors de toute contestation.

" Nous ne sommes pas compétents pour juger cet ouvrage sous le rapport du style ; mais l'auteur, en parlant de la langue italienne, en paroît si bien sentir tout le mérite, que nous devons croire qu'on le retrouve aussi dans son livre, qui se distingue d'ailleurs par le judicieux emploi d'une vaste érudition. Il peut facilement se consoler des attaques dirigées contre son ouvrage par l'*Anthologie* de Florence : tout nous porte à croire que le rédacteur genevois de ce journal italien auroit été moins sévère à son égard, si l'*Apologie* avoit placé parmi les titres de gloire du moyen âge les *sociétés secrètes* des Albigeois et des Bulgares. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage rend un véritable service, surtout à la jeunesse, en lui donnant de justes idées des pères. L'histoire de toutes les nations prouve que le respect pour les ancêtres est pour elles, plus encore que pour les individus, le présage d'une *longue vie*, et que leur mépris a toujours concouru avec les époques de décadence. Quand on se moque de ses aïeux, on ne travaille plus pour ses descendants, et le dédain du passé menace l'avenir.

A.

NAZON (1).

Nazon a peu d'esprit, mais il use toujours de tout l'esprit qu'il a ; il est incapable d'une haute pensée, mais il a une

(1) Nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant ce portrait qui peut servir de pendant à celui de Perscon, ou *le Ventru*, qui se trouve

Digitized by Google

pensée constante, qui est lui-même. Laissez-le faire, il a résolu d'arriver, il arrivera. Il est propre aux petites choses, c'est déjà beaucoup ; il n'est pas propre aux grandes, c'est encore plus. Qui oseroit lui disputer d'être supérieur à tout ce qui n'est rien ? Ne sait-il pas lire, calculer, parler, et surtout se taire ? Entre le oui et le non, le vrai et le faux, il y a toujours pour lui un milieu sûr, le silence. Il a trouvé un autre milieu entre le bien et le mal, entre les intérêts de la société et les intérêts de ceux qui l'attaquent, et ce milieu, c'est sa conscience. Sa conscience est donc également utile et à la société et aux ennemis de la société ; sa conscience parviendra donc. D'ailleurs, comment douter qu'il soit nécessaire au salut de l'état, lorsqu'il l'a dit et redit tant de fois, et qu'il le croit peut-être ? Ses talents, qui les ignore ? Ne s'est-il pas fait applaudir alternativement par tous les partis ? N'a-t-il pas plus d'une fois négocié avec avantage l'honneur et le bon sens du sien ? Qui sait mieux que lui s'alléger d'une promesse gênante, et glisser entre deux engagements ? S'il étoit lié, comment pourroit-il excuser tout et concilier tout ? Sa bienveillance est universelle : il a des paroles douces pour les royalistes ; il en a de consolantes pour la révolution, qu'on a vue s'attendrir en les écoutant ; aussi l'aidera-t-il au besoin. Ce n'est pas pour cela qu'il abandonne la royauté ni la religion ; le ciel l'en préserve ! il fera même quelque chose pour Dieu, s'il y pense et s'il en a le temps. C'est un homme étonnant que Nazon en fait de reconnoissance. Il sait tout ce qu'il lui a en coûté pour devenir ce qu'il est, tout ce qu'il se doit à lui-même ; soyez tranquille, il ne négligera rien pour s'acquitter.

dans notre précédente livraison. Ils nous ont paru avoir ensemble *beaucoup de rapports*, et appartenir à la même famille. Seulement, celui-ci a quelque chose de plus élevé : c'est sans doute le portrait d'un aîné. Au reste, un savant nous a dit que *Nazon* était un mot syriaque qui signifie *petit homme qui parle du nez* : on croit même que c'est de là que vient le mot français *nasillard*.

Digitized by Google

On ne lui connoît que deux ennemis, le passé et le présent. Il assure être bien avec l'avenir; il se réfugie dans son sein: « c'est là, dit-il, qu'il faut me contempler; car les hommes » comme les choses ont leur point de vue. » Les royalistes cherchent celui de Nazon; les révolutionnaires l'ont trouvé depuis long-temps: ils l'ont regardé du haut des Pyrénées. Ecoutez ses admirateurs, car il en a, et ils ont pour la plupart de *forts bonnes raisons* pour l'être; ils vous diront, qu'à la vérité ils ne savent trop que dire, mais qu'on est aussi trop pressé; qu'on fasse comme lui, qu'on attende; qu'il y a dans Nazon un génie caché qui surprendra tout le monde en le découvrant. Et comment l'ont-ils aperçu ce génie? Nazon s'est tû devant eux; ou bien il a parlé, et ils ne l'ont pas compris. Or, cela donne à penser; il est clair qu'il y a quelque chose là-dessous. Au reste, les détracteurs mêmes de Nazon, s'il en a, ne sauroient s'empêcher de reconnoître au moins en lui une qualité éminente, et c'est *la force de caractère*. En aucune circonstance s'est-il jamais rebuté? quand a-t-il perdu le désir d'arriver, et désespéré de lui-même? quelle est la porte qu'il n'ait pas fléchie par sa persévérance? Il vouloit entrer; elles se sont ouvertes: espérons qu'elles ne seront pas plus inflexibles, si quelque jour il souhaite de sortir.

Au rédacteur du Mémorial catholique.

Monsieur,

Vous avez relevé l'année dernière dans votre journal un article de M. Alexis Dumesnil, qui avoit paru dans *le Mercure*, et qui étoit intitulé *le Timon du dix-neuvième siècle à ses rochers*. Le titre de cette pièce n'étoit pas ce qu'elle avoit de plus bizarre; l'auteur demandoit à ses rochers de l'ensevelir

Digitized by Google

dans leurs solitudes pour le reste de sa vie; et il ne croyoit pouvoir être heureux que *lorsque, de leur sommet, fier de son indépendance, il n'auroit plus à détourner sa vue des orgueilleux fils de Loyola.* M. Dumesnil paroissoit si déterminé à se retirer dans les déserts pour n'avoir plus rien à démêler avec les *fils de Loyola*, que je ne doutois pas qu'il n'eût exécuté son projet; et comme les fous que l'on rencontre dans le monde ne laissent guère le temps de s'occuper de ceux qui l'ont quitté, j'avoue, monsieur, que de même que j'ignorois avant d'avoir lu votre article qu'il existât un M. Alexis Dumesnil, je l'avois depuis tout-à-fait oublié.

Mais apparemment que M. Alexis Dumesnil a trouvé que les rochers étoient un séjour trop froid et un peu triste pendant l'hiver; et voilà qu'il vient de prouver sa réapparition parmi les hommes par deux écrits qu'il a fait annoncer par tous les journaux : *Considérations sur les causes et les progrès de la corruption en France; La nation française et son roi appelés à juger de la conspiration permanente et progressive du parti jésuitique.*

J'ai eu la curiosité de lire ces deux nouvelles brochures de M. Alexis Dumesnil; le titre en est différent, mais l'objet est le même, car M. Dumesnil ne voit qu'une seule chose dans le monde, les jésuites. Seuls ils lui expliquent tout; ce sont eux qui ont tout fait en France depuis le règne de Louis XV, où ils ne cessèrent d'avoir une existence apparente et publique, que pour conspirer plus sûrement dans l'ombre, jusques et y compris les commencements du règne de Charles X. Les philosophes du dernier siècle, la convention, Robespierre, Bonaparte, les dix ou douze ministères qui se sont succédé depuis la restauration ne sont que les instruments que les jésuites ont brisés tour à tour, après s'en être servi pour conduire à sa fin le dessein pour lequel cet ordre fut institué, la corruption totale de l'espèce humaine.

Je serois trop long si j'entreprenois d'analyser les deux

Digitized by Google

écrits de M. Dumesnil, mais lisez-les, et vous verrez comment les jésuites, condamnés par le saint-siége, par les rois, par les parlements, ne firent que s'étendre, se recruter en secret, « jusqu'à l'époque fatale de la révolution, où, re-» nouant leurs intrigues, ils formèrent de nouvelles associa-» tions, et se jetèrent dans tous les partis (1). » Que n'ayant pas réussi à se venger de Louis XV, et Damiens, dont ils avoient aiguisé le poignard, ayant frappé un coup maladroit, ils se dédommagèrent en faisant tomber la tête de Louis XVI(2); qu'après avoir trempé dans tous les crimes de la révolution ils commencèrent une ère nouvelle de corruption, en élevant Bonaparte, qu'ils enchaînèrent aux pieds de la cour de Rome, et dont ils se servirent pour porter un coup mortel *aux libertés de l'église gallicane* (3) ; que Bonaparte ayant voulu s'émanciper de la tutelle du pape, qu'on lui avoit imposée, ils le renversèrent, et nous rendirent nos rois ; qu'en vain Louis XVIII voulut fonder le bonheur de la France par ces belles institutions qu'il avoit préparées dans le silence, les jésuites ont bien su empêcher que la charte ne fût exécutée(4); qu'ils nous ont fait marcher rapidement depuis dix années « vers l'établissement du plus terrible des gouverne-» ments, du gouvernement théocratique; que c'est là que » nous précipitent tous les docteurs du parti, non seulement » M. de Maistre, mais M. de Bonald, M. O'Mahony, M. de » Marcellus, M. de la Mennais enfin, qui pourra bien nous ap-» prendre alors *ce que c'est qu'un prêtre.* C'est une théocratie » européenne que l'on veut ; c'est Rome pontificale, se faisant, » comme Rome païenne, la tête des peuples, et donnant aux » rois l'investiture. Des princes sans puissance, une noblesse » avilie, les nations foulées aux pieds, des inquisiteurs, des

(1) *La nation et son roi,* page 2.
(2) *Ibid.,* page 8.
(3) *Ibid.,* page 9.
(4) *Ibid.,* page 17.

Digitized by Google

à auto-da-fé, tout est là (1). « Enfin, tous les ministères qui nous ont gouvernés, même celui de de Cazes qui cachoit si bien son jeu, sont entrés dans *cette conspiration permanente et progressive;* et que M. de Villèle qui ne paroît occupé que de ses *trois pour cent*, et tel autre ministre qui a l'art de ne s'occuper de rien, sont des *externes* de la société, qui ne travaillent qu'à l'établissement du pouvoir temporel des papes, de l'inquisition et des auto-da-fé.

Vous rirez peut-être, monsieur, et beaucoup d'autres riront comme vous, de ce point de vue nouveau sous lequel M. Alexis Dumesnil nous fait envisager toute l'histoire depuis cinquante ans, et vous ne croirez pas qu'un système qui ramène tant de faits si divers à une cause unique, que personne n'avoit soupçonnée, mérite un examen sérieux. Pour moi qui ne suis pas si prompt à condamner, je dois avouer que les deux brochures de M. Alexis Dumesnil m'ont donné beaucoup à penser. Je me suis dit : Qui peut répondre que tout ce que nous avons vu et tout ce que nous voyons, qui ne ressemble en rien à tout ce que le monde avoit vu avant nous, ne se lie pas en effet à une cause puissante, sècrete, unique, qui agit depuis cinquante ans sur la société ? Qui peut se flatter de voir le fond des choses ? Et si un ange écrivoit l'histoire, l'écriroit-il comme nous ? Or, sans croire précisément que l'ancien rédacteur de *l'Album* soit un ange, sommes-nous certains qu'il ne soit pas en communication avec *quelque esprit*, qui lui révèle des lumières extraordinaires sur le principe de tant d'événements dont notre siècle a été le témoin, et qui sortent évidemment de l'ordre commun ? M. Alexis Dumesnil est *fou* ou *prophète*, il n'y a aucun doute à cela; mais avant de le croire fou sur votre parole n'est-il pas juste d'examiner les titres qu'il pourroit avoir à être regardé comme un prophète.

Je faisois ces réflexions, lorsqu'un de mes amis m'apporta,

(1) *La nation et son roi*, page 15.

Digitized by Google

comme une pièce très curieuse à lire, un ancien écrit de M. Dumesnil, imprimé en 1819, sous ce titre, *Manifestation de l'esprit de vérité;* et la lecture de cet écrit a rendu beaucoup plus vraisemblable pour moi l'opinion que j'étois déjà assez disposé à me faire de cet écrivain. J'y ai appris que M. Alexis Dumesnil a eu en effet des *visions;* qu'en l'an de grâce 1819, l'esprit *l'ôta de ce monde, et le conduisit dans la vérité, afin qu'il y demeurât.* Mais M. Dumesnil s'étant ennuyé apparemment *dans la vérité,* comme il s'est ennuyé cette année dans ses *rochers,* rentra dans le monde, et il apparut alors aussi avec une brochure, dans laquelle il consigna tout ce que *l'esprit lui avoit dit* pendant le séjour qu'il avoit fait *dans la vérité.* Je vais citer textuellement quelques passages de cette brochure.

« Voici un nouveau temps qui commence.... Le jour approche où la parole de Dieu aura son entier accomplissement... C'est en vain que le monde cherche la liberté, elle ne se trouve point dans ses institutions : Là où on peut dire, *Ce champ est à moi, la terre m'appartient,* l'homme n'est-il pas l'ennemi de l'homme, son maître et son tyran? O mes amis, où il y a des riches, les hommes ne sont point frères; où il y a des grands et des superbes, ils ne s'aiment point. Réjouissez-vous donc, vous à qui l'esprit a révélé la loi de la communauté, de savoir enfin par où l'on arrive au règne de la justice et de la vérité... Où règne la vérité l'idole de la patrie disparoît... Ce n'est point aimer les hommes que d'aimer sa famille, ou sa caste, ou sa patrie.... Malheur à ceux qui s'opposeront à la parole de la vérité! C'est elle qui a levé le masque de l'hypocrisie et qui a détruit la puissance que l'homme exerçoit sur la terre. Ces choses ne se font point sans scandale, *mais le scandale est nécessaire...* Il n'y a ni *maître, ni pontifes, ni ordonnances humaines, ni cérémonies pour le disciple de la vérité... Que tout sacerdoce humain soit donc présentement aboli...* Avez-vous pu croire que pendant des siècles on instruiroit des peuples à mépriser les richesses et les grandeurs, et qu'enfin les peuples ne comprendroient point qu'il falloit détruire ce qui étoit méprisable? Que le pauvre sache qu'il n'est point *de joug plus rude et plus insupportable que celui des riches...* Apprenez que la parole de Dieu, en abolissant l'esclavage, a anéanti le principe même de la propriété. *Le principe qui fait les hommes égaux conduit nécessairement à la*

Digitized by Google

communauté, et c'est ici même la justice vers laquelle nous marchons... *Gouverner aujourd'hui c'est détruire*... Si vous demandez que les riches et les grands soient détruits, ils le seront.»

Vous avouerez, monsieur, que voilà un plan de régénération sociale plus complet encore que celui de Babeuf et des niveleurs de 93, qui sembloient cependant ne laisser rien à désirer.

Or, que savons-nous si ce n'est pas le même esprit avec lequel M. Alexis Dumesnil étoit en commerce en 1819 qui lui a dicté les deux brochures qu'il vient de publier.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Z.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE DE ROME.

Partout se fait sentir le besoin d'opposer une digue au torrent des mauvaises doctrines qui inondent la société. Si ceux qui soutiennent la cause de l'impiété et de l'anarchie ont redoublé d'efforts depuis quelques années, les amis de la religion et de la légitimité n'ont pas montré moins d'ardeur pour arrêter le progrès menaçant de funestes nouveautés. D'excellents ouvrages ont été composés ou réimprimés, de nombreuses associations ont été formées dans ce but; on a compris combien il étoit nécessaire de faire cause commune contre un ennemi qui lui-même a des intelligences dans toutes les parties de l'ancien et du nouveau monde. Des écrits périodiques paroissent maintenant dans toutes les capitales de l'Europe, et signalent au grand jour le plan et les attaques des artisans du *grand œuvre*. Ces écrits vont mettre en rapport les gens de bien de tous les pays, qui jusqu'alors étoient demeurés trop étrangers les uns aux autres. Ils hâteront, nous osons

Digitized by Google

l'espérer, l'époque de cette grande *unité* vers laquelle nous marchons, et un jour nous pourrons dire, pleins de joie, comme le prophète, que le salut nous est venu des efforts mêmes que firent nos ennemis pour nous perdre.

L'Italie, qui a ressenti long-temps le contre-coup de nos discordes civiles, n'est pas aujourd'hui étrangère au malaise que nous causent les doctrines antisociales. Naguère encore, de noirs complots se sont tramés dans son sein ; l'affreux génie des révolutions a menacé d'ensanglanter ces riantes contrées, et de bouleverser la patrie favorite des beaux-arts. Mais ces complots ont été déjoués, et la paix a été conservée à un peuple trop *catholique* encore pour apprécier les bienfaits de la *civilisation* et des *lumières modernes*.

Quoi qu'il en soit, en Italie comme ailleurs, les amis de la religion se réunissent pour combattre une désolante incrédulité dont le germe a été déposé dans plus d'un cœur. A Turin, l'*Ami de l'Italie*, et à Modène, les *Mémoires de religion, de morale et de littérature* attaquent sans relâche les productions du carbonarisme. Depuis long-temps nous désirions vivement que les docteurs de la mère de toutes les églises prissent une part active à ce combat devenu général; nous souffrions avec impatience les reproches inconsidérés de certaines personnes qui accusoient Rome de rester en arrière du mouvement du siècle. Nos vœux sont accomplis ; une association d'hommes aussi distingués par leurs lumières que par leurs vertus, vient de se former au centre de l'unité catholique, sous les auspices du souverain pontife. Le *Journal ecclésiastique de Rome* va devenir comme l'oracle qui proclamera à la face du monde toutes les saines doctrines. Les sectaires et les orgueilleux sophistes de nos contrées apprendront que nulle part on ne connoît mieux qu'à Rome toute l'étendue des maux qu'ils ont faits à la société européenne ; et ils se convaincront que ceux qui observoient de loin, n'en étoient pas moins, comme ils disent, *à la hauteur des circonstances*.

Digitized by Google

Le *Journal ecclésiastique de Rome* sera la continuation de celui qui paroissoit avant la révolution occasionée par l'enlèvement de Pie VI. Cet ouvrage périodique a recommencé à paroître sous la direction du savant Père Ventura, procureur général de l'ordre des Théatins. Il renfermera une analyse raisonnée des livres bons et mauvais qui seront mis au jour ou réimprimés; quelques traités composés par les rédacteurs pour la défense de la religion, et, ce qui surtout sera très précieux à un grand nombre de nos lecteurs, les décrets et les décisions des congrégations de Rome en matière ecclésiastique. Nous ne manquerons jamais de les insérer dans le *Mémorial catholique.*

Le premier cahier que nous avons reçu, commence par une lettre du Père Ventura à ses collaborateurs; nous y avons remarqué les passages suivants : « C'est plutôt l'absence de la »vérité que le triomphe de l'erreur qui signale le siècle présent; »de longues et déplorables catastrophes semblent avoir ramené »ces tristes jours qui arrachoient au Prophète de si profonds »gémissements. Hélas ! s'écrioit-il, les vérités sont étrangement *diminuées* parmi les enfants des hommes ! Tout ce qui »donc peut servir à propager les vrais principes, est, pour »ainsi parler, de saison et analogue aux besoins de la religion »et de la société. C'est l'unique but de l'œuvre que vous entreprenez, et qui ne restera indifférent qu'à ceux qui manquent de zèle, ou ne connoissent pas les maux actuels du »christianisme. »

« J'aurai occasion de développer amplement dans un article quelques réflexions sur la disposition présente des »esprits à l'égard de la vérité. Je me borne aujourd'hui à »faire remarquer qu'un ouvrage périodique qui paroît à »Rome n'en aura que plus de succès, tandis qu'autrefois »il eût inspiré une espèce de défiance. Dans un siècle qui »tend visiblement à l'unité religieuse et politique, tout ce »qui sort du centre de l'unité doit naturellement exciter un

Digitized by Google

» plus grand intérêt. La voix de Rome, lors même qu'elle ne » proclame pas les oracles infaillibles du Vatican, a je ne sais » quelle force d'autorité qui lui est propre, et qui se sent mieux » qu'elle ne peut ni se définir ni se comprendre. »

Y.

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

De la discussion élevée dans le parlement anglais au sujet de l'association catholique d'Irlande.

L'association catholique formée en Irlande par des hommes amis de leur religion et de leur pays a été dès sa naissance l'objet des persécutions et des calomnies les plus révoltantes. Appuyée sur la bonté de la cause qu'elle avoit a défendre, elle poursuivoit avec constance sa généreuse entreprise, sans jamais s'écarter du but qu'elle s'étoit proposé, celui de donner au foible opprimé une protection qu'il eût en vain cherchée dans les lois, et d'éloigner l'hérésie de l'Irlande catholique. Organe des sentiments de tout le peuple irlandais, environnée de sa confiance, elle voyoit le succès couronner ses efforts, et les sociétés bibliques reculer devant une mission rendue si difficile, pour ne pas dire impossible, par la résistance qu'elle leur opposoit; et, ce qui eût dû lui faire trouver grâce devant des hommes justes et impartiaux, elle étoit parvenue à ramener la paix et la concorde dans un pays qui depuis si long-temps étoit le théâtre du désordre et de l'anarchie. Mais c'est dans ces bienfaits mêmes qu'on a cherché les motifs de l'accusation la plus grave : on lui a fait un crime de tout le bien qu'elle opéroit, ou bien, pour dévoiler tout le motif de cette injuste persécution, on n'a pu voir sans en être alarmé l'heureuse

Digitized by Google

influence qu'elle exerçoit sur les catholiques d'Irlande; et c'est cette terreur qui a dicté au gouvernement la motion présentée aux chambres par M. Goulburn, pour faire prononcer la suppression de toutes les *associations illégales*. On a traîné l'association catholique à la barre du parlement, parcequ'on savoit bien qu'elle y trouveroit beaucoup d'ennemis et peu de juges : devant un tribunal qui l'avoit condamnée avant même qu'elle fût accusée, elle ne pouvoit manquer de succomber. Mais si les catholiques ont lieu de s'affliger de ce revers, ils se seront aperçus avec satisfaction, par les longues et importantes discussions auxquelles cette question a donné lieu, que l'émancipation des catholiques est désormais la question la plus importante qui s'agite dans le parlement d'Angleterre, et cette importance même donne l'espoir bien fondé que le gouvernement anglais ne sauroit repousser plus long-temps les justes prétentions de l'Irlande.

M. Goulburn, dans sa motion contre les *associations illégales*, a montré par les reproches qu'il adressoit exclusivement à l'association catholique que c'étoit contre elle seule que cette motion *générale* étoit dirigée : « La paix renaissoit en Irlande, a-t-il dit; la condition du pauvre commençoit à s'améliorer, l'aisance et l'instruction étoient prêtes à pénétrer dans toutes les classes des citoyens, lorsqu'il s'est formé une société qui, sous le nom d'association catholique, est venue s'interposer entre le gouvernement et les administrés, pour entraver l'exécution des lois et s'opposer par là au rétablissement du bon ordre, qui dépend de leur exécution. Elle s'est arrogé des droits qui n'appartiennent qu'au parlement, en levant un impôt sous le nom de *rente catholique;* impôt dans toute la force du terme, puisque l'association dénonce à la vengeance du peuple ceux qui se refusent à concourir à cette souscription prétendue volontaire. Elle s'oppose à l'action de la justice en censurant publiquement dans ses assemblées la conduite des magistrats, qu'elle livre par là à la malveillance publique.

Digitized by Google

Elle n'avoit d'autre but, disoit-elle, que de hâter par tous les moyens que la loi peut avouer l'émancipation des catholiques; mais personne n'ignore aujourd'hui, d'après ses actes et les déclarations de ses orateurs, que le but caché de ces efforts étoit de créer une révolution et de séparer l'Irlande de l'Angleterre. »

Tels sont les principaux reproches que les partisans de la motion de M. Goulburn ont adressés après lui à l'association; quelques membres en les reproduisant les ont assaisonnés de beaucoup d'injures contre le clergé d'Irlande, qu'ils ont cherché à peindre sous les couleurs les plus odieuses: à les entendre, les prêtres irlandais sont les premiers auteurs de tous les troubles qui ont désolé cette malheureuse contrée, et les ennemis irréconciliables de la domination anglaise. Enfin, quelques uns de ces discours frénétiques rappellent ce temps *d'heureuse mémoire*, où un prêtre trouvé sur le territoire britannique étoit, pour ce seul fait, condamné à être pendu et écartelé. On étoit curieux d'entendre le langage de M. Canning, sur une question bien délicate pour lui, puisqu'il avoit toujours fait preuve d'une bienveillance marquée pour la cause des catholiques. S'écartant de la marche suivie par les autres ministres, qui ont appuyé, dans tout son entier, la motion de M. Goulburn, il a fait une distinction subtile entre l'association catholique et la cause des catholiques, flattant ainsi ceux qui demandent à grand cri la suppression de cette société, et ceux qui, sans appuyer l'association, plaident pour l'émancipation des catholiques. Mais son discours se ressentoit un peu de la la gêne dans laquelle il s'étoit placé; il y avoit beaucoup de figures de rhétorique; il avoit mis à contribution les poëtes latins et anglais, mais cette logique claire et précise qui ne l'abandonne jamais quand il parle de conviction manquoit à ses raisonnements. Son discours, en effet, sembloit n'être qu'une brillante paraphrase du discours de la couronne, qui, en annonçant que l'Angleterre est dans un état de prospérité, que

Digitized by Google

l'Irlande partage cette félicité, semble dire, en réclamant des lois répressives contre l'association catholique, Mieux vaut le désordre et l'anarchie avec la suppression de l'association, que la paix et la concorde avec son existence. En effet, tout ce que M. Canning a dit à la tribune, sur cette question, peut être réduit à ce peu de mots : Je reconnois que le système, d'après lequel on régit l'Irlande est un système vicieux, qu'il est impolitique d'exclure des fonctions civiles six millions d'hommes à cause de leurs opinions religieuses; je reconnois qu'en supprimant l'association catholique, c'est ôter aux Irlandais leur principal moyen de défense contre la persécution des protestants; que ce sera ajouter à l'insolence des oppresseurs, et accroitre l'exaspération des opprimés. J'avoue que lorsqu'un peuple n'a aucune confiance dans le pouvoir qui le régit, ce peuple ne sauroit se laisser conduire que par des hommes de considération qu'il se choisit lui-même dans ses propres rangs; le gouvernement ne peut donc exercer d'influence que par l'intermédiaire de ces hommes, et cependant c'est de ce secours dont nous venons volontairement nous priver, en supprimant l'association catholique, composée de l'élite de la nation irlandaise.

L'association catholique a trouvé, dans l'une et l'autre chambre, des défenseurs éloquents qui ont repoussé avec force toutes ces accusations; quelques uns, il est vrai, ont paru abandonner l'association, pour ne s'occuper que de l'émancipation; mais sans le vouloir ils ont plaidé la même cause, et quelles qu'aient été leurs intentions, les catholiques ne peuvent que se louer de leurs efforts. Voici comment s'est exprimé, entre autres, dans la chambre des communes, sir James Mackintosh : « Je regrette de ne pas trouver d'expressions assez fortes pour combattre certains hommes qui, en attaquant aujourd'hui l'association catholique, veulent étendre leurs coups jusque dans l'avenir, et enlever à une immense population tout espoir d'obtenir jamais son affranchissement. » L'honorable

Digitized by Google

membre proteste de son attachement à la religion de l'état; mais il n'a pas juré de renoncer à tout sentiment de justice et d'humanité. « Mais, dit-il, ce n'est pas seulement le cœur d'un honnête homme, c'est la plus saine politique qui lui fait un devoir de réclamer l'affranchissement des catholiques. Les deux partis religieux sont sans cesse en présence; désarmez-les en les mettant sur un pied d'égalité parfaite. Lorsque notre célèbre Pitt opéra la réunion de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, il ne dissimula point que son grand objet étoit l'émancipation des catholiques; et c'est après vingt-cinq ans de réunion des deux pays, c'est sous le règne d'un monarque dont la bienveillance envers ses sujets d'Irlande est bien connue, que l'on nous propose encore d'ajouter à leurs maux! On va donc voir le parlement britannique lutter contre une société particulière; lutte dans laquelle la victoire sera sans honneur, et où la défaite peut avoir des suites si terribles. »

M. Tierney s'est exprimé avec la même force sur l'émancipation: « Soyez convaincus, a-t-il dit, que l'Irlande parviendra en peu d'années à un tel degré de puissance, et prendra une attitude tellement indépendante, que nos ministres ne pourront plus la regarder sans de justes motifs d'effroi. On nous dit que les catholiques souffriront tout avec patience, qu'ils n'auront jamais l'idée de recourir à des moyens hostiles: s'imagine-t-on qu'ils n'aient point le sentiment de leur dignité d'hommes, et qu'exaspérés par un traitement aussi injuste, ils n'oseront pas un jour en appeler à leur courage et à leur force? Ils ne chercheront pas, je le crois, un appui étranger; mais si on les trompe encore dans leurs espérances, leur conduite nous mettra dans un danger réel; et, je n'hésite pas à le dire, le temps viendra où vingt-cinq mille étrangers pourront parcourir l'Irlande sans y rencontrer la moindre résistance. »

Dans la chambre haute, le duc de Sussex, le marquis Darnley, lord Holland, lord King et le marquis de Lansdown ont éga-

Digitized by Google

lement plaidé avec éloquence la cause des catholiques. Ce dernier, après avoir fait ressortir toute l'inconséquence du gouvernement anglais, qui va exportant dans toutes les parties du monde des constitutions, et qui refuse à la moitié de l'empire Britannique le bienfait de celle qui paroît le régir, prouve encore d'une manière victorieuse que, par cette motion, le gouvernement n'obtiendra pas même le but odieux qu'il se propose. « L'objet du bill, dit-il, est d'anéantir l'association et la rente catholiques; si le noble lord qui nous propose ce bill a les moyens d'empêcher des hommes d'avoir confiance dans d'autres hommes, d'empêcher les paroles d'un individu de parvenir aux oreilles d'autres individus, d'empêcher enfin celui qui a envie de donner son argent d'en disposer à son gré; s'il a les moyens de faire tout cela sans troubler les relations ordinaires de la vie sociale, il pourra atteindre le but qu'il se propose; mais s'il lui est impossible de remplir ces conditions, son but sera manqué, et il est difficile de calculer jusqu'où pourront s'étendre les conséquences fâcheuses de sa vaine tentative. Il y a quelques années on parvint, à force de soins et d'activité, à dissoudre un comité catholique; mais après lui, nous avons eu une association; cela prouve que si l'on veut absolument détruire l'association et la rente catholiques, on pourra y parvenir; mais cela prouve aussi que quand il n'existera plus d'association, le peuple irlandais ne s'associera pas moins, et que quand on aura supprimé la rente, il n'en donnera pas moins son argent, s'il le trouve bon. »

Nous regrettons bien de ne pouvoir pas citer les discours dans lesquels des protestants eux-mêmes vengent le clergé catholique de toutes les calomnies auxquelles il a été en butte pendant cette longue discussion. Il a bien des vertus, celui qui sait commander la louange à ses ennemis, lorsqu'ils ne sont pas aveuglés par une haine frénétique! Mais les bornes de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans de plus

Digitized by Google

longs détails. Tous ces efforts n'ont pas été couronnés de succès, puisque l'association a été abolie; mais ils auront du moins servi à faire sentir toute l'importance de cette question catholique, et l'émancipation de l'Irlande ne peut qu'en être accélérée. Il y a plusieurs années, on n'auroit pas osé prendre si hautement leur défense dans le parlement; cet heureux effet ne peut venir que d'une bienveillance pour eux, généralement répandue dans les esprits.

NÉCROLOGIE.

L'église a perdu, au commencement de cette année, un prêtre d'un rare savoir et d'un zèle au-dessus de tout éloge, dans la personne de M. Vincent Buzzetti, théologal de Plaisance, digne ami d'un des prélats les plus distingués de ce siècle, monseigneur de Lambruschini, archevêque de Gênes. Il est difficile de comprendre comment M. Buzzetti pouvoit suffire à cette multitude d'occupations diverses, que sa charité pour toutes les misères et son ardeur pour la défense de toutes les saines doctrines avoit embrassées. Les fonctions de vicaire général, la prédication, l'enseignement de la théologie, la direction, le soin des pauvres, ne l'ont pas empêché d'écrire des ouvrages, qui seront sans doute bientôt livrés à l'impression, et qui sont le fruit de longues et savantes études. Observateur attentif de la société, son esprit pénétrant avoit prévu plusieurs grands événements dont l'Europe a été le théâtre, et les avoit annoncés lorsque toutes les apparences étoient contraires. M. Buzzetti avoit placé ses espérances dans la France, et la voyoit chargée d'une mission spéciale pour la régénération de l'Europe. Dieu veuille qu'elle n'y soit pas infidèle. Ce digne ecclésiastique s'est endormi dans le seigneur le 3 janvier. Durant

Digitized by Google

les dernières années de sa vie, il avoit conservé cette égalité d'âme et cette joie de conscience qui rajeunissent le juste à mesure qu'il s'avance vers sa véritable patrie. Dieu permit toutefois qu'il fût éprouvé à l'approche de son dernier jour, par des craintes que plusieurs saints ont ressenties. Je n'ai jamais pu comprendre, dit-il à ses amis, comment on pouvoit redouter la mort : mais Dieu me le fait connoître maintenant. Le saint viatique vint le fortifier contre les angoisses du dernier passage. La pensée qui l'occupoit sur son lit de mort étoit de n'avoir pu exécuter tous les projets qu'il avoit formés pour la gloire de Dieu, et le zèle qui avoit été l'âme de toute sa vie, anima encore son dernier soupir.

DES MISSIONS PROTESTANTES

DANS L'INDE.

Dans notre dernier numéro, nous avons montré, d'après le témoignage d'une autorité rien moins que suspecte, ce qu'il falloit entendre par *les majestueux efforts des Anglais et des Américains* pour la propagation du christianisme, devant lesquels se perdent *les obscurs effets de la propagande catholique*. Nous revenons encore aujourd'hui sur cette matière, persuadés qu'il est très important de ne pas permettre que l'orgueil et le mensonge réussissent à faire croire que l'hérésie obtient dans les missions les mêmes succès que les véritables apôtres de l'Évangile. Ce n'est point à ces hommes qui ne s'accordent entre eux sur aucune des vérités de nos livres saints, pas même sur la *divinité* de son auteur, qu'il a été dit : *Allez, enseignez, je serai avec vous* ; et que peuvent tous leurs efforts s'ils n'ont pas été *envoyés ?* Qu'ils ouvrent l'Évangile, ils y liront ces paroles du divin maître : *Sans moi*

Digitized by Google

vous ne pouvez rien faire. Les dix millions d'exemplaires de la Bible répandus par toutes les sectes protestantes ne démentiront jamais cet oracle de la sagesse même.

M. l'abbé Dubois, missionaire catholique qui a passé trente ans dans l'Inde, nous a fourni des détails fort précieux sur l'état du christianisme dans ces contrées. Les lettres qu'il a fait imprimer ont excité, comme il devoit s'y attendre, l'animadversion des missionnaires bibliques; ils l'ont accablé d'injures dans leurs pamphlets. Mais injurier n'est pas répondre. Vainement le rédacteur du journal intitulé *The Friend of India*, présente les jésuites et les missionnaires, comme des *fanatiques*, des *ignorants*, des *menteurs*, des *émissaires de l'Antechrist*.... ce ne sont là que des mots, et il faudroit alléguer des faits. M. le rédacteur, il est vrai, après avoir tronqué, falsifié les lettres de M. l'abbé Dubois, promet avec emphase la conversion prochaine *à la religion de la Bible* des cinq à six cents millions d'idolâtres qui peuplent l'Asie, et celle de tous les peuples de la terre. Selon lui, le temps n'est pas éloigné *où le lion vivra en paix avec l'agneau, où le guerrier changera son épée en charrue.* Si l'on a vu échouer durant les quatre derniers siècles les tentatives de la *religion papiste* pour convertir les païens, c'est que ses envoyés n'ont pas débuté, ainsi que lui et ses confrères, par prodiguer les exemplaires de la Bible. A l'entendre, on pourra même bientôt se passer de missionnaires; une imprimerie et quelques centaines de colporteurs, c'est tout ce qu'il faudra pour convertir le monde. Il est fâcheux que les apôtres n'aient pas connu cette ingénieuse méthode, ils se fussent épargné bien des voyages et des fatigues.

Voyons néanmoins à quoi se réduisent les succès de ces imprimeurs et colporteurs de Bibles. Il y a déjà trente ans que les missionnaires protestants ont fait leur apparition dans l'Inde: depuis cette époque ils ont répandu plus d'un million d'exemplaires des livres saints, et, de l'aveu même de ce journal qui

Digitized by Google

paroît au Bengale, ils ne comptent encore que *mille prosélytes*. Que penser donc de tous ces comptes rendus, de ces éloges pompeux, et de ces triomphes si vanités de la société biblique dans l'Inde? *parturient montes*.... Il y a deux siècles qu'un pauvre missionnaire catholique, la croix à la main, parcourut ces mêmes contrées, et durant l'espace de *dix années*, il prêcha la foi dans cinquante-deux royaumes, arbora l'étendard du salut dans une étendue de trois mille lieues de pays, et baptisa de sa main près d'*un million* d'infidèles.... et voilà ce qu'on appelle *les obscurs effets de la propagande*. Tous les protestants n'en jugent pas ainsi: saint François-Xavier a été loué par plusieurs de leurs écrivains. Le voyageur Tavernier, entre autres, dit expressément *que François-Xavier peut être appelé à juste titre le saint Paul et le véritable apôtre des Indes;* et Baldeux, dans son *Histoire des Indes*, avoue *que les dons que ce prêtre avoit reçus pour exercer la charge de ministre et d'ambassadeur de Jésus-Christ étoient si éminents, qu'il ne lui est pas possible de les exprimer.*

Le *The Friend of India* se console du petit nombre des élus de l'Inde, en admirant leurs éminentes vertus. S'il faut l'en croire, les néophytes surpassent de beaucoup les chrétiens de la primitive église, par la pureté de leur foi, leur tendre dévotion, et la ferveur de leur piété. Il est fâcheux que M. l'abbé Dubois nous raconte dans ses lettres un scandale dont il fut témoin quelque temps avant son départ, et qu'il nous apprenne que les missionnaires bibliques furent contraints de chasser de leur imprimerie les ouvriers nouveaux convertis qu'ils y employoient. Ceux-ci, d'après le rapport des missionnaires, étoient devenus tellement vicieux, que l'on avoit tout à redouter de leur mauvaise influence sur leurs compagnons encore païens. M. Dubois rapporte aussi l'histoire du fameux Arabe Nathanaël-Saba, baptisé à Madras, et employé à la traduction de la Bible, en arabe et en persan. Tel étoit

Digitized by Google

l'enthousiasme que ses vertus inspiroient aux missionnaires, que le docteur Buchanan n'eut pas honte, en prêchant à Londres, de le surnommer l'*Étoile de l'Orient*, de l'annoncer *comme l'apôtre destiné à faire briller le soleil de la vérité dans toute l'Asie*. Malheureusement ce nouveau Paul n'étoit qu'un infâme hypocrite, qui avoua, après que ses fourberies furent découvertes, qu'il ne s'étoit fait baptiser que pour mieux connoître la doctrine et les mystères du christianisme. Ce misérable mourut depuis, en invoquant Mahomet et en blasphémant Jésus-Christ. Voilà comment s'éclipsa *cette Étoile de l'Orient*.

M. l'abbé Dubois a bien voulu nous promettre d'autres détails sur les missions de l'Inde: nous les communiquerons exactement à nos lecteurs. Ce zélé missionnaire connoît mieux l'Inde, sa religion et ses mœurs, que les membres de certaines associations bibliques chargés de proclamer leurs victoires factices au coin de leur feu et dans les salons littéraires de Londres ou de Paris.

De la violation des cimetières, par Louis-Fr. de Robiano de Borsberck. A Louvain, chez Valinthout et Vanderzande.

En annonçant à nos lecteurs cet ouvrage remarquable, nous regrettons de ne pouvoir leur procurer le plaisir que nous avons éprouvé à le lire ; mais il ne se vend point en France, l'auteur l'a publié en Belgique, d'où il nous a été envoyé. On sait qu'il a fondé dans ce pays, et qu'il y soutient, par son zèle autant que par son talent, une association pour la propagation des bons livres, qui y produit un bien infini. *Les Réflexions sur la violation des cimetières* sont destinées à coopérer à cette utile entreprise, et l'on peut dire que, parmi les bons ouvrages

Digitized by Google

répandus par cette pieuse société, celui-ci est un des meilleurs qu'elle ait publiés. Nous n'avons pu résister au désir d'en extraire de longs et nombreux fragments, et après les avoir rangés dans l'ordre qui nous a paru le plus propre à faire connoître le plan de l'auteur et la suite de ses idées, nous nous empressons de les communiquer aux lecteurs du *Mémorial*, qui sans doute nous sauront gré de leur avoir fait connoître de si excellentes choses, si éloquemment exprimées.

« C'est d'abord une chose bien frappante, dit l'auteur en commençant, mais à laquelle on ne fait pas assez d'attention, que cette violation si générale des tombeaux et des cimetières, commencée il y a environ quarante ans, après six mille ans de respect et de conservation ; car il faut bien remarquer la différence entre ce qui s'est passé et se passe de notre temps, et les violations effectuées momentanément par la fureur des partis et des sectes. Ces violations scandalisoient, affligeoient, irritoient : aujourd'hui, elles sont devenues si fréquentes qu'elles ne font plus guère de sensation : que dis-je ? un vain et léger prétexte suffit souvent pour que l'autorité les provoque, elle qui devroit y opposer une résistance invincible. . . . . .

» Ainsi, on viole les cimetières, tantôt pour former ou agrandir une place ou l'emplacement d'une foire, tantôt pour aligner une rue, un chemin ; là, pour élargir un passage étroit, ici, pour bâtir une école, comme si cette violation n'étoit pas la plus pernicieuse leçon qu'on puisse donner aux générations présentes et à venir ! . . . . . .

» C'est ainsi que, déchue de ce haut respect, de cet inaltérable attachement pour les choses saintes dont étoient pénétrées les générations précédentes, la génération actuelle voit avec regret et d'un œil d'envie ces lieux consacrés gêner le mouvement de son commerce et de ses plaisirs et sa passion pour les embellissements publics. Les affections sont déplacées : jadis, dans tout ce qu'on entreprenoit, la première pensée s'élevoit toujours vers le premier Être; aujourd'hui on est importuné

Digitized by Google

de son souvenir. Jadis les peuples estimoient leurs établissements en raison de ce que la religion en avoit pénétré l'esprit; aujourd'hui on affecte d'écarter la religion des institutions. Jadis la conversion d'un objet religieux en une destination profane n'entroit pas dans le cercle des projets exécutables; aujourd'hui, s'il se forme un projet d'utilité publique, ou seulement d'agrément, les moyens d'exécution auxquels on pense d'abord et que l'on préfère sont ceux où l'emploi de quelque édifice religieux ou de quelque terrain sacré diminueroit les dépenses. Jadis, pour renoncer à un projet, il suffisoit que son exécution dût être défavorable à la religion, et l'on reculoit devant tout ce qui auroit pu nuire à ce qui est utile avant tout; aujourd'hui, si les intérêts de la religion se trouvent en concurrence avec quelque autre intérêt, c'est la religion qui doit toujours reculer! . . . . . .

. . . . . .

» Mais lorsqu'on destine si légèrement les cimetières à un autre usage, songe-t-on qu'on viole la foi religieuse et civile donnée à toutes les générations qui y reposent? songe-t-on qu'on s'ôte le moyen d'inspirer aux peuples de la confiance dans ce qu'on voudroit encore leur promettre, et qu'on leur apprend à se jouer de ce qu'ils ont eux-mêmes promis, de ce qu'ils ont eux-mêmes respecté?.... Car un cimetière n'est pas seulement une chose publique, une chose sainte par sa destination et sa consécration; il est une propriété commune à laquelle tous ont droit, non pas comme à un immeuble qui a une valeur spéciale, mais comme à un tout inaliénable, où chacun a une part qui lui est propre, puisque rien de ce qui fait partie des restes de nos pères ne peut nous être étranger.... On ne peut donc s'empêcher de reconnoître que le pouvoir de disposer d'un cimetière pour un autre usage n'appartient à qui que ce soit... Je ne crois pas même que, si tous les descendants de ceux qui furent enterrés dans un cimetière voulóient y consentir, ce consentement fût en leur pouvoir. Il ne doit pas l'être davan-

Digitized by Google

tage, il doit même l'être moins que s'ils voulaient consentir à casser les testaments de leurs pères. Et, en effet, il est convenu, parmi les nations civilisées, qu'un testament régulier ne peut être cassé. Chacun peut renoncer aux avantages qu'il reçoit par un testament; mais on ne peut forcer un tiers à y renoncer. Or, c'est toujours en vertu d'un testament que tout mort est enterré; car, soit que le défunt ait exprimé par un écrit ou de vive voix sa volonté d'être enterré dans tel cimetière et à telle place désignée, soit qu'il n'ait rien spécifié à cet égard, sa volonté est et doit être présumée d'avoir voulu être enterré dans le cimetière destiné à la sépulture générale. Il a su dès son enfance que cette terre seroit celle de son dernier repos, s'il n'ordonnoit le contraire; il n'a pas éprouvé le moindre doute que ce repos seroit honoré et inviolable. Cette disposition testamentaire a même cela de particulier, qu'elle concerne *la personne même du testateur*, et non un tiers ou une chose. . . .

» Ainsi, quand, à la face du ciel et de la terre, l'autorité connut ou permit, avec toutes les formes apparentes de légalité, des actes irrévérents contre les sépultures de ceux dont l'honneur doit nous être cher, pense-t-on que ces atteintes réitérées, portées à un sentiment si délicat, ne l'usent pas? pense-t-on qu'elles n'affoiblissent pas l'esprit de famille? . . . . . A-t-on fait assez d'attention à ce qu'est un cimetière dans nos mœurs catholiques, pour cette portion si considérable de la société qui vit dans l'humiliation, dans le dédain et dans l'oubli? L'église et le cimetière sont deux lieux qui doivent être singulièrement chers à l'homme du peuple, parcequ'il y retrouve toute sa dignité. La religion chérit tous ses enfants sans distinction de rangs; elle admet à ses plus augustes mystères le plus abaissé de ses fils, à côté du plus illustre; elle n'a qu'une consécration pour bénir la terre de la mort, une même enceinte, de mêmes honneurs, une même protection pour les restes de tous les chrétiens.... En bénissant un cimetière, elle croit le rendre digne de recevoir les puissants et les foibles, les

Digitized by Google

grands et les petits; et toujours ils y reposent confondus..... Ainsi, le malheureux, qui est abreuvé de dégoûts pendant sa vie, sait cependant qu'à sa mort il lui sera donné un asile que toutes les grandeurs qui l'auront humilié devront respecter. Son père, sa mère, ses aïeux, reposent là honorablement; c'est de là qu'il se relèvera, et qu'en un même jour se relèveront, à côté de lui, le riche qui lui aura fait l'aumône et le riche qui la lui aura refusée. Ils se relèveront égaux alors, comme déjà ils l'auront été dans cette demeure commune. Il est donc quelque chose sur la terre, ce malheureux? et son âme s'ennoblit à cette considération ! . . . . . .

» Il faut donc considérer que lorsqu'on viole un cimetière, tous les habitants du lieu, jeunes, vieux, hommes, femmes, sont atteints personnellement. Il n'est guère d'autre exemple d'une influence si universelle. Il ne s'agit point ici de secouer loin de soi cette injure, en alléguant qu'on y est étranger; il ne s'agit pas de rester neutre comme on fait lors d'un sacrilége, en alléguant la différence de sa croyance, ou son indifférence en matière de religion : on est atteint soi-même dans les siens, dans ses amis, dans ce dont on est menacé personnellement, par suite de cette violation. L'irréligion, l'ignorance, peuvent rendent insensible à un sacrilége : c'est l'effet d'une maladie de l'âme; mais pour être insensible à la violation de la tombe de ses pères, il faut se mépriser soi, s'ignorer soi; et quelle espèce d'esprit public pourroit-on supposer à des individus qui n'ont plus même l'esprit de famille ? . . . . .

» Au reste, il faut surtout observer que c'est en haine de la religion, bien plus que par aucun autre motif, que beaucoup de cimetières ont été dépouillés de tout signe de piété, que beaucoup de sépultures ont été profanées. Personne n'ignore la grande importance que mirent les réformateurs modernes à empêcher tout culte extérieur, à reléguer dans l'intérieur du temple toutes les cérémonies de la religion. Ce système, adroitement combiné, poursuivi ensuite avec une ardeur telle

Digitized by Google

qu'il avoit presque triomphé des plus profondes habitudes, n'est nullement abandonné, malgré les pas rétrogrades qu'il a été obligé de faire. Fréquemment on voit les disciples renouveler les efforts de leurs maîtres pour faire croire aux inconvénients de la publicité du culte. Mais entre toutes les impressions que produit cette publicité, ils redoutent le plus celle qui réveille le souvenir du dernier jour; et d'abord pour eux. Ces hommes fougueux, malgré leur prétendue sécurité, malgré leur prétendu courage, se sentent importunés et poursuivis, quoi qu'ils fassent, de ces images trop frappantes de la mort; de ces chants qui réclament une miséricorde dont ils ne se trouvent plus dignes; de ces expiations qu'ils savent bien ne pouvoir rejaillir sur eux, sans eux; de ces insignes de la rédemption qu'ils abhorrent, parcequ'ils abhorrent la condition imposée à la rédemption; de cette vue des prêtres qui les irrite toujours parcequ'ils censurent leurs vices, et qui les irrite encore plus lorsqu'ils entonnent des hymnes de réjouissance sur la mort du juste; enfin, de ces consolations d'une religion qu'ils appellent impitoyable, parceque leur orgueil ne peut supporter l'idée d'implorer sa pitié. . . . . .

»Je conviens que, dans certaines villes, l'on voit paroître, de temps à autre, des convois funèbres où rien ne manque pour la pompe, et où l'homme fait pour l'homme autant qu'il est en son pouvoir, quand il se borne à ses propres moyens, sans vouloir recourir à ceux de la religion. Toutefois, y auroit-il une âme sensible, n'eût-elle même pas notre conviction, qui ne fût péniblement affectée du vide de ces honneurs, qui ne s'adressent qu'à l'être, tel que les yeux du monde l'ont apprécié, et qui ne le voient pas tel qu'il est aux yeux de Dieu, qui lui a donné le privilége de l'immortalité?.... Tristes efforts que ces efforts humains pour nous consoler! tristes honneurs qui ne promettent rien à celui à qui ils sont rendus! tristes consolations, qui sont sans espérance! mais plus tristes encore les leçons que les peuples y reçoivent, le-

Digitized by Google

çons où la philosophie apprend aux yeux qui ne savent pas lire ses livres, à lire en caractères et plus grands et plus intelligibles le doute de l'existence de l'âme et le mépris de l'éternité ! . . . . . .

. . . . . .

» Ajoutons aussi l'indécence avec laquelle on procède ordinairement aux fouilles des cimetières dont on change la destination: bien que ce n'est qu'un accessoire, un incident non inhérent à la violation même, il convient toutefois d'en dire un mot, afin de mieux prouver que dès qu'on ne maintient pas le respect public pour les objets auxquels il est dû, l'esprit humain décline rapidement sur la pente où on l'a placé. Les premières violations des cimetières ont fait une grande sensation; néanmoins on y procédoit (sauf aux temps des fureurs révolutionnaires) avec une certaine révérence. Les restes des chrétiens, c'est-à-dire ceux qui étoient encore visibles, étoient transférés avec des cérémonies religieuses à un autre cimetière. Depuis, et aujourd'hui où l'on vante tant les progrès de la civilisation, ces égards ont paru superflus : et, en effet, à quoi bon ces lenteurs ? On arrive sur le terrain, armé de pioches; les murs s'écroulent sur les tombes mises à découvert; les tombereaux entrent et recueillent pêle-mêle les décombres, les terres et les ossements; les pieds des chevaux écrasent ces ossements sur les débris des murailles qui devoient les protéger toujours ! Et où vont ces restes avilis ? *à la voirie*, supplice réservé jusqu'ici aux malfaiteurs et aux criminels. D'autres fois, ils vont même servir aux constructions d'une salle de spectacle! Mais que n'avons-nous pas vu encore ! Oserai-je le dire ? des bandes, non de chiens, mais d'hommes et de femmes, mêlées aux ouvriers, et ces ouvriers eux-mêmes se disputer ces os : or, ce n'était pas pour apaiser leur faim, c'étoit pour les vendre dans les ateliers où se préparent les substances destinées à flatter notre palais (1). . . . . .

(1) Ce sont les raffineurs de sucre qui achètent ces os de préférence à tous

Digitized by Google

. . . . . .

»Enfin, plus je médite sur les violations de différents genres dont nous avons parlé, moins je puis écarter de mon esprit l'idée d'un grand jugement dont l'exécution se poursuit. Comment les hommes se sont-ils tournés contre leurs ancêtres, contre eux-mêmes, contre ce qui fut un objet d'affection et de respect, contre tous les objets sacrés à tous les peuples qui ont jamais existé? Sont-ce les pères qui sont punis dans les fils ou par les fils? ou sont-ce les fils qui sont punis dans leurs pères et sur leurs pères? Les fils sont-ils et les exécuteurs et l'objet de ce jugement, les instruments et la victime d'une vengeance qui les emploie et les atteint? Est-ce la corruption du cœur et d'esprit de ceux qui nous ont précédés immédiatement que nous sommes destinés à punir sur leurs cendres? ou est-ce nous qui sommes devenus indignes de conserver les restes de races plus anciennes qui avoient cru et espéré dans les objets à l'égard desquels nous nous efforçons d'établir l'indifférence? Va-t-il se faire une séparation entre ce qui a précédé et ce qui va suivre? les liens qui nous unissoient à nos pères sont-ils brisés, et allons-nous commencer une ère nouvelle en reniant nos ancêtres? Enfin, le siècle qui veut s'isoler de la religion doit-il être isolé des siècles religieux? Je me reconnois inhabile à résoudre ces grandes questions; mais une chose au moins doit paroître évidente : si les hommes d'aujourd'hui n'arrêtent pas la continuation et *les progrès* de ces profanations, si même ils ne prennent de grands moyens pour entourer de nouveau le culte des morts de cet hommage sacré et politique qui en établissoit le respect et l'inviolabilité, ils doivent se résigner à être traités comme l'ont été, que dis-je? moins bien que ne l'ont été ceux dont ils ont vu violer l'asile..... Si les tombeaux défendus par l'opinion de tant de

autres : on assure que l'Angleterre en fait venir par cargaisons pour différents usages. (*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

siècles n'ont pu résister à cette attaque, quel espoir pourrions-nous nourrir pour la paix de nos propres tombeaux? Oui, si nous sommes des fils sans pères, nous serons des pères sans fils; si nous osons fouler impitoyablement une poussière d'où a été tirée la poussière dont nous sommes formés, attendons-nous à ce que, plus indifférents et plus sacriléges encore, ceux qui viendront après nous, sans s'inquiéter s'ils viennent de nous, dispersent nos membres, avant même qu'ils soient retournés en poussière! »

Ces citations pourront donner à nos lecteurs une idée de l'ouvrage de M. de Robiano; cependant, loin d'espérer de les avoir satisfaits, nous croyons au contraire n'avoir fait qu'irriter leur curiosité et leur désir de connoître dans son entier cet éloquent plaidoyer de la mort contre l'impiété des vivants. C'est donc en leur nom comme au nôtre que nous engagerons l'auteur à ne pas traiter la France moins favorablement que la Belgique. Peut-être, en retour, sera-t-il, en France comme en Belgique, fort maltraité par certaines gens qui se disent chargés *par le siècle* de distribuer d'honorables injures à tout étranger comme à tout indigène coupable du double crime d'avoir du courage et du talent. Toutefois, dans cette circonstance nous engageons ces gens, et le *siècle* dont ils se font les interprètes, à agir avec circonspection. Qu'ils considèrent qu'il s'agit ici des intérêts de la mort; or, au point où en est aujourd'hui *la société nouvelle*, elle doit la traiter avec ménagement: la mort aura bientôt occasion de le lui rendre.

O' M.....

Digitized by Google

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

SAINTE BIBLE, en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de dom Augustin Calmet, abbé de Senones, de l'abbé de Vence, et des auteurs les plus célèbres, pour faciliter l'intelligence de l'Écriture sainte. Ouvrage enrichi de cartes géographiques et de figures. Quatrième édition, revue, corrigée et augmentée de plusieurs notes. 25 vol. in-8°. Prix, 175 fr. A Paris, chez Méquignon Junior, libraire de la faculté de théologie, rue des Grands-Augustins, n. 9.

Nous avons successivement rendu compte de chacune des livraisons de cet important ouvrage. Mais aujourd'hui que cette entreprise est entièrement achevée, nous citerons une partie de l'avertissement que les éditeurs ont mis à la tête du XXV^e^ volume, qui mettra nos lecteurs à même d'apprécier le mérite de la *Bible de Vence*, et les améliorations qui distinguent cette quatrième édition.

« Dès la fin du dix-septième siècle, il existoit une immense quantité de commentaires et de dissertations sur la Bible. Dom Calmet conçut l'idée de recueillir et refondre en un seul ouvrage tout ce qu'on connoissoit alors de bon sur ces matières : telle est l'origine de son commentaire sur les livres saints, réimprimé plusieurs fois. Le succès de l'ouvrage fut dû à l'ensemble des notions qu'il contenoit. Cependant on s'aperçut bientôt des nombreux défauts qui le déparoient. Le père de Carrière et l'abbé de Vence passèrent leur vie à améliorer l'ouvrage de dom Calmet. Rondet vint ensuite, et consacra au même but une partie de ses veilles. C'est ainsi que se forma peu à peu la Bible de Vence. On ne peut nier que les travaux de tous ces savants n'aient été fort utiles et dignes de l'estime dont ils jouissent encore : c'est en effet l'ouvrage de ce genre qui passe pour le plus solide et le plus complet qui existe ; nous allons en récapituler les différentes parties.

» La version qui représente pour nous le texte des divines Écritures est la version Vulgate, consacrée par le concile de Trente, et publiée par ordre du pape Clément VIII. La traduc-

Digitized by Google

tion française est celle du père de Carrières ; c'est en quelque sorte un commentaire d'un genre tout nouveau. L'auteur ne s'est pas contenté de donner une traduction littérale du texte ; il y a inséré des phrases, des demi-phrases, souvent même un seul mot, et de cette manière a éclairci une foule de points qui eussent exigé plusieurs notes ; par là il a mis sa traduction à la portée de tous les lecteurs. Ces courtes intercalations sont imprimées en lettres italiques, afin qu'on ne les confonde pas avec le texte : elles renferment la substance des notes de Ménochius et d'autres commentateurs, et dispensent de recourir à leurs ouvrages. C'est de toutes les traductions de ce genre la plus simple et la plus instructive. Les deux premiers volumes du travail du père de Carrières n'eurent pas d'abord un grand succès ; l'auteur dégoûté vouloit le discontinuer : Bossuet l'encouragea, et lui prédit la vogue qu'il a eue dans la suite. Ce commentaire est devenu d'un usage journalier. Rondet en l'insérant dans son édition de la Bible de Vence y fit quelques changements propres à le rendre plus parfait, et que nous avons conservés.

» Le texte est accompagné de préfaces, de dissertations et de notes placées au bas des pages. Jusqu'ici, dans toutes les éditions, les passages hébreux cités en témoignage étoient imprimés en lettres latines, ce qui rendoit ces endroits à peu près inutiles, vu l'impossibilité de reconnoître des mots hébreux dans les caractères latins ; dans la présente édition, on a rétabli les mots orientaux tels qu'ils doivent l'être.

» Les nombreuses dissertations insérées dans la Bible de Vence sont destinées à suppléer à ce qui n'a pu entrer dans la traduction et les notes placées au bas des pages. Le fond de ces dissertations, ainsi que des préfaces, est tiré de celles de dom Calmet, du père de Carrières. Rondet les a revues avec soin et y a ajouté quelques dissertations nouvelles. Peut-être quelques personnes auroient préféré qu'en les réimprimant nous eussions resserré certaines parties, afin d'en rendre la lecture plus facile : nous nous sommes crus obligés à suivre le premier plan annoncé dans notre prospectus, de crainte que les changements proposés ne fussent pas du goût de tous les souscripteurs. Outre un assez grand nombre d'erreurs de détail que nous avons réformées, nous avons ajouté plusieurs morceaux importants. Nous nous contenterons de citer un mémoire du vice-amiral Thévenard, où l'on montre, d'après les procédés usités de nos jours, que les dimensions données par l'auteur sacré à l'arche étoient plus que suffisantes pour contenir tout ce que Noé y fit entrer ; nous citerons encore une dissertation du baron de Sainte-Croix, membre de l'académie royale des

Digitized by Google

inscriptions et belles-lettres, qui prouve que les prophéties d'Isaïe sur les châtiments de la superbe Babylone se sont accomplies à la lettre.

» Mais il est une partie qui a reçu dans cette édition une forme toute nouvelle : c'est celle de la géographie. Les anciennes cartes étoient de tout point au-dessous du médiocre ; celles que nous donnons ici ont été entièrement refaites d'après les recherches du célèbre d'Anville, et les découvertes de ceux qui sont venus après lui. Nous ne craignons pas de dire à cet égard qu'elles seront recherchées de toutes les personnes instruites.

» Cette amélioration n'eût pas eu toute l'utilité qu'elle devoit avoir si l'on n'avoit eu soin de mettre les dissertations qui traitent de la géographie en rapport avec les cartes. Déjà l'on s'est plu à reconnoître les heureux changements faits aux remarques sur la géographie sacrée, tome IV de cette édition, et à la table géographique placée à la fin du XXIV^e^ volume. Le tome XXV est aussi infiniment précieux par les matériaux qu'il renferme (il contient une table des matières pour le texte sacré, une table de préfaces et dissertations, enfin une table des textes expliqués ; ces différentes tables sont rédigées dans le plus grand ordre. Ainsi la présente Bible offre en quelque sorte l'ensemble de ce qui a été fait de plus solide sur les saintes écritures, et nul doute qu'elle ne doive être indispensable aux personnes qui font une étude particulière des livres saints.

» Pour nous résumer, nous espérons qu'on saura gré aux éditeurs d'avoir reproduit un bon ouvrage sous une forme plus commode. Nous dirons aussi qu'il étoit difficile de livrer à un prix si modique des volumes qui ont près de sept cents pages l'un dans l'autre, qui sont hérissés de notes, et de passages grecs, latins, hébreux, et qui de plus sont accompagnés d'un fort bel atlas qu'on délivre gratis. Il ne nous reste plus qu'à appuyer ce que nous avons dit sur les avantages de cette Bible, du témoignage de M. Duvoisin, docteur de Sorbonne, et plus tard évêque de Nantes, dont l'autorité est d'un grand poids dans ces matières. Voici comment il s'exprimoit sur l'ancienne édition, à la date du 15 juin 1773 :

» Cette édition de la Bible rassemble en un seul corps d'ouvrage les richesses éparses dans une multitude d'écrits. Le savant éditeur ne s'est pas contenté de mettre en œuvre les précieux matériaux fournis par dom Calmet, l'abbé de Vence, le père de Carrières et les commentateurs les plus célèbres ; il ajoute ses découvertes aux leurs ; il discute habilement les différentes opinions, il supplée à ce qu'ils ont

Digitized by Google

» omis; sa critique, aussi modeste que judicieuse, jette un nou-» veau jour sur toutes les matières de l'Écriture sainte. Puis-» sent son exemple et ses travaux réveiller parmi nous le goût » des études, que les attaques de l'incrédulité rendent plus né-» cessaire que jamais ! »

MÉMORIAL DE L'ÉCRITURE SAINTE, composé avec les propres paroles du texte sacré; ou Manuel de vérité et de salut. Première partie, contenant une Introduction de l'Écriture sainte. — L'histoire sacrée de l'Ancien Testament. — La loi de Dieu donnée à Moïse, rédigée par ordre de matières; avec un discours préliminaire sur les deux parties de ce Mémorial; et des questions placées à la fin de cette première partie, pour faciliter et assurer ses souvenirs dans leur ordre chronologique, latin et français; 2 vol. in-12, d'environ 1400 pages. Prix, 2 fr. 50 c. le volume. Par M. l'abbé Jolly, ancien chanoine régulier et professeur au séminaire de Troyes.

Le précieux ouvrage que nous annonçons est le fruit de la science et des travaux d'un respectable ecclésiastique qui, depuis plus de trente ans, consacre tout son temps à l'instruction religieuse de la jeunesse. M. l'abbé Jolly, que ses infirmités ont empêché de se livrer à l'exercice du ministère, a passé sa vie à étudier l'Ecriture sainte, les saints Pères et l'histoire. Il ne veut pas que ses études ne soient utiles qu'à lui seul, et maintenant il en offre les résultats dans les livres qu'il compose avec des méthodes abrégées.

Il a fait paroître l'année dernière *le Mémorial sur la révolution française*, collection où l'on trouve tant de faits et de rapprochements également curieux et instructifs dans un seul volume. Aujourd'hui M. l'abbé Jolly donne au public le *Mémorial de l'Écriture sainte*, ouvrage aussi propre que possible à faciliter la connoissance de l'Ecriture sainte et de l'histoire du peuple de Dieu. Les deux volumes que nous annonçons contiennent :

1° *Une introduction à l'Écriture sainte*, composée avec les propres paroles du texte, où l'on prouve son inspiration et son utilité;

2° *L'Abrégé de l'histoire sainte de l'Ancien Testament.* L'auteur a fait le rapprochement de plusieurs faits épars dans les prophètes; ainsi que plusieurs observations du Nouveau Testament, relatives à divers événements de l'Ancien;

Digitized by Google

3° *Le Tableau abrégé de la loi de Dieu*, publié par Moïse, rédigé en cinquante-deux articles, et par ordre de matières, avec les propres paroles du Pentateuque. Tableau lié essentiellement avec l'histoire de l'Ancien Testament, et qui prépare de loin à celle du Nouveau, dont il annonce l'auteur.

M. l'abbé Jolly espère bientôt pouvoir faire paroître la deuxième partie de son *Mémorial*, qui continue l'histoire du Nouveau Testament. Nous ne doutons pas que cet ouvrage ne soit apprécié par ceux qui sont chargés de l'éducation de la jeunesse ; la science qu'il renferme est la plus nécessaire de toutes : c'est la science du salut, qui fait connoître à l'homme son origine et sa fin dernière.

DISCOURS DOGMATIQUES ET MORAUX SUR DIFFÉRENTS POINTS DE RELIGION; par M. Robinot, ancien curé du diocèse de Nevers, et chanoine honoraire de Nevers et d'Autun; 4 vol. in-12, brochés. Prix, 10 fr., et 14 fr. 50 cent. par la poste. A la librairie ecclésiastique de Rusand, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n. 8; et à Lyon, chez Rusand, imprimeur du roi.

Ces discours, annoncés déjà dans le précédent numéro du *Mémorial*, le sont de nouveau dans celui-ci, parceque nous désirons faire connoître à nos lecteurs ce que nous en pensons. M. Robinot a voulu par cet ouvrage donner quelque idée et montrer un exemple de la manière dont il faudroit présenter la parole de Dieu suivant les besoins des temps où nous vivons, en choisissant dans les sujets ordinaires que fournissent les vérités générales de la foi et les fêtes principales de l'année, tout ce qui réclame aujourd'hui une attention plus particulière, et en l'adaptant à telles et telles circonstances actuelles, comme dans les instructions sur l'*indifférence pour la religion*, sur l'*insuffisance de la probité*, sur *la charité comparée avec la philanthropie*, etc. L'auteur cependant avertit qu'il *seroit embarrassé de dire à quel genre ces discours appartiennent;* nous éprouvons le même embarras, car ils n'offrent ni le plan régulier, ni les développements suivis et complets, ni les idées toujours justes, avec la correction de style, qu'on est en droit d'exiger dans *le sermon;* et on n'y trouve pas non plus cette exposition nette, facile, insinuante, des dogmes et des préceptes de la religion; ces pensées et ces expressions à la fois simples et vives, cet abandon du cœur, en un mot, qui distingue *le prône* et les instructions familières. Toutefois nous ne pouvons que louer le zèle et applaudir aux efforts de

Digitized by Google

M. Robinot, avouant qu'il ne lui a manqué qu'une chose pour ouvrir plus dignement cette carrière: c'est d'avoir eu la volonté de prendre plus de temps, d'y mettre plus de soins, et de s'être souvenu que *livrer* à l'impression un ouvrage tel que le sien n'est pas tout-à-fait l'*abandonner*, comme on l'a fait d'un premier jet.

DISCOURS SUR LA RELIGION, par M. Bergeras, avocat. Ce *discours* est une pièce de vers, qui se trouve à Paris, chez Potey, libraire, rue du Bac, n. 46; et chez Leclère, libraire, quai des Augustins, n. 35.

Nous nous faisons un plaisir d'indiquer cette pièce à ceux qui, se souvenant que les premiers chants des poëtes furent des hymnes, trouvent un charme de plus dans la poésie, lorsqu'elle exprime des sentiments religieux.

DES VOLS POLITIQUES, ou des proscriptions, des confiscations, etc.; fragments historiques, maximes morales et politiques, tirés de différents auteurs tant anciens que modernes. Brochure de 24 pages; à Paris, chez les libraires du Palais-Royal.

Cette compilation, fruit d'une vaste érudition et d'un goût éclairé, présente dans les circonstances actuelles un tableau très piquant; et ce jugement porté par les siècles *passés* contre ce qui se passe *aujourd'hui* est une censure mordante qui aura du moins l'avantage de ne pouvoir être considérée comme le fruit de la passion et d'une aversion personnelle.

H KAINH ΔIAΘHKH.—NOVUM TESTAMENTUM, *curante* J. Fr. Boissonade. 2 vol. in-32, imprimé sur papier vélin; chez Lefèvre, libraire, rue de l'Éperon, n. 6. Prix, 12 fr.

M. Lefèvre, déjà connu par de belles éditions, qui doit l'être surtout par la magnifique COLLECTION DES CLASSIQUES FRANÇAIS qu'il publie en ce moment, soutient très avantageusement sa réputation en donnant cette jolie édition grecque du NOUVEAU-TESTAMENT. Il importoit que le texte de cet ouvrage fût relu avec le plus grand soin, et personne n'étoit plus capable de remplir cette tâche que M. Boissonade, qui nous paroît y avoir apporté toute l'exactitude désirable et possible en pareil cas.

Digitized by Google

Des recours au conseil d'état dans les cas d'abus en matière ecclésiastique; par M. Jauffret, maître des requêtes; brochure in-8°. Prix, 1 fr. 50 cent., et 1 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adrien Leclère et compagnie, quai des Augustins, n. 35.

Jean Bockelson, ou Le roi de Munster, fragment historique, par M. Baston, docteur de Sorbonne. A Paris, chez Gauthier frères et compagnie, libraire, rue Serpente, n. 16; 1 vol in-8°. Prix, 4 fr., et par la poste, 4 fr. 85.

Les souscripteurs aux ouvrages suivants, sont priés de retirer les dernières livraisons qui viennent de paroître à la librairie de la Société typographique de Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 10.

Bible de Vence; 25 vol. in-8. et atlas in-4.

Bible de Genoude; 22 vol. in-8. et 1 vol. de tables.

Dictionnaire historique de Feller; 13 vol. in-8.

Dictionnaire apostolique de Montargon; 15 vol. in-12.

Sermons de Massillon; 13 vol. in-8. portrait.

Les mêmes, 15 vol. in-12, portrait.

La troisième livraison de la *Bibliothèque choisie des Pères de l'église,* par M. Marie-Nicolas-Silvestre Guillon, professeur d'éloquence sacrée, inspecteur de l'académie, prédicateur ordinaire du roi et aumônier de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans; composée des tom. 5e et 6e, viennent de paroître à la même librairie.

Cet ouvrage formera 25 ou 28 volumes in-8, qui paroîtront successivement. Le prix de chaque volume broché, avec couverture imprimée, est de 7 fr.

Digitized by Google

Errata pour le n° de février 1825.

A la page 81, ligne 8, au lieu de, ces mêmes hommes *sentent*, lisez : ces mêmes hommes *vantent*; à la page 84, ligne 29, au lieu de, *où son ami*, lisez : *où son ame*; enfin à la page 85, ligne 22 et 23, retranchez ces mots : *savoir s'il existe ou non.*

Avis. Le prix de la collection de 1824 du *Mémorial catholique* est toujours de 15 fr., et 20 fr. pour l'étranger, par la poste; mais seulement de 12 fr. prise au bureau du Journal.

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
Successeur de Cellot, rue du Colombier, n. 30.

Digitized by Google

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE.

AVRIL 1825.

ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES.

(Premier article.)

Dans l'état où le clergé a été réduit par la révolution, ce n'est que par la vertu et la science qu'il peut reprendre une partie de l'influence qu'il doit avoir pour le bonheur même de la société. Les études ecclésiastiques, si nécessaires dans tous les temps, ont donc aujourd'hui, parmi nous, une plus grande importance qu'elles n'en ont jamais eu. Cependant, il ne faut pas se dissimuler qu'elles ne sont pas encore ce qu'elles doivent être. Pour contribuer, autant qu'il est en nous, à leur perfectionnement, nous soumettrons aux hommes respectables chargés de les diriger une suite d'observations sur les moyens qui nous semblent propres à favoriser leurs progrès. Nous nous occuperons successivement des classes de grammaire, de rhétorique, de philosophie et de théologie. Commençons aujourd'hui par les premières : nous traiterons, dans cet article, de l'étude de la langue grecque.

L'importance de cette étude n'est pas contestée. La langue dans laquelle sont écrits les livres du Nouveau-Testament, la version de l'Ancien par les Septante, et tant d'admirables chefs-d'œuvre des saints Pères, devroit tenir un des premiers

Digitized by Google

rangs dans les études ecclésiastiques, lors même qu'elle ne fourniroit pas d'ailleurs les plus beaux modèles dans tous les genres de littérature. Mais, de nos jours, on a de plus deux motifs très puissants de l'étudier dans les écoles ecclésiastiques.

D'abord, le clergé protestant, qui la cultive avec soin, ne manque pas de s'en faire un titre de supériorité sur le clergé catholique; et de plus, il emploie, en général, ses connoissances dans les langues anciennes à établir un système d'interprétation de la Bible qui tend à en faire disparoître les prophéties, les miracles et les mystères, c'est-à-dire les fondements et les objets mêmes de la foi. Quoique, dans l'état actuel de la controverse avec tous les sectaires, protestants ou philosophes, toutes les discussions sur des points particuliers aboutissent, en dernier lieu, à une question générale, d'où tout le reste dépend, celle de l'autorité en matière de foi, il est cependant utile, il est même nécessaire à l'honneur de la religion de repousser sur tous les points les attaques de l'erreur; et comme la connoissance des langues anciennes est indispensable pour réfuter directement les nouveaux systèmes sur le sens de la Bible, le clergé français, qui dans tous les temps a défendu la religion avec tant de gloire, doit se fortifier plus que jamais dans ce genre d'études, pour remplir ce nouveau devoir du sacerdoce.

En second lieu, la langue grecque étant enseignée aujourd'hui dans presque tous les colléges de l'université, sera bientôt presque aussi répandue que la latine parmi les classes instruites. Elle fait partie de l'éducation de la génération nouvelle, avec laquelle le jeune clergé sera en rapports; et s'il étoit en masse étranger à cette connoissance, il se trouveroit au-dessous de l'instruction commune : infériorité qui nuiroit considérablement au succès de son ministère. L'influence du clergé, humainement parlant, dépend en grande partie de la place qu'il tient dans l'opinion : cela est vrai, surtout dans ce

Digitized by Google

siècle, où l'opinion seule est une puissance. Or, vainement posséderoit-il une solide instruction en théologie et dans les sciences proprement ecclésiastiques: l'opinion ne le juge pas sur ce genre de connoissances, qu'elle n'est pas en état d'apprécier; mais elle le juge sur celles qui font partie de l'éducation générale, et elle exige avec raison qu'il ne reste pas en arrière. Ceci s'applique non seulement aux ecclésiastiques destinés à occuper des places éminentes, mais en général à tous les membres du clergé. Sans doute, la connoissance de la langue grecque n'est pas nécessaire aux curés de village pour faire le catéchisme à leurs paroissiens : mais il est important que le peuple des campagnes considère ses pasteurs comme appartenants à la classe instruite de la nation; et si au contraire une éducation imparfaite leur laissoit ignorer une langue communément enseignée dans les colléges, tandis que le jeune homme de leur village qui auroit fait quelques études seroit, à cet égard, au niveau de l'instruction commune, ce contraste désavantageux les placeroit, dans l'opinion de leurs paroissiens, à un rang trop inférieur à celui qu'ils doivent y occuper. Cet inconvénient n'a pas lieu par rapport aux anciens ecclésiastiques, parcequ'à l'époque où ils ont fait leur éducation cette langue n'étoit pas généralement enseignée dans les établissements d'instruction publique, et que les générations qui leur sont contemporaines sont étrangères elles-mêmes, en grande partie, à ce genre de connoissances. Mais il en sera tout autrement du clergé qui se forme aujourd'hui, comme tout le monde le sentira.

C'est sans doute d'après ces considérations puissantes que les directeurs des écoles ecclésiastiques y ont introduit l'enseignement de la langue grecque. Mais quelle est la méthode la plus propre à donner aux élèves une connoissance solide de la langue, en même temps qu'à hâter leurs progrès ? Est-ce celle des thèmes, ou celle de versions ? C'est ce que nous allons examiner.

Digitized by Google

Remarquons qu'il ne s'agit pas d'adopter l'une exclusivement, puisqu'elles ont l'une et l'autre des avantages qui leur sont propres, et qu'un bon système d'instruction doit réunir; mais il s'agit de savoir quelle est celle qui, à raison de sa plus grande utilité, doit être employée comme le moyen principal de l'enseignement de cette langue.

La meilleure méthode pour apprendre une langue est celle qui se rapproche le plus de la manière naturelle primitive, universelle, dont l'homme apprend le langage; car, dans tous les genres de connoissances, les méthodes n'ont de valeur et de succès qu'en proportion de leur conformité à la marche naturelle de l'esprit. Or c'est en parlant qu'on apprend à parler; et comme dans les colléges on ne parle pas grec, c'est en écrivant cette langue, c'est-à-dire en la *parlant* par écrit, qu'il faut l'apprendre. Cette réflexion si simple suffit pour faire sentir la supériorité de l'usage des thèmes. Entre un élève qui ne fait que des versions et un élève qui s'applique principalement aux thèmes, il y a, pour les progrès, la même différence qu'entre un homme qui se borneroit à entendre parler une langue étrangère, en s'en faisant expliquer les termes, et un autre qui s'habitueroit à la parler lui-même.

On peut rendre cette vérité encore plus sensible, en examinant en détail tout ce que suppose la connoissance d'une langue. Elle suppose, 1° la connoissance des mots dont cette langue se compose, 2° celle de sa syntaxe, 3° celle du génie de la langue, lequel diffère de la syntaxe, en ce que l'une règle la construction pour ainsi dire matérielle des mots, tandis que l'autre comprend certaines formes de la pensée propres à chaque idiome.

D'abord la méthode des thèmes fait que l'élève retient mieux la signification des mots, et par conséquent qu'il apprend plus vite cette partie de la langue. En effet, si toutes les facultés de l'esprit s'enrichissent en proportion de l'activité qu'elles

Digitized by Google

déploient, la mémoire des mots, en particulier, dépend beaucoup des efforts que l'on fait pour les retenir, et qui contribuent à fixer l'attention sur ces mots mêmes. Or, lorsqu'on donne à un élève une version grecque, par exemple, les mots de cette langue ne font d'abord que passer sous ses yeux, s'il prend sa version dans un auteur imprimé, ou, si on la lui dicte, sont tracés par sa plume sans exiger l'application de son esprit. Lorsqu'ensuite il cherche les mots français qui leur correspondent, ce sont ceux-ci, leurs différentes acceptions, leurs nuances diverses qui deviennent l'objet principal de son attention. Au contraire, lorsqu'il doit faire un thème, il est obligé de chercher, de trouver lui-même les mots grecs, de choisir entre les synonymes, de leur donner les désinences de cas, de temps ou de modes; toutes choses qui, en fixant davantage son attention sous plusieurs rapports différents, gravent plus profondément ces mots dans sa mémoire. De plus, il est obligé de les écrire avec réflexion et d'après son propre choix; et voilà encore ce qui contribue puissamment à les lui faire retenir. Il est d'expérience qu'on retient et plus facilement et plus long-temps ce qu'on a écrit avec un certain effort de l'intelligence, que ce qu'on n'a fait que lire ou copier. Pour faire une version, l'élève ne fait que lire les mots grecs ou que les copier machinalement sous la dictée du professeur, et n'écrit avec application de son esprit que les mots français, c'est-à-dire que le travail de l'écriture n'aide sa mémoire que par rapport à la langue qu'il sait; tandis que pour faire un thème, l'élève, qui ne fait que lire ou écrire sans exercice de son esprit les mots français, étant obligé d'écrire avec application et discernement les mots grecs, le secours que ce genre de travail prête à la mémoire sert tout entier à retenir les mots de la langue qu'il veut apprendre.

Quant à la connoissance de la syntaxe, l'usage des thèmes a d'une part des avantages qui lui sont propres, et participe,

Digitized by Google

de l'autre, à ceux des versions. Dans l'une et l'autre méthode, on est obligé de donner d'abord aux élèves une connoissance préliminaire des principales règles grammaticales de la langue qu'ils apprennent : mais ensuite, en les occupant de versions, on ne peut que leur faire remarquer ces règles pratiquées par les auteurs qu'ils ont entre les mains, tandis que le travail des thèmes les oblige à les *réduire eux-mêmes* en pratique : dans le premier cas, ils voient des exemples; dans le second, ils cherchent à en faire. Leurs essais, leurs fautes, celles de leurs condisciples, les diverses constructions employées par plusieurs élèves, donnent au professeur un plus grand nombre d'occasions de fixer leur attention sur les règles, et exercent davantage leur application : d'un autre côté, la méthode de dicter aux élèves les *thèmes corrigés* vient ajouter à ces avantages ceux des versions, puisqu'elle met sous les yeux des élèves les modèles qu'ils doivent suivre; et le contraste de leurs fautes avec les phrases de l'auteur grec, ainsi que le plaisir de s'être rencontrés avec lui sur plusieurs points, font qu'ils remarquent mieux alors ce qu'il falloit faire et ce qu'il falloit éviter. C'est pour cela qu'il nous semble qu'on doit attacher une grande importance aux *thèmes corrigés*, pourvu qu'on ne se borne pas à les leur dicter, mais qu'on ait soin de leur faire confronter leurs compositions avec le texte de l'auteur qui a fourni le sujet du thème. Ainsi, en comparant les avantages des deux méthodes, celle des versions, qui fait remarquer aux élèves les règles de la syntaxe dans les auteurs, et celle des thèmes, qui, leur offrant le même résultat au moyen des *corrigés*, les oblige de plus à mettre eux-mêmes ces règles en pratique, on est en droit de conclure que, suivant qu'on les exercera principalement à l'une ou à l'autre, leurs progrès seront dans la même proportion que le seroient, dans un autre genre de travail, ceux de deux ouvriers dont l'un s'appliqueroit à considérer le mécanisme d'une montre, tandis

Digitized by Google

que l'autre ne se borneroit pas à l'examiner, mais de plus essaieroit d'en faire une lui-même.

Les réflexions que nous venons de faire par rapport à la syntaxe s'appliquent également à la connoissance du génie de la langue, puisque les versions ramenant toujours les élèves à penser en français, tandis que les thèmes les accoutument en penser en grec, les formes de la pensée particulières à cette langue deviennent pour eux, non pas seulement l'objet d'une simple connoissance, mais une habitude de leur propre esprit.

Les trois avantages de l'usage des thèmes que nous venons de remarquer sont tellement sensibles, qu'à une époque où une innovation imprudente commençoit à le faire négliger, Rollin, quoique influencé par les idées nouvelles, qui prévaloient dès lors dans l'université, ne put s'empêcher de les reconnoître et de les avouer. « La composition des thèmes, dit-il, » rend les jeunes gens plus exacts, les oblige à *faire l'ap-* » *plication des règles*, les accoutume à écrire correctement, » les *familiarise davantage avec le grec*, et leur donne *plus* » *de connoissance du génie de la langue.* »

Nous sommes loin de nier, nous le répétons, que les versions aient des avantages qui leur soient propres, surtout dans les classes supérieures, où les élèves sont dans le cas d'apprécier les beautés du style des auteurs; et si nous ne nous étendons pas ici sur ces avantages, c'est qu'ils sont aujourd'hui assez généralement sentis, et que nous avons au contraire à combattre les préjugés modernes contre la méthode des thèmes. Pour résumer en peu de mots ce qui vient d'être dit à ce sujet, nous ajouterons que les thèmes et les versions n'étant qu'une traduction d'une langue dans l'autre, les versions forcent les élèves à manier davantage la langue française, et les thèmes concentrent plus l'attention et l'activité de leur esprit sur la langue grecque; et voilà pourquoi l'on

Digitized by Google

a souvent remarqué que la traduction des ouvrages écrits dans une langue étrangère est un excellent exercice pour perfectionner son style dans sa propre langue, et par la même raison la traduction en une langue étrangère est la seule méthode pour la bien apprendre.

Aussi ce n'est pas une assertion nouvelle que nous soutenons ici, nous ne faisons que rapppeler une méthode qui a pour elle l'autorité de l'expérience. A l'époque de la renaissance des études littéraires en Europe, époque qui fut bientôt si fertile en savants hellénistes, l'usage des thèmes grecs fut universellement adopté par les universités et les autres corps enseignants. Les jésuites surtout, si bons juges en cette sorte de matière, l'établirent dans tous leurs colléges, et c'est à eux que l'on doit le premier dictionnaire latin-grec qu'ils publièrent pour cet objet. Toutefois la méthode reçue alors de faire les thèmes grecs sur du latin avoit le grave inconvénient de compliquer les difficultés de cet utile exercice. C'étoit cet inconvénient qu'il falloit réformer, au lieu d'abandonner la méthode elle-même. Mais bientôt le dix-huitième siècle arriva avec un esprit de dédain pour tout ce qui étoit ancien, et la manie de se jeter dans des routes nouvelles, sans consulter les leçons de l'expérience. On commença par proscrire la composition des thèmes grecs, et l'on finit par appliquer les mêmes idées au latin. S'il avoit été possible de les appliquer au français, en peu de temps on en seroit venu en France à ne plus savoir ni écrire ni parler aucune langue. Les bons esprits remarquèrent les funestes résultats de cette innovation, et vers la fin du dernier siècle, un de nos plus habiles hellénistes, l'abbé Auger, attribuoit à la suppression des thèmes la décadence des études grecques dans nos écoles. « S'il » est permis, dit-il, de se citer soi-même en exemple, je dirai » ce que j'ai éprouvé et ce que j'éprouve tous les jours. Quoi- » que depuis trente ans j'aie fait une étude particulière de la » langue grecque, que j'aie traduit beaucoup d'ouvrages, que

Digitized by Google

»j'en aie lu quelques uns, je reconnois que je n'ai et n'aurai »jamais le sentiment familier de cette langue que j'avois de la »langue latine au sortir des classes. Quelle en est la raison ? »c'est sans doute que je n'ai pas étudié le grec dans les classes »comme j'y ai étudié le latin. Je l'ai déjà dit plus d'une fois, »et je le répèterai encore, je désirerois que dans les études »on fît marcher de front les langues grecque et latine, qu'on »les comparât l'une avec l'autre, et toutes les deux avec le »français, de sorte que le fruit du cours entier des études fût »une connoissance des trois langues aussi parfaite qu'il est »possible de l'acquérir.... Les versions et les explications sont »la voie la plus facile, mais la *plus longue;* je prétends même »que par cette voie *on n'arrivera pas au but.* Les thèmes et »les compositions sont la voie la plus difficile, mais *la plus »courte, la seule sûre, la seule infaillible ;* et je soutiens, »*d'après l'expérience,* qui, dans cette partie comme dans »toutes les autres, est le grand maître, *qu'on saura plus de »grec et de latin par le thème en deux mois qu'en deux »ans par la version seule.* J'ai vu plusieurs professeurs de »l'université, dont j'estime le jugement et les connoissances, »penser absolument comme moi. Je ne doute pas que les »autres, éclairés par l'expérience, ne pensent de même. »

L'expérience, qu'invoquoit cet estimable savant, a effectivement ramené les esprits à des vues plus saines. Lorsqu'on s'efforça, au sortir des troubles de la révolution, de restaurer les études classiques, on revint, pour le latin, à la méthode des thèmes ; mais quoique on eût les mêmes raisons d'en introduire de nouveau l'usage dans l'enseignement de la langue grecque, on ne put pas effectuer en même temps cette amélioration importante, parcequ'on manquoit des ouvrages classiques nécessaires pour cet objet. Comme on ne vouloit pas rétablir l'usage de faire les thèmes grecs sur du latin, usage dont les inconvénients étoient reconnus, les dictionnaires latins-grecs dont on se servoit autrefois, et les autres livres

Digitized by Google

élémentaires composés d'après le même système d'enseignement, ne pouvoient être à cet égard d'aucun secours. Il devenoit indispensable de composer un dictionnaire français-grec, des cours de thèmes en français avec le cours des *thèmes corrigés* en grec. Ces trois ouvrages, si nécessaires pour cette partie des études, ont été enfin publiés dans le courant de l'année dernière.

Trois professeurs distingués des colléges de Paris, M. Planche, déjà connu par son dictionnaire grec-français, M. Alexandre et M. Defaucompret, ont réuni leurs travaux et leurs connoissances pour faire le premier dictionnaire français-grec qui ait paru jusqu'ici (1). Cet ouvrage est composé sur le plan des meilleurs dictionnaires français-latins, et enrichi d'un vocabulaire de noms propres, et d'une table très complète de tous les verbes irréguliers ou difficiles. Les noms que nous venons de citer suffisent pour garantir le soin, l'exactitude et le goût qui ont présidé à la composition de cet excellent ouvrage.

Un autre professeur a rendu aussi un important service en publiant un cours de thèmes grecs, fort utile et même indispensable pour atteindre le but qu'on s'est proposé. Le libraire qui a la propriété de cet ouvrage ne livre le *corrigé des thèmes* qu'à MM. les professeurs, pour des raisons qu'il est aisé d'apercevoir. Ce cours de thèmes est composé de telle manière qu'un professeur qui ne feroit que commencer l'étude de la langue grecque, pourroit néanmoins exercer ses élèves à ce genre de composition, en prenant seulement sur eux quelques jours d'avance. Une *méthode grecque*, publiée par M. Alexandre, l'un des principaux auteurs du dictionnaire, contribue extrêmement à en faciliter l'usage, et complète cette utile série d'ouvrages élémentaires désirée depuis longtemps.

(1) A Paris, à la librairie classique-élémentaire, rue du Paon, n° 8, où se trouvent également les autres ouvrages indiqués dans cet article.

Digitized by Google

Dès qu'ils ont paru, le conseil royal d'instruction publique s'est empressé de les adopter, et d'établir l'usage des thèmes grecs dans les colléges, et sans doute il se hâtera d'encourager par des prix un genre de composition dont il a su apprécier les avantages. Mais il importe surtout, pour le perfectionnement des études dans les écoles ecclésiastiques et pour l'honneur même de ces établissements, qu'elles s'empressent de donner aussi l'exemple de ce retour à une méthode consacrée par l'expérience, et qu'elles en recueillent les fruits. Appuyés sur les raisons que nous avons exposées et sur les autorités qui les confirment, nous ne craignons pas de prédire que les écoles qui l'auront adoptée apercevront au bout de très peu de temps ses résultats dans les progrès de leurs élèves, et que si quelques établissements d'instruction restoient étrangers à cette méthode, leur foiblesse dans les études grecques, comparée à la force de ces études dans les écoles où la composition des thèmes grecs auroit été rétablie, leur laisseroit bientôt le regret de n'être plus au niveau de l'enseignement général.

A.

Digitized by Google

DE L'USAGE RÉVOLUTIONNAIRE QUI AUTORISE LES SÉCULIERS A PRONONCER DES DISCOURS AUX INHUMATIONS.

A mesure que le christianisme s'affoiblit parmi nous, on essaie de le remplacer par je ne sais quelle religion civile, simple dans ses rites qui ne sont que des phrases, et plus simple encore dans ses dogmes, puisqu'elle ne demande à personne ce qu'il croit, mais ce qu'il ne croit pas; genre de symbole qui a un merveilleux attrait pour la raison de nos grands philosophes et de nos grands politiques à *idées positives*. Tout le monde, dans cette religion, est prêtre, ou peut l'être quand il lui plaît; ce qui, en prévenant les inconvénients et les dangers d'un sacerdoce exclusif, est d'un agrément infini pour une foule de gens, amis du trône, comme membres du peuple-souverain, et non moins amis de l'autel, comme membres du peuple-pontife. Il est vrai que jusqu'à présent on ne les a guère vus *célébrer* qu'au Père Lachaise. Leur culte est le culte des cimetières, et ce n'est cependant pas la religion des tombeaux: c'est tout simplement une façon d'hommage oratoire rendu aux qualités du défunt, et consigné, *ne varietur*, sur un morceau de papier que l'*officiant* tire de sa poche, lorsque la croix des chrétiens a disparu. Cette scène bizarre a été, dit-on, renouvelée récemment aux obsèques de madame Dufresnoy (1); et, à cette occasion, il nous semble utile de reproduire les réflexions que faisoit, il y a peu d'années, sur cet indécent usage, un écrivain qui honore la France et notre

(1) Plus récemment encore..... cinq discours, *seulement*, viennent d'être prononcés sur la tombe d'un professeur de l'école de médecine; M. Béclard

Digitized by Google

siècle par son caractère et par son talent. Nos lecteurs nous sauront gré d'enrichir le *Mémorial* de ce morceau vraiment remarquable.

« A cette époque de malédiction où Dieu s'étoit retiré de nous, où les solennités du temple avoient cessé devant les folies de la Raison, alors, celui qu'on laissoit finir de mort naturelle étoit porté solitairement au cimetière comme à une voirie, dans un cercueil sur lequel étoit jeté un linceul aux trois couleurs. On rayoit son nom des registres de l'état civil de la section : c'étoit tout.

» Lorsque les temps furent moins mauvais, quelques parents, quelques amis, se hasardèrent à accompagner les restes de leurs amis, de leurs proches ; enfin on en vint, sous le directoire, à prononcer quelques discours sur la tombe des morts.

» Jusque là il y avoit méprise : à défaut de culte catholique, on pouvoit en quelque façon se croire autorisé à suppléer ses prières, ses cérémonies ; à ne pas souffrir qu'on recouvrît de terre pour jamais un père, une sœur, une épouse, sans lui laisser un dernier souhait que l'église ne pouvoit faire entendre alors. C'étoit une erreur pieuse.

» Bonaparte vint ensuite, qui rappela le culte exilé. Il fallut bien s'accoutumer à entendre la voix de l'église ; mais au cimetière, la philosophie lui disputoit son ministère ; et le prêtre n'avoit pas cessé de parler, qu'elle s'emparoit de la parole comme pour contester la vie à venir, et assurer le néant au néant.

» Depuis la restauration, cet étrange usage s'est maintenu, et l'on ne voit guère d'inhumation, au moins de personnages un peu remarquables, où des orateurs funèbres, délégués ou d'office, ne se chargent de l'éloge du défunt, très-empressés de prendre la parole dès l'instant que le prêtre s'est tu. Observez que ce n'est pas l'intention que je blâme ici ; mais la chose me paroît blâmable à plus d'un titre, et très digne d'un

Digitized by Google

temps qui a déplacé toutes les notions, lorsqu'il ne les a pas perdues. Car enfin, quel est votre dessein, quand vous succédez, orateur profane, à l'orateur sacré ? Est-ce un devoir chrétien dont vous pensez vous acquitter ? Mais le prêtre vient de le remplir pour lui, pour vous et pour tous les assistants, avec mission expresse de l'église. Alors même que vous pourriez espérer de parler plus convenablement qu'il n'a fait, encore vous faudroit-il qualité pour parler, autorité pour vous faire écouter. N'est-ce pas plutôt l'orgueil vivant qui songe à briller devant un mort ? Eh bien ! que louera-t-il ? Les qualités du défunt, sa naissance, son savoir, son esprit, ses vertus, peut-être ses erreurs et ses crimes. Il parlera comme si l'objet du panégyrique pouvoit l'entendre et se repaître de ses éloges; ou plutôt il parlera peut-être moins pour satisfaire une douleur qui veut s'épancher, que pour qu'on dise qu'il a bien parlé. Mais il a beau s'étudier, son éloquence est froide comme son héros; car elle ne lui a pas été donnée de Dieu, cette puissance de consoler un fils du dernier départ d'une mère qui *ne rentrera plus jamais dans sa maison* (1). Non, il n'appartient qu'à l'homme du sanctuaire de consoler ceux qui restent de ceux qui s'en vont, de parler d'éclatantes dignités devant celui qui n'a plus qu'une bière, des vertus d'ici-bas devant celles de là haut, parcequ'il abat les premières devant les autres, et que, s'il s'humilie jusques aux grandeurs selon le monde, c'est toujours pour se relever jusques aux grandeurs selon le ciel. Ainsi, quand Louis-le-Grand eut fermé les yeux, nulle autre éloquence que celle de l'apostolat n'eût trouvé ces admirables paroles, enfin *Dieu seul est grand*, parcequ'il n'y a de consolation pour ceux qui pleurent, que le langage de celui qui a promis la félicité aux larmes, et que son interprète avoué est l'Église.

» Pour moi, je ne conçois pas ce que l'on peut trouver à dire

(1) Job, cap. VII, v. 10.

Digitized by Google

après elle; et si l'on est bien touché, je le conçois encore moins. Que dans son cabinet, loin de ce dernier spectacle que donne l'ami ou le parent qu'on regrette; que là, dis-je, on trouve de ces paroles qui, nées d'une douleur véritable, la communiquent aux autres, je le comprends : mais que dans un cimetière, au milieu de ce funèbre cortége, lorsqu'une seule planche vous empêche d'apercevoir ce parent, cet ami, que l'on trouve des paroles, des ornements, c'est ce qui me confond et me surpasse.

» Au reste, ces discours hors de lieu, l'autorité séculière pourroit, à mon avis, les interdire, puisque la religion de l'état est la religion catholique. Mais qu'est-ce qu'on interdit aujourd'hui dans l'intérêt de l'état et de la religion ? la morale religieuse, comme tous les moyens termes, est si complaisante ! Je n'entends pas dire que les protestants prononcent des discours après celui du ministre; et quand cela seroit, en voudroit-on faire une autorité pour les catholiques ? Les cultes sont libres, dira-t-on. Fort bien; mais quel est le vôtre ? et d'où vient c'est usage jusque là inconnu à l'Église ? Mais cet usage, pourquoi l'autorité ecclésiastique le tolèreroit-elle ou ne le censureroit-elle que par son silence ? Ce seroit excéder les bornes posées à sa juridiction, et sa police intérieure ne lui appartient-elle plus? Je dis la police intérieure, parceque je suppose que le cimetière est de l'Église, en ce qui concerne les obsèques des catholiques. Et qu'on n'allègue point ici la tolérance des cultes, à moins qu'on ne traduise tolérance par intolérance; c'est au nom même de la première (puisqu'on ne veut pas au nom de la religion et de la société) que l'Église catholique doit être maîtresse chez elle en ce qui ne blesse pas les autres communions ou cultes divers protégés par nos lois civiles, lesquels doivent, il est juste, être aussi maîtres chez eux. Il est bien temps de s'expliquer là-dessus, et qu'on sache enfin si l'on veut, ou non, la religion dans la religion, et la monarchie dans la monarchie. Lequel faut-il

Digitized by Google

croire, lorsqu'on voit, par exemple, l'élection d'un régicide réfléchi, d'un régicide *de droit*, et dans le même temps, la cérémonie expiatoire pour une reine égorgée ; est-ce à dire que d'un côté on révère la victime, quand de l'autre on élève le bourreau ? Étrange société que celle qui n'honore des rois que leurs os, et qui pense apparemment qu'il n'y a qu'à tuer ses maîtres, et qu'on en est quitte ensuite pour un service funèbre ! Étrange société qui prend des précautions sanitaires contre la peste qui tue les hommes, tandis qu'elle ouvre ses bras à la peste qui tue les sociétés ! Dernier et inévitable terme d'une philosophie qui ne s'est proposé d'autre fin que la matière ; d'un siècle qui se sent mourir, et qui n'en convient pas.

» Au reste, je le répète, si je blâme les discours des séculiers aux funérailles, mon blâme ne s'adresse qu'à l'inconvenance de l'oraison, et point à l'intention de l'orateur. Vous avez composé un discours, un panégyrique ; hé bien, publiez, prononcez même, si vous voulez, ce panégyrique, ce discours ; prononcez-le, mais partout ailleurs : ce n'est pas ici sa place. Les journaux, les recueils, les athénées vous sont ouverts. Et voyez que le prêtre a grand soin de s'éloigner au plus vite, dès que la cérémonie de l'église est finie, et que le spectacle du monde commence, comme s'il craignoit d'autoriser par sa présence un usage que l'Église méconnoît, comme nous avertissant par là que tout est dit, et que le reste est profane. Bien lui prend quelquefois de hâter le pas, il entendroit un étrange langage. N'avons-nous pas ouï mêler l'éloge d'un régicide, de Chénier, à l'éloge d'un grand poëte, qui, dans ses vers fidèles, avoit gémi sur la cendre et sur l'exil de ses rois : car l'indifférence entre la vertu et le crime, voilà, quoique l'on se débatte, l'égalité de la philosophie moderne. O siècle indifférent et parleur ! que nous importent la religion, la monarchie ; qu'importent les assassinats sur les autres et sur soi ! Nous avons le code électoral et les discoureurs sur les tombeaux.

Digitized by Google

» Croyez-moi, laissez la religion faire seule ces funèbres honneurs : aussi bien vous lui succédez mal ; car enfin, comme l'église, le cimetière est bénit. Or, vous entreroit-il dans la pensée de prendre la parole à l'église, après une oraison funèbre, sous prétexte, ou de soulager votre affliction, ou de célébrer quelque vertu du défunt, qui auroit échappé à l'orateur? Certainement, ni vous ne l'oseriez, ni on ne le souffriroit, du moins aujourd'hui. Êtes-vous chrétien, ne l'êtes-vous pas? Si vous êtes chrétien, vous ne mettrez point votre parole après la parole de Dieu. N'êtes-vous pas chrétien ? alors que venez-vous faire aux obsèques d'un chrétien ? N'êtes-vous rien? respectez alors ceux qui sont quelque chose, et soyez tolérants si vous n'êtes croyants. Que si le premier laïque venu peut haranguer au cimetière, on en viendra à vouloir étaler son éloquence dans une église, à travestir les priviléges du sacerdoce ; que sais-je? comme à un décès, on voudra discourir à un mariage, à un baptême ; et après avoir mis les sacrements de l'église dans une mairie d'arrondissement, on mettra l'arrondissement dans une église(1). Il paroît qu'on n'usurpe pas assez sur le temps, et l'on veuts'essayer aussi sur l'éternité. Ainsi la sépulture même ne sera pas défendue contre les invasions civiles et philosophiques ; et l'on ira y chercher une corruption pire que celle des cadavres que l'on éloigne de nos villes avec tant de soin. Quoi de plus naturel ! plusieurs veulent des spectacles, des émotions fortes, telles qu'il en faut aux peuples dégradés ; et ils viennent indifféremment les chercher à la cour d'assises, aux boulevards ou au cimetière. Ils ne comprennent pas plus la mort qu'ils ne comprennent la vie ; et

(1) Autrefois la religion, mère et tutrice de la société, enregistroit et gardoit seule les actes des trois termes de l'homme en société ; et jamais depuis, ces registres n'ont été si régulièrement tenus, au témoignage des administrateurs dignes de ce nom. Il est vrai aussi qu'autrefois on n'avoit pas songé au sacrement de l'adultère, ni à proposer deux grandes primes aux naissances et aux décès, la débauche et l'incrédulité.

Digitized by Google

nous en avons vu battre des mains pendant les discours comme on fait au mélodrame. La catastrophe véritable n'a rien qui les remue autrement que la catastrophe représentée; et cette terre jetée pour jamais sur la tête d'un homme comme eux n'obtient d'eux qu'une brute curiosité. Surtout n'allez pas invoquer le respect pour le lieu, pour la croix, pour le prêtre, pour celui qui est là couché dans son dernier lit : on vous regarderoit avec surprise, peut-être avec des risées; on est au spectacle.

» Il est vrai que le siècle a pourvu à ce que l'enceinte des funérailles n'offrît que des images riantes. Un cimetière à Paris est un lieu ravissant. Partout des arbustes variés et en fleurs, des monuments de marbre ou de pierre de toute couleur, de toute architecture, et si élégamment sculptés qu'il ne semblent là que pour orner un magnifique jardin anglais. Partout des inscriptions, des épitaphes variées comme le polythéisme. On croiroit que nous vivons sous la religion de Jupiter, de Vénus et de Mercure, c'est-à-dire de toutes les passions et de tous les vices; ou plutôt c'est la religion du néant.

» A peine quelques croix çà et là se cachent derrière les massifs de verdure, comme les aspects hideux que l'art de nos dessinateurs dérobe à la vue dans nos jardins. On veut tromper la mort: c'est tout ce qui reste à tenter à ce siècle aride, après nous avoir détrompés de la vie; et puisque ses doctrines aboutissent au pistolet et à la rivière, il étoit bien juste qu'il fît du cimetière une promenade riante à l'usage des athées qui ne se sont pas encore tués.

» Concluons. J'ai signalé une inconvenance grave (je ne veux pas dire un scandale), et ce n'est point à l'autorité que je la défère; l'autorité a pris son parti sur les inconvenances et les scandales: c'est donc aux honnêtes gens, et les honnêtes gens n'ont presque toujours besoin que d'être avertis pour reconnoître un abus là où l'habitude ne laissoit voir qu'un usage indifférent; et, dans un siècle et dans un pays

Digitized by Google

où l'on ne fait pas plus de façon avec la spiritualité qu'avec la matière; où les égards pour les religions vont à bannir du code la religion; dans ce pays et dans ce siècle, il ne faut pas se fatiguer de faire tête aux envahissements de cette philosophie mortelle, qui, non satisfaite des enseignements dont elle nous a accablés, pour dernière munificence nous réserve l'athéisme et le régicide enseignés sur des tombeaux. »

M. le marquis de Coriolis-d'Espinouse.

LOIS FRANÇAISES

SUR LES SUCCESSIONS.

UNIVERSITY OF OXFORD LIBRARY

Un des derniers numéros de *la Revue d'Édimbourg* contenoit, sur les lois françaises relatives aux successions, un article d'autant plus remarquable, que les auteurs de cet ouvrage périodique tiennent, comme on sait, au parti qu'on a long-temps appelé révolutionnaire, et qu'on appelle aujourd'hui libéral. Mais *si la Revue d'Édimbourg* a des principes communs avec les journaux libéraux de la France, elle a ceci de particulier qu'elle est en général rédigée par des hommes de talent. Sous ces deux rapports il est curieux de connoître comment la partie si importante de notre législation, qui concerne la transmission des propriétés par voie de succession, est jugée en Angleterre, dans ce pays que tous les jours on nous cite comme modèle.

Après quelques réflexions sur les substitutions, l'auteur de l'article continue ainsi :

« Il résulte des principes que nous venons d'établir, qu'il doit être permis à chaque individu de léguer sa propriété à

Digitized by Google

qui il lui plaît, pourvu que l'héritier soit vivant à l'époque où le testament reçoit son exécution. Cette restriction nous semble la seule qu'on doive mettre au droit de tester. Il est impossible d'aller plus loin, de forcer, par exemple, un individu à laisser une plus grande portion de sa fortune à l'aîné de ses enfants, ou à la partager entre eux également, sans occasioner les résultats les plus funestes; et, quoique nous soyons pleinement convaincus que toute tentative pour régler les successions par des lois et des dispositions coactives doit amener de fâcheuses conséquences, nous ne sommes pas moins convaincus que le droit de primogéniture ou la coutume de laisser la totalité ou la plus grande partie des propriétés paternelles immobilières au fils aîné, à l'exclusion de ses frères et sœurs, est une bonne coutume, et qui produit les plus grands avantages. Les préjugés de quelques philosophes politiques contre le droit de primogéniture ne nous paroissent reposer sur aucun fondement solide. Le docteur Smith dit que « c'est une coutume qui, afin d'enrichir un des enfants, réduit tous les autres à la mendicité.» (Tome II, p. 84.) Mais loin de partager cette opinion, nous ne pouvons nous empêcher de penser que c'est au contraire à cette coutume même que l'Europe moderne est redevable de son industrie, de sa richesse, de sa liberté et de sa civilisation; et que si on l'abolissoit pour établir à sa place un système de partage égal des propriétés territoriales, tous les enfants des propriétaires, les aînés comme les cadets, seroient réduits comparativement à un état de pauvreté, en même temps que la prospérité des autres classes diminueroit considérablement. Heureusement c'est ici une question (et dans toute la science de l'économie politique, il n'en est point d'une plus grande importance pratique) sur laquelle nous ne sommes pas forcés de raisonner d'après des principes purement spéculatifs, mais que nous pouvons juger d'après une expérience qui se fait sous nos yeux. Nous avons été long-temps témoins des effets du droit

Digitized by Google

de primogéniture, appliqué à la succession des propriétés territoriales. Dès le commencement de la révolution française, on abolit par une loi tous les règlements antérieurs et toutes les coutumes relatives aux successions, et l'on établit un système de partage presque égal entre les enfants. Il y a maintenant plus de trente ans que cette loi est en vigueur, et l'on a eu un temps suffisant pour observer son action et ses effets. Il est bon que le résultat de cette expérience intéressante et gigantesque soit généralement connu; et nous croyons ne pouvoir employer d'une manière plus utile quelques pages de ce recueil qu'en communiquant à nos lecteurs et au public les renseignements que nous possédons sur cet objet. Nous nous trompons fort s'ils ne suffisent pas pour détruire toutes les objections contre le droit de primogéniture, et toujours montreront-ils combien funeste est la tentative d'introduire forcément un système de partage égal.

« Selon les lois de succession qui existent maintenant en France, une personne qui n'a qu'*un* enfant est libre de disposer de la *moitié* de ses biens comme il lui plaît, l'enfant héritant de *droit* de l'autre moitié; si une personne a *deux* enfants, il ne lui est permis de disposer que du *tiers* de ses biens; et si elle a plus de deux enfants, les *trois quarts* des biens doivent être partagés également entre eux, un *quart* seulement est laissé à sa libre disposition, soit pour accroître la portion d'un enfant préféré, soit pour le laisser à un étranger.

» Quand le père meurt intestat, ses biens sont partagés également entre tous ses enfants, sans égard au sexe, ni à l'âge.

» Le but de cette loi étoit de renverser les fondements de l'ancienne aristocratie féodale, et comme le pouvoir et l'influence de l'aristocratie dépendent toujours principalement de l'étendue de ses propriétés, la loi dont nous parlons étoit parfaitement conçue pour atteindre ce but. Il est rare cependant qu'une loi adaptée à des circonstances particulières puisse être mainte-

Digitized by Google

nue avec avantage comme une règle générale et durable chez une nation. A propos de quelques lois d'Henri VII, lord Bacon dit qu'on peut le considérer comme le plus grand législateur qu'ait eu l'Angleterre après Édouard I^er^, et cela parceque « ses » lois sont profondes et non vulgaires, *qu'elles n'ont pas été* » *faites pour une occasion particulière, pour le présent,* » mais que ce sont des lois de providence pour l'avenir, desti- » nées à rendre ses peuples de plus en plus heureux, à la ma- » nière des législateurs des temps anciens. »

« Admettant pour le moment, ce dont nous sommes loin d'être persuadés, qu'il fût d'une sage politique, non seulement de dépouiller la noblesse de ses priviléges oppressifs, mais encore de la forcer à subdiviser ses propriétés, personne ne prétendra certainement qu'une loi instituée pour cet objet dût servir de régle permanente et universelle pour les successions de toutes les propriétés en France. Cette loi, considérée sous un point de vue général, semble sujette à infiniment plus d'objections que l'établissement d'un système de substitutions inviolables. En disposant avec un pouvoir si étendu et si exclusif des fruits de l'industrie et de l'économie d'un homme, elle doit sans aucun doute affoiblir les motifs qui portent à accroître sa fortune, tandis qu'en plaçant *tous* les enfants dans une indépendance presque entière de leurs parents, elle doit produire à l'égard de *toute* la famille les effets nuisibles que le système de substitutions a par rapport à un seul enfant. Si cette loi ne s'étoit appliquée qu'au cas où un homme meurt intestat, peut-être n'eût-ce pas été la peine de s'en occuper, quoiqu'en ce qui concerne la propriété territoriale, nous ne pensons pas que jamais elle puisse être regardée comme une règle sage. Tout système qui a pour objet d'établir forcément un partage égal des propriétés foncières doit de toute nécessité produire un trop grand accroissement de la population agricole, et en même temps diviser ces propriétés en des portions trop petites pour qu'elles offrent aux familles une occupation suffisante, et pour

Digitized by Google

qu'elles soient cultivées selon le meilleur mode et le plus économique.

« Tout le monde a remarqué l'extrême penchant qu'ont tous les hommes à embrasser l'état de leurs pères; et si cela est vrai en général, ce l'est particulièrement pour tous ceux qui sont élevés à la campagne. Or, l'existence d'une loi qui force le père à partager sa propriété également entre ses enfants fournit à chacun d'eux les plus grandes facilités possibles pour suivre cette inclination naturelle, elle donne à un plus grand nombre d'individus le pouvoir de continuer le genre de vie auquel ils sont faits dès l'enfance, et que leur rendent cher tous ces souvenirs de la jeunesse, qui ont sur nous une si forte influence. Quand la famille est très nombreuse, ou quand la portion de l'héritage paternel qui échoit à chaque enfant ne suffit pas pour les maintenir dans un état à peu près semblable à celui de leur père, quelques uns des plus aventureux seront probablement disposés à vendre leur part, et à s'engager dans une autre carrière; mais le plus souvent ils continueront de vivre sur les petites propriétés qui leur sont venues de leurs ancêtres, et de divisions en divisions, de subdivisions en subdivisions, on arrivera au moment où la terre sera morcelée en petites parcelles, et couverte d'une population agricole, privée également et des moyens et du désir de s'élever dans la société.

« L'institution ou la coutume du droit de primogéniture, en donnant toute la terre au fils aîné, force les autres à quitter le toit paternel, et les rend dépendants, pour leur avancement dans le monde, de l'exercice de leurs talents et de leur industrie. Nous convenons que l'institution du droit de primogéniture tend à produire dans les fils aînés des habitudes de paresse et de dissipation; mais, sous un système tel que celui qui est maintenant établi en France, quelques uns des plus puissants motifs qui portent au travail et à l'économie sont ôtés non seulement à l'un des enfants, mais à *tous*. Quand

Digitized by Google

la propriété du père *doit* être divisée, tous ses héritiers savent, dès leur plus tendre enfance, qu'ils seront sans efforts et sans travail à l'abri du besoin, et l'on ne sauroit douter que ce sentiment de sécurité n'ait une tendance directe à paralyser leur activité, et à rendre les enfants infiniment moins entreprenants qu'ils ne l'eussent été s'ils avoient su que leur état dans la société dépendroit presque entièrement de ce qu'ils feroient pour eux-mêmes, n'ayant rien ou que peu de chose à attendre de leurs parents. Ce n'est pas à ceux qui sont nés dans l'abondance, mais à ceux qui, ayant été nourris dans la dure école de la pauvreté, se sont élevés par eux-mêmes, que le genre humain est redevable de presque toutes les inventions et des perfectionnements, qui ont si fort étendu l'empire de l'esprit sur la matière, et contribué au bonheur général des hommes. Quoique le barreau soit en Angleterre la route du pouvoir et de la fortune, on a souvent remarqué qu'à peine citeroit-on un seul exemple d'un individu possédant cinq cents livres sterling de revenu patrimonial qui y ait figuré avec éclat, et l'on en peut dire autant de la plupart des autres professions.

» On observe en faveur de la division égale des propriétés foncières entre tous les membres d'une famille, que ce mode de partage est établi pour les fortunes mobilières des négociants, des manufacturiers, etc., sans qu'on ait remarqué qu'il en résulte de mauvais effets; mais il n'existe presque aucune analogie entre ces deux cas. Les enfants d'un négociant ou d'un banquier, qui ont partagé également la fortune de leur père, peuvent en s'associant, s'il leur plaît, continuer son commerce avec le même avantage; chose impossible pour les enfants d'un propriétaire foncier. Les terres ne peuvent être cultivées avantageusement par des compagnies qui mettent des fonds en commun. Divisez une terre par portions égales entre les enfants, tous abandonneront bientôt la maison paternelle, à l'exception de l'aîné, et en

Digitized by Google

général il y aura autant de demeures différentes et de familles que d'enfants. La dégradation dans les idées de toutes les classes sur la manière de vivre honorablement selon son état, seroit probablement une des plus tristes suites de l'établissement d'un pareil système. L'institution du droit de primogéniture, en donnant à l'aîné presque toute la propriété du père, non seulement contraint les plus jeunes enfants à devenir industrieux, mais les excite au plus haut degré à chercher les moyens de sortir de l'espèce d'abaissement où ils sont placés par comparaison avec leur frère aîné. Nous inclinons aussi fortement à penser que l'espèce de magnificence et d'éclat qui environne nos grands propriétaires fonciers sert puissamment à entretenir l'esprit d'industrie et d'entreprise dans les classes mercantiles et manufacturières, qui ne croient jamais avoir acquis une fortune suffisante, jusqu'à ce qu'elles puissent rivaliser avec eux de luxe et de splendeur. Otez ces grandes propriétés, tout s'établira d'après un niveau qui baissera sans cesse. »

(*La suite à un numéro prochain.*)

Kormczaja Kniga, ou *Recueil du droit canonique de l'église russe.*

Tel est le titre d'un ouvrage ancien, réimprimé à Moscou en l'année 1816 : les principes de doctrine et les assertions historiques qu'il renferme sont encore avoués aujourd'hui par le clergé russe. Nos lecteurs, sans doute, nous sauront gré de leur en donner quelques extraits; il n'est rien moins qu'indifférent de connoître comment une église qui renferme trente-six millions de chrétiens a justifié jusqu'ici son schisme avec l'église catholique. Écoutons parler l'éditeur du Kormczaja Kniga.

Digitized by Google

» Ce fut, dit-il, le saint et grand Joseph, patriarche de »Moscou et de toute la Russie, qui fit publier ce livre pour dé»truire la racine du mal. Il voyoit comment les flots de l'en»nemi pénétroient dans le vaisseau, je veux dire l'église de »Jésus-Christ, que son sang glorieux a rachetée de la malédic»tion de la loi; et comment des loups impitoyables vouloient »la dévorer sans miséricorde, je veux dire par là *les papistes*, »qui sont de véritables loups, et dont a voulu parler saint »Paul, à ce que je crois, lorsqu'il disoit autrefois aux popes »d'Ephèse : Je sais qu'après ma mort il viendra parmi vous »des loups cruels qui n'épargneront pas le troupeau... Ceux »qui soutiennent de faux principes ont entraîné beaucoup »d'hommes après eux; ils les ont rendus si étrangers à Dieu et »aux quatre patriarches œcuméniques, qu'ils sont opposés aux »dogmes divins et encore plus aux canons des saints pères. Ils »ont manqué non à quelqueartiole indifférent de la foi, mais à »la plus importante et à la principale des traditions, en sou»tenant que le Saint-Esprit procède également du Fils. Ils »consomment le sacrifice non sanglant avec du vieux pain »azyme, tout-à-fait privé du corps de Jésus-Christ; ils ont »encore fait germer beaucoup d'autres maux semblables...

» Le pape de Rome et tous les chrétiens de l'Occident au-delà »de la mer Ionienne, les Italiens, les Lombards, les Francs »que l'on appelle aussi Germains, les Vénitiens, et autres »peuples, à l'exception des habitants de la Calabre, diffèrent »aussi peu des anciens païens en impiété qu'en barbarie. Ils »sont depuis long-temps hors de l'église catholique, étrangers »aux doctrines évangéliques et apostoliques, et aux traditions »des saints pères à cause des usages barbares auxquels ils sont »attachés, et dont voici les plus pernicieux. A ces paroles de »l'Evangile qui dit que le Saint-Esprit *procède du Père*, ils ont »malicieusement ajouté *et du Fils*, parceque le Saint-Esprit procède du Père et que le Fils nous l'envoie, ils ont imaginé »dans leur barbarie et leur ignorance que *procéder* et *envoyer*

Digitized by Google

» étoit la même chose. Ils sacrifient du pain azyme et calom-
» nient l'apôtre Pierre et les saints pères, en disant que c'est d'eux
» qu'ils ont reçu de pareilles traditions. Dans le temps de guerre
» leurs évêques se mettent en campagne, et combattent à la tête
» des armées. Ils jeûnent le samedi, même lorsque la fête de la
» naissance de Jésus-Christ tombe ce jour-là; ils commencent
» à jeûner pendant le grand carême le mercredi de la première
» semaine : ils ne s'abstiennent point de manger de la viande
» pendant la *semaine du fromage*, ils ignorent même ce que
» c'est que la *semaine du fromage*; ils mangent des œufs, du fro-
» mage et du lait, même le jeudi saint. Ils ne peignent point dans
» leurs églises les images des saints avec des couleurs, excepté
» le crucifix. Ils n'appellent point *Mère de Dieu* la mère de notre
» Seigneur Jésus-Christ, mais seulement *sainte Marie*. Tous
» ceux qui veulent entrer dans le sanctuaire peuvent le faire,
» même pendant le temps de leur service divin, de sorte que les
» femmes elles-mêmes peuvent, quand elles le veulent, s'asseoir
» sur les trônes des évêques, tant ils sont habiles à distinguer ce
» qui est pur d'avec ce qui est impur. Ils mangent des ani-
» maux que l'on a étouffés, ou que des bêtes féroces ont déjà
» à moitié dévorés, de l'anguille, de la loutre, de la tortue.
» Les vêtements de leurs prêtres et de leurs évêques ne sont
» point en laine, mais en tissu de fil rouge; ils portent en outre
» des anneaux et des gants. Leurs évêques ne baptisent qu'avec
» de l'eau; après avoir mis du sel dans la bouche de l'enfant
» qui doit être baptisé, ils crachent dans leur main gauche,
» et après avoir frotté la salive avec la droite, ils s'en servent
» pour faire une onction. Ils prêchent à tous les prêtres qui
» sont sous leur dépendance d'abandonner leurs femmes, et
» non seulement les prêtres n'écoutent pas ce précepte, mais
» encore ils épousent publiquement une seconde femme quand
» la première vient à mourir, quelques uns même en épousent
» une troisième, et ils continuent à exercer les fonctions du
» sacerdoce... »

Digitized by Google

Nous ne pousserons pas plus loin les citations de ce genre, qui sans doute n'ont besoin ni de réfutation, ni de notes explicatives; mais voici des aveux remarquables sur l'autorité du siége de Rome.

« Après la mort des saints apôtres, leurs successeurs, les » pères inspirés de Dieu, résolurent qu'au lieu des apôtres su- » prêmes, savoir Pierre et Paul, le pape de Rome occuperoit » le siége des apôtres, et qu'*après lui viendroient quatre pa-* » *triarches*, à la place des quatre évangélistes, dans les villes de » Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem; mais » qu'en matière divine ils devroient, comme les membres d'un » seul et même corps, conserver la tradition des apôtres et une » même foi, sous un même chef et directeur du salut des » hommes, Jésus-Christ. Ainsi le pape de Rome étoit alors le » *premier frère*; en partie parceque Rome avoit alors la pré- » éminence, et que le pape étoit là comme à la place des pre- » miers apôtres. Après la mort de chaque pape, on en établissoit » un autre avec l'assentiment des quatre patriarches. D'un » autre côté, quand l'un des patriarches étoit mort, on en éle- » voit un autre au siége vacant avec l'assentiment du pape de » Rome et des trois autres patriarches. Tant que dura cet » ordre de choses, notre religion brilla d'un vif éclat. . . . . » Mais des hommes impudents eurent l'effronterie de pervertir » la vérité dans Rome même, et d'avancer scandaleusement, » en opposition à tous les dogmes de l'indivisible Trinité éta- » blie par le Saint-Esprit, les apôtres et tous les docteurs de » l'Église, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils: c'est » pourquoi la religion déchut tout-à-fait à Rome et dans beau- » coup d'autres villes et pays qui adoptèrent cette nouvelle » doctrine; et ils sont déchus si abominablement que je ne » pense pas qu'ils puissent jamais se relever. . . . . »

Il est curieux d'entendre ensuite l'histoire de l'apostasie de l'église romaine et de sa séparation de l'église d'Orient:

« *Andrean* étoit pape à Rome sous l'empereur Constantin

Digitized by Google

»et sa mère Irène; il avoit été aussi au septième concile »œcuménique pour la confirmation du culte des respectables »images. Mais après *Andrean* Léon devint pape à Rome. Mais »les parents d'*Andrean* envièrent ce Léon et le chassèrent du »trône et de Rome. Mais le pape Léon députa à la ville impé»riale, vers l'empereur Constantin et sa mère, pour implorer »leur assistance qu'il n'obtint pas, parcequ'il y avoit alors »dans la ville impériale de la mésintelligence entre l'empereur »Constantin et sa mère. Les ennemis en outre étoient alors à »peu de distance de la ville impériale. C'est pourquoi le pape »alla dans le pays des Francs trouver *Karul* (Charlemagne) »le *Riga* des Francs. *Karul* prêta main-forte, rétablit le »pape à Rome, et le mit sur le trône. Mais le pape Léon con»vint avec les évêques romains de rétablir de nouveau à Rome »un pieux empereur, et le pape accorda cette grâce à *Karul*. »Le pape invita donc l'hérétique *Karul*, et le couronna em»pereur de Rome selon la loi grecque, mais cependant avec »un mélange de pratiques judaïques; et il l'oignit, je ne sais »à quel dessein, de la tête aux pieds..... Mais *Karul*, quoique »son père et son grand-père fussent chrétiens, et qu'il honorât »lui-même la loi de J.-C., amena cependant avec lui des »prêtres et des docteurs qui étoient secrètement entachés de »l'hérésie d'Apollinaris, de Mandonius, de Jeverus, de Dios»corus, d'Origène et d'Eutychès; et ils commencèrent à per»vertir le peuple du Seigneur, et à enseigner, non seulement »secrètement, mais encore ouvertement, comme s'ils étoient »soutenus par l'empereur, que le Saint-Esprit procède du Père »et du Fils; et ils sacrifièrent du pain azyme, et se livrèrent »encore à d'autres hérésies. Mais le pape Léon voyant comment »le peuple de Dieu se perdoit, parceque leur doctrine trou»voit des partisans, et qu'il n'y avoit pas à Rome de sages »docteurs pour détruire cette doctrine hérétique, vouloit en»voyer à cet effet à Constantinople; mais il ne le put pas, »parcequ'il y avoit alors à Constantinople des troubles excités

Digitized by Google

» par l'empereur Théophile, qui faisoit briser les images; mais » il envoya à Jérusalem vers le patriarche Thomas, afin qu'il » lui envoyât des hommes sensés, capables de faire rougir de » cette hérésie et de la détruire. Alors le patriarche de Jérusa- » lem fit un choix, et envoya à Rome Michel, les frères Théo- » phanes et Théodore, ainsi que Job. . . . . .

» . . . . . .

» . . . . Mais le pape voyant que les hérétiques de *Karut* » pervertissoient ainsi le peuple de Dieu, que l'on ne venoit à » son secours de nulle part, et ne sachant ce qu'il devoit faire, » écrivit sa profession de foi véritable sur des tablettes qu'il sus- » pendit à la muraille de l'église, afin que ceux qui entroient » pussent la lire; reconnoissant que le Fils a été engendré par » le Père, et que le Saint-Esprit procède du Père, et agissant » ainsi pour fortifier les fidèles et réfuter les hérétiques de » *Karut*. »

» Mais après la mort de Léon, Benoît devint pape. Celui-ci, » Latin de naissance, connoissant bien la littérature grecque et » latine, écrivit dans les deux langues la profession de foi, » c'est-à-dire, *Je crois en un seul Dieu*, etc., et ordonna à tous » les chrétiens, aussi bien aux Latins qu'aux Grecs, de s'y con- » former pour contredire les erreurs des susdits hérétiques, et » de ne point prêter l'oreille à leurs ruses. Mais le pape Benoît » écrivit aux quatre patriarches de Constantinople, d'Alexan- » drie, de Jérusalem et d'Antioche, de ne point admettre, » après sa mort, les papes à la commémoration de l'Église, » jusqu'à ce qu'ils eussent fait par écrit leur profession de foi; » car, dit-il, une hérésie impie a jeté des racines à Rome, et » ils courent tous à leur perte en adorant servilement le Saint- » Esprit, en avançant qu'il procède du Père et du Fils, en sa- » crifiant du pain azyme, et en semant d'autres hérésies im- » pies. Au pape Benoît succéda Andréan.....

» Mais après le pape Étienne, du temps de l'empereur Léon- » le-Sage, Formose devint pape à Rome; il étoit partisan de

Digitized by Google

»l'hérésie d'Apollinari, de Mandonius et d'Origène, ainsi que »des autres hérésies cachées de cet hérétique de *Karut*. Mais »les gens pieux, qui ignoroient ses hérésies, le nommèrent »pape. Mais il écrivit avec ruse la profession de la vraie foi, »l'envoya aux quatre patriarches, et feignit d'être vrai croyant. »Mais quand il fut consacré pape, il commença à enseigner au »peuple de Dieu des hérésies, disant que le Saint-Esprit pro»cède du Père et du Fils; et il ordonna de sacrifier du pain »azyme, c'est-à-dire de ne point se servir de levain ni de sel »pour le pain de la messe, selon la pratique des juifs. Mais nous, »nous disons : Ce qui ne s'aigrit pas ne s'élève pas non plus, »et ce qui est sans sel n'a pas le sens commun. Il enseigna en»core une autre étrange doctrine, celle du purgatoire, qu'il »avoit empruntée à cet archi-hérétique Origène; et il fit en»seigner dans les rues au peuple comment les âmes des pé»cheurs se purifient dans le purgatoire, et passent des tour»ments dans le paradis, pour être ensuite dignement admises au »chœur des justes..... : et ainsi tous les Latins adoptèrent faci»lement la doctrine de Formose, et se séparèrent de l'empire »grec et des quatre patriarches. Mais après le premier pape »Formose, qui avoit commencé l'hérésie, le second pape fut »*Wnifantius*, le troisième *Roman*, le quatrième *Etienne*, »le cinquième *Théodore*, le sixième *Jean*, le septième *Be»noît*, le huitième *Léon*, et le neuvième *Christophe*, tous »partageant les opinions du pape Formose l'hérétique, et ils »écrivirent aux quatre patriarches, et établirent en règle de »discipline ecclésiastique que le Saint-Esprit procède du Père »et du Fils, que l'on doit sacrifier du pain azyme, et autres »graves hérésies à l'instar du maudit Formose; et depuis le »septième concile œcuménique jusqu'au pape Christophe, il »y a 256 ans . . . . . .

»Mais au temps de l'empereur grec, Michel le *Paphlagonien*, »Larius devint patriarche à Constantinople. Celui-ci anathéma»tisa également les Latins comme étant devenus manifestement

Digitized by Google

» hérétiques, comme des gens peu sensés et irréfléchis qui ne » savoient pas faire de distinctions, qui s'étoient enflés d'un vain » orgueil et étoient déchus de la grâce divine. Mais alors *Pierre-le-Bègue* parvint au siége de Rome, et cet impie renonça entièrement à la foi chrétienne et troubla toute l'Italie. Après » avoir répandu la semence de nombreuses et graves hérésies, » il ordonna aux popes d'avoir sept femmes et de prendre autant de concubines que chacun en voudroit avoir. Il les affranchit de tout péché, et ordonna de jouer de l'orgue dans » l'église, et de couper aux hommes la barbe et la moustache; » et il ordonna de donner l'absolution sans qu'on fît pénitence; » il remit même d'avance des péchés à commettre pour l'année » suivante. Il changea encore la commémoration quotidienne » des saints et les jours de fête, et permit de jeûner le samedi, » selon la pratique des juifs. Il autorisa aussi l'inceste, c'est-à-» dire le mariage entre proches parents, et toutes les abominations, même de manger avec les chiens dans le même plat; et » cet impie sema encore d'autres abominations, et fit naître des » schismes et d'horribles désordres pour l'humiliation et la destruction de l'église de Jésus-Christ. Les Latins furent donc » rejetés de l'église à cause de toutes ces hérésies, et frappés » d'anathème. Mais au temps de l'empereur Constantin-le-*Monomaque*, le patriarche Michel assembla, par le conseil de » l'empereur, un synode, et maudit également le pape de Rome » et tous ses hérétiques : il déclara qu'ils étoient maudits sans » absolution; et les papes emprisonnèrent souvent des empereurs à Rome, mais les empereurs ne voulurent jamais leur » obéir en aucune manière. Alors le pape imagina avec les Romains ce qui suit. Il députa en Bretagne vers le chef des Allemands pour opérer une réconciliation; car l'île de la Bretagne » avoit reçu le baptême au temps de Constantin-le-Grand; mais » ils n'avoient point de livres dans leur propre langue, car ils » n'avoient que des livres latins, et avoient toujours été ennemis » des Romains. Mais le pape se réconcilia avec eux, et convint

Digitized by Google

avec eux, sous de redoutables serments, qu'il y auroit toujours paix et conformité de foi entre les Allemands et les Romains. C'est pourquoi le pape s'engagea à établir un empereur en Bretagne. Et ils firent la paix avec les Romains, à cause du nom du czar, et parcequ'ils avoient des livres latins. Et le pape les précipita malicieusement dans toutes ses hérésies, et convoqua à Rome leur chef avec tous ses capitaines et le fit empereur : il fit une loi par laquelle le pape devoit être établi à Rome par les latins, et l'empereur des Allemands en Bretagne à la place de l'empereur grec. Et il établit dans les grandes villes, à la place des quatre patriarches vrais croyants, ces quatre patriarches qu'ils appellent cardinaux. Et ils s'éloignèrent ainsi entièrement de la vraie foi, et devinrent ennemis des Grecs, de la foi orthodoxe et de la sainte église catholique.

Que de pareilles sottises aient été écrites par le clergé russe du moyen âge, nous n'en serions pas surpris ; mais que le clergé fasse réimprimer en l'année 1816 *la Kormczaia*, voilà ce qui nous paroît inconcevable. Les rapports établis depuis un demi-siècle entre la Russie et le reste de l'Europe auroient dû, semble-t-il, dissiper les ténèbres d'une aussi grossière ignorance, et faire mieux connoître l'histoire ecclésiastique, ainsi que les usages et la discipline de l'église catholique. Nous devons dire, au surplus, que la critique commence à s'exercer en Russie contre ce livre rempli de si ridicules absurdités. Le métropolitain Eugène de Kiew en parle dans plusieurs articles de son *Dictionnaire des écrivains ecclésiastiques russes*, imprimé à Pétersbourg en 1819 : il croit que *la Kormczaia* de 1653 a été falsifiée.

Suivant l'expression d'un célèbre écrivain, à mesure que la *science européenne* pénètrera en Russie, elle minera le mur de division qui sépare encore ce vaste empire de la grande famille catholique. Les points de rapprochement sont telle-

Digitized by Google

ment nombreux qu'il y a tout lieu d'espérer qu'une étude plus approfondie et plus judicieuse des anciens monuments de l'histoire ecclésiastique suffira pour réunir les églises photiennes à cette église grecque catholique, illustrée par tant de docteurs dont la doctrine condamne si hautement le schisme actuel de l'Orient. Sans vouloir pénétrer trop avant dans les vues de la Providence, nous croyons qu'elle prépare de grands et de merveilleux événements : elle n'a accordé aux méchants la puissance de détruire qu'afin de se ménager à elle-même la gloire de relever tant de ruines et de faire éclater sa toute-puissance aux yeux de toute la terre. Il ne manquera plus alors aucun genre de triomphe au christianisme. K.

EXTRAIT D'UN DISCOURS PRONONCÉ PAR M. ÉDOUARD DEVEREUX DANS UNE ASSEMBLÉE POUR L'ÉCOLE GRATUITE DE WEXFORT, EN IRLANDE.

Le système de Lancastre n'est pas un moyen d'éducation, mais seulement une méthode d'instruction ; deux choses qu'on a souvent confondues, et qu'on doit soigneusement distinguer ; car on peut être bien instruit et fort mal élevé. Il est notoire que le nombre des crimes commis par des jeunes gens s'est accru en Angleterre à mesure que les écoles à la Lancastre s'y sont multipliées. On lit dans le *New Times* (journal anglais) du 19 mars 1824 : « D'après le rapport fait au roi par M. Arabin, un des membres de la commission de justice, sur les individus convaincus de crime capital, dans les sessions de décembre et de janvier d'Old-Bailey (1), le nombre des condamnés étoit de trente-cinq. Dans ce nombre, seize étoient au-dessous de l'âge de vingt et un ans ; parmi ceux-ci, deux étoient âgés de seize ans, trois

(1) Tribunal d'Angleterre.

Digitized by Google

de quinze, et un de douze ans. » On dira peut-être que des deux jeunes criminels n'avoient pas fréquenté les écoles à la Lancastre; mais, d'après les recherches que l'on a faites, il a été constaté que seulement trois d'entre eux ne savoient ni lire ni écrire, et que les treize autres avoient suivi ces écoles. Or, en examinant les anciens registres, on trouvera très peu de jeunes gens, et souvent pas un seul parmi les criminels qui ont comparu aux assises d'Old-Bailey; tandis que celles de décembre et de janvier en présentent seize pour deux mois: par où l'on voit que les crimes des jeunes gens se sont multipliés dans la même proportion que les écoles dont je parle. Un autre caractère distinctif de leurs élèves est cette effronterie indomptable qu'ils étalent jusque sur le banc des accusés, et qu'ils conservent jusqu'au terrible moment où leur sentence est prononcée. Cette circonstance a été maintes fois remarquée par les papiers publics de Londres, dans leurs rapports des assises d'Old-Bailey. Je vous le demande, avant que le système de Lancastre eût été propagé parmi nous avec une sorte de rage, voyoit-on rien de pareil dans les jeunes accusés? Quand, chose rare, il en paroissoit devant les tribunaux, ils s'y montroient pleins de honte et fondant en larmes, et quelque criminelle qu'eût été leur conduite, ils annonçoient encore quelques sentiments de religion; on voyoit au moins que ceux de la nature n'avoient pas été étouffés par l'orgueil et l'arrogance qu'engendrent les écoles à la Lancastre.

Ce système, en donnant aux élèves des égaux pour supérieurs, inspire inévitablement à ceux-là la haine et la jalousie, et à ceux-ci un amour-propre, une suffisance et présomption aussi sottes que dangereuses. L'obéissance n'y est pas une obéissance de confiance et d'affection; les élèves ne se soumettent pas aux ordres de leurs condisciples comme à une autorité légitime, mais comme à la domination de la force. De là un esprit démagogique, et un penchant à résister à toute autorité; de là

Digitized by Google

cette disposition aujourd'hui si remarquable dans les jeunes criminels, à braver les lois; ce manque d'obéissance et de respect pour les parents, si commun aujourd'hui dans les basses classes en Angleterre; ce mépris pour les maîtres, et cette absence totale de reconnoissance pour les bienfaits, qui finiroit par dégrader le peuple et l'abaisser au-dessous de la brute, car la brute connoît la reconnoissance.

Je ne demande pas, messieurs, à être cru sur parole; mais je m'appuie de l'autorité d'un homme dont les infatigables efforts pour le soulagement de la malheureuse Irlande rendront son nom cher à nos derniers neveux. Je veux parler de Jean Smith qui, dans la chambre des communes, le 12 mai 1824, comparant les Irlandais élevés par des prêtres papistes et des maîtres d'école de village, avec les Anglais instruits dans les écoles à la Lancastre, richement dotées, parloit ainsi : « J'ai » eu beaucoup de rapports avec le peuple d'Irlande; et au lieu » de le trouver pesant, stupide, difficile à conduire, et sans sou- » venir des bienfaits, telles que se montrent souvent les classes » inférieures en Angleterre, je l'ai trouvé spirituel, intelligent, » et plein de reconnoissance. » Or, messieurs, tel étoit aussi jadis le caractère anglais; et en considérant les changements qu'il a soufferts, je ne puis m'empêcher de regarder le système lancastérien comme la plus grande malédiction qui puisse peser sur une contrée européenne. Ses pernicieux effets ne peuvent s'être encore entièrement développés en Amérique, où la population est extrêmement dispersée; mais partout où elle est rapprochée et pour ainsi dire condensée, il n'est point de plus grand fléau que ce système; il rend l'homme insociable, et est aussi peu propre à faire de bons citoyens dans une république, que de bons sujets dans une monarchie. Il est contraire aux principes d'éducation établis dans l'antiquité par la sagesse même des païens : *primum servare Deos : honorer Dieu d'abord;* et les anciens attachoient tant d'importance à préserver de l'or-

Digitized by Google

gueil la jeunesse, que la plus grande louange qu'on pût donner chez les Romains à un jeune homme, lorsqu'on le revêtissoit de la toge virile, étoit de paroître avec la modestie d'une vierge. Il n'est pas moins contraire à la maxime du divin fondateur de notre religion, qui, en commandant de laisser venir à lui les petits enfants, a ordonné par là même que, dès leurs plus tendres années, leurs esprits, leurs cœurs et leurs sens fussent soumis aux règles sévères de sa doctrine. Il faut ainsi que de très bonne heure ils apprennent à se courber sous l'autorité de la religion, d'où dérivent l'autorité paternelle et l'autorité des lois; et certes rien n'est plus opposé à ce principe social et chrétien que l'esprit de suffisance et d'orgueil que doit inévitablement produire le système suivi dans les écoles à la Lancastre.

Nous félicitons l'auteur de ce discours du zèle et du talent avec lequel il a développé des vérités qu'on ne sauroit encore trop répéter aujourd'hui, quoiqu'il n'en soit point de plus claires et de plus universellement reconnues par tous les bons esprits.

SUR UN RAPPORT

FAIT A UNE ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT MUTUEL.

Tout a été dit sur l'enseignement mutuel. Les niais ou les dupes ont parlé *pour*, les habiles et les sages ont parlé *contre*, et il en est résulté cette conséquence assez naturelle, que ce qui a été dit *contre* s'est fixé et a fructifié dans la mémoire, et que ce qui a été dit *pour* n'a laissé souvenir ni trace. Je n'ai donc garde, quand l'arrêt définitif est porté par le public, de venir;

Digitized by Google

après tant d'illustres avocats qui ont instruit le procès; après MM. de Bonald, de la Mennais, et surtout M. Ch. Nodier, lequel a consacré à démontrer l'absurdité et le danger de ce système une suite d'articles admirables *restés sans réplique*, et auxquels la France est en partie redevable du discrédit où cette invention d'outre-mer est tombée; de venir, dis-je, affoiblir, en les empruntant à ces grands écrivains, tant de considérations victorieuses, que leur haute raison a soutenues de toute la force d'une logique irrécusable, et auxquelles le temps, d'accord avec le bon sens, a déjà ajouté l'autorité de *la chose jugée*.

Mais, laissant de côté les spéculations générales, j'oserai, comme ces modestes éditeurs qui se bornent à appuyer le texte principal de quelques pièces justificatives, j'oserai citer ici un simple fait. Or, les faits, en certaines occasions, ont bien aussi leurs avantages; et parmi cette foule d'esprits qui atteignent difficilement jusqu'aux *spéculations* (et je soupçonne un peu les partisans de l'enseignement mutuel d'être de ces *esprits*-là), il n'en est guère, je crois, dont l'intelligence ne puisse s'élever jusqu'à comprendre *un fait*, surtout quant ce fait, rentrant dans le domaine de Barême, peut être posé en chiffres et constaté par une addition ou une soustraction.

Au reste, pour donner à celui que j'annonce une autorité tout-à-fait irrécusable, je préviens que je le dois à l'un des plus chauds partisans de l'enseignement mutuel, à M. le chevalier J..., ex-député, ex-maire, président titulaire d'une école-modèle fondée par lui, pour la plus grande gloire et propagation des lumières du département de Seine-et-Oise. J'ajouterai encore que c'est dans une séance publique, dans une de ces occasions solennelles où, de temps immémorial, l'usage autorise les plus sincères à masquer un peu les vérités désagréables, pour ne mettre en évidence que celles qui peuvent flatter orateurs et auditeurs; en un mot, que c'est à la barbe des grands enfants, et en présence des petits qui n'ont pas de

Digitized by Google

barbe, que M. le chevalier, président titulaire, a laissé échapper l'aveu naïf que j'ai recueilli. Et comme ensuite il a cru devoir le faire imprimer pour lui donner autant de publicité que possible, j'emprunterai, pour seconder ses vues, les propres expressions de sa brochure, d'autant qu'elle me fournira en même temps l'occasion de révéler à la France un mérite littéraire dont elle ne se doute pas, un talent oratoire qui lui est encore inconnu quoiqu'il ait siégé sur les bancs parlementaires, et qui assurément en vaut beaucoup d'autres qu'elle connoît.

Et d'abord, le public saura que, dans une précédente brochure, M. le chevalier-président, remontant à la source de tout enseignement pour en venir à prouver l'excellence de l'enseignement mutuel, avoit découvert que « les véritables talents étoient rares sous la première race de nos rois; mais que » le petit nombre d'hommes qui cultivoient les sciences pour » les appliquer aux arts pouvoient peut-être suffire à une nation demi-sauvage, mélange de Germains et de Gaulois, qui » menoit une vie frugale. » Or, depuis que nous ne sommes plus Germains ni Gaulois, mais bien François, et que nous ne menons plus une vie frugale, il est clair que l'éducation d'alors ne pouvoit plus nous convenir. C'est ce que démontre M. le chevalier-président quand il dit que « jusqu'à la fin du » dernier siècle, si l'on en excepte quelques génies qui nous » ont apparu comme des phénomènes, tels que *Voltaire*, » *Rousseau*, *d'Alembert*, Buffon, et quelques autres (lesquels » apparemment, à force de dispositions naturelles, ont acquis » autant de *lumières* et en ont fait un aussi bon usage que s'ils » les avoient puisées dans une école à la Lancastre), on con- » viendra que les sciences, la littérature et les beaux-arts sur- » tout sont restés dans une sorte de stagnation. » Puis considérant que « le trop long égarement anarchique de la révolution » a été suivi par *d'autres extravagances politiques*» (en quoi je suis bien de son avis), il conclut que « il falloit sauver nos

Digitized by Google

» destinées par des lois *appropriées à l'esprit du siècle et à* » *nos mœurs* ACTUELLES ; » ce qui veut dire, si je ne me trompe, qu'il nous falloit des lois *appropriées aux extravagances* du moment. Et de cette conclusion jaillit tout naturellement la nécessité de l'enseignement mutuel.

Et qu'on n'imagine pas que ce n'est que d'aujourd'hui qu'on en éprouve le besoin. Sans compter ZOROASTRE, qui en avoit, sinon senti positivement, du moins *pressenti* tous les avantages; sans parler même de QUINTILIEN, qui, selon quelques mots vagues qui lui sont échappés, est mort avec le regret de ne l'avoir pas découvert, il est bon qu'on sache que l'auteur du *Traité des études*, Rollin, le sage Rollin, dit M. le chevalier-président, « sembleroit avoir prévu et désiré ce que nous ob- » tenons aujourd'hui par l'enseignement mutuel ; » enfin, que M. le comte Alexandre de la Borde y a vu *une muraille solide entre le passé et l'avenir :* manière assez étrange, il faut en convenir, de *louer* le nouveau mode d'enseignement d'un peuple qui, *avant la muraille solide*, pouvoit, en jetant un regard *sur le passé*, compter avec un noble orgueil quatorze siècles de bonheur et de gloire.

Mais il ne faut pas croire non plus que le département de Seine-et-Oise soit le seul qui ait élevé *la muraille solide;* c'est à qui travaillera à l'étendre, à l'exhausser ; et si l'on en croit M. le chevalier-président, au zèle spontané qui éclate de tous côtés, à l'émulation *mutuelle* qui s'empare de tous nos doctes architectes, l'antique et fameuse muraille de la Chine ne paroîtra bientôt qu'une misérable *cloison* au prix de la nouvelle. « Car non seulement, dit l'auteur du *Rapport*, la Bel- » gique, la Hollande, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, le Dane- » marck et la Russie, aussi bien que la Grèce et la Moldavie, » le Sénégal et Madagascar, la Martinique et le Port-au-Prince, » le Chili, le Brésil et Buénos-Ayres *viennent chercher* à Paris des conseils, des secours et des leçons (c'est sans doute pour » les recevoir que l'on agrandit tant la capitale) ; mais en outre

Digitized by Google

» l'empereur de Russie accorde sa protection à notre méthode;
» l'Angleterre continue à la répandre dans les Indes orientales;
» on a imprimé *à Londres* un livre *en arabe* où le système est
» exposé et expliqué; on l'a répandu avec profusion sur les côtes
» d'Afrique (peut-être en échange de la peste); les musulmans
» paroissent accueillir avec faveur ce livre d'Europe » ; ce qui inspire à M. le chevalier-président cette réflexion philanthropique : « Peut-être se pénètreront-ils de nos règles et de nos
» préceptes si étrangers à leurs idées dominantes; et qui sait
» quelle influence peut exercer cette tentative *hardie* sur l'état
» civil et politique de ces peuples! » En effet, qui sait si cela ne finira pas par rendre les Tunisiens constitutionnels, les Algériens libéraux, et les Maroquins doctrinaires? Qui sait enfin, si le bonheur et les lumières gagnant de proche en proche, nous ne verrons pas s'établir le jugement par jurés chez les Jolofs, peut-être même la liberté de la presse dans le royaume de Tombouctou, et en définitive une exposition des produits de l'industrie nationale dans le grand désert de Sahara! M. le chevalier-président paroît d'autant plus fondé à le croire que, dit-il, « il semble que dans aucun temps les progrès de la
» civilisation n'ont été *si réguliers et si rapides* qu'aujourd'hui. »
Quant à *réguliers*, l'expression n'est peut-être pas rigoureusement exacte; mais pour *rapides*, cela est incontestable : Madrid, Naples, Lisbonne, le Chili et Colombie ont même surpassé, à cet égard, toutes les espérances.

Qui ne croiroit, après un si brillant exorde, que la péroraison sera plus magnifique encore? Qui ne croiroit que ce mode d'enseignement que l'Afrique dispute à l'Asie, que l'Amérique envie à l'Europe, en un mot que l'univers s'arrache, n'aille toujours en *croissant* et en *multipliant*? Hélas! il n'en est pas ainsi, et M. le chevalier-président titulaire, après avoir dit « qu'une simple inspection du registre d'inscriptions de
» l'école suffit pour donner une idée du mouvement général
» et de *ses progrès*, » ouvre devant nous ce registre irréfragable,

Digitized by Google

et nous y fait voir qu'à l'époque de la fondation *trois cents enfants ont été reçus dans l'établissement*, que *plus de cents s'en sont allés* SANS RIEN DIRE (ce qui, par parenthèse, est assez malhonnête), d'où il résulte qu'*il n'en reste plus que deux cents*, et cela par suite de cette règle d'arithmétique que j'ai annoncée; de 3 ôtez 1, reste 2. A la vérité, en terme d'arithmétique, cela ne s'appelle pas *des progrès;* et M. le chevalier-président s'en aperçoit, car il s'écrie aussitôt: « Enfin, voilà »notre école *réduite* à deux cents élèves! » Mais s'avisant tout-à-coup que « deux cents est le nombre *exact* que comporte »l'étendue de la salle, » cela lui est une si grande consolation qu'il en revient aussitôt à admirer « combien la nouvelle école »est agréable au public, qui n'a pas vu, sans un étonnement »mêlé d'admiration, *s'élever* ici, malgré les contrariétés sans »nombre que l'on nous préparoit, un établissement si paternel »et *si libéral*, formé dans l'unique but d'une philanthropie »bien entendue et dégagée de toute arrière-pensée. La pro»chaine distribution des prix, ajoute-t-il, nous mettra à même »de faire paroître *plus ostensiblement* encore *les avantages* »de la méthode; ainsi, *nos espérances n'auront pas été trom»pées*, et nous pouvons commencer à jouir *du résultat de nos* »*efforts*. » C'est ce qui s'appelle n'être pas difficile à contenter.

Au reste, il faut dire qu'ici la qualité des élèves dédommageant de la quantité, motive suffisamment cette satisfaction indulgente. Et, par exemple, je citerai d'après M. le chevalier-président-titulaire, le nommé *Bimbaud* qui, dit-il, « a appris, »en cinq mois de temps, à lire assez passablement. » Il est vrai que ce petit enfant étoit alors âgé de.... DIX-SEPT ans, ce qui fait qu'on ne peut pas dire précisément qu'il soit très avancé pour son âge. Mais qu'importe? On ne juge que par comparaison; et l'enseignement mutuel en compte tant de plus vieux et de moins savants, que c'est toujours, dans une école-*modèle*, un très joli sujet *d'échantillon* qu'un marmot de dix-sept ans qui lit *assez passablement*.

Digitized by Google

L'écriture n'a pas été moins heureusement cultivée. Sur trois cents, « *près de trente* élèves, dit M. le chevalier président, écrivent actuellement sur le papier, et ont assez bien saisi *la cursive.* » Or, vous saurez que c'est une chose merveilleuse que *la cursive!* C'est une écriture qui a été retrouvée *dans des manuscrits du temps de Louis XIV*, une écriture différente de celles usitées « *qui étoient peu propres aux mains du vulgaire*, une écriture *facile, expéditive, remplie d'élégance, où chaque lettre n'a qu'une forme, et où chaque forme est impossible à confondre avec les autres* »; comme qui diroit une écriture où l'on est jamais exposé à prendre un O pour un S, un Z pour un I, un Q pour un K; une écriture,..., une ÉCRITURE CURSIVE enfin!

« L'étude de l'arithmétique a été plus lente (c'est toujours M. le chevalier-président qui parle); les enfants ont singulièrement de peine à se mettre dans la tête l'art d'exprimer tous les nombres. Par exemple, ils n'écrivent pas facilement le nombre 40,010. » Assurément, cela est fâcheux; mais enfin ce nombre *quarante mille dix* ne se rencontre pas tous les jours; et dussent les élèves sauter par-dessus, pourvu qu'ils arrivent sans broncher jusqu'à *quarante mille neuf*, sauf à passer tout de suite à *quarante mille onze*, je ne vois pas qu'il y ait encore là de quoi se désespérer.

Enfin, de leur côté, les maîtres et administrateurs n'ont rien négligé. « L'appel ne se fait plus à haute voix, *ce qui occasionnoit du bruit*; aujourd'hui chaque élève connoît son banc et son numéro de place (pourvu que ce ne soit pas le numéro *quarante mille dix*), correspondant au numéro du tableau d'appel. Il reçoit, en entrant, ce numéro imprimé sur une petite tablette en bois, des mains du *moniteur portier*, et il le remet au *moniteur de classe*; le *moniteur général* fait tacitement sa vérification; et, par ce moyen *bien simple*, l'appel se trouve remplacé par le numéro. » De plus, on économise le bois et la lumière, et par un moyen

Digitized by Google

encore *bien simple*, qui est de ne donner de leçons qu'en plein jour, et l'hiver, d'en supprimer une sur deux; on envoie aussi les élèves à la procession, ce qui ne coûte rien; on les fait vacciner, grâce aux soins et à la lancette de trois chirurgiens-souscripteurs; on entretien leur local dans le meilleur état, grâce à *la complaisance* et au rabot de trois souscripteurs-menuisiers; on dresse des procès-verbaux, on passe des inspections, on distribue des prix, on prononce des discours, où l'on cite, à propos de l'enseignement mutuel, Charlemagne et M. Poulet, saint Louis et le baron Degérando, Louis XII et le comte de Lasteyrie, François Ier et M. Bell, Henri IV et M. Jomard, Louis XIV et le sieur Massimino, Quintilien et M. Say, enfin Zoroastre et M. Amoros « qui a »appliqué l'enseignement mutuel à la démonstration *du sys»tème osseux et musculaire dans le corps animal;* » puis, on fait hommage de douze exemplaires de ces discours, *convenablement reliés*, à sa majesté, qui probablement n'en connoît que la *reliure convenable;* bref, on n'a pas *mutuellement* le plus petit reproche à se faire.... Et cependant il n'en demeure pas moins constant que pendant qu'on a fait et dit de si belles choses, *sur trois cents élèves, cent étant partis en moins d'un an, il n'en reste que deux cents*, et que si *les progrès* continuent toujours ainsi....

Mais cela me rappelle que dernièrement un journal s'est amusé à donner le nombre de bœufs, cochons, moutons, oies, canards, et dindons que consomment, par an, les habitants de Paris, et à calculer que la population *mangeante* augmentant toujours, viendroit un moment où la population *à manger* manqueroit. Nos économistes pourroient faire ici le même calcul en sens inverse; et ils finiroient par trouver, qu'à mesure que les dindons à la broche deviendront rares, les *moniteurs* sans emploi deviendront communs : or, cela fera compensation.

Le comte O'Mahony.

Digitized by Google

DE L'ÉMANCIPATION

DES CATHOLIQUES D'IRLANDE.

Il semble que l'Irlande touche au terme de ses maux. Si le premier acte du ministère britannique, à l'ouverture de la session de la législature, a été de provoquer des mesures de rigueur contre une assemblée légale et paisible, dont nos lecteurs ont su apprécier la sagesse et la loyauté, et dont le crime étoit d'être l'écho fidèle des souffrances de tout un peuple, des paroles consolatrices se sont aussi fait entendre. Entraîné malgré lui par les vœux de sa nation, et plus encore par l'intérêt bien apprécié de sa propre existence, vers cette tolérance qu'il invoque si hautement dans sa politique extérieure, le gouvernement anglais paroît enfin songer à relever à la condition d'hommes les Irlandais, qu'il opprime depuis des siècles, parce qu'ils restoient toujours fidèles à la foi de leurs pères. Un comité d'enquête s'est formé au sein du parlement, pour prendre en considération la situation de l'Irlande, et aviser aux mesures qu'il convient d'adopter dans les circonstances actuelles. Depuis long-temps la question de l'émancipation des catholiques a été résolue par l'opinion publique, et l'Europe attend la détermination solennelle que prendra à cet égard la législature anglaise. Les hommes les plus distingués de l'Irlande, soit au barreau, soit dans l'église, sont journellement entendus par ces commissions d'enquête, et leur fournissent, sur la situation de leur pays, des renseignements positifs et capables d'éclairer l'opinion des chambres. L'interrogatoire subi dernièrement devant une de ces commissions par le très révérend docteur Doyle, évêque titulaire de Kildare et de Leighlin, est un document beaucoup

Digitized by Google

trop important sous tous les rapports pour que nous ne nous empressions pas de le mettre sous les yeux de nos lecteurs. Ils y trouveront, au milieu des réponses que l'évêque de Kildare fait avec tant de candeur et de franchise aux questions du comité, une révélation historique du plus haut intérêt. On ignoroit encore aujourd'hui que, jusqu'à la mort du dernier des Stuarts, le prétendant avoit toujours nommé aux siéges vacants en Irlande. Le gouvernement anglais, avec tout son or, n'avoit jamais pu parvenir à connoître ce secret; et, quand on réfléchit que c'étoit celui de dix mille individus peut-être, cet exemple admirable de fidélité gardée envers le souverain légitime rappelle à l'esprit que le seul général de Marie-Thérèse que le roi de Prusse désespéroit de corrompre étoit Irlandais, et que notre infortuné Louis XVI n'eut pas de défenseurs plus fidèles que les Irlandais attachés à son service.

D. Êtes-vous l'évêque catholique romain de Kildare et de Leighlin? — *R.* Oui. — *D.* Selon les principes qui gouvernent l'église catholique romaine d'Irlande le pape a-t-il le droit de publier des mandements, ordonnances et injonctions d'une nature spéciale ou générale, sans le consentement du roi? — *R.* Oui. — *D.* S'il donnoit de tels ordres, les sujets de sa majesté, et particulièrement le clergé, seroient-ils tenus de s'y conformer? — *R.* Les ordres qu'il a le droit de donner doivent avoir pour objet des matières purement spirituelles, et alors il est du devoir du clergé de les exécuter. — *D.* N'arrive-t-il pas souvent que dans certaines circonstances il y a un tel conflit du pouvoir temporel avec le pouvoir spirituel, qu'il est très difficile de savoir où finit le pouvoir spirituel, et où commence le pouvoir temporel? — *R.* De pareilles difficultés se sont présentées de temps à autre; mais je crois qu'à présent, et même depuis plusieurs siècles, la ligne de démarcation qui sépare les matières temporelles des matières spirituelles est si bien tracée, qu'il seroit impossible, moralement parlant, de s'y tromper. — *D.* L'autorité du pape en matières spirituelles est-elle absolue ou limitée? — *R.* L'autorité du pape ne s'exerce pas sans règle; elle se renferme dans les limites tracées par les décisions des conciles et par la coutume, en ce sens qu'en matière de discipline elle respecte les usages particuliers des diverses églises, et que, dans des états romains, ses décrets n'ont leur effet qu'après la promulgation des évêques. — *D.* Seroit-il possible selon la discipline de l'église catholique romaine, de tenir un concile en Irlande sans le

Digitized by Google

consentement du pape? — *R.* Oui; mais les décrets de ce concile, soit national, soit provincial, s'ils avoient pour objet la foi ou la discipline, n'auroient de force qu'autant qu'ils auroient été sanctionnés ou approuvés par le pape. Du reste, chaque évêque dans son diocèse a le droit d'assembler un synode ou concile diocésain dont les décrets ont force de loi, sans l'assentiment du pape et sans qu'il soit besoin de les lui faire connoître. — *D.* Dans la supposition que ce que l'on appelle communément l'émancipation des catholiques arrivât, et qu'il s'opérât une fusion entre les catholiques et le gouvernement de ce pays, l'église catholique romaine croiroit-elle que le roi pourroit, sans excéder la limite de ses droits, ordonner la convocation de conciles pour la régularisation de l'église catholique romaine en matières de discipline? — *R.* Nous ne reconnoissons à aucun laïque quelconque le pouvoir d'assembler un concile ou d'en ordonner la convocation, à moins que ce ne soit à la demande ou avec l'acquiescement de l'autorité ecclésiastique. — *D.* Ainsi cela ne pourroit jamais avoir lieu? — *R.* Je n'en sais rien; si sa majesté désiroit qu'on tînt un concile, et qu'on fît savoir aux évêques catholiques d'Irlande que tel étoit le bon plaisir de sa majesté, je ne doute point qu'alors les évêques ne pussent tenir un concile, et même qu'ils n'en tinssent un. — *D.* Selon les lois de l'église catholique romaine un tel concile seroit-il absolument illégal, si le pape refusoit d'y donner son consentement? — *R.* Non; mais les décrets de ce concile n'auroient de force qu'autant que le pape les auroit approuvés ou sanctionnés. Néanmoins il n'y auroit rien de très légal dans la tenue d'un semblable concile. — *D.* En supposant qu'il eût dans ce pays un représentant du pape, le clergé catholique romain consentiroit-il à ce que les pouvoirs de ce représentant fussent strictement définis? — *R.* Loin de s'y opposer, il le désireroit ardemment; et il n'est pas dans le royaume une classe de personnes qui en seroit plus satisfaite que celle des évêques catholiques. — *D.* Reconnoîtroit-on sans difficulté au roi de la Grande-Bretagne le pouvoir de s'opposer à ce qu'un représentant quelconque du pape résidât dans ses royaumes? — *R.* Il me semble que selon les lois actuelles sa majesté ne peut entretenir aucune communication avec le pape, ni permettre à un envoyé ou nonce du pape de résider dans ses royaumes. — *D.* Mais dans la supposition que ces lois fussent modifiées, auriez-vous quelque objection à faire à ce que sa majesté fût investie d'un semblable pouvoir? — *R.* Je ne vois pas comment nous pourrions à ce sujet élever la moindre objection. — *D.* La cour de Rome peut-elle de sa propre volonté ordonner de lever sur la population catholique d'Irlande des dîmes, taxes, impositions, aumônes, contributions quelconques, sous quelque dénomination que ce soit, pour des bulles de pardon ou des indulgences? — *R.* J'affirme, sans détour, que le pape, sous quelque forme ou quelque prétexte que

Digitized by Google

ce soit, ne peut requérir ou prélever sur les sujets de ce royaume aucun impôt ou l'équivalent de cet impôt, pour des bulles, rescrits ou indulgences, des permissions ou toute espèce d'actes quelconques. — *D.* Est-il au pouvoir du pape de délier les catholiques de leur serment de fidélité? — *R.* Non. — *D.* Ou de priver sa majesté de son royaume? — *R* Non, en vérité. — *D.* La discipline de l'église catholique romaine d'Irlande reconnoît-elle la juridiction du pape ou de ses envoyés en affaire de mariage? — *R.* Le concile de Trente a limité les degrés de consanguinité et d'affinité dans lesquels on ne pourroit par légalement contracter mariage; car au concile de Latran, tous les empêchements au mariage fondés sur les degrés de parenté avoient été bien plus étendus qu'ils ne le sont aujourd'hui. Nous reconnoissons le pape comme le pouvoir permanent de l'église catholique; il est donc chargé de faire exécuter les lois des conciles généraux. Le concile de Trente a décidé que les mariages contractés dans certains degrés de parenté seroient nuls. Mais le pape, lorsqu'on lui a exposé des motifs suffisants (cette condition est de rigueur) a le droit de délivrer une dispense de ces degrés de parenté, et de permettre de procéder à la célébration du mariage. Dans certaines circonstances même, d'anciens usages confèrent à un évêque le droit de délivrer, sans l'assistance du pape, des dispenses pour une grande partie des empêchements auxquels je viens de faire allusion. — *D.* Si les parties ne recouroient point, pour ces dispenses à l'autorité spirituelle, les enfants issus de tels mariages seroient-ils réputés illégitimes? — *R.* Nous les regardons comme propriétaires et héritiers légaux de leurs biens; à nos yeux ils sont légitimes selon la loi civile, mais non dans le sens canonique. Ainsi nous ne pourrions point ordonner prêtre ni sacrer évêque un fils issu d'un tel mariage, tandis que nous le reconnoîtrions et que nous devrions le reconnoître pour légitime héritier du titre et des biens de son père. — *D.* Ne seroit-il frappé d'aucune autre incapacité? — *R.* Il ne s'en présente pas d'autres à ma mémoire. — *D.* Le pape peut-il légitimer des personnes que dans le sens canonique on regarde comme bâtards? — *R.* Oui, le pape a ce pouvoir, ainsi que tout évêque, dans des cas définis par la loi, et très nombreux. — *D.* Par le mot loi, vous entendez la loi canonique? — *R.* Oui. — *D.* La discipline de l'église catholique d'Irlande admet-elle la juridiction du pape en matière d'adultère? — *R.* Non. — *D.* Ou de parjure? — *R.* Non; excepté celle qu'ont tous les évêques, et qui consiste dans l'excommunication de la personne notoirement coupable. — *D.* Les tribunaux civils sont donc chargés de connoître de pareils cas? — *R.* Sans doute. — *D.* Peut-on conférer un bénéfice en Irlande à un étranger? — *R.* Oui, dans le moment actuel. L'usage ou la loi avoit conféré à la famille des Stuarts, avant qu'elle fût expulsée de ce pays, le droit de présenter à tous les sièges vacants en Irlande, et tant

Digitized by Google

qu'un descendant de cette famille résida à Rome, ce fut lui qui recommanda aux différents siéges d'Irlande. Depuis la mort du dernier prétendant jusqu'à l'époque actuelle, le droit de nommer aux évêchés d'Irlande a exclusivement appartenu au pape. Mais je ne sache point que jusqu'à présent, il ait nommé quelqu'un qui ne lui eût été préalablement recommandé par quelques personnes du pays. — *D.* Dans le cas où un bill de divorce autoriseroit un catholique à contracter un nouveau mariage, cet acte seroit-il valide, et produiroit-il des effets à vos yeux? — *R.* Je le considérerai comme valide selon les lois du pays; et les descendants d'un tel mariage auroient à mes yeux autant de droit qu'il est possible de recueillir les biens qui leur seroient dévolus par succession. Comme ecclésiastique, je ferois tout ce qui dépendroit de moi pour leur conserver ce droit; mais, dans le sens canonique, il me seroit impossible de les regarder comme légitimes. — *D.* Dans le cas où le gouvernement prendroit des arrangements pour accorder un traitement au clergé catholique, pensez-vous qu'il se refusât à recevoir dorénavant le salaire qui lui est volontairement accordé maintenant par ses ouailles, excepté les droits de baptême, de mariage et d'enterrement? — *R.* Le clergé catholique doit toujours se conformer aux règles que lui prescrivent les évêques. Si le gouvernement prenoit de tels engagements, je pense que l'on pourroit inviter les évêques à publier des mandements pour leur clergé, qui lui enjoindroient de ne plus requérir ni recevoir à l'avenir les contributions dont on vient de parler, en exceptant toujours les droits sur les baptêmes, les mariages et les enterrements. — *D.* Ainsi, il dépendroit entièrement de l'influence ou de l'opinion des prélats catholiques d'empêcher que le clergé ne contraignît son troupeau à continuer de lui accorder ce que l'on appelle le salaire volontaire? — *R.* Oui, les prélats ont le droit d'empêcher leur clergé non-seulement de requérir, mais même de recevoir de pareilles contributions. — *D.* Croyez-vous qu'aux yeux de l'église catholique la législature fût compétente pour ordonner que de semblables offrandes ne fussent plus faites à l'avenir? — *R.* Je ne le crois pas. — *D.* C'est donc une question de discipline ecclésiastique que vous croyez de la seule compétence des prélats d'Irlande? — *R.* Oui. — *D.* Croyez-vous qu'il fût juste de retenir le salaire accordé par la loi, au prêtre qui recevroit de pareilles offrandes? — *D.* Quand il a été tout à l'heure question de salaire, je n'ai point parlé au nom du clergé; l'opinion que j'ai émise m'est toute personnelle: mais quant à moi je n'accepterai un salaire, qu'autant qu'il me seroit assuré par la loi. Supposons qu'il en fût ainsi: comment le retenir à une personne qui recevroit ces contributions? Le cas devroit avoir été spécialement prévu et l'on devroit établir un tribunal devant lequel le délit supposé seroit jugé, et encore entraîneroit-il beaucoup de difficultés. Je pense donc que ce devroit être une

Digitized by Google

affaire purement réglementaire que la loi n'atteindroit que par l'intermédiaire dont j'ai parlé. — *D.* Le montant des droits sur les baptêmes, les mariages et les enterrements est-il fixé, c'est-à-dire chaque individu est-il obligé de payer en ces occasions en raison de sa position ? — *R.* Il y a dans presque tous les diocèses d'Irlande une somme fixée plutôt par l'usage que par des règlements positifs. Par exemple, un pauvre ne paiera rien du tout pour un mariage; une personne plus aisée donnera 5 schellings; une autre un peu plus aisée, 10 schellings, quelquefois 16 schellings, souvent une guinée. Je ne sache pas que dans aucun diocèse d'Irlande une personne, quel que soit son rang, riche ou pauvre, puisse être forcée par l'usage à payer plus d'une guinée. Mais il arrive souvent que lorsqu'une personne riche se marie, elle donne davantage. — *D.* Les parties sont-elles tenues de ne pas donner moins qu'une certaine somme ? — *R.* Non, elles peuvent même, si elles veulent, ne rien donner du tout. — *D.* Voulez-vous indiquer les sources des revenus d'un prêtre catholique ? — *R.* Ce sont les contributions payées deux fois l'année, et à des époques fixes, par les individus qui résident sur sa paroisse. — *D.* La somme est-elle fixée et connue pour chaque époque ? — *R.* Elle n'est point fixée. Supposons, par exemple, un fermier dont la famille se compose de six ou huit personnes : cet homme paiera annuellement un schelling, quelquefois deux; et s'il est plus riche ou plus à son aise, il donnera peut-être 10 schellings à Noël et 10 autres à Pâques. Il en est très peu qui donnent davantage. — D. Voudriez-vous dire au comité comment sont payés les prélats catholiques ? — *R.* Nous administrons une paroisse et quelquefois deux. Nous employons des ecclésiastiques pour en remplir les devoirs ordinaires, et nous les aidons autant que nous pouvons dans leurs travaux. En outre, nous recevons une certaine rétribution de chaque ecclésiastique de notre diocèse. Par exemple, j'administre deux paroisses, l'une à Carlow, et l'autre à Tarlow, dans le comté de Carlow. J'emploie dans chacune de ces paroisses trois vicaires que je suis obligé de payer; et je reçois le peu qui reste, déduction faite de leurs appointements. En outre, à Pâques, ou environ à cette époque, chacun des curés de mon diocèse me donne trois guinées, et chacun des vicaires environ une guinée. Le total de mon revenu se monte généralement de 450 à 500 livres sterling par an. Oserai-je par la même occasion observer au comité que les revenus d'un évêque, vu leur quotité, sont grevés de charges fort onéreuses. Je suis obligé de contribuer pour tous les établissements de charité, de concourir à la construction et à l'entretien des écoles, de secourir un nombre considérable de pauvres; et, en vérité, si de temps à autre mes amis ne venoient pas à mon secours, il ne seroit impossible de tenir une maison, et même d'avoir un domestique. Il faut cependant que j'ajoute qu'il y a plus de pauvres

Digitized by Google

dans mon diocèse que dans beaucoup d'autres, et que mes revenus ne sont pas aussi considérables que ceux de beaucoup d'autres évêques du royaume. — *D.* Cette manière de payer les évêques est-elle générale en Irlande. — *R.* Elle est à peu près la même partout, excepté que dans quelques diocèses, et particulièrement au midi de l'Irlande, les évêques reçoivent une partie de la rétribution accordée au prêtre pour les mariages. Mais cet usage n'existe point dans mon diocèse, ni dans celui de Dublin. — *D.* Savez-vous si le montant des droits payés pour les mariages est le même dans les autres diocèses que dans le vôtre? — *R.* Je crois qu'il est à peu près le même dans la plupart des diocèses. Mais dans ceux du midi de l'Irlande, j'ai ouï dire qu'il existe, outre les rétributions attachées à la célébration des mariages, un usage que l'on appelle gâteau de noces. On distribue entre les personnes présentes à la cérémonie un gâteau coupé en petits morceaux; et chaque personne en recevant le gâteau fait une offrande; ce qui produit quelquefois des sommes assez considérables, et d'autres fois très peu de chose. Mais cet usage n'existe point chez nous, excepté dans un très petit nombre de paroisses. Il n'est guère général que dans le midi de l'Irlande, où il est la source d'émoluments très considérables. — *D.* N'avez-vous pas entendu dire que dans certaines circonstances le montant de ces offrandes a été très considérable? — *R.* Oui. — *D.* Quel a été, que vous sachiez, le total le plus élevé? — *R.* Le total le plus élevé dont j'aie entendu parler a été quarante livres sterling. — *D.* A combien peuvent monter les droits de sépulture? — *R.* Dans quelques occasions on célèbre un service pour le repos de l'âme du défunt. Ce service ne peut pas être célébré dans mon diocèse sans l'assistance d'au moins cinq ecclésiastiques. Alors le curé reçoit une guinée, et chacun des prêtres assistants 10 schellings. Si la personne est pauvre, il n'y a qu'un seul prêtre qui célèbre la cérémonie; alors il reçoit généralement 10 schellings; et si c'est le curé de la paroisse, 10 schellings et 6 pences, et quelquefois 15 schellings. — *D.* La célébration de messes pour le repos de l'âme des morts n'est-elle point aussi pour le clergé une source de revenus considérables? — *R.* C'est pour assister aux funérailles, et dire des messes pour le repos des âmes, que le clergé reçoit les rétributions dont je viens de parler. — *D.* Quelle est alors, selon vous, la source la plus considérable des revenus d'un curé? — *R.* Les offrandes faites par ses paroissiens, à Noël et à Pâques, en constituent la majeure partie. — *D.* Pourriez-vous dire à peu près quels sont les revenus d'un curé de votre diocèse? — *R.* Je puis le dire très approximativement. J'ai divisé toutes les paroisses en plusieurs classes, et je me suis assuré un retour sur les revenus de chacune d'elles. Il y a quelques grandes paroisses dans le diocèse, et à l'exception d'une ou deux, elles sont venues toutes à vaquer depuis mon élévation au

Digitized by Google

siége épiscopal. Il y a maintenant, à ce que je crois, quatre paroisses où les revenus du curé montent à peu près à 400 livres sterling. Il y a ensuite, si je ne me trompe pas, quatorze paroisses où le revenu du curé dépasse de quelque chose 200 livres sterling. Je le crois moindre dans le reste des paroisses du diocèse, il peut monter de 100 à 200 livres sterling. — *D.* Combien y a-t-il de paroisses dans votre diocèse? — *R.* Quarante-deux. — *D.* Comment nomme-t-on à une cure catholique vacante? — *R.* Lorsque le titulaire meurt, l'évêque a le droit de choisir son successeur parmi tous les prêtres du diocèse. Nous avons deux classes d'ecclésiastiques; l'une composée des curés de paroisse, et l'autre des coadjuteurs ou prêtres assistants. Quand une cure où nous avons besoin de placer un homme instruit, pieux et exemplaire vient à vaquer, et que nous ne trouvons pas parmi les vicaires de la paroisse un sujet convenable, nous le prenons dans une autre paroisse où il a prouvé qu'il possédoit les qualités que nous exigeons. Mais si la paroisse n'exige pas un homme de mérite très distingué, nous choisissons parmi les vicaires un sujet qui ait exercé depuis plusieurs années, dont les mœurs soient recommandables, et qui soit capable de donner des instructions en public. — *D.* Dans la supposition que l'état se chargeât de payer le clergé catholique, ne seroit-il pas à désirer qu'il y eût une gradation de traitement proportionnée à l'étendue de la paroisse et aux occupations qu'elle nécessiteroit? — *R.* Il est hors de doute qu'il seroit indispensable qu'il y eût une gradation: mais il me semble qu'elle ne devroit pas être faite selon l'étendue et l'importance de la paroisse; mais qu'il faudroit considérer si la paroisse est placée dans une ville, et s'il falloit pour l'administrer un homme plus instruit, et dont les habitudes devroient être plus conformes à celles du monde. Les ecclésiastiques qui demeurent dans les villes sont exposés à de plus grandes dépenses, ils sont obligés de se mieux vêtir; de payer un loyer plus élevé, et chaque jour obligés de recevoir leurs confrères de la campagne. Aussi leur faut-il un traitement plus considérable qu'à un ecclésiastique de campagne, dans un district de montagne, par exemple, où la paroisse est fort étendue, et impose des travaux fort pénibles à celui qui l'occupe. Mais alors le prêtre vit très retiré; il est exposé à peu de dépense; et quoiqu'il ait plus d'occupation, c'est un homme moins considéré, et qui selon moi devroit avoir un traitement moindre que les ecclésiastiques dont je viens de parler. — *D.* En supposant qu'on établit une classification sur les bases que vous venez de proposer, croyez-vous qu'il seroit absolument nécessaire d'abandonner exclusivement aux évêques le droit de transférer un individu d'une paroisse peu importante à une autre dont les revenus seroient plus considérables? — *R.* Il n'y a pas le moindre doute, à moins qu'on ne voulût détruire toute subordination, ainsi que tout pouvoir

Digitized by Google

de récompenser le mérite. Car, à moins de vouloir républicaniser l'église catholique, il faudroit laisser aux évêques un droit dont ils sont déjà investis par les canons. — *D.* En excluant toute entremise directe ou indirecte de la part de la couronne ou du gouvernement? — *R.* Absolument. Le gouvernement seroit accablé, s'il lui falloit s'occuper de tous les petits détails de nos affaires. Ces détails ne vaudroient pas la peine qu'on s'en occupât; et d'ailleurs, comment le gouvernement pourroit-il connoître la vie privée des individus, et savoir celui qui mériteroit ou non d'être nommé? — *D.* Le gouvernement devroit-il avoir le droit de faire des promotions? — *R.* Il faudroit avoir égard aux deux classes de prêtres que nous employons; les uns sont les curés de paroisse, les autres, sont les coadjuteurs. Nous avons un pouvoir entièrement arbitraire pour changer la résidence d'un vicaire; mais nous ne pouvons le suspendre sans une cause canonique, c'est-à-dire nous ne pouvons pas sans motifs lui interdire le droit de dire la messe. Mais les curés ont un droit à leur charge, et nous ne pouvons la leur faire quitter que dans les cas prévus et déterminés par la loi. Alors nous les condamnons, soit en les réprimandant, soit en les suspendant pour un temps quelconque ou perpétuellement. — *D.* Quels sont les juges? — *R.* L'évêque. — *D.* Voudriez-vous avoir la bonté de dire au comité quelle est la partie des revenus d'un ecclésiastique, provenant des rétributions sur les baptêmes, mariages et enterrements, dans les paroisses les plus importantes de votre diocèse. Par exemple, sur un revenu total de 400 livres sterling par an, pour combien entrent dans cette somme les droits sur les baptêmes, mariages et enterrements? — *R.* Pour le quart. — *D.* Quels sont les droits que selon vous il ne seroit pas convenable d'abolir par la loi qui pourvoiroit à la dotation du clergé catholique? — *R.* En cas que la loi pourvût aux besoins des prêtres, ces droits diminueroient de beaucoup; car le peuple, voyant alors que les prêtres ont d'autres moyens de subsistance, ne leur donneroit plus dans de telles occasions que très peu de chose. Par exemple, lorsque maintenant on célèbre un mariage, tous les assistants ne manquent jamais de donner quelque chose; mais je suis sûr que si le clergé étoit rétribué par l'état, et que le peuple vît que la subsistance des prêtres ne dépendoit plus de ces rétributions, il n'y auroit que les gens riches qui donneroient quelque chose à leurs mariages. J'en dis autant des baptêmes, et peut-être en seroit-il à peu près de même des enterrements. De telle sorte que dans une paroisse où le total de ces droits s'est élevé l'année dernière à 100 livres sterling, je suis sûr qu'il diminueroit de moitié si le clergé venoit à être rétribué par l'état. — *D.* Si l'état convenoit de donner un traitement au clergé catholique, devroit-il cependant être laissé à la volonté de chaque ecclésiastique de le recevoir, ou de ne pas le recevoir. Dans ce cas-là, les évêques pourroient-ils

Digitized by Google

forcer leur clergé à le recevoir ? — *R.* Les évêques pourroient l'y forcer indirectement ; comme je l'ai déjà dit, en ordonnant que dans tout leur diocèse les prêtres s'abstinssent à l'avenir de recevoir les rétributions dont j'ai parlé. Et lorsque l'évêque auroit établi une pareille règle, aucun prêtre du diocèse ne pourroit continuer à recevoir ces rétributions. — *D.* L'évêque, en nommant à une cure vacante, ne pourroit-il pas exiger du nouveau titulaire qu'il s'engageât à recevoir le traitement qui lui seroit assuré par un acte législatif ? — *R.* Oui. — *D.* Ne seroit-ce point un grand soulagement pour les gens de la campagne, s'ils n'avoient plus à supporter l'entretien du clergé ? — *R.* Sans doute. — *D.* Savez-vous approximativement quel est le nombre des curés et des coadjuteurs d'Irlande ? — *R.* Je crois que le nombre des curés s'élève à peu près à mille, et je calcule que chacun d'eux a un coadjuteur. Dans quelques paroisses il n'y en a point, mais dans d'autres il y en a deux. — *D.* Les réunions de paroisses sont-elles fréquentes dans l'église catholique ? — *R.* Oui. — *D.* Vous avez dit qu'en nommant aux cures vacantes, les évêques choisissoient, parmi les prêtres de leur diocèse, les prêtres qui méritoient le plus leur confiance ; avez-vous voulu dire par là qu'ils ne choisissoient jamais un sujet hors de leur diocèse ? — *R.* Ils le peuvent, mais je ne sache pas que ce soit jamais arrivé. — *D.* Y a-t-il un chapitre dans votre diocèse ? — *R.* Non. — *D.* Y a-t-il des chapitres dans beaucoup de diocèses catholiques ? — *R.* Oui. — *D.* Est-ce l'évêque qui nomme aux places du chapitre ? — *R.* A toutes les places, excepté à celle de doyen. — *D.* Qui nomme à celle de doyen ? — *R.* Le pape. — *D.* La charge de doyen n'est-elle pas attachée à une paroisse particulière du diocèse ? — *R.* Non. — *D.* Les évêques qui ont été nommés par le pape n'ont-ils pas été préalablement nommés ou présentés en Irlande par le chapitre ou par le bas clergé ? — *R.* Jamais par le chapitre seul ; mais dans quelques cas ils ont été choisis par le chapitre, puis recommandés par le métropolitain et les évêques suffragants de la province où est situé le siége vacant. Dans d'autres cas, ils ont été élus par les curés du diocèse ; et le métropolitain ainsi que les évêques suffragants ont concouru à l'élection. Dans d'autres cas encore, c'est tout le clergé indistinctement du diocèse qui les a élus, et ensuite ils ont été recommandés au pape par les évêques. Par exemple, j'ai été recommandé au saint siége par les curés du diocèse que j'habite, et par le métropolitain et ses suffragants.

Nous avons cru devoir traduire dans son intégrité cet interrogatoire, à cause des détails curieux qu'il renferme sur la situation de la religion catholique en Irlande; nous devons

Digitized by Google

cependant regretter que quelques unes des réponses de M. le docteur Doyle ne soient que l'expression de ses opinions personnelles.

SUR LES JÉSUITES.

Puisque les *attaques* contre les jésuites sont à *l'ordre du jour*, nous pensons qu'il est nécessaire d'y mettre aussi leurs *défenses*; les unes et les autres se sont multipliées avec une persévérance toujours égale, et avec une opposition telle que ces dernières ont eu la vérité et la franchise constamment de leur côté, n'y ayant jamais eu que beaucoup de bien à dire de la Compagnie de Jésus, tandis que les premières, sans autre ressource que la calomnie et la mauvaise foi, n'ont pas cessé un instant non plus d'en inventer beaucoup de mal. Nous croyons donc devoir reproduire quelques unes, soit des anciennes, soit des nouvelles *défenses*, et nous espérons que tout le monde nous en saura gré: nos amis d'abord, attendu que le nom de JÉSUITES ne leur fait pas peur, et les niais comme les méchants, parceque ceux-ci accordent ce lot, de *prêcher* pour les jésuites, au *Mémorial catholique*, et que ceux-là tremblent de le prendre, et le lui laissent volontiers.

Nous donnerons aujourd'hui les réflexions sur l'ordre des jésuites, qu'un jeune écrivain, M. Madrolle, déjà très avantageusement connu par plusieurs productions remarquables, et par une rare fermeté de principes, a fait entrer dans un ouvrage que nous avons annoncé l'année dernière, et que nous sommes bien aises de rappeler à nos lecteurs :

Digitized by Google

De l'ordre des jésuites.

L'ordre des jésuites est nécessaire, comme la société des missionnaires; seulement il l'est davantage.

Ceux-ci sont élevés pour la France, les autres sont instruits pour l'univers.

Ils ont fait, il y a trois siècles, un serment dans une petite église près de Paris, de se dévouer à la suprême autorité religieuse, dans un moment où cette autorité alloit recevoir les dernières et les plus violentes attaques auxquelles elle étoit destinée; et ce serment ils l'ont perpétuellement gardé jusqu'à la mort inclusivement.

Jamais ordre (c'est là de l'histoire) ne fut plus nombreux, et pourtant n'eut moins d'apostats, ni plus de martyrs de la fidélité. A peine quelques années se sont écoulées depuis le vœu de leur fondateur, que les voilà comme en possession du monde, à la fois sévères et aimables, élevant la jeunesse à la science comme à la vertu, convertissant les idolâtres, démontrant la vérité dans les livres comme à la chaire, secourant les pauvres, et assistant les rois. On les a accusés d'ambition, comme s'il était possible de faire du bien sans la grandeur, qui est l'objet de l'ambition. On leur prête de l'orgueil, et leur premier vœu est l'obéissance absolue aux ordres de la vertu; et le second, la pauvreté du vêtement le plus grossier et de la nourriture la plus commune. On a supposé à un petit nombre de leurs casuistes du relâchement dans leurs enseignements, et ils s'est toujours trouvé la plus grande pureté dans leurs mœurs. Leur indulgence ne fut jamais que pour les autres, et le seul vice qu'on leur ait reproché étoit aussi celui d'une qualité. Enfin on leur a reproché l'enseignement du meurtre des tyrans. On a bien reproché à l'Homme-Dieu l'usurpation de la couronne des rois. Les jésuites, on ne sauroit se le dissimuler, sont les *gardes-du-corps* spirituels des rois: les républicains n'avoient qu'un moyen sûr d'isoler les jésuites des rois, c'était de les accuser de régicide; avis aux rois. Tout le monde crie contre eux. Vous savez bien qui, ô mon Dieu! Que le gouvernement le plus légitime et le plus juste tolère les cris et les écrits séditieux contre lui, et ils sortiront de toutes les bouches et de toutes les presses.

Les philosophes redoutent et par conséquent haïssent les jésuites, comme les voleurs les réverbères: loin que la haine soit ici une preuve contre l'objet haï, c'est le plus beau syllogisme qu'il puisse y avoir pour son apologie.

Mais le bon M. de Montlosier leur impute *les éruptions des impiétés de Jean Jacques et de Voltaire* dans le dix-huitième siècle, et leur *résurrection* dans le nôtre; expliquons ceci.

M. de Montlosier a vu dans le dix-huitième siècle les philosophes avec les jésuites; il a cessé de voir les uns en cessant de voir les autres pendant la

Digitized by Google

tyrannie de Bonaparte ; depuis la *restauration*, il les a vu reparaître ensemble, il s'est tout simplement imaginé que les jésuites étoient la cause des philosophes. De raisonner aussi superficiellement, je le pardonnerois à un enfant; mais à un homme de la force de M. de Montlosier! Il faut le rapprendre à ceux qui l'oublient : comme il y a dans le monde deux principes opposés, l'erreur et la vérité, le bien et le mal, et se combattant sans relâche, il y a aussi deux agents, deux fonctionnaires, deux défenseurs de ces principes, sans cesse se cherchant et sans cesse en action militante l'un contre l'autre.

S'il est incontestable que la vérité ne sauroit avoir pour source que l'autorité, les prédicateurs de l'erreur ne sauroient être que des rebelles à l'autorité, et ceux de la vérité que des sujets fidèles. Or, comment nier que dans nos derniers siècles les rebelles soient les philosophes, la *secte* la plus orgueilleuse, et les fidèles *l'ordre* le plus obéissant qu'il y ait jamais eu dans le monde (1). . . . . .

L'ordre des jésuites venoit comme de suspendre, dans la chrétienté l'action de la révolte protestante ; il venait de présider dans le monde à la grande et glorieuse ère du dix-septième siècle : il eut le malheur de s'endormir dans ses lauriers, comme autrefois l'armée d'Annibal. Il laissa prendre à ses ennemis les forces qu'il abandonnoit (car la puissance ne se perd jamais, seulement elle se déplace) : il succomba. . . . . .

Durant le règne de Bonaparte, qui ne vouloit pas plus de *liberté* que de religion, ou, en d'autres termes, de jacobinisme que d'obéissance à d'autres que lui; sous le règne enfin de l'indifférence, les philosophes et les jésuites restèrent comme en état *d'interdiction* sous la tutelle de l'épée. Depuis et avec la *restauration* ils reparurent les uns et les autres pour se mesurer de nouveau. L'ordre des jésuites et la secte des philosophes enfin sont toujours ensemble, tantôt pour se combattre, tantôt pour se reposer, en tout cas pour s'en vouloir. Parceque M. de Montlosier a sans cesse vu les philosophes *avec* les jésuites, il a cru qu'ils en étoient la conséquence (aussi bien il devoit croire qu'ils en étoient le principe). Au lieu de chercher la cause *au-dessus* où elle est, il l'a cherchée *à côté* : c'étoit prendre l'opposition pour la cause, et confondre les défenseurs de la vérité avec les apôtres de l'erreur; c'étoit placer le crime, là où est la vertu; on ne pouvoit se tromper ou tromper plus absolument.

(Extrait du *Mémorial catholique à l'usage des royalistes devenus ou reconnus libéraux*, ch. IX, par M. Madrolle. 1 v. in-8°. Paris, 1824.)

(1) Sous ce rapport, *l'ordre des jésuites*, aux ordres du souverain pontife, est *représentatif* de l'église universelle ; et c'est pour cela que les libéraux, même au milieu des plus grands intérêts politiques, ne s'occupent que des *jésuites*, semblent n'en vouloir qu'aux *jésuites*, n'ont de priviléges chez leurs libraires et de blancs dans les journaux que contre les *jésuites*.

Digitized by Google

MONUMENT

EN MÉMOIRE

DU GÉNÉRAL CHARETTE.

Ils étoient véritablement Français ces hommes énergiques et forts, qui surent résister au torrent des innovations, qui ne plièrent point sous les coups de l'orage, et qui défendirent, au prix de leur sang, la religion de leurs pères et les institutions fondamentales de notre patrie; ils savoient qu'il ne peut y avoir d'ordre social sans religion, de France sans monarchie, et de bonheur pour les Français sans les Bourbons.

Long-temps calomniés, il faut enfin qu'ils reprennent leur gloire; et, pour que la leçon puisse servir aux siècles à venir, il importe qu'elle passe à la postérité.

François-Athanase Charette de la Contrie, celui des généraux vendéens qui a le plus long-temps combattu la république, avoit pris pour devise: *Dieu et le Roi!* Il avoit placé la croix sur ses étendards.

Grand par ses exploits et par sa constance, il est plus grand encore par la cause qu'il défendoit.

Les fausses gloires ne sont pas durables; mais il n'en est pas ainsi des renommées que soutiennent des principes immuables.

La vérité et la vertu impriment quelque chose de leur immortalité à celui qui s'est appuyé sur elles.

Le nom de Charette n'est pas seulement vendéen, il est français, il est européen. Un monument s'élève à sa mémoire. Bientôt on lira ce nom célèbre à l'ombre de la croix; bientôt ce qui reste de ses vieux soldats pourra venir saluer la statue de leur général.

C'est à Legé qu'elle va être placée. Ce bourg commande une vue immense sur le Bocage; il est le centre de l'armée comme des opérations de Charette; il est limitrophe des départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure, et rappelle de glorieux souvenirs.

Ce monument doit avoir quelque chose de grand et de durable comme la gloire du héros vendéen; il doit être monarchique et religieux tout à la fois. Il seroit donc incomplet, si

Digitized by Google

l'on n'y joignoit pas une chapelle. La Vendée guerrière n'étoit pas seulement royaliste : elle étoit plus, elle étoit chrétienne.

Ces bons paysans préfèreront à un simple obélisque qu'ils ne pourroient comprendre, une statue de leur général ; ils reverront ses traits avec plaisir, et seront glorieux que, comme ceux des grands hommes, ils passent à la postérité.

Sur l'une des faces du piédestal on lira la devise du héros :

DIEU ET LE ROI.

A l'opposé, entre des palmes de gloire et de martyre, seront placés ces mots :

AUX VENDÉENS
MORTS
SOUS LES ORDRES
DE
CHARETTE.

Sur la même plate-forme que la statue, une chapelle, sous l'invocation de *Notre-Dame-de-Pitié*, sera établie dans une forme gothique : c'étoit pour l'ancienne France que combattoit Charette.

Dans l'intérieur de la chapelle, quatorze *tables*, indiquant les quatorze divisions qu'il commandoit, rappelleront les noms des officiers et des soldats morts sous ses ordres.

Il y sera fondé un service et douze messes, à perpétuité, aux anniversaires des principaux combats de la Vendée.

La commission, qui a déjà reçu les souscriptions de Sa Majesté, de la famille royale, et de beaucoup de bons Français, compte sur la coopération de nosseigneurs les archevêques et évêques, et de messieurs les préfets des départements, pour la publication et la réussite d'une souscription destinée à l'érection d'un monument élevé à la mémoire d'un défenseur de l'autel et du trône.

On souscrit à Paris, chez MM. Lertellier, notaire, rue Louis-le-Grand, n° 23 ; de Fourchy, notaire, quai Malaquais, n° 5, et au bureau du *Mémorial catholique*, rue Cassette, n° 35.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

*** *Le Constitutionnel* prend sous sa protection tous les adversaires de la doctrine de l'*Essai sur l'indifférence*. On se rappelle peut-être qu'en annonçant, il y a quelque temps, le livre de M. Baston, il prononça que cet ouvrage se faisoit remarquer par une grande *exactitude théologique*. L'autorité du *Constitutionnel* est assurément d'un très grand poids dans ces sortes de matières, et son suffrage ne peut être qu'extrêmement flatteur pour les théologiens qui ont le bonheur de le mériter. Il avoit annoncé aussi favorablement un ouvrage publié dans le même sens à Besançon. Enfin voilà qu'il accorde un article de faveur au livre d'un jeune séminariste, l'abbé Paganel, qui, pour avoir attaqué le principe d'autorité en matière de certitude, lui paroît digne de toute sa tendresse. « *Nous aimons*, dit-il, à voir de jeunes ecclésiastiques profondément pénétrés des vérités religieuses, mais exempts de » fanatisme, rester fidèles *aux saines doctrines*. » Nous ne nous permettrons pas de troubler par de nouvelles critiques la joie que doit procurer à ce jeune clerc l'importante approbation du *Constitutionnel*, si bon juge en fait de *saines doctrines*; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que ce journal, qui a ordinairement une tactique assez adroite, manque son but en laissant apercevoir l'effroi que lui inspire la doctrine développée dans l'*Essai sur l'indifférence*. Le meilleur moyen qu'il pût employer pour la discréditer dans l'esprit des hommes religieux seroit de la leur recommander, tandis que son aversion prononcée forme, en faveur de cette doctrine, un préjugé très légitime. Les apôtres de l'irréligion ont un instinct qui leur révèle ce qui les favorise ou ce qui les menace:

Le bon sens du démon quelquefois me fait peur.

*** On se rappelle que les portes de *la Quotidienne* ont été enfoncées; il paroît qu'elles ont été mal réparées, et que quelque échappé du *Constitutionnel* aura trouvé le moyen de se glisser dans ses bureaux; car comment expliquer, comment excuser sans cela ce débordement d'annonces et même d'éloges de mauvais livres qui, pendant quelque temps, ont sali ses colonnes et affligé les amis des bonnes mœurs et de la monarchie légitime? *Quotidienne*, point de paresse; lisez les ouvrages avant de les annoncer, et méfiez-vous des articles tout

Digitized by Google

faits que certains auteurs vous fournissent pour épargner votre temps aux dépens de *votre réputation*.

*** La loi sur le sacrilége a donné la fièvre chaude au *Constitutionnel;* il bat la campagne, et son délire va jusqu'à compromettre ses correspondants. A l'entendre, depuis qu'il est question de cette loi, ils ont cessé d'aller à la messe, de peur qu'une *distraction* ne les exposât aux rigueurs de cette loi. Ce seroit une distraction un peu forte que celle qui porteroit un libéral à arracher la sainte hostie des mains du prêtre, ou à voler les vases sacrés. L'expérience nous apprend qu'autrefois les amis du *Constitutionnel* mettoient dans leurs poches les montres et les bijoux, *par distraction,* au lieu de les mettre sous les scellés; il est probable que s'il eût alors existé une loi contre les vols patriotiques, nos distraits se seroient abstenus d'entrer dans aucune maison. Il est à regretter qu'on n'ait pas songé à faire cette loi.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bibliothèque catholique, dédiée à N. S. P. le Pape, approuvée par un grand nombre d'évêques, et publiée par une société d'ecclésiastiques. On souscrit à Paris au bureau de la *Bibliothèque catholique*, rue Garancière, n° 10. Prix de la souscription, *franc de port et d'emballage*, 25 f. pour un an, et 13 f. pour six mois.

Onzième livraison. *Histoire de l'Église gallicane*, dédiée à Nosseigneurs du clergé, par les Pères Brumoy, Fontenay et Berthier, suivie d'un tableau chronologique jusqu'au sacre de S. M. Charles X.

Cet ouvrage important étoit devenu extrêmement rare; depuis long-temps on désiroit de voir reproduire ce beau monument que des hommes pleins de talent ont élevé à la gloire de l'église de France. Ces vœux tant de fois manifestés viennent d'être remplis par la *Bibliothèque catholique:* c'est un service qu'elle rend à la fois à la religion et aux lettres. Pour répondre aux désirs d'un grand nombre de personnes, on a ouvert une souscription particulière pour plusieurs exemplaires qu'on a fait tirer séparément sur beau papier satiné, format in-8°. Prix de chaque vol., 5 f., et 6 f. 50 c. par la poste. Passé le 15 mai, le prix de chaque volume sera augmenté de 1 f.

Douzième livraison. Tome II de *la Vie de saint Ignace*, par le P. Bouhours. On a ajouté à la fin de cette histoire intéressante deux discours de Henri IV sur les jésuites. MM. les

Digitized by Google

souscripteurs seront peut-être bien aises de voir comment ce grand prince s'exprimoit sur une société qu'un certain parti s'efforce tous les jours de représenter comme l'ennemi le plus redoutable des rois.

Treizième livraison. Tome II du *Catéchisme philosophique* de Feller.

La quatorzième renferme le I^er^ volume des *Anecdotes chrétiennes*, par l'abbé Reyre.

L'empressement avec lequel on demande de toutes parts les *Histoires édifiantes* de Baudrand, qui sont entièrement épuisées, a déterminé MM. les éditeurs de la *Bibliothèque catholique* à publier cet ouvrage du même genre, qui réunit au même intérêt une plus grande variété dans le choix des anecdotes.

L'Ermite de Corbeny, ou le Sacre et le Couronnement du roi Charles X, 1 vol. in-8°. Prix, 3 f.; à Paris, chez Ancelin et Pochard, rue Dauphine, n° 9, et au bureau du *Mémorial*.

Parmi les ouvrages inspirés par le grand événement dont l'attente réjouit tous les cœurs français, peu, ce nous semble, intéresseront autant que celui-ci. La plupart ne font qu'étaler à un siècle peu ami des longues recherches, le luxe d'une érudition qu'on n'apprécie guère. Ici c'est un pieux ermite qui, non loin de Reims, au hameau de *Corbeny*, jouissant des douceurs de sa première solitude, que la révolution le força d'abandonner, raconte à un ami, dans le cours de ses paisibles promenades, l'origine, l'objet et les effets de l'auguste cérémonie dont ses yeux furent autrefois les témoins. Nous n'essaierons pas de dire tout ce que ses récits ont de charme et d'agrément. Vous tous qui voulez qu'on ait le talent de vous plaire en vous instruisant, allez visiter l'ermite de *Corbeny*; puisse-t-il vous intéresser autant qu'il nous a fait de plaisir!

Un ouvrage d'une tout autre importance, et auquel nous consacrerons un article particulier dans notre prochain numéro, ce sont les recherches et les réflexions de M. Clausel de Coussergues sur le sacre des rois de France, et dont voici l'annonce :

Du sacre des rois de France, et des rapports de cette auguste cérémonie avec la constitution de l'état aux différents âges de la monarchie, 1 vol. in-8°; prix, 7 fr., et 9 fr. franc de port. A Paris, chez Egron, rue des Noyers.

Conférences d'Angers, nouvelle édition. Dix volumes ont déjà paru; les autres se succèderont rapidement. Chez Gauthier, libraire, rue et hôtel Serpente.

Digitized by Google

HISTOIRE DES HÉBREUX, RAPPROCHÉE DES TEXTES CONTEMPORAINS, depuis la création du monde jusqu'au dernier sac de Jérusalem sous Vespasien; dédiée à S. A. R. monseigneur le duc de Bordeaux, par M. Rabelleau; 2 vol. in-8°. Prix, 12 f., et 15 f. franc de port. A Paris, chez Potey, libraire, rue du Bac, n° 46.

Pour comprendre l'histoire et les destinées du peuple choisi de Dieu, il est nécessaire de faire la comparaison de ses traditions avec celles des autres peuples, c'est-à-dire de la vérité conservée pure avec la vérité qui avoit souffert des altérations et une corruption profonde, parcequ'on retrouve ainsi la commune origine de toutes choses, et qu'on voit d'où sont nées toutes les erreurs et les crimes qui ont perdu le genre humain. Mais on ne peut arriver à ce résultat qu'en faisant marcher l'histoire des Hébreux de front avec les histoires contemporaines, seule manière aussi de connoître, dans l'ensemble de ses preuves, l'authenticité la plus parfaite que présente l'histoire, celle de la religion. Ce n'est donc pas seulement l'histoire de la Bible, c'est en quelque sorte l'histoire générale de l'attente du Christ parmi les nations qu'il faut étudier, puisqu'il s'agit, particulièrement aujourd'hui, de montrer la perpétuité et surtout l'universalité de la religion. M. Rabelleau nous a paru très bien connoître ce but essentiel, et y avoir rapporté ses excellents travaux; il a mis en regard les deux histoires avec un talent et une justesse d'esprit remarquables; et on pourra lire maintenant l'histoire des Hébreux avec beaucoup plus de fruit et d'intérêt. Nous ne saurions trop recommander son ouvrage, sur lequel nous aurons peut-être occasion de revenir.

ŒUVRES DE MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA LUZERNE, 16 vol. in-12.

Dissertation sur la vérité de la religion. 2 vol. . 3 fr. c,
— *Sur la loi naturelle et la révélation en général.* Un vol. 2 75
— *Sur la spiritualité de l'âme et la liberté de l'homme.* Un vol. 2 50
— *Sur les prophéties.* 2 vol. 4
— *Sur l'existence et les attributs de Dieu.* Un vol. 2 75
Instructions pastorales sur l'excellence de la religion. Un vol. 2 75

A Paris, chez Méquignon-Junior, libraire de la Faculté de théologie, rue des Grands-Augustins, n° 9.

Le propriétaire des ouvrages du cardinal de la Luzerne, M. Méquignon Junior, les réimprime d'une manière uniforme. Nous annonçons aujourd'hui huit volumes qu'il a mis

Digitized by Google

successivement en vente, et qui seront suivis de la troisième édition des Dissertations sur les églises protestantes, des Considérations sur l'état ecclésiastique, des Considérations sur la passion, des Explications sur les évangiles. Ces seize volumes formeront une collection recherchée. Elle sera ornée du portrait de l'auteur. Chaque ouvrage se vend séparément.

Nous profiterons de cette circonstance pour annoncer *des notes et observations* sur quelques passages du Rituel de monseigneur l'évêque de Langres (1), qui viennent d'être faites par un savant théologien. M. Méquignon Junior a fait imprimer ces notes et observations dans le même format que l'ouvrage, afin que l'on puisse les relier ensemble, et les consulter plus commodément. Les plus importantes sont relatives au mariage, aux droits de l'église sur ce contrat, aux empêchements, aux dispenses, etc. Ces notes sont d'autant plus faites pour inspirer de l'intérêt, que le Rituel de monseigneur de la Luzerne a excité beaucoup de réclamations de la part des véritables théologiens.

Parmi les discours qui ont été prononcés aux chambres sur le projet de loi relatif au sacrilége nous indiquerons, comme un modèle de la plus vraie éloquence, l'OPINION et les *développements* de M. Duplessis-Grénédan à la chambre des députés. Sur le projet de loi relatif aux congrégations religieuses, nous ferons mention de l'OPINION de M. le marquis de Lacaze.

Nous avons oublié d'annoncer dans le précédent numéro du *Mémorial* l'excellente OPINION et les *développements* de M. le comte du Parc, et l'OPINION de M. le marquis de Bailly, sur la loi d'*indemnité*.

Nous rappellerons à nos lecteurs une brochure qui offre des considérations très importantes; quoiqu'elle ait paru en 1824, elle est encore très neuve aujourd'hui. Elle a pour titre,

DE LA RÉDUCTION DE LA RENTE CONSIDÉRÉE COMME PRINCIPE DE CALAMITÉS MORALES DANS L'ÉTAT. A Paris, chez Ponthieu, libraire, au Palais-Royal.

(1) Un volume in-12, br., 4 fr., chez le même libraire.

Errata du numéro de mars précédent.

Page 157, ligne 32, au lieu de nos temps ne *connoissoient* plus, lisez: nos temps ne *connoissent* plus. Page 145, ligne 2, au lieu de, la sottise *jouée* par la bêtise, lisez: la sottise *louée* par la bêtise. Page 147, dernière ligne, il n'y a que la VÉRITÉ qui n'ait pas encore rencontré *la* clémence, lisez: *de* clémence.

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
Libraire de Charles X, rue des Grands-Augustins, n° 21.

Digitized by Google

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE.

MAI 1825.

DE LA PROPAGATION DES LIVRES IRRÉLIGIEUX

DEPUIS LA RESTAURATION.

Lorsque, vers le milieu du dernier siècle, une secte impie et séditieuse, née du protestantisme, osa tirer toutes les conséquences du principe de la souveraineté de l'homme, proclamé par les réformateurs du seizième siècle; que, timide jusqu'alors et comprimée par la crainte des lois, elle devint audacieuse par l'impunité; que, se sentant libre de toute la foiblesse des gouvernements, elle ne craignit plus de conspirer au grand jour, et d'annoncer hautement des projets qui ne tendoient à rien moins qu'à la destruction de toute autorité; lorsqu'une raison insolente put examiner librement, discuter, nier tous les dogmes, tous les devoirs, tous les droits qui sembloient avoir une base sacrée dans le consentement des âges, témoins de l'audace des novateurs et de la coupable tolérance des dépositaires du pouvoir, tous les bons esprits prévinrent et prophétisèrent les malheurs qui devoient fondre sur la société. Ils comprirent que ce débordement de livres corrupteurs qui infectoient toutes les conditions, tous les rangs, depuis les palais du trône jusqu'à la chaumière où chaque enfant

Digitized by Google

posoit que des barrières impuissantes, finiroit par entraîner tout, les institutions, les lois, les mœurs; que la raison souveraine de l'homme, que toutes ses passions violentes, que tous ses penchants abjects, répondroient à l'appel de la philosophie; qu'après avoir appris à haïr le joug des lois, le peuple essaieroit de le briser; qu'après avoir admiré tant de plans de régénération politique et religieuse, il voudroit les réaliser; qu'enfin une génération *pensante*, qui proclamoit des principes, seroit nécessairement suivie d'une génération *agissante*, qui tireroit les conséquences, et qu'ainsi toutes ces *lumières* que les philosophes étoient venus apporter au monde éclaireroient les ruines de l'ordre social.

« Eh ! quoi, » s'écrioient les évêques de France dans un mémoire présenté au roi, le 6 mai 1770, « pour ne pas arrêter les » progrès heureux de l'esprit humain, faut-il donc lui permettre de tout détruire? Ne pourra-t-il être libre que lorsqu'il n'y aura plus rien de sacré pour lui? Cette liberté effrénée de rendre publics les délires d'une imagination égarée, » loin d'être nécessaire au développement de l'esprit humain, » ne peut que le retarder, par les écarts où elle le jette, par les » folles illusions dont elle l'enivre, et par les troubles divers » dont elle remplit les états. C'est cette fatale liberté qui a introduit chez les insulaires nos voisins cette multitude confuse de sectes, d'opinions et de partis, cet esprit d'indépendance et de rébellion qui y a tant de fois ébranlé ou ensanglanté le trône. Cette liberté produiroit peut-être parmi nous des effets encore plus funestes; elle trouveroit dans l'inconstance de la nation, dans son activité, dans son amour pour » les nouveautés, dans son ardeur impétueuse et inconsidérée, » des moyens de plus pour y faire naître les plus *étranges révolutions* et la précipiter dans *toutes les horreurs de l'anarchie*. »

Les réclamations du clergé ne furent point écoutées. « Les oreilles des ministres, dit un de nos historiens, étoient fer-

Digitized by Google

» mées aux conseils comme aux reproches ; ils laissoient tranquillement saper le trône et l'autel. Indifférents ou séduits » eux-mêmes, ils aveugloient le monarque sur ses vrais intérêts ; ils taxoient les craintes du clergé de France de frayeurs » pusillanimes (1). » Le symptôme le plus effrayant de la décadence des états, et le signe le plus infaillible de leur ruine prochaine, c'est l'imprévoyance des hommes qui ont reçu d'en haut, avec le pouvoir, la mission de faire respecter les vérités qui sont le fondement de l'ordre social.

L'événement ne tarda pas de justifier les prédictions et les alarmes du clergé de France. Vingt ans s'écoulèrent à peine, et le trône antique de nos rois, que des ministres foibles n'avoient pas su défendre, disparut dans l'abîme que l'impiété creusoit depuis un demi-siècle. Frédéric disoit que s'il vouloit punir une province, il la feroit gouverner par des philosophes : il révéloit, sans le savoir, le secret du châtiment que Dieu réservoit à la France. La religion et la royauté semblèrent un moment se retirer dans le ciel ; Dieu ne fut plus représenté sur la terre. Alors, sur un échafaud teint du sang des prêtres et des rois, l'impiété proclama *le règne de la Raison*. Il n'est pas nécessaire de retracer ici l'histoire de ce règne, faite pour épouvanter et pour instruire à jamais les nations et les rois.

C'est en vain que la philosophie, honteuse de ses propres excès, désavoue aujourd'hui tant de folies, tant d'attentats sans exemple dans les annales de l'univers. Pour l'absoudre des crimes et des malheurs de la France, il faudroit oublier que la révolution française a eu un caractère particulier ; qu'elle a été l'œuvre d'une raison en délire autant que de toutes les passions déchaînées ; que les proconsuls sanguinaires, que leurs satellites qui parcouroient les provinces, n'étoient que les agents des assemblées législatives ; dont ils exécutoient les décrets. Cela est si vrai que lorsque l'on veut justifier ces

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle*, tom. III, pag. 504 2e édition.

Digitized by Google

hommes qui servirent d'instrument à tant de crimes, on nous dit tous les jours : Ils ne faisoient qu'exécuter les lois. Or quel génie dictoit à toutes ces assemblées d'épouvantable mémoire tant de lois qui couvrirent la France de ruines, qui l'inondèrent de sang ? Quels livres étoient cités sans cesse à la tribune, quels principes étoient invoqués ? Lisez les délibérations des assemblées révolutionnaires, lisez les considérants de leurs décrets : tous ont été portés au nom de la philosophie, tous se trouvent justifiés par les maximes proclamées dans les livres impies ; il n'en est pas un seul qui ne soit la conséquence d'un principe ou l'accomplissement d'un vœu exprimé par les sophistes du dix-huitième siècle. Marquées du sceau de la philosophie, faites par ses disciples, les lois de la révolution sont donc toutes son ouvrage ; à elle seule appartient l'horreur qu'inspireront à jamais tous les crimes commis en vertu de cette législation barbare et athée.

Buonaparte comprit si bien que la révolution n'étoit pas autre chose que l'impiété, qu'il crut devoir enchaîner l'impiété avant de se rendre maître de la révolution. Il ordonna à la philosophie de respecter les autels qu'il venoit de relever, et le trône qu'il s'étoit formé des débris de la république et de la monarchie. La philosophie obéit ; elle trembla et se tut devant Buonaparte. Cet homme connoissoit très bien le caractère d'une secte essentiellement ennemie de toute autorité ; il disoit qu'il ne se sentoit pas assez fort pour gouverner un peuple » qui liroit Voltaire et Rousseau. »

Les ministères qui ont gouverné la France depuis la chute de Buonaparte ont jugé que l'autorité de nos rois résisteroit à une épreuve à laquelle ce despote n'auroit pas voulu soumettre la sienne. On nous dit qu'il y a une grande force dans la légitimité, soit ; mais il me semble aussi qu'on se l'exagère. Après tout, si l'impiété continue à semer la sédition et l'anarchie dans le cœur des générations qui s'élèvent, lorsque ces germes auront porté

Digitized by Google

leurs fruits, le roi très chrétien n'aura pas, pour comprimer des peuples révoltés, un bras de fer comme Buonaparte, et il ne pourra pas retrancher son trône, assiégé par la révolution, derrière douze cent mille baïonnettes.

Chose étrange! le règne d'un fils de saint Louis a affranchi l'impiété, condamnée au silence sous Buonaparte. Devenue hautaine, menaçante, à mesure que le gouvernement s'est montré plus foible, elle s'est autorisée impudemment de la loi fondamentale de l'état, elle a prétendu y lire ce qu'un roi très chrétien n'a pas voulu, n'a pas pu y mettre, le droit d'ébranler toutes les vérités qui sont à la fois le fondement de l'état et de la religion. Cependant le pouvoir a reculé devant ces prétentions insolentes, et depuis dix ans une scandaleuse impunité a consacré en France, sous le nom de liberté de la presse, une licence qui a passé toutes les bornes. Tous les écrits séditieux et impies des sophistes du dernier siècle, tous les livres qui ont fait la révolution, reproduits sous toutes les formes, mis à la portée de toutes les fortunes, sont plus répandus aujourd'hui qu'à l'époque même où la révolution éclata. Il n'est pas d'ouvrage si obscène, si sacrilége, qui ait éveillé le sommeil des lois; et l'athéisme lui-même, professé ouvertement, dans une foule de livres dont les éditeurs n'ont pas même été traduits devant les tribunaux, semble être rangé aujourd'hui parmi les opinions que les Français sont libres de publier, et sur lesquelles la *Charte* étend une égale protection. Où sommes-nous, et où nous mène une audace encouragée par une si déplorable tolérance? Qu'on s'explique; quel motif a-t-on de croire que les mêmes causes n'amèneront pas les mêmes effets? de bonne foi, pouvons-nous espérer que cette nouvelle monarchie, que l'on a refaite avec des ruines, que nous avons vue tomber, se relever, et qui a été restaurée déjà deux fois dans l'espace de dix ans; qui, formée de tant d'éléments qui se repoussent et que le temps n'a pas encore unis et cimentés, ne

Digitized by Google

semble demeurer debout que comme par miracle, sur un sol mouvant et ébranlé par la révolution, tiendra long-temps contre le choc de tous les principes destructeurs qui renversèrent, il y a trente ans, un trône et des institutions de quatorze siècles?

Au reste, si le pouvoir n'a rien fait encore pour prévenir les nouveaux désastres que ne peut manquer d'entraîner le débordement de tous les livres corrupteurs qui détruisirent la monarchie une première fois, ce n'est pas faute d'avoir été averti. On n'a pas oublié les énergiques réclamations d'un pontife dont l'église pleure la perte récente, et dont l'âme, fatiguée de soixante ans de combats contre l'impiété, retrouvoit encore toute sa vigueur chaque fois qu'il s'agissoit de défendre la cause abandonnée de la religion. Les instructions pastorales de M. l'évêque de Troyes, contre les mauvais livres, resteront comme un modèle de zèle et d'éloquence; Dieu veuille qu'elles ne survivent pas à la monarchie, comme un monument destiné à absoudre l'épiscopat français, et à accuser des ministres coupables ou imprévoyants au tribunal de la postérité! Il y auroit de l'injustice à ne pas rappeler ici que le même désordre excita le zèle d'un autre auteur chrétien, dont il sera utile peut-être de citer les paroles.

«Il est un mal, » disoit M. l'évêque d'Hermopolis, il y a cinq ans, dans une de ses conférences prêchées dans l'église de Saint-Sulpice, « il est un mal, qui, après avoir désolé les générations présentes, peut amener la ruine entière des générations à venir; un mal qui, s'étant répandu de la capitale »dans les provinces, comme une contagion, a fini par infecter »les campagnes, non moins que les cités, les conditions obscures non moins que les plus élevées; qui, par son étendue et sa »profondeur, paroît incurable, et dont il faut pourtant chercher »le remède, soit pour l'extirper, soit du moins pour en affoiblir les ravages, si l'on ne veut pas que tout périsse, les »mœurs, les lois, les institutions, la monarchie: je veux par

Digitized by Google

»ler de la circulation toujours croissante d'une multitude de »livres contre la religion(1)...»

«Aujourd'hui, ajoutoit-il, telle est la licence des esprits, que »mon zèle paroîtra peut-être avoir quelque chose d'étrange, »ou du moins de bien éloigné de la tolérance illimitée dont se »glorifie le siècle présent. Que d'illusions n'ai-je pas à dissiper... »Je l'avoue, en m'élevant contre les livres irréligieux, j'ai la »triste certitude que ma voix ne sera qu'une barrière bien im»puissante contre ce torrent dévastateur; et que peuvent tous »mes efforts pour briser les plumes impies et les presses qui »leur servent de complices? N'importe; il ne faut pas que la »religion se taise devant l'audacieuse impiété, et que l'orateur »évangélique recule devant le sophiste bel esprit.»

Nous ne savons pas jusqu'à quel point nous devons nous livrer aux espérances que pourroient faire concevoir les paroles que nous venons de citer. Grâce au ciel, parmi tant de ministres qui se sont succédé depuis dix ans, il en est un au moins qui comprend la nécessité d'arrêter le débordement des livres corrupteurs, *si l'on ne veut pas que la monarchie périsse*. Mais, hélas! du rang élevé où se trouve placé M. l'évêque d'Hermopolis, il pourroit peut-être dire encore, comme autrefois du haut de la chaire de Saint-Sulpice: *Que d'illusions n'ai-je pas à dissiper? que peuvent mes efforts?* Et en effet, n'a-t-on pas entendu le président du conseil des ministres soutenir, il n'y a que peu de jours, à la tribune de la chambre des députés, que l'on avoit tort de s'alarmer de la réimpression des livres irréligieux; que plus ils se multiplioient, moins il devenoient dangereux, et que l'abus de la presse se corrigeoit par ses propres excès: idée neuve sans doute, dont l'honneur n'appartient cependant pas au ministre, puisqu'elle servit l'année dernière à faire briller l'esprit d'un rédacteur du

(1) *Défense du Christianisme*, tom. III, *Conférence sur les livres irréligieux*.

Digitized by Google

Journal des Débats; mais idée absurde, et qui deviendroit fatale à la monarchie, si les conseils de la sagesse, si les arrêts de l'expérience, que M. l'évêque d'Hermopolis opposera sans doute à ces systèmes plus séduisants encore par ce qu'ils ont de commode que par ce qu'ils ont d'ingénieux, n'étoient pas écoutés; et si *l'orateur évangélique rouloit devant des* rêves conçus dans la creuse imagination d'un *sophiste bel esprit*.

Cependant, comme tous nos législateurs, tous nos hommes d'état ne pensent pas sans doute, ainsi que M. de Villèle, que les doctrines impies n'ont tué une première fois le corps social, que parcequ'elles ne lui furent pas administrées à d'assez fortes doses, et que, pour lui rendre aujourd'hui une santé parfaite, il n'y a qu'à lui laisser avaler tous les jours de nouveaux poisons, qui neutraliseront l'effet de ceux qu'il porte dans son sein; nous croyons faire une chose utile en les mettant à même d'apprécier les maux qu'ont faits à la monarchie, depuis six ans, l'audace de l'impiété et la tolérance des ministres. Beaucoup d'honnêtes gens n'ont vu qu'une exagération déplacée dans une expression employée par un de nos collaborateurs, *la révolution aidée de la restauration*. Eh bien! la vérité effrayante que ce mot exprime, nous allons la mettre à la portée des esprits les plus positifs; nous la démontrerons par des calculs que tout le monde peut vérifier, en se donnant la peine de feuilleter les registres de la librairie. Nous présenterons dans une suite de tableaux les nombreuses réimpressions qui ont été faites, depuis 1817 jusqu'en 1825, des productions les plus révolutionnaires ou les plus irréligieuses de l'impiété moderne: le lecteur pourra comme suivre des yeux les progrès d'une contagion que M. l'évêque d'Hermopolis regardoit il y a cinq ans comme *incurable*, et qui n'a cessé depuis d'étendre ses ravages, qui bientôt aura dévoré la société tout entière. Nous avons cru devoir faire suivre ces tableaux de quelques observations nécessaires à une partie du

Digitized by Google

public qui a le bonheur de ne pas lire et d'ignorer tout ce que renferment ces livres impies; et pour qu'on ne nous accuse pas de rien exagérer, c'est par ces citations que nous mettrons nos lecteurs à même de juger de ces ouvrages.

Résultera-t-il quelque bien d'un travail qu'il est étrange que le gouvernement n'ait pas ordonné lui-même? nous n'osons guère l'espérer. Des chiffres qui ne peuvent servir qu'à calculer la situation morale de la France fixeront-ils seulement l'attention de tant d'hommes d'état, pour qui la société tout entière est renfermée dans les chiffres du budget; qui trouvent que tout est bien, pourvu que le crédit public prospère et que les impôts soient payés avec exactitude; qui ne conçoivent pas qu'on puisse craindre pour l'avenir d'une société dont les destinées sont cotées à la bourse au-dessus du pair!...

Digitized by Google

EDITIONS DE VOLTAIRE ET DE ROUSSEAU,

PUBLIÉES A PARIS, DEPUIS ET COMPRIS LE MOIS DE FÉVRIER 1817 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1824.

NOMS des ÉDITEURS.	DATES de la première livraison.	DATES de la seconde livraison.	NOMBRE des exemplaires de l'édition.	NOMBRE des volumes de l'exemplaire.	NOMBRE TOTAL des volumes de l'édition.
VOLTAIRE.					
Desoër	8 févr. 18 7	1er oct. 1818	3,000	26 vol. in-8°	78,000
Plancher	21 mars	17 avril 1820	2,000	44 vol. in-12	88,000
Ve Pérroneau	18 avril	9 nov. 1822	3,000	56 vol. in-12	168,000
Lefèvre et Deterville	1er juillet	14 nov. 1818	2,000	41 vol. in-8°	82,000
Lequien	15 juin 1820	non termin.	2,500	70 vol. in-8°	175,000
Thomine et Fortic	21 juin	30 oct. 1822	3,000	60 vol. in-12	180,000
Renouard	23 décem.	14 fév. 1823	1,500	66 vol. in-8°	99,000
Touquet (édition des chaumières.)	21 sept.	30 déc. 1820	5,000	15 vol. in-12	75,000
Touquet (édition de la grande et moyenne propriété)	8 févr. 1821	non termin.	3,000	67 vol. in-12 au lieu de 25	201,000

Digitized by Google

Esneaux	15 nov.	12 oct. 824	3,000	65 vol. in-8°	195,000
Dupont	14 jan. 1823	non termin.	2,600	70 vol. in-8°	182,000
Dalibon	20 juil. 1824	*idem*	1,000	75 vol. in-8°	75,000
	TOTAL.		31,600		1,598,000

J.-J. ROUSSEAU.

Belin	28 mars 1817	2 déc. 1817	1,500	8 vol. in-8°	12,000
Lefevre et Deterville	24 juillet	22 juin 1818	1,500	18 vol. in-8°	27,000
Ledoux et Tanré	15 oct. 1818	19 juin 1819	3,000	20 vol. in-18	60,000
V.e Péronneau et Guillaume.	17 octobre	1er août 1820	2,000	22 vol. in-12	44,000
Lefèvre	15 juil. 1819	9 sept.	1,000	22 vol. in-8°	22,000
Lequien	31 oct. 1820	22 mars 1823	1,500	20 vol. in-8°	30,000
Touquet	22 décem.	12 déc. 1821	3,000	12 vol. in-12	36,000
Thomine et Fortic.	6 avril 1824	4 mars 1824	2,000	25 vol. in-18	50,000
Desoër	30 août	21 nov.	3,000	21 vol. in-18	63,000
Lequien	1er juil. 1823	non termin.	1,500	21 vol. in-8°	31,500
Musset-Pathay	1er sept.	7 déc. 1824	2,000	22 vol. in-8°	44,000
Garnery	25 mars 1824	non termin.	1,500	24 vol. in-12	36,000
Dalibon	24 juillet	*idem*	1,000	25 vol. in-8°	25,000
	To tal.		24,500		480,500

Digitized by Google

OUVRAGES DÉTACHÉS DE VOLTAIRE ET DE ROUSSEAU,

PUBLIÉS A PARIS, DEPUIS LE MOIS DE FÉVRIER 1817 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1824.

NOMS DES AUTEURS.	NOMS DES ÉDITEURS.	TITRE DES OUVRAGES.	DATES DE LA PUBLICATION.	NOMBRE DES EXEMPL.	NOMBRE DES VOL.
Voltaire.	Bossange.	Philosophie, vol in-18, (en espagnol.)	26 déc. 1822.	2,000	2,000
Id.	F. Didot.	Dialogues et entretiens philosophiques, 2 vol. in-18.	4 décembre.	1,500	3,000
Rousseau.	Persan.	Profession de foi du vicaire savoyard, in-12.	13 février.	1,500	1,500
Id.	Beaume.	Émile (en espagnol), 3 vol. in-12.	10 sept. 1817.	3,000	9,000
Id.	Ve Dabo.	Id., 3 vol. in-12.	4 octobre 1823.	2,000	6,000
Id.	Chassaignon.	Id., 4 vol. in-32.	17 mai 1824.	2,000	8,000
Id.	Tournachon.	Id., 5 vol in-18 (en espagnol).	1er juillet.	2,500	12,500
Id.	Mesnard et Desenne.	Id., 5 vol. in-18.	21 septembre.	1,500	7,500
Id.	Maccarty.	Id., 6 vol. in-18.	10 nov. 1824.	1,500	9,000
Id.	Caille et Ravier.	Contrat social, in-18.	20 mai 1818.	1,000	1,000
Id.	Bossange frères.	Id., in-18 (en espagnol).	20 avril 1820.	2,000	2,000
Id.	Cormon de Lyon.	Id., in-18 (Id).	3 novembre.	1,500	1,500
Id.	Bataille et Bousquet.	Id., in-18.	25 septembre.	1,000	1,000
Id.	Geoffrès, étudiant en droit.	Id., in-12.	4 décembre.	3,000 4,000	3,000 4,000
Id.	Chassaignon.	Id., in-18.	15 mars 1822.	1,000	1,000
Id.	Brissot-Thivars.	Id., in-18.	29 mai.		
Id.	Mesnard et Desenne.	Id., in-18.	21 sept. 1824.	1,500	1,500
Id.	H. Saint-Simon.	Id., in-8.	13 août 1822.	1,500	1,500
Id.	Ve Lepetit.	Œuvres politiques, 4 vol. in-18.	29 déc. 1820.	1,500	6,000
			Total...	35,500	81,000

Digitized by Google

 Louis XVI captif dans la prison du Temple, dans le lieu même qui avoit été comme le berceau de la philosophie du dix-huitième siècle, disoit à la vue des portraits de Voltaire et de Rousseau : « Ces deux hommes ont »perdu la France ; » vérité trop évidente pour qu'elle puisse être obscurcie par les écrivains d'un parti qui a ses raisons aujourd'hui pour la nier. Toujours le simple bon sens répondra à leurs sophismes, qu'il n'y a pas d'effet sans cause dans le monde moral, pas plus que dans le monde physique ; que la ruine des empires n'est jamais un accident, et que les doctrines seules, en agitant l'esprit des peuples, ébranlent les sociétés, de même que les vents, en soulevant les flots, bouleversent les mers. Or, tout homme qui a réfléchi sur l'ascendant incroyable que Voltaire et Rousseau exercèrent sur leur siècle, verra dans les écrits de ces deux philosophes la première cause de ce mouvement général qui, en entraînant les peuples dans l'abîme de l'impiété, devoit les précipiter dans l'abîme des révolutions.

« *Voltaire*, disoient ses disciples en 1790, *n'a pas vu* »*tout ce qu'il faisoit, mais il a fait tout ce que nous voyons.* »Le premier auteur de cette grande révolution qui étonne »l'Europe, et qui répand l'espérance chez les peuples et l'in»quiétude dans les cours, c'est sans contredit Voltaire. C'est »lui qui, le premier, a fait tomber la plus formidable barrière »du despotisme, le pouvoir religieux et sacerdotal. *S'il n'eût* »*pas brisé le joug des prêtres, jamais on n'eût brisé le* »*joug des tyrans !* l'un et l'autre se tenoient si étroitement, »que le premier une fois secoué, le second devoit l'être »bientôt après. *C'est la pensée des sages qui prépare les* »*révolutions, c'est le bras du peuple qui les exécute.* » (*Mercure de France*, 7 août 1790.)

« Voltaire, » disoit encore le citoyen Gossin, dans un rapport fait à la convention, le 30 mai 1791, au nom du

Digitized by Google

comité de constitution ; « Voltaire a *terrassé le fanatisme*, » dénoncé les erreurs jusqu'alors idolâtrées de nos antiques » institutions ; il a déchiré le voile qui couvroit toutes les » tyrannies ; il avoit dit avant la constitution française, *Qui* » *sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux*. Les serfs du » mont Jura l'avoient vu ébranler l'arbre antique que vous » avez déraciné.... La nation a reçu l'outrage fait à ce grand » homme ; la nation le réparera ; et les Français devenus libres » décerneront au *libérateur de la pensée* l'honneur qu'a reçu » d'eux un des fondateurs de sa liberté... » Et sur ce rapport, la convention, considérant tous les titres de Marie Arouet Voltaire à la reconnoissance de la nation, décréta la translation solennelle de ses cendres dans le temple destiné à recevoir les restes des grands hommes.

Pendant tout le règne de Buonaparte, il n'avoit pas été fait une seule édition de Voltaire ; le public oublioit les œuvres volumineuses du patriarche de la philosophie, confondues, dans la poussière des bibliothèques, parmi tant d'autres œuvres philosophiques, de même que son tombeau, caché dans les caveaux du Panthéon, parmi les tombeaux de tant d'autres grands hommes. Voltaire étoit passé de mode, et le culte de cette idole du dix-huitième siècle diminuoit de jour en jour : tant il est vrai qu'un gouvernement fort entraîne toujours l'opinion publique. En 1814, il restoit trois cents exemplaires des Œuvres de Voltaire de l'édition de Kehl, qui furent vendus successivement avec perte par plusieurs libraires, comme un fonds de magasin d'une défaite difficile.

Le génie de Voltaire fut donc, pendant quinze ans, courbé, ainsi que le génie de la révolution, sous l'épée de Buonaparte. On les vit se relever ensemble, dès que la restauration eut brisé cette épée. Ici nous sera-t-il permis de trouver étrange que les ministres du roi très chrétien se soient montrés plus tolérants envers l'impiété, plus indifférents aux in-

Digitized by Google

térêts de la religion que la police de Buonaparte? Et par quelle fatalité se fait-il que la légitimité, qui a emprunté tant de choses de l'usurpation, n'ait pas adopté sa politique prévoyante et ces mesures sévères contre les livres impies?

Mais si le pouvoir n'a pas compris les intérêts de l'ordre social, la révolution a parfaitement entendu les siens; et les coupables espérances qu'elle fonde sur la propagation des écrits philosophiques devroient suffire pour ouvrir les yeux du gouvernement sur les périls qui menacent la monarchie. Depuis dix ans que la restauration a ouvert pour l'impiété l'ère de la licence, les livres irréligieux ont été multipliés plus qu'ils ne le furent dans tout le dernier siècle. Il s'enlistoit en 1814 que quatre éditions complètes de Voltaire; il en a été imprimé douze de 1817 à 1824; quatorze ou quinze se publient dans ce moment; telle est la proportion dans laquelle l'impunité accroît l'audace de la révolution, d'année en année.

On demandera peut-être où et comment ont pu s'écouler, dans un espace de temps si court, tant d'éditions qui présentent une masse si effrayante de volumes impies? Pour répondre à cette question, il faudroit d'abord savoir pour combien Voltaire figure dans le budget annuel de ce gouvernement occulte, qui lève des impôts, qui recrute des soldats, qui se fortifie dans l'ombre, et qui attend le jour où, sortant de dessous terre, il n'aura qu'à souffler pour renverser un trône qu'on laisse miner dans ses fondements. De plus, rien n'a été oublié de la part des éditeurs; et après les progrès merveilleux de l'industrie dans ce siècle, on est forcé d'admirer encore l'art avec lequel les nombreuses réimpressions de Voltaire ont été calculées pour toutes les fortunes, pour tous les goûts. Il a été fait des éditions de luxe, et des éditions économiques; nous avons des *Voltaire* de tous les formats et de tous les prix; des *Voltaire compacts*, des *Voltaire Elzeviri*, les *Voltaire* de la *grande*, de la *moyenne*, et de la *petite propriété*, le *Voltaire des chaumières*.

Digitized by Google

Ici nous croyons devoir citer deux faits dignes d'attention : le premier, qui est assez connu, c'est que, dans un très grand nombre d'ateliers de la capitale, les ouvriers se cotisoient toutes les semaines pour acheter et lire en commun le volume du Voltaire de la *petite propriété*, que le colonel *Touquet* publioit chaque dimanche, en mépris du jour du Seigneur; le second, dont nous garantissons la vérité aux familles chrétiennes, dont la confiance est indignement trompée, c'est que dernièrement, le *Constitutionnel* ayant annoncé le Voltaire en deux volumes, comme une entreprise faite principalement dans l'intérêt des jeunes gens des colléges, qui pourroient désormais porter *les œuvres complètes de Voltaire* sous le bras, en allant à la promenade, de même que les séminaristes portent *leur bréviaire*, cinquante jeunes impies qui appartiennent à une maison d'éducation de Paris, que nous ne nommerons pas, accueillirent cette idée avec tant de transport, qu'ils s'empressèrent tous de sousscrire.

Une observation que nous ne devons pas omettre, et qui montre dans quel esprit de perversité ont été faites toutes les nouvelles éditions de Voltaire, c'est qu'elles renferment plusieurs pièces rejetées de toutes les anciennes éditions, entre autres, des vers si grossièrement obscènes, que les éditeurs de Kehl avoient jugé que les lecteurs pourroient en être révoltés, même après avoir lu *la Pucelle*; et le prétendu *testament de Meslier*, dans lequel ce curé, de la création de Voltaire, demande pardon, en mourant, à ses paroissiens de les avoir trompés toute sa vie, leur déclare et cherche à prouver que la religion qu'il leur a prêchée n'est qu'*imposture, fanatisme* et *superstition*.

Ce n'est pas tout : comme Voltaire a tant écrit que toutes les classes de lecteurs ne peuvent pas se procurer ses œuvres complètes, quoi qu'on fasse pour en réduire le format ou pour en diminuer le prix, les éditeurs ont eu soin de détacher d'une collection trop volumineuse tout ce qui leur a paru le plus

Digitized by Google

propre à atteindre le but qu'ils se proposent. Ainsi ils ont publié séparément : 1° la *Philosophie de Voltaire*, recueil des pièces les plus impies de cet écrivain, qui *a été traduit en espagnol*, et répandu à un très grand nombre d'exemplaires par les révolutionnaires d'Espagne, qui savent aussi combien la philosophie de Voltaire peut aider puissamment à renverser un trône; 2° *les Dialogues et entretiens philosophiques*, le livre le plus affreux peut-être sorti de la plume de Voltaire; l'ancien et le nouveau Testament, Jésus-Christ, les papes, le clergé, les sacrements, les mystères, tout revient dans ces dialogues, et tout est traîné dans la boue; et l'auteur tire cette conclusion, nous copions ses propres paroles : « Que la religion »chrétienne surpasse en démence les fables du paganisme, »qu'il faut la détruire comme on a détruit l'astrologie judiciaire, »la magie, la baguette divinatoire, etc.; que l'histoire de l'é»glise est une suite continuelle de querelles, d'impostures, d »vexations, de fourberies, de rapines et de meurtres; que »l'abus est dans la chose, et qu'il faut couper par la racine un »arbre qui a toujours porté des poisons... »

Œuvres de Rousseau. Douze éditions des *œuvres complètes de Rousseau*, sept éditions de l'*Emile*, *dont deux en espagnol*, une édition particulière de la *Profession de foi du vicaire savoyard*, dix éditions du *Contrat social*, dont deux encore dans la langue et à l'usage du peuple espagnol, prouvent que la révolution ne juge pas Rousseau moins propre que Voltaire à servir ses projets.

Rousseau est en effet peut-être de tous les philosophes du dernier siècle celui qui a porté le coup le plus fatal à la monarchie, en persuadant au peuple que c'est en lui que la nature avoit placé la souveraineté, et que partout il étoit opprimé par le despotisme; que, comme il étoit le plus fort, il n'avoit qu'à vouloir pour recouvrer son indépendance; que pour reconquérir ce premier de tous les biens, tout lui étoit permis; qu'il n'y avoit aucune loi qui ne dût fléchir devant la

Digitized by Google

volonté générale; « le peuple étoit la seule autorité, dit Rousseau, qui n'a pas besoin de raison pour valider ses actes. »

Le principe révolutionnaire que *l'insurrection est le plus saint des devoirs*, n'est qu'une traduction énergique et concise de ce passage du *Contrat social*, liv. I, chap. 1: « L'homme »est né libre, et partout il est dans les fers. Tant qu'un peuple »est contraint d'obéir et qu'il obéit, il fait bien; sitôt qu'il »peut secouer le joug et qu'il le secoue, il fait mieux. »

L'abolition de la noblesse, et la proscription des nobles, la violation de la propriété, avoient été préparées par le discours sur *l'inégalité des conditions;* il n'est pas un mot dans la déclaration des droits de l'homme qui ne se trouve dans les écrits du citoyen de Genève.

Rousseau avoit dit, *Contrat social*, liv. IV, chap. VIII: « On doit »tolérer toutes les religions qui tolèrent les autres; mais quiconque ose dire, Hors de l'église point de salut, doit être »chassé de l'état. » Et la révolution qui a toléré, professé même successivement toutes les erreurs, jusques et y compris l'athéisme, a porté contre la religion seule véritable des édits de proscription et de mort dignes de Néron et de Dioclétien.

Ainsi la révolution tout entière, avec ses actes destructeurs et ses lois de sang, semble être sortie des écrits de Rousseau. Il y auroit un commentaire très complet et fort curieux à faire des œuvres de ce philosophe avec les discours des législateurs de 89, des constitutionnels de 91, des républicains de 92, et des niveleurs de 93. Mallet Dupan rapporte, dans son *Mercure britannique*, qu'il rencontra Marat en 89, lisant dans les promenades publiques et expliquant le *Contrat social* à une foule révolutionnaire qui l'entouroit.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une triste réflexion. De nos jours la religion, qui explique seule aux hommes le devoir d'obéir, en faisant dériver de Dieu le droit de commander, est bannie de la plupart de nos écoles, et les idées d'anarchie et d'indépendance semblent

Digitized by Google

naître et se développer dans le premier âge de la vie, comme les fruits naturels d'une impiété précoce. Des écoliers de quinze ans discutent des droits et des devoirs avec une maturité de raison qui étonne ; ils savent que l'homme est né libre, qu'il n'est obligé de plier sous des institutions qui l'oppriment que tant qu'il n'a pas la force de les briser : ils appliquent de temps à autre ces principes, et par les révoltes qui troublent les colléges, ils font comme un *essai* de la révolution qu'ils se croient appelés à opérer un jour dans la société. Qui ne tremble roit pour l'avenir en songeant à l'effet que doit produire sur une jeunesse ainsi disposée la métaphysique séditieuse et l'éloquence entraînante de Rousseau ?

Il y a en vérité dans l'aveuglement des hommes qui ont gouverné la France depuis dix ans quelque chose d'inexplicable. Que les ministres de Louis XV et de Louis XVI n'aient vu dans Voltaire que l'écrivain le plus spirituel de son siècle, qui amusoit sans péril une nation frivole; dans Rousseau, qu'un philosophe dont les plans imaginaires ne seroient pas plus réalisés que la république de Platon, cela se conçoit; des plaisanteries ne paroissoient pas devoir renverser le trône de Charlemagne et de saint Louis, et on pouvoit croire que la nation française n'abandonneroit pas pour le *Contrat social*, une constitution que protégeoient les souvenirs de quatorze siècles. Mais après que la révolution a prouvé qu'une nation à qui l'on permet de rire de tout, finit par tout détruire; qu'il y a dans le peuple une logique terrible, et que son bras ne s'arrête que lorsqu'il a réalisé toutes les conséquences des principes qui ont égaré sa raison, quelle excuse peut justifier les ministres de Louis XVIII et de Charles X, qui ont permis que les générations naissantes s'empoisonnassent aux mêmes sources où leurs pères ont puisé la mort?

Digitized by Google

ÉDITIONS DES OUVRAGES DES PRINCIPAUX ÉCRIVAINS IRRELIGIEUX DU XVIII^{e} SIÈCLE,

PUBLIÉS A PARIS DEPUIS ET COMPRIS LE MOIS DE FÉVRIER 1817 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1824.

AUTEURS.	ÉDITEURS.	TITRE DES OUVRAGES.	DATE de la publication.	NOMBRE des exemplaires.	NOMBRE des volumes.
Helvétius.	V^{e} Lepetit.	Œuvres complètes, 3 vol. in-8°.	4 avril 1813.	2,000	6,000
Id.	Dupont.	De l'Esprit, 2 vol. in-18.	15 sept. 1822.	2,000	4,000
Diderot.	Belin.	Œuvres complètes, 12 vol. in-8°.	14 mars 1817 au 20 mars 1819.	1,200	14,400
Id.	Brière.	*Id.*, 20 vol. in-8°.	31 oct. 1821 au 4 juin 1823.	1,500	30,000
Id.	C. Taillard.	La Religieuse, in-18.	7 juin 1822.	3,000	3,000
Id.	André de Coulomm.	*Id.*, in-12.	20 novembre.	1,000	1,000
Id.	C. Taillard.	Jacques le fataliste, in-18.	18 juin.	1,000	1,000
Raynal.	Didot jeune.	Histoire philosophique, 10 vol. in-8°.	1er décembre au 4 avril 1822.	1,500	15,000
Id.	Polantru.	Des peuples et des gouvernements, in-18.	15 nov. 1822.	1,000	1,000
Saint-Lambert.	Pélafol.	Œuvres complètes, 2 vol. in-18.	4 mai.	1,000	2,000
Id.	Mesnard et Desenne.	*Id.*, 2 vol. in 18.	9 janvier 1824.	1,500	3,000
Condorcet.	Masson.	Des progrès de l'esprit humain, in-8°.	24 mai 1822.	1,500	1,500
Id.	Fain.	*Id.*, in-18.	22 mai.	2,000	2,000
Id.	C. Chantpie.	*Id.*, in-18.	1er février 1823.	2,000	2,000
Id.	Bossanges.	*Id.*, in-18 (en espagnol).	3 février.	2,000	2,000
D'Holbach.	Lemonnier.	Système de la nature, 2 vol. in-8°.	23 février 1820.	1,000	2,000
Id.	Ledoux.	*Id.*, 2 vol. in-8°.	31 octobre 1821.	1,500	3,000
Id.	Domerc.	*Id.*, 4 vol. in-18.	12 juillet 1822.	1,500	6,000
Id.	Bossanges.	*Id.*, 4 vol. in-18 (en espagnol).	8 août.	1,000	4,000
Id.	Niogret.	Système social, 2 vol. in-18.	30 septembre.	1,000	2,000
Id.	Masson.	La morale universelle, 3 vol. in-8°.	31 août 1820.	1,500	4,500
Id.	Niogret.	Essais sur les préjugés, in-18.	21 mai 1822.	2,000	2,000
Id.	Bossange.	La contagion sacrée, 2 v. in-18 (en espag.).	23 janvier.	1,000	2,000
Dupuis.	Auguis.	Origine des cultes, 7 vol. in-8°.	15 juillet 1822 au 28 décembre.	1,000	7,000
Id.	Bossange.	Abrégé de l'origine des cultes, in-8°.	5 sept. 1820.	1,500	1,500
Id.	Id.	*Id.*, in-8°.	7 novembre.	1,500	1,500

Digitized by Google

Id.	Lécrivain.	*Id.*, in-18.	1er mai 1822.	2,000	2,000
Id.	Chassériau.	*Id.*, in-18.	28 mai.	3,000	3,000
Id.	Moreau.	*Id.*, in-18.	17 octobre.	2,000	2,000
Id.	Tastu.	*Id.*, in-18.	16 nov. 1822.	2,000	2,000
Id.	Bossange.	*Id.* (en espagnol), 2 vol. in-18.	20 août.	2,000	4,000
Volney.	Ve Courcier.	Les Ruines, cinquième édition, in-8°.	17 avril 1817.	1,000	1,000
Id.	Id.	*Id.* (en espagnol), in-12.	29 avril.	1,000	1,000
Id.	Beaudouin.	*Id.*, 7e édit., in-18.	16 mars 1820.	2,000	2,000
Id.	Cellot.	*Id.* (en anglais), in-18.	22 juillet.	1,500	1,500
Id.	Id.	*Id.*, in 18, 9e édit.	7 décembre.	3,000	3,000
Id.	Id.	*Id.*, in-18, 10e édit.	15 sept. 1821.	3,000	3,000
Id.	F. Didot.	*Id.*, in-18, 11e édit.	21 novembre.	1,000	1,000
Id.	Id.	*Id.*, in-18. 12e édit.	9 février.	1,000	1,000
Id.	Cellot.	*Id.*, in-12, 13e édit.	23 novembre.	6,000	6,000
Id.	Migneret.	*Id.*, in-18, 14e édit.	16 mai 1823.	3,000	3,000
Id.	Bossange.	Œuvres complètes, 7 vol. in-8°.	1er janvier 1821 au 24 juillet.	1,000	7,000
Destutt-Tracy.	Courcier.	Eléments d'idéologie, in-8°.	27 mai 1817.	1,500	1,500
Id.	Id.	*Id.*, in-4°.	10 juillet.	1,000	1,000
Id.	Desoër.	Commentaire sur l'esprit des lois, in-18.	27 mai 1822.	1,500	1,500
Id.	Bellegarigue de Toul.	*Id.*, in-12 (en espagnol).	7 décembre.	1,000	1,000
Id.	Ve Dabo.	*Id.*, in-18.	24 mai.	3,000	3,000
Id.	Tastu.	Eléments d'idéologie, in-18.	27 dec 1823.	2,000	2,000
Montesquieu.	Didot.	Lettres persanes, 3 vol. in-8°.	24 juin 1820.	1,500	4,500
Id.	Mesnard et Desenne.	*Id.*, 2 vol. in-18.	31 août.	1,500	3,000
Id.	Id.	*Id.*, in-12.	28 février 1823.	1,000	1,000
Id.	Debure.	*Id.*, 2 vol. in-32.	1er août 1824.	2,000	4,000
Marmontel.	Mesnard et Desenne.	Bélisaire, in-12.	13 juillet 1818.	1,000	1,000
Id.	Lebègue.	*Id.*, in-12.	28 avril 1820.	1,000	1,000
Id.	Smith.	*Id.*, en portugais.	24 mai.	1,000	1,000
Id.	Bossange.	*Id.*, in-32.	1er mai 1822.	4,000	4,000
Id.	Tramblay, à Senlis.	*Id.*, in-18.	19 mai 1824.	1,500	1,500
Feret.	Masson.	Apologistes de la religion chrétienne, 12.	12 nov. 1822.	2,000	2,000
Id.	Laval, à Bordeaux.	*Id.* (en espagnol), in-12.	19 novembre.	2,000	2,000
Id.	Id.	*Id.*, in-12 (en espagnol).	20 novembre.	1,000	1,000
Id.	Béraud.	*Id.*, in-18.	22 novembre.	2,000	2,000
Sieyès.	Guiraudet.	Qu'est-ce que le tiers état, in-8°.	27 novembre.	1,000	1,000
T. Payne.	Poulet.	Le sens commun, in-8°.	31 août.	3,000	3,000
				108,700	207,900

Digitized by Google

Œuvres d'Helvétius. Elles comprennent, 1° *le livre de l'Esprit*, de tous les livres celui qui remplit le moins son titre, puisque l'auteur ne voit partout que la matière; 2° *le livre de l'Homme*. Helvétius ne donne pas d'autre base de la morale que le plus abject égoïsme. L'homme ne diffère de l'animal que parcequ'il a des mains, et, comme la brute, il accomplit tous ses devoirs en obéissant à son instinct et à ses besoins. La distinction du juste et de l'injuste n'est qu'un préjugé, le remords qu'une vaine terreur, les rapports sociaux, l'amitié, l'amour de la patrie et de ses parents, qu'une affaire d'intérêt. Helvétius justifie la haine même d'un enfant envers son père ou sa mère qui s'opposent à ses plaisirs. Les ouvrages d'Helvétius, condamnés par la Sorbonne et par le parlement, firent rougir les philosophes eux-mêmes; et le marquis d'Argens, juge non suspect, ne croyoit pas qu'on pût trop s'élever contre «cette philosophie désastreuse qui, la hache à la main, le »bandeau sur les yeux, abat, renverse, détruit tout, et n'élève »rien; qui, dans son délire impie fait son Dieu de la matière, »ne distingue l'homme d'avec la brute que par les doigts, et »pour le perfectionner le renvoie disputer aux animaux le »gland dans les forêts.» Les nouveaux éditeurs n'en ont pas jugé ainsi, et à la tête de l'édition in-18 du livre *de l'Esprit*, on lit cet impudent avis: «Voici une nouvelle édition d'un »livre qui a été censuré par la Sorbonne, et condamné par le »parlement.» La Sorbonne n'existe plus pour venger ses censures, mais les cours royales feroient bien peut-être, ne fût-ce que pour l'honneur de la magistrature, de faire respecter les arrêts des parlements.

Œuvres de Diderot. Tour à tour déiste et athée, le plus fanatique, le plus fougueux des impies du dernier siècle, Diderot a mis dans ses déclamations contre Dieu, contre les prêtres, les rois, tant d'emportement, tant de délire, qu'on auroit pu ne voir en lui qu'un fou sans conséquence, si l'expérience n'avoit pas appris les conséquences que peuvent entraîner de

Digitized by Google

pareilles folies. Le fanatisme féroce des septembriseurs et des satellites de Robespierre ne permet pas de rire de ces vers extravagants de Diderot :

Et mes mains ourdiroient les entrailles des prêtres,
A défaut d'un cordon pour étrangler les rois.

Dithyrambe sur la liberté, composé pour le jour des Rois.

Et la convention a prouvé aux Rois à quoi ils s'exposent en laissant imprimer des maximes telles que celle-ci :

« Quelque autorisés que soient les chefs des nations, ce ne » sont toujours que *des commis des peuples.* Quelque fou que » soit le peuple, il est *toujours le maître.* C'est sa voix qui » *élève certaines têtes*, et qui les *rabaisse*, ou qui LES COUPE !! » *Réflexions de Diderot sur un ouvrage intitulé: Représentation des Citoyens de Genève.*

Est-il croyable que des livres où se trouvent écrits à chaque page d'aussi épouvantables principes se vendent impunément depuis la RESTAURATION, et soient affichés partout, et sur la place même où fut dressé l'échafaud de Louis XVI !

Il existe deux romans de Diderot, la *Religieuse*, et *Jacques le fataliste*, où l'impiété la plus effrontée se trouve mêlée à un cynisme si dégoûtant, que l'athée Naigeon, l'ami, le disciple et l'admirateur de Diderot, nous apprend qu'il en fit des reproches à ce philosophe. « Je pense, dit Naigeon, que pour la » gloire de Diderot il auroit fallu jeter au feu les trois quarts de » *Jacques le fataliste*, et que les règles inflexibles du goût et » de l'honnêteté en imposoient impérieusement le devoir à l'a- » nonyme qui, le premier, a publié ce roman. ». M. Z..., du *Journal des Débats*, s'est montré moins sévère que l'athée Naigeon envers Diderot et ses éditeurs; il n'a pas cru que le goût ni l'honnêteté publique pussent s'offenser de la réimpression des œuvres complètes de ce philosophe.

L'éditeur de la *Religieuse*, cet autre roman de Diderot déclaré *infâme* par Naigeon, est un certain Constant Taillard,

Digitized by Google

qui nous apprend dans son avant-propos qu'il a cru devoir faire réimprimer cette production piquante de Diderot « pour »l'amusement des étudiants en droit, qui se rassembloient, au »nombre de deux à trois cents, dans un cabinet de lecture »dont il étoit directeur.» Et la police a souffert que des hommes déhontés fissent métier public de pervertir les générations naissantes en leur offrant de pareils amusements !

Histoire philosophique de Raynal. On sait que *l'Histoire philosophique* de l'abbé Raynal n'est qu'un cadre dans lequel Diderot a inséré, en vertu d'un marché fait avec l'auteur, dont La Harpe atteste avoir vu l'acte authentique, toutes les invectives contre les rois et contre la religion qu'a pu inspirer à cet insensé une fureur qui étoit devenue une véritable maladie. Pour faire apprécier cet ouvrage à ceux qui ne le connoissent pas, nous citerons au hasard un petit nombre de passages :

« Ceux qui gouvernent sont trop accoutumés à ne regarder »les hommes que comme des esclaves courbés par la nature, »tandis qu'ils ne le sont que par l'habitude. Prenez garde qu'ils »ne se redressent avec fureur, et ne les faites pas souvenir qu'ils »ont le droit de commander.» (Liv. xviii.)

« On se délivre de l'oppression d'un tyran, ou par l'expul»sion, ou *par la mort*. Le consentement des aïeux ne peut pas »obliger les descendants, et la liberté ne s'échange pour »rien. » (*Ibid.*)

« Dès que l'esclave du despotisme auroit brisé sa chaîne et »commis son sort à la décision du glaive, il seroit forcé de »*massacrer son tyran*, et d'en *exterminer la race et la posté»rité*. S'il osoit moins, il seroit tôt ou tard puni de n'avoir été »courageux qu'à demi. » (*Ibid.*)

« Sous un despote ce n'est que terreur, bassesse, flatterie, »superstition. Cette situation intolérable cesse, ou par *l'assas»sinat du tyran*, ou par la dissolution de l'empire, et la dé»mocratie s'élève sur ce cadavre. Alors pour la première fois le »nom sacré de patrie se fait entendre. » (Liv. xix.)

Digitized by Google

Comme toutes les tirades impies, tous les appels à la révolte dont est remplie l'*Histoire philosophique*, disséminés dans huit vol. in-8° d'une lecture fatigante, perdoient nécessairement de leur effet; les éditeurs de Raynal ont cru devoir les rassembler dans un seul volume, qu'ils ont publié sous ce titre : *Des peuples et des gouvernements*. Leur but, ainsi qu'ils veulent bien nous l'apprendre eux-mêmes dans leur avertissement, a été de présenter à toute sorte de lecteurs *un cours complet de morale applicable à tous les peuples*. Ainsi ils ne se donnent pas la peine de dissimuler leurs projets ni leurs espérances; ce ne sont pas de vaines théories, des plans destinés à rester dans les livres qu'ils publient; ils comptent bien qu'on les *appliquera* une seconde fois. Et pourquoi pas? est-ce que la même audace de la part des impies et la même tolérance dans les gouvernements ne doivent pas finir de toute nécessité par produire les mêmes effets. Or, il est à croire que si les *peuples brisent de nouveau leur chaîne*, et *s'ils commettent encore leur sort à la décision du glaive*, ils se souviendront du conseil terrible que leur donne Raynal, dans un passage que nous citions tout à l'heure; qu'ils *oseront tout*, pour ne pas *être punis* une seconde *fois de n'avoir été courageux qu'à demi*.

Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, *par* Condorcet.

Condorcet, disciple de Voltaire, fut d'abord un des acteurs les plus fanatiques, et depuis une des victimes de la révolution, dans laquelle il ne voyoit que le triomphe de son maître. Sa philosophie, atroce autant qu'impie, se déguisoit sous les apparences de la bonhomie et de la douceur, ce qui le faisoit appeler, comme Grimm le rapporte, dans la société de ses meilleurs amis, *le mouton enragé*. Il a porté le même caractère dans ses écrits; dans son *Tableau historique*, il n'a l'air de rêver que le perfectionnement de l'espèce humaine; mais c'est dans le sang des prêtres et des rois qu'il prétend la régénérer. « Il arri-

Digitized by Google

» vera, dit-il, ce moment où le soleil n'éclairera plus sur la » terre que des hommes libres, ne reconnoissant d'autre maître » que la raison; où les tyrans et leurs esclaves, les prêtres et » leurs stupides ou hypocrites instruments, n'existeront plus » que dans les livres ou sur les théâtres. » (Édition de Brissot-Thivars, pag. 264.)

Cet ouvrage, qui n'est que le rêve dangereux d'un révolutionnaire et d'un athée, a été loué par *le Constitutionnel* comme un *code classique de la raison*, comme un *manuel qu'on devroit mettre dans les mains de toute la jeunesse françoise*. Il en a été fait quatre éditions, *dont une en espagnol*, en 1822 et en 1823.

Œuvres de d'Holbach. Le baron d'Holbach, appelé par Galiani *le premier maître d'hôtel de la philosophie*, avoit fait de sa maison, que Diderot désigne souvent dans ses écrits sous le nom de *la synagogue de la rue Royale-Saint-Roch*, le rendez-vous des philosophes les plus impies et les plus fougueux du dernier siècle; et il leur faisoit payer ses dîners, comme nous l'apprend Rousseau, par des emportements et des brutalités que la fierté du philosophe de Genève ne supporta pas long-temps. D'Alembert et Buffon rompirent aussi de bonne heure leurs liaisons avec cette société; les habitués les plus fidèles de la maison d'Holbach furent Helvétius, Diderot, Naigeon, Raynal. Il paroît qu'ils travaillèrent en commun à plusieurs ouvrages, le *Système de la nature*, le *Système social*, la *Morale universelle*, l'*Essai sur les préjugés*, etc.; toutes productions dignes de ce club d'athées.

Lorsque le *Système de la nature*, le premier livre où l'athéisme osa se montrer dans sa hideuse nudité, fut publié, la plupart des incrédules s'unirent aux amis de la religion pour le flétrir. Voltaire écrivit contre ce livre, pour sauver l'honneur de la philosophie, et Frédéric crut devoir le réfuter dans l'intérêt des trônes. « J'ai été aussi affligé qu'indigné, écrivoit » D'Alembert au roi de Prusse, de l'incroyable sottise et dé-

Digitized by Google

» mence de cet auteur. » Quel progrès nous avons fait depuis dix ans, puisque les *sottises* et les *démences* que le dernier siècle repoussoit sont accueillies de nos jours, et qu'il s'est écoulé QUATRE ÉDITIONS d'un livre dont l'impiété révoltoit Voltaire et D'Alembert! On rencontre cependant dans le *Système de la nature* un passage qui renferme une leçon utile pour les rois: « Partout la morale et la politique se trouvent liées au système » religieux. C'est ainsi que les nations sont tenues par leurs » tuteurs dans une enfance perpétuelle, et ne sont contenues » que par de vaines chimères. Quand donc on voudra s'occu- » per utilement du bonheur des hommes, c'est *par les dieux* » *du ciel que la réforme* doit commencer. »

L'*Essai sur les préjugés*, que d'*Holbach* et *Naigeon* publièrent, pour ne pas se compromettre, sous le nom de *Dumarsais*, fut imprimé l'an 1er de la république, avec un discours préliminaire, où l'impiété se montre plus insolente que dans l'ouvrage même envers Dieu et envers les rois. Nous n'en citerons que ces deux passages:

« Les prêtres ont dénaturé les idées morales au point de » faire regarder comme le plus grand des crimes ce que les » Grecs et les Romains regardoient comme une vertu, comme » un devoir, le meurtre des tyrans. » (P. 11.)

« Environnez-vous, tyrans, de vos nombreux satellites; la » vérité se fera jour au milieu d'eux; elle vous atteindra sur » vos trônes pour vous en précipiter... *Pas de rois, pas de* » *prêtres*, ce cri de la raison et de la liberté se fera entendre » d'un pôle à l'autre: il sera répété du Mexique au Japon. » Délivré de ces deux fléaux, le monde n'offrira plus qu'un » peuple de frères. » (P. 23.)

Ce *discours préliminaire* fut supprimé dans une édition de l'*Essai sur les préjugés*, publiée en 93 par Desray. Le libraire Niogret a cru que l'impiété pouvoit être plus hardie en 1822; il a rétabli le *discours préliminaire*, et le *Constitutionnel* a recommandé cette nouvelle édition à ses lecteurs,

Digitized by Google

comme une *réimpression des plus utiles, comme un véritable service rendu aux amis de la philosophie, l'Essai sur les préjugés étant devenu extrêmement rare.*

ORIGINE DE TOUS LES CULTES, ou *la Religion universelle*, par DUPUIS. Dans la préface de son *Dictionnaire de la fable*, ouvrage adopté par l'université, M. NOEL, *inspecteur général des études*, s'exprime ainsi sur Dupuis : « On verra plus d'une » fois dans le cours de ce lexique ce que je pense du *savant* » *Dupuis*; et rien ne m'est plus doux que de rendre un juste » hommage, dans ce moment, à un de mes anciens collègues » et à un excellent citoyen. Personne, sans doute, n'a porté » *un plus grand jour dans ces anciennes et mystérieuses té-* » *nèbres;* et si quelqu'un peut se flatter *d'avoir entièrement* » *levé le voile*, c'est assurément celui qui a su *chercher et* » *trouver dans l'Empyrée la clef de tout le système mytholo-* » *gique.* »

Que sur la foi d'un livre que l'université a mis au rang des livres classiques, que sur l'imposante autorité d'un écrivain qui occupe une des premières places de l'instruction publique, un jeune homme soit curieux de connoître les découvertes précieuses que *Dupuis* a faites en matière de religion, et de savoir tout ce qui, avant lui, étoit caché derrière *un voile qu'il a entièrement levé*, que lui apprendra ce *savant* auteur, cet *excellent citoyen ?* Que toutes les religions ne sont que des fictions allégoriques, puisées dans les divers phénomènes célestes; que Jésus-Christ n'est que le soleil, les apôtres, les douze signes du zodiaque, et enfin que *la croyance d'un Dieu, séparé du monde et cause du monde, est d'une date très récente dans l'histoire des opinions religieuses.* Il trouvera dans *l'Origine des cultes*, sur l'Eucharistie, sur la confession, sur tous nos mystères les plus adorables, des plaisanteries sacriléges, des obscénités révoltantes, que la plume d'un athée pouvoit seule écrire. *Dupuis* ne le fera pas pénétrer moins avant dans les ténèbres de la politique que dans les té-

Digitized by Google

mèbres de la religion; il lui dira, « que c'est à l'ombre des »autels et des trônes que croissent les vices; aussi les prêtres »et les rois sont-ils unis contre les gouvernements républicains, »dont le sort est ou d'écraser les vices ou d'en être écrasés; tan»dis que la religion et la monarchie s'appuient sur eux..... »Qui peut compter sur la liberté de son pays, quand il y reste »un prêtre?.... La liberté et la raison ne sauroient s'allier »avec leurs maximes; comme les Harpies, ils salissent tout ce »qu'ils touchent.... »

Il a été fait sept éditions de l'*Abrégé de l'origine des cultes*, dont *une en espagnol*, de 1820 à 1822.

Les Ruines de Volney. Volney est mort il y a quelques années; l'éloge de cet impie, prononcé devant la chambre des pairs, a été imprimé à la tête de toutes les nouvelles éditions du livre des *Ruines :* ainsi l'athéisme s'est présenté à la jeunesse comme couvert de la protection du premier corps de l'état. Ce n'est pas tout: Volney, bravant jusque sur les bords de la tombe le Dieu dans les mains duquel il alloit tomber, laissa par son testament une somme de quatre-vingt mille francs pour propager le livre des *Ruines;* et on assure qu'un noble personnage a exécuté les dernières volontés de cet athée avec une religieuse fidélité. Onze éditions de ce livre impie ont été données, plutôt que vendues, au public, depuis 1817. Il a été traduit en anglais et en *espagnol.*

Volney n'a fait que renfermer dans les étroites dimensions d'un volume in-18 le même système que Dupuis a noyé en neuf volumes d'une fatigante érudition. Le style de cet écrivain, par ses défauts mêmes, exerce beaucoup de séduction sur les jeunes imaginations. Peu de livres ont plus contribué à pervertir nos écoles. Il faudroit l'analyser tout entier pour donner une idée de toutes les horreurs qu'il renferme. L'auteur dit en propres termes : « que Dieu n'est qu'un être *abstrait et chimérique, une* »*subtilité scolastique, un vrai délire de l'esprit. La crainte* »*et l'espoir furent le principe de toute idée de religion.*

Digitized by Google

» (Pag. 179.) L'Évangile dans ses préceptes et ses paraboles » ne représente jamais Dieu que comme un *despote* sans règle » d'équité.... Partout c'est une morale *mysanthropique*, *an-* » *tisociale*... (Pag. 245.) O scélérats monarques ou ministres, » qui vous jouez de la vie et des biens des peuples !... Eh ! quoi ! » il ne s'élèvera pas sur la terre des hommes qui vengent les » peuples, et punissent les tyrans. O peuples avilis, connoissez » vos droits ! Toute autorité vient de vous, toute puissance est » la vôtre. Vainement les rois vous commandent de *par* » *Dieu* et de *par leurs lances*, soldats, restez immobiles.... » (Pag....) »

ŒUVRES DE SAINT-LAMBERT. Son *Catéchisme universel*, tombé en naissant, fut tiré de son obscurité par l'institut, qui lui décerna un prix décennal, comme au livre le plus propre à remplacer la morale de l'Évangile, et *à suffire aux hommes de tous les états de la société, et dans tous les âges de la vie.* Saint-Lambert définit l'homme, *une masse organisée qui reçoit l'esprit de tout ce qui l'entoure, et de ses besoins.* Le livre tient tout ce que promet une pareille définition ; ce n'est qu'un code de morale athée, à l'usage des libertins.

ŒUVRES DE DESTUTT-TRACY. Ses *Éléments d'idéologie* sont un livre trop inintelligible, trop ennuyeux pour faire beaucoup de mal. Son *Commentaire sur* l'*Esprit des lois* est plus clair ; et aussi l'auteur, devenu pair de France, a publié trois nouvelles éditions, dont *une en espagnol*, de ce livre qu'il composa pour s'acquitter de ses devoirs de citoyen envers la *république française.*

M. Destutt-Tracy établit le principe que tous les pouvoirs émanent de la volonté souveraine du peuple, qui peut toujours changer la forme de son gouvernement, lorsqu'il le croit utile ; juger ou punir ses magistrats ou ses rois, lorsqu'ils ont abusé de leur autorité. Il soutient qu'en abolissant la royauté, l'assemblée législative ne fit que *proclamer le vœu national* ; la royauté héréditaire est, suivant lui, la plus dangereuse des

Digitized by Google

institutions ; bien plus : *espérer liberté et monarchie, c'est prétendre concilier deux choses dont l'une exclut l'autre.*

A l'égard de la religion, il dit en propres termes, « que »moins les idées religieuses ont de force dans un pays, plus »on y est heureux, vertueux, paisible et libre ; que tant que »les prêtres ont quelque crédit dans un état, il ne faut y comp»ter ni sur la liberté, ni même sur une oppression paisible.»

EXAMEN CRITIQUE DES APOLOGISTES DE LA RELIGION CHRÉTIENNE. Cet ouvrage, attribué faussement à Fréret, est de tous les livres écrits dans le dernier siècle contre la religion celui qui est le plus capable peut-être d'imposer à l'ignorance, par un artifice de raisonnement et un charlatanisme d'érudition peu communs ; aussi en a-t-on publié en 1822 quatre éditions, *dont deux en espagnol.*

QU'EST-CE QUE LE TIERS-ÉTAT, PAR SIEYES. Pamphlet séditieux, qui parut en 89, et dans lequel se trouvent développées toutes les conséquences du principe de la souveraineté du peuple.

LE SENS COMMUN, par *Payne.* C'est un extrait de l'ouvrage volumineux de *Th. Payne,* que l'on a imprimé dans l'intention, disent les éditeurs, d'importer en France *quelques idées saines,* qu'il est utile de propager. Et voici *des idées saines,* contenues dans ce livre : » La royauté est une institution funeste au genre humain ; *l'hérédité* est une violation de plus faite aux droits sacrés des peuples ; la constitution d'Angleterre est radicalement nulle, parceque la monarchie y empoisonne la république. »

Digitized by Google

ROMANS IMPIES, IMMORAUX, OBSCÈNES,

DE PIGAULT-LEBRUN,

RÉIMPRIMÉS A PARIS, PAR LE LIBRAIRE BARBA,

DEPUIS ET COMPRIS LE MOIS DE MAI 1817, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1824.

TITRES des ouvrages.	DATES de la publication.	NOMBRE des volumes de chaque ouvrage.	NOMBRE des exemplaires.	NOMBRE des volumes.
Une Macédoine.	22 mai 1817.	4 vol. in-12.	1,000	4,000
Id.	19 nov. 1821.	4 vol. in-12.	1,000	4,000
Tableaux de société.	30 sept. 1817.	4 vol. in-12.	2,000	8,000
Le Garçon sans souci.	7 octobre 1817.	2 vol. in-12.	3,000	6,000
Id., 2e édition.	14 mars 1818.	2 vol. in-12.	3,000	6,000
Jérôme.	16 mars 1818.	4 vol. in-12.	1,000	4,000
Id., 2e édition.	12 août 1823.	4 vol. in-12.	1,500	6,000
La famille Luceval.	23 mai 1818.	4 vol. in-12.	1,000	4,000
Id., 2e édition.	19 février 1819.	4 vol. in-12.	1,000	4,000
Monsieur Botte.	29 mai 1818.	4 vol. in-12.	1,000	4,000
Id., 2e édition.	19 nov. 1821.	4 vol. in-12.	1,000	4,000
L'Homme à projets.	12 janvier 1822.	4 vol. in-12.	1,000	4,000
M. de Robersville.	Id.	4 vol. in-12.	1,000	4,000
Id., 2e édition.	6 août 1824.	4 vol. in-12.	1,000	4,000
La Folie espagnole.	12 janvier 1822.	4 vol. in-12.	1,000	4,000
Adèle et d'Abligny.	Id.	1 vol. in-12.	1,000	1,000
Théodore et les Péruviens.	Id.	1 vol. in-12.	1,000	1,000
Mon oncle Thomas.	Id.	4 vol in-12.	1,000	4,000
Id. (en espagnol).	24 janvier 1822.	2 vol. in-18.	1,000	2,000
L'Enfant du carnaval.	14 janvier.	3 vol. in-12.	1,000	3,000
Id. (en espagnol).	23 juillet.	2 vol. in-18.	1,500	3,000
Id. (en espagnol).	18 novembre.	4 vol in-18.	1,000	4,000
Les barons de Felsheim.	17 avril 1824.	4 vol. in-12.	1 000	4,000
Id., 2e édition.	18 mai.	4 vol. in-12.	1,500	4,000
Œuvres complètes.	24 juin 1822 au 6 déc. 1824.	20 vol. in-8°.	1,500	30,000
		TOTAL. . .	32,000	128,000

Digitized by Google

Arrivés à la partie la plus pénible du travail dans lequel nous nous sommes engagés, nous avons reculé devant le tableau dégoûtant qui nous restoit à retracer; et comment salir les pages d'un ouvrage religieux de la hideuse nomenclature de tant de romans obscènes, de tant de livres licencieux, dont le titre seul est souvent une insulte à la pudeur? En comptant les éditions du plus immoral de nos écrivains, faites par un seul libraire, nous n'avons voulu que fournir un terme de comparaison, et donner la base d'un calcul approximatif que tous nos lecteurs pourront faire eux-mêmes.

Pigault-Lebrun est peut-être le plus pervers, le plus effronté des écrivains de ce siècle. Le libertinage, dans ses romans, parle le langage des mauvais lieux, l'impiété y est poussée jusqu'à l'athéisme. On y trouve une foule de passages tels que ceux-ci :

« La matière est éternelle; c'est la terre qui par son énergie » a produit l'homme et tout être vivant.

» Qu'il est coupable le souverain qui provoque une guerre » injuste! Et cette main vengeresse à laquelle il feint de croire » ne s'appesantit pas sur lui. *Cette main n'est donc qu'une* » *chimère*, qu'on oppose au foible et que brave le fort.»

La plupart des romans de Pigault-Lebrun étoient proscrits par la police de Buonaparte; un seul a été condamné par les tribunaux du roi, et ce n'est pas le plus infâme.

Digitized by Google

LIVRES SPÉCIALEMENT COMPOSÉS POUR LA JEUNESSE ACTUELLE,

ET PUBLIÉS A PARIS DEPUIS LE MOIS DE SEPTEMBRE 1817 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1824.

NOMS des auteurs.	NOMS des éditeurs.	TITRES DES OUVRAGES.	DATES de la publication.	NOMBRE des exemplaires.	NOMBRE des volumes.
Louis Llorente.	Treuttel et Wurtz.	Histoire critique de l'inquisition, 4 v. in-8°.	10 sept. 1817.	1,000	4,000
Id.	Id.	*Id.*, 2e édit.	18 août 1817.	1,500	6,000
Id.	Id.	*Id.*, 3e édit.	18 juin.	1,000	4,000
Id.	Id.	Histoire de l'inquisition, 10 vol. in-18 (en espagnol).	17 juillet 1822.	2,500	2,500
Id.	Bechet.	Portrait politique des papes, 2 vol. in-8°.	3 octobre.	1,500	3,000
L. Gallois.	Chasseriau.	Histoire abrégée de l'inquisition, 1 v. in-18.	5 décembre.	2,000	2,000
Id.	Id.	*Id.*, 2e édit.	4 août 1823.	2,000	2,000
Id.	Id.	*Id.*, 3e édit.	28 déc. 1823.	2,000	2,000
Id.	Id.	*Id.*, 4e édit.	17 mai 1824.	1,500	1,500
Anonyme.	Tousons.	Histoire de l'esprit révolutionnaire des nobles, 2 vol. in-18.	7 avril 1818.	2,000	4,000
Colin de Plancy.	Id.	Dictionnaire féodal, 2 vol. in-8°.	31 juillet 1819.	1,500	3,000
Id.	Id.	Dictionnaire hérétique des reliques, images, 3 vol. in-8°	28 nov. 1822.	1,500	4,500
Id.	Mongie.	Dictionnaire des abus et des crimes de l'oligarchie féodale, 1 vol. in-8°.	1er avril 1820.	1,500	1,500
Id.	Barba.	Ligue des nobles et des prêtres contre les peuples et les rois, 2 vol. in-8°.	29 mai.	1,500	3,000

Digitized by Google

Tissot et Pagès.	Gouyon.	Actes civils de la France, 3 vol. in-8°.	1821, 1822, 1823.	1,500	4,500
Coquerel.	David.	Histoire philosop. du christianisme, in-18	2 juillet 1823.	1,000	1,000
Toutottes.	Chanson.	Hist. philosoph. des empereurs, 3 v. in-8°.	29 avril.	1,000	3,000
Id.	Antoine, à Metz.	*Id.*, 2 vol. in-12.	23 février.	1,500	3,000
Buret de Longchamp.	Dupré.	Continuation des éléments de l'histoire de France, vol. in-8°.	27 février.	2,500	2,500
Bodier et Thiessé.	Lecointe et Durey.	Hist. de la révol. française, 4 vol. in-8°.	28 novembre.	2,000	2,000
Barbaroux.	Barrière et Berville.	Mémoires inédits de Barbaroux, in-8°.	9 septembre.	1,500	1,500
Thibaudeau.	Baudouin.	Mémoires, 2 vol. in-8°.	5 juillet 1824.	3,500	7,000
Tissot.	Id.	*Id.*, sur Carnot, in-8°.	31 août.	2,500	2,500
Grégoire.	Id.	Hist. des confesseurs des rois, in-8°.	3 novembre.	1,500	1,500
Boulay de la Meurt.	Ve Courcier.	Tableau des règnes de Charles II et Jacques II, 2 vol.	1er mars 1822.	1,500	3,000
Chaboulon.	Corréard.	Mémoires sur les cent jours, 3 vol. in-8°.	20 juillet.	1,500	4,500
Tissot.	Raymond.	Précis des guerres de la révol., 3 vol. in-8°.	14 déc. 1820.	1,500	1,500
Las-Cases.	Lebègue.	Mémorial de Sainte-Hélène, 8 vol. in-8°.	1822.	3,000	24,000
Id.	Id.	*Id.*, 8 vol., 2e édit.	1823.	3,000	24,000
Dulaure.	Tastu.	Hist. civile, physique et morale de Paris, 7 vol. in-8°.	1821 à 1823.	1,500	10,500
Id.	Id.	*Id.*, 2e édit., 10 vol.	1821 à 1824.	2,000	20,000
Id.	Id.	Esquisses historiques des événements de la révolution française, 4 vol. in-8°.	1823.	1,500	6,000
Id.	Id.	*Id.*, 2e édition, 4 vol.	1824.	1,000	4,000
Monglave.	Id.	Abrégé de l'histoire physique, civile et morale de Paris, 2 vol. in-18.	1824.	2,500	5,000
			TOTAL.	59,500	179,000

Digitized by Google

NOMS des auteurs.	NOMS des éditeurs.	TITRES DES OUVRAGES.	DATES de la publication.	NOMBRE des exemplaires.	NOMBRE des volumes.
Fél. Bodin.	Lecointe et Durey.	Résumé de l'histoire de France, in-18.	18 déc. 1821.	1,000	1,000
Id.	Id.	*Id.*, 2e édit.	26 janvier 1822.	2,000	2,000
Id.	Id.	*Id*, 3e édit.	30 avril.	3,000	3,000
Id.	Id.	*Id.*, 4e édit.	4 octobre.	3,000	3,000
Id.	Id.	*Id.*, 5e édit.	31 décembre.	1,000	1,000
Id.	Id.	*Id.* (en espagnol), in-12.	1er mai 1822.	2,500	2,500
Id.	Id.	*Id.* (en espagnol), in-12.	7 décembre.	2,500	2,500
Id.	Id.	*Id.*, 8e édit.	18 juillet 1823.	3,000	3,000
Id.	Id.	*Id.*, 9e édit.	23 juin 1824.	3,000	3,000
Id.	Id.	*Id.*, 10e édit.	9 janvier.	1,000	1,000
Id.	Id.	*Id.*, 11e édit.	6 février.	2,000	2,000
Id.	Id.	*Id.*, 12e édit.	11 mai.	2,000	2,000
Simonot.	Id.	Résumé de l'histoire d'Espagne, in-18.	21 avril 1821.	500	500
Id.	Id.	*Id.*, 2e édit, in-12.	18 juin 1821.	500	500
Alph. Rabbe.	Id.	*Id.*, in-18.	29 juillet.	1,500	1,500
Id.	Id.	*Id.*, 2e édit., in-18.	30 décembre.	2,000	2,000
Id.	Id.	*Id.*, 3e édit., in-18.	8 nov. 1824.	2,000	2,000
Id.	Id.	*Id.*, 4e édit., 2 vol. in-18.	8 juillet.	3,000	6,000
Id.	Id.	Résumé de l'histoire de Portugal, in-18.	22 mars.	1,500	1,500
Id.	Id.	*Id.*, 2e édit., in-18.	23 juillet.	2,000	2,000

Digitized by Google

Barbaroux.	Id.	Résumé de l'hist. des États-Unis, in-18.	3 juin 1823.	2,000	2,000
Id.	Id.	*Id.*, 2e édit.	18 octobre 1824.	2,000	2,000
L. Thiessé.	Id.	Résumé de l'histoire de Pologne, in-12.	5 juin 1823.	1,500	1,500
Id.	Id.	*Id.*, 2e éd t.	2 octobre 1824.	2,000	2,000
Vanderbousse.	Id.	Résumé de l'histoire du monde, in-18.	11 sept. 1824.	3,000	3,000
Scheffer.	Id.	Résumé de l'histoire de l'empire germanique, in-12.	30 mars 1824.	1,500	1,500
Id.	Id.	*Id.*, 2e édit.	29 juillet.	2,000	2,000
Id.	Id.	Résumé de l'histoire de Hollande, in-18.	1er octobre.	1,500	1,500
Sénancourt.	Id.	Résumé de l'histoire de la Chine, in-18.	20 octobre.	2,000	2,000
Lamy.	Id.	Résumé de l'hist. du Danemarck, in-18.	22 septembre.	2,000	2,000
Saint-Maurice.	Id.	Résumé de l'hist. des croisades, in-18.	23 septembre.	2,000	2,000
Coquerel.	Id.	Résumé de l'histoire de Suède, in-18.	24 novembre.	1,500	1,500
Lucas.	Id.	Résumé de l'histoire de Paris, in-18.	14 décembre.	2,000	2,000
			Total. . .	64,500	67,000

Digitized by Google

Le dernier tableau que nous venons de présenter ne renferme pas la troisième partie des ouvrages qui auroient dû y entrer; quelque jour peut-être nous compléterons un travail qu'aujourd'hui nous ne nous sommes pas senti la force de pousser plus loin. Ainsi nous avons écarté de notre tableau cette *Bibliothèque du citoyen*, dont nous avons déjà eu occasion de parler dans *le Mémorial*, et qui seule augmentera de six cent mille volumes la masse de livres irréligieux qui circulent dans la société. Ce que nous avons dit dans plusieurs de nos précédentes livraisons sur les *Résumés historiques* nous dispense d'entrer dans de longs détails sur cette autre entreprise, qui s'adresse à la jeunesse, et qui portera ses fruits. La pensée dominante de tous ces *abrégés* prétendus *historiques* a été exprimée ainsi par l'auteur du *Résumé de l'histoire du Danemarck*: « Les rois, les nobles et les prêtres paroissent dans cette » histoire comme trois puissances dont l'alliance et les démêlés » conspirent presque également au malaise des peuples. *C'est* » *là ce qu'on voit dans l'histoire de toutes les nations mo-* » *dernes.*» Quant aux autres ouvrages mentionnés dans notre tableau, en attendant que nous puissions les faire connoître chacun en particulier à nos lecteurs, nous affirmons qu'ils sont tous attentatoires à la religion, aux mœurs ou à la royauté; et si l'on nioit notre assertion pour un seul, nous nous engageons à l'établir par le seul genre de preuves qui ne souffre pas de réplique, par des citations.

Nous terminerons en mettant sous les yeux de nos lecteurs le résultat des divers calculs que nous leur avons présentés.

Premier tableau,	1,598,000 480,500
Deuxième tableau,	81,000
Troisième tableau,	207,900
Quatrième tableau,	128,000
Cinquième tableau,	179,000
Sixième tableau,	67,000
TOTAL GÉNÉRAL.	2,741,400

Digitized by Google

Les faits qu'on vient d'exposer sont certains; et que de réflexions ils font naître ! de quel effrayant avenir ils menacent la France et l'Europe ! Tous ces livres qu'on réimprime, non par centaines, mais par *millions*, renversèrent, il y a trente-cinq ans, la monarchie et la société; que feront-ils aujourd'hui que leur action s'étend jusqu'aux dernières classes du peuple, aujourd'hui qu'un reste de foi, malheureusement trop languissante, est la seule barrière qui s'oppose aux progrès de l'impiété, favorisés par les lois, par les systèmes en vogue, par la foiblesse et la corruption ? Et ce n'est pas assez de reproduire les ouvrages philosophiques du dernier siècle; les mêmes principes se retrouvent encore dans presque tous les livres nouveaux qu'on publie, soit de politique, soit de littérature, soit de science. Des multitudes de pamphlets viennent en outre exciter les passions du moment, et pousser les esprits dans toutes les routes du désordre. Quel est le peuple qui pût résister à tant d'influences combinées pour atteindre le même but, la dissolution sociale ? Et l'on se tait, et on regarde froidement ce travail du crime, et l'on craindroit de le troubler ! Cette apathie des gouvernements, cette espèce de tranquillité sur le bord de l'abîme, est un phénomène qu'on ne sauroit expliquer humainement. A la vue d'une stupeur si extraordinaire, on se demande, s'ils auroient donc entendu cette voix qui annonce aux nations leur fin, *finis super te;* et l'on attend avec effroi les événements que présage ce repos de terreur ou d'aveuglement.

Digitized by Google

LOIS FRANÇAISES

SUR LES SUCCESSIONS.

(Second article.)

Que la condition des agriculteurs en France se soit fort améliorée depuis la révolution, cela est incontestable (1); mais il n'est pas vrai que cette amélioration soit due, sous aucun rapport, à la loi de partage égal; elle a lieu, non en conséquence de cette loi, mais plutôt malgré elle. Une grande partie des biens de l'église et des émigrés ont passé, à des prix extrêmement bas, dans les mains de la population rurale, ce qui a fort augmenté les petites propriétés, et donné à l'agriculture une vigueur et une énergie nouvelles. Cependant, il est certain que la division rapide des propriétés territoriales, et l'accroissement excessif et continuel de la population agricole, lequel est un résultat de la loi actuelle de successions, ont détruit en grande partie les effets de ces circonstances avantageuses, et sont maintenant la plus grande source de maux dans la condition sociale du peuple français. «La population de ce pays, dit M. Birkbeck, semble être ainsi divisée: une ville dépend pour sa subsistance des terres qui l'environnent immédiatement; chaque cultivateur individuellement ne peut faire que très peu d'épargnes, parceque la culture étant une sorte de jardinage exige une grande population, et ne laisse en proportion que peu de superflu sur ses produits: ainsi se forme une population nombreuse, mais pauvre. Le cultivateur reçoit en *sous* le paiement des produits qu'il ne consomme pas, et il

(1) Cela est vrai sous plusieurs rapports, mais non d'une manière absolue; le peuple des campagnes, nous le savons par expérience, souffre beaucoup plus qu'autrefois, dans les années de disette, faute de travail, là où il n'existe plus de grands propriétaires.

Digitized by Google

ne dépense que des *sous*. Le commerçant est à cet égard dans la même position que le fermier ; il dépense selon qu'il reçoit. Un district, au centre duquel sera une ville de dix mille âmes, peut de la sorte être habité par cinquante mille personnes qui troqueront le superflu de l'agriculture contre les produits des arts et des manufactures de la ville. Pauvre de génération en génération, et toujours plus pauvre à mesure que la population s'accroît, à la campagne par la division et la subdivision continuelle de la propriété, à la ville par une division et subdivision semblable dans chaque commerce et chaque profession, *un tel peuple, au lieu d'acquérir, après le nécessaire, ce qui fait la douceur de la vie, et enfin les agréments de luxe, comme il arrive en Angleterre, aura une marche rétrograde plutôt que progressive. Il n'y a dans la société, en France, ni avancement, ni amélioration, ni espérance d'amélioration.* » (Voyage en France, 4e édit., p. 34.)

M. Garnier, traducteur et annotateur de *la Richesse des nations*, argumentant en faveur de la loi de successions égales, prétend que le désir qui porte le riche à étendre ses possessions formera toujours un contre-poids effectif au principe de subdivisions; mais la loi française, qui prescrit la division des propriétés de chaque père de famille à sa mort, portera toujours naturellement le plus grand nombre à préférer les propriétés mobiliaires aux propriétés territoriales. Les faits allégués par M. Garnier prouvent le contraire de sa théorie, car ils montrent qu'autant les petites parcelles de terre sont recherchées en France, autant les terres d'une certaine étendue le sont peu. Ainsi M. Garnier nous apprend, et son autorité est incontestable, qu'une ferme de quatre à cinq mille francs de revenu annuel ne seroit pas, dans son intégrité, achetée pour une somme plus forte que celle qui représente ce revenu pendant vingt-cinq ans, tandis que, divisée en un grand nombre de petites portions, le produit de sa vente égaleroit probablement le même revenu pendant quarante ans. (*Richesse*

Digitized by Google

des nations, tom. VI, p. 179, édit. de 1822.) Le fait abonde en instruction, et cette instruction, nous le disons à regret, nous donne l'idée la plus défavorable possible de l'état de la France. Nous y voyons la preuve que l'agriculture n'est pas pratiquée en France, comme en Angleterre, pour réaliser un profit sur le capital employé, mais afin d'acquérir *les moyens de vivre*. Avec des motifs si naturels et si puissants sur les hommes pour les porter à subdiviser les propriétés, et avec une loi qui force à cette subdivision, la perspective que la France a devant elle est certainement loin d'être flatteuse, et aucun Français, s'il n'est pas entièrement aveugle sur les intérêts réels de son pays, ne sauroit douter que le devoir du gouvernement est de combattre de tout son pouvoir ce système destructeur. Si on le laisse produire ses derniers effets, l'étendue des propriétés diminuera perpétuellement, jusqu'à ce que, pour nous servir des paroles de M. Young, «on arrive à la li»mite au-delà de laquelle la terre, de quelque manière qu'elle »soit cultivée, ne pourra nourrir un plus grand nombre de »personnes, tandis que les mesures qui portent au mariage »continueront d'avoir leur effet. Qu'en résultera-t-il, sinon les »plus effroyables conséquences qu'il soit possible d'imaginer? »En persévérant dans ce système, la population ne tarderoit »pas à excéder celle de la Chine, où les cadavres à demi-pour»ris des chiens, des chats, des rats et de toute espèce de ver»mines, sont avidement recherchés par des malheureux nés »seulement pour périr de faim. De petites propriétés très divi»sées sont la plus grande source de misère qui se puisse conce»voir, et cette cause a déjà produit en France, à un tel degré, »les effets qui lui sont propres, qu'on ne doit pas douter que »bientôt on n'y rende une loi qui déclare illégale la division »des terres au-delà d'un certain nombre d'arpents.» (*Voyages en France*, tom. I, p. 413.)

Si telle étoit, en 1789, l'opinion de M. Young, combien ces réflexions ont-elles plus de force encore aujourd'hui que la

Digitized by Google

plupart des grandes propriétés qui existoient alors dans le pays ont été morcelées, et que la succession aux propriétés moins étendues a été réglée selon le principe du partage égal entre les enfants! Si une assemblée avoit été tenue pour le dessein exprès de découvrir le moyen le plus effectif d'abaisser la France, et de la réduire à la condition, pour ainsi dire, désespérée de l'Irlande, nous ne croyons pas qu'elle eût pu jamais rien imaginer de mieux pour atteindre ce but, et pour étouffer tout germe d'amélioration future, que la loi dont il s'agit.

Tout le monde sait que la Normandie fut toujours une des provinces les plus riches et les mieux cultivées de France; et cependant la Normandie est l'une des provinces dans lesquelles, sous l'ancien régime, la loi de primogéniture étoit plus générale et avoit le plus d'étendue. Au lieu de s'améliorer, il est hors de doute et parfaitemen évident que l'agriculture et en général l'état de cette province déclinent rapidement sous la loi actuelle de successions. M. James-Paul Cobbett, qui a voyagé l'an dernier dans une grande partie de la France, s'exprime à ce sujet en ces termes: «J'entends ici (en Normandie) »de tous côtés de grandes lamentations sur les effets de cette »loi révolutionnaire. On me dit qu'elle a dispersé des milliers »de familles qui, depuis des siècles, habitoient les mêmes »lieux; qu'elle opère chaque jour des effets semblables; qu'elle »a la plus triste influence sur l'état des bâtiments de ferme; »qu'elle est cause, et de la détérioration de la culture, et de la »destruction des bois de charpente. Beaucoup de personnes ne »craignent point d'assurer qu'à moins qu'on ne change cette »loi, la société, en France, ira se dégradant sans cesse. On »m'a affirmé que, dans plusieurs familles de propriétaires, on »étoit convenu de s'en tenir à cet égard à l'ancienne coutume, »et de prévenir ainsi le morcellement des propriétés et l'extinction des familles. Cela peut se faire quelquefois, mais ne »sauroit être général; *il est clair que si la loi actuelle de»meure telle qu'elle est, la terre finira par être découpée*

Digitized by Google

» *en petites parcelles ; qu'il sera rare de rencontrer une mai-*
» *son ferme, et qu'on pourra voyager tout un jour sans ren-*
» *contrer un seul arbre propre à la charpente.* » (Voyage en France, p. 169.)

(La longueur de l'article précédent nous force d'interrompre celui-ci, et de renvoyer la suite au prochain numéro.)

SUR UN SCANDALE

ARRIVÉ DANS UN DES COURS PUBLICS DU JARDIN DU ROI.

Le scandale que nous avons signalé, il y a trois mois, à l'occasion de ce qui s'est passé dans un des cours publics de la Sorbonne, vient de se renouveler au cours de botanique du Jardin du Roi. Des sifflets et des paroles injurieuses ont accueilli un jeune ecclésiastique qui vouloit assister à la leçon. M. le professeur a témoigné toute l'indignation que lui causoit un si étrange procédé. *Jamais*, a-t-il dit, *pareille chose n'a eu lieu dans nos cours, même durant les troubles révolutionnaires.* Remarque aussi vraie qu'effrayante. Où en sommes-nous donc, si les ministres de la religion sont insultés par ceux qui les eussent respectés il y a trente ans ? Quel horrible progrès n'avons-nous donc pas fait dans le mal ? Quelle secte nouvelle s'est élevée parmi nous ? secte dont l'impiété atroce ne peut plus même apercevoir un signe ou un vêtement qui lui rappelle la religion. Les prêtres furent égorgés au temps de la terreur par des cannibales ivres d'eau-de-vie, et payés à cent sous par jour ; aujourd'hui ils sont hués par de jeunes libéraux bien vêtus, *pleins d'honneur*, amis des *lumières*, de la *civilisation*, de la *philosophie*, et surtout de la *tolérance*.....

Quel rôle joueroient de pareils hommes, si jamais la Providence divine, pour nous punir, permettoit le retour de ce que nous avons vu ? Que ceux qui sont chargés de veiller au repos et au bonheur de la France y réfléchissent sérieusement.....

Digitized by Google

JOURNAUX.

Le Constitutionnel, que nous pouvons justement nommer le journal de *l'inquisition libérale*, continue ses diatribes contre les jésuites et contre le clergé. Don Quichotte se battant à outrance contre des moulins à vent n'étoit pas plus ridicule que ces chevaliers du libéralisme qui croient avoir reçu mission, comme le chevalier de la Manche, de redresser les torts et de réparer les injustices. Chaque jour ces vaillants spadassins arrivent au pied de la forteresse *de Mont-Rouge*, et là leur courage s'enflamme à la vue des tourelles et des créneaux, des ponts-levis et des grilles de fer. Ne voyez-vous pas, disent-ils à tous les Sancho Pança qui marchent à leur suite, ce repaire du fanatisme et de la superstition: c'est là que se forgent des chaînes pour les peuples et pour les rois, c'est là que l'on conspire contre cette liberté sainte que nous avons acquise (*en égorgeant des milliers de victimes innocentes*) et contre les lumières bienfaisantes de la philosophie (*qui n'ont éclairé au jour de leur triomphe que les débris des autels et du trône, que des champs ravagés, et l'instrument du supplice*). C'est là que les assassins des rois (*pour lesquels nous avons une si grande tendresse*) aiguisent de nouveau leurs poignards; là, enfin, sont retranchés ces jésuites qui veulent arracher la jeunesse à la noble influence du dix-neuvième siècle (*que nous démoralisons avec tant de succès par les nouvelles éditions de Voltaire et de Diderot*). Que les amis sincères *des rois*, du repos des peuples, de la morale et de la philosophie, s'unissent donc à nous, pour donner l'assaut à *Mont-Rouge*: l'entreprise est digne d'eux, et la victoire sera glorieuse.

Voilà en abrégé le manifeste quotidien du *Constitutionnel* contre les jésuites. Il a cité dernièrement à l'appui de tout ce

Digitized by Google

qu'il avance, un *Examen de conscience* distribué par les missionnaires. Sa pudeur s'est alarmée au sujet de quelques détails qui lui ont paru un peu trop libres. Cet ami sévère des mœurs ne peut souffrir que l'on parle de certaines actions dans des livres où elles sont signalées comme *criminelles;* il ne tolère cette liberté que dans les productions impies et obscènes des *philosophes*, où le vice est partout présenté sous les couleurs les plus séduisantes. *Le Constitutionnel* en appelle au zèle des magistrats pour réprimer le scandale que lui cause l'*Examen de conscience*. Nous souhaitons que ses remontrances excitent enfin un zèle dont l'activité sans doute ne se borneroit pas à sévir contre ce qui est mis à l'index par les inquisiteurs de la rue Montmartre.

Le *Journal des Débats* ne voit aussi partout que jésuites et ultramontanisme. Si l'émancipation des catholiques d'Irlande éprouve des difficultés, ce sont les ultramontains du continent qui en sont cause : l'église catholique n'inspirera de confiance aux souverains séparés de sa communion qu'autant qu'elle professera les doctrines du *Journal des Débats*. Quelles sont ces doctrines? ce ne seroit pas chose facile à définir. Nous ne savons trop à quoi nous en tenir à cet égard, depuis surtout que les écrivains de cette feuille recommandent vivement à leurs lecteurs *la Revue protestante*, ouvrage périodique dans lequel, en déclamant contre le *papisme*, on vante, comme de raison, la sainte réforme évangélique de Luther et de Calvin, on attaque *l'idolâtrie* et les *superstitions catholiques*... Ils ont soin, il est vrai, d'avertir qu'ils ne partagent pas les *opinions religieuses* de la *Revue protestante*, mais qui sait s'ils n'en partagent pas les *principes?* Ainsi donc, dire anathème aux jésuites, à l'ultramontanisme, aux moines, à la loi contre le sacrilége, au *Mémorial catholique;* mais, en revanche, préconiser la *Revue protestante*, voilà l'esprit du *Journal des Débats* : avis aux lecteurs catholiques de ce journal.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Copenhague, 1824.

Monsieur,

Vous avez déjà sans doute appris qu'un rescrit royal assez récent vient de désigner les membres d'une commission qui devra s'occuper de poser les bases d'une constitution pour le duché de Holstein. Quelques garanties que semblent offrir à l'opinion monarchique les hommes appelés à faire partie de cette commission, on ne peut cependant que s'étonner de voir notre gouvernement prendre une pareille détermination au moment où le génie de la révolte vient d'être écrasé sous les murs de Cadix. Bien que l'on ne puisse disconvenir que quelques esprits faux et légers ne soient, ici comme en Allemagne, travaillés de la manie des constitutions, cette maladie morale du siècle, on se demande avec surprise quelle étoit la nécessité et quels ont pu être les motifs de cette grande mesure. Les personnes qui connoissent bien notre gouvernement sont loin de penser que l'idée première lui en appartienne; elles n'y aperçoivent qu'un effet de cette inévitable influence qu'exercent sur le reste de l'Europe les opinions professées en France. C'est ainsi que lorsque, vers la fin du dernier siècle, vos philosophes et vos économistes eurent découvert et proclamé que la division infinie de la propriété territoriale étoit la seule source de la prospérité industrielle et financière des états, on s'empressa de mettre en pratique parmi nous les préceptes de ces profonds génies. En vain des hommes sages et prévoyants essayèrent-ils de rétorquer contre les économistes leurs propres arguments, et, du principe fondamental

Digitized by Google

qu'ils avoient établi, que la division du travail est le premier élément de l'industrie, voulurent-ils déduire, comme une juste conséquence, que, dans la petite culture, le travail se trouvant réparti entre un trop petit nombre de bras, il convenoit d'assimiler l'industrie agricole à l'industrie manufacturière, qui ne peut prospérer que par l'étendue des entreprises et l'extrême division du travail : le ton dogmatique de vos économistes en avoit imposé à nos hommes d'état ; ils firent tout pour détruire les grandes propriétés, et n'y réussirent que trop promptement. La ruine de notre agriculture et de notre commerce put seule les détromper ; mais alors il étoit déjà trop tard. Ces chaumières dont vos philosophes nous avoient fait dans leurs livres un tableau si gracieux et si attrayant, qui devoient être une pépinière de défenseurs pour l'état, et considérablement augmenter nos valeurs territoriales, ne présentent partout que l'affligeant spectacle de la misère et de la désolation. L'œil ne découvre dans de vastes pleines, autrefois couvertes de riches moissons, que de misérables cabanes éparses çà et là, dont les possesseurs doivent cinq ou six fois la valeur à l'état, en arriéré de contributions. Le vil prix auquel sont tombés les produits de notre agriculture, et la dépréciation effrayante qui s'est opérée dans les propriétés foncières, voilà les avantages que nous retirons de ce système funeste de la division des terres, que nos ministres adoptèrent, il y a trente ans, sil égèrement.

Au rétablissement de la paix générale, nous avions encore payé assez cher leur attachement aux idées françaises, pour ne pas nous croire en droit de penser qu'ils ne se laisseroient pas aussi facilement aveugler par quelques intrigants obscurs qui les entourent. Mais les idées libérales ont malheureusement trop de partisans dans le personnel de notre administration, dont, pour le dire en passant, la noblesse est soigneusement exclue, pour ne pas exercer une influence marquée, et dont il seroit même difficile d'assigner le terme, sur la marche de

Digitized by Google

notre gouvernement. Aussi n'avons-nous été que foiblement surpris de voir nos libéraux, dirigés ou inspirés par vos démagogues, obtenir du ministère une mesure dont le résultat peut être incompatible avec l'honneur de la couronne, la sûreté du trône et la tranquillité des peuples. Quoi de plus absurde, en effet, que d'accorder aux habitants du duché de Holstein une constitution aux avantages de laquelle nous autres Danois nous ne serons nullement appelés à participer ? A part même toutes les considérations morales et politiques que je pourrois invoquer à l'appui de ce que j'avance, n'est-ce pas tendre évidemment à séparer encore davantage deux peuples réunis depuis des siècles, sous le même gouvernement, mais que divisent déjà trop leur langue, leurs usages et leurs intérêts ? On me répondra peut-être que le gouvernement a voulu remplir des engagements contractés en 1815, et dont le Holstein a réclamé dernièrement l'exécution auprès de la diète de Francfort. La noblesse de Holstein, j'en conviens, a réclamé contre la centralisation de tous les pouvoirs dans la chancellerie de Copenhague, et contre les empiétements successifs de l'administration sur ses droits : elle a désiré peut-être qu'on les réglât définitivement ; mais jamais elle n'eut l'inconvenante idée de vouloir engager la diète germanique à contraindre le roi d'octroyer à ses peuples une constitution représentative. Espérons que l'on comprendra quels furent ses désirs, et que cette constitution, dont la promesse a été reçue avec tant de joie par vos libéraux, si cruellement désappointés par les événements de 1825, ne sera que la fixation définitive et la confirmation des priviléges et des franchises dont la noblesse, le clergé et les villes ont joui constamment, et qu'ils tiennent de l'empire.

Il y a peu d'années, les petits états d'Allemagne, travaillés apparemment de la même maladie qui les portoit, il y a cinquante ans, à se ruiner pour entretenir quelques régiments, vouloient à tout prix avoir, à l'instar de l'Angleterre et

Digitized by Google

de la France, une chambre des pairs et une chambre des communes. Un prince de la confédération résolut aussi de gratifier ses dix-sept ou dix-huit mille sujets d'une constitution, ce hochet favori de la génération actuelle. Il composa sa chambre des pairs des curés de campagne et des bourgeois notables de la petite ville où il fait sa résidence, et forma sa chambre basse de députés élus parmi les paysans. Entre autres articles singuliers de cette constitution, il y en avoit un qui interdisoit l'entrée du local des séances des deux chambres à tout membre qui s'y présenteroit dans un état d'ivresse avéré.

Espérons qu'au lieu de détruire des institutions respectables par leur antiquité, et qui ont fait si long-temps le bonheur et la gloire de notre patrie, notre gouvernement sentira la nécessité d'opposer une digue puissante à ce torrent d'innovations religieuses, qui, dans sa marche rapide et audacieuse, tend nécessairement à ébranler cette fidélité inviolable et cet attachement sans bornes pour nos rois, que distinguent notre nation, et dont elle a donné tant de preuves. En réfléchissant à l'impulsion donnée aujourd'hui aux doctrines de la réforme, que l'on est parvenu à tellement perfectionner qu'elles ne sont plus qu'un grossier théisme, il me sera facile d'apercevoir la chaîne qui lie l'esprit du protestantisme à celui des révolutions.

Déjà en effet ce qu'il y a d'hommes sages et éclairés parmi ceux qui professent encore les erreurs de Luther, gémissent de l'anarchie qui règne dans les opinions religieuses du nord de l'Europe. Ils s'efforcent par leurs écrits de refouler vers sa source ce débordement des doctrines du naturalisme qui infecte toutes nos écoles, et prépare la génération qui s'élève aux doctrines anti-sociales qui, repoussées du midi, semblent maintenant envahir les états du nord. Parmi les protestants qui s'élèvent avec le plus de force contre la tendance dangereuse de la prétendue perfection indéfinie de la religion *évangé-*

Digitized by Google

tique, on distingue surtout l'archidiacre Claude Harmes de Kiel. Quoique je sois loin de partager toutes ses opinions, qui ne sont d'ailleurs en bien des points que les erreurs condamnées par l'église, et qui ont beaucoup de similitude avec celles des herrnhuts, je crois devoir rendre hommage à la droiture et à la pureté de ses intentions. Il est déjà connu par plusieurs écrits ascétiques fort remarquables qui ont fait une impression aussi vive que profonde. Lorsque chaque jour le fanatisme, l'ignorance et l'intolérance répètent que les pratiques de la religion catholique ne sont que le ridicule résultat d'une dévotion mal dirigée, il est curieux de voir un théologien protestant écrire une apologie victorieuse de ces pratiques, comme, par exemple, du signe de la croix, que rejettent ses coreligionnaires, à les rappeler hautement à cette vérité fondamentale du christianisme, que, hors la connoissance de Jésus-Christ, il n'est point de salut : vérité devenue l'objet des doutes de la plupart des corps enseignants des états protestants. On conçoit aisément qu'un homme qui, n'écoutant ainsi que la voix de sa conscience, attaque ouvertement les erreurs de son siècle, doit s'attirer les injures des partisans exclusifs de la tolérance religieuse. Après avoir épuisé toutes les ressources de la calomnie, on en est venu enfin à le déclarer *jésuite*, expression qui sert aujourd'hui de mot de ralliement aux révolutionnaires et aux hommes irréligieux de tous les pays. A ce seul trait, vous reconnoîtrez, sans doute, monsieur, que les hommes qui se sont faits nos ennemis sont partout les mêmes.

Si, pour vous en convaincre, il étoit besoin de vous en donner d'autres preuves, je pourrois encore vous entretenir de ce charlatanisme qui est venu importer de France et d'Angleterre des sociétés bibliques qui, chaque année, perçoivent des sommes considérables sur notre simplicité, et nous annoncent pompeusement le départ pour l'Inde de milliers d'exemplaires de la Bible, dont au reste nous ignorons toujours le sort ultérieur; car nous sommes trop bonnes gens pour nous en

Digitized by Google

informer, et pour ne pas croire aux philanthropes sur parole. Mais je ne veux pas troubler ce doux repos, et je me bornerai à vous donner un petit échantillon du charlatanisme avec lequel vos libéraux jettent de la poudre aux yeux de ceux dont ils font leurs dupes. La Revue encyclopédique de l'année dernière contenoit une lettre écrite de Copenhague, dans laquelle un certain *capitaine, chevalier* d'*Abrahamson*, annonçoit en termes bien emphatiques les merveilleux progrès que faisoit l'enseignement mutuel parmi nous. « Je commence enfin à »voir, disoit-il, mes efforts couronnés par le succès. L'établis»sement des écoles d'enseignement mutuel avance avec rapi»dité. C'est le 21 août 1822 seulement que le roi a autorisé »l'introduction de la nouvelle méthode, comme un essai, dans »dix-huit écoles. Quatre mois plus tard, c'est-à-dire le pre»mier janvier dernier, je l'avois établi dans cent écoles; et au»jourd'hui, 14 avril 1823, elle est introduite dans cent qua»rante-sept. Cette progression rapide, ainsi que la satisfaction »du gouvernement et du public, forment la plus douce récom»pense des pénibles travaux auxquels je me suis livré depuis »quelques années. Nous avons tout récemment essayé le des»sin linéaire, et déjà cette branche d'enseignement prospère. »Ce n'est pas tout : ces jours derniers, j'ai été nommé prési»dent d'une commission chargée de réorganiser notre institut »des sourds-muets, où de grandes réformes étoient devenues »nécessaires et très urgentes. J'espère que ces travaux utiles, »auxquels je borne toute mon ambition, porteront un jour »des fruits heureux pour ma patrie. » Quand la Revue encyclopédique parvint ici, un plaisant s'empressa de traduire et de faire imprimer cette lettre de M. le *capitaine, chevalier* d'*Abrahamson*, dans toutes nos gazettes, pour apprendre au public de Copenhague les obligations étendues qu'il avoit, sans s'en douter, à un philanthrope aussi modeste qu'éclairé et actif. Or, comme il n'y avoit pas un seul mot de vrai dans ce qu'avançoit le rédacteur de la Revue encyclopédique, on con-

Digitized by Google

çoit aisément qu'il n'y eût point de brocards qu'on ne lançât sur M. le *capitaine chevalier*, qui désavoua bientôt formellement cette lettre; et qui, dans une réponse insérée aussi dans toutes nos gazettes, nia en avoir jamais écrit un mot. Néanmoins la Revue, qui s'est bien gardée de parler de cette mésaventure, s'obstine toujours à exalter le zèle et le patriotisme de M. le capitaine Abrahamson, et à faire à ses lecteurs de pompeuses descriptions de tous les prodiges qu'opère parmi nous l'enseignement mutuel, qu'elle affectionne particulièrement.

Lettre adressée à madame la marquise de la Rochejaquelein par les premiers souscripteurs pour l'érection du monument de MM. les marquis de Donnissan, de Lescure, et de Henri et Louis de la Rochejaquelein (1).

MADAME LA MARQUISE,

Compagnons d'armes de ceux que vous pleurez, personne ne connut mieux que nous leur haute valeur et leurs sublimes vertus. Ils sont morts en combattant pour la cause sacrée des Bourbons, qu'ils ont si vaillamment défendue, et leurs noms vivront éternellement.

Nous avons applaudi avec la France et l'Europe entière à l'hommage glorieux que l'armée prussienne vous a offert. Nous savions que vous attendiez l'arrivée de ces candélabres, si dignes de consacrer vos malheurs et la gloire des héros de votre famille, pour orner le mausolée que vous voulez leur faire élever. Nous vous prions, madame la marquise, de vouloir

(1) La souscription est ouverte chez les notaires suivants : MM. Champion, rue de la Monnaie, n° 19, Paris; Béranger, Bressuire, département des Deux-Sèvres; Boutillier, Chollet (Maine-et-Loire); Gauthier, Bourbon-Vendée.

Digitized by Google

bien nous permettre de nous unir à vous pour son érection : les Vendéens ne peuvent rester étrangers à un honneur rendu à la mémoire de leurs illustres chefs.

Nos descendants visiteront avec respect et attendrissement ce monument élevé par la douleur et l'admiration : ils y apprendront ce que l'on doit à son Dieu, à son roi.

Nous avons l'honneur d'être avec un profond respect,

Madame la marquise,

Vos très humbles, et très obéissans serviteurs.

Le baron Duchesne de Denant, colonel, chevalier de Saint-Louis; le vicomte de Chabot, chef de bataillon; de Sapinaud, lieutenant-général; le comte de Grignon, officier vendéen; le chevalier du Pérat, maréchal de camp; F. Soyer, colonel, chevalier de Saint-Louis, ancien de la division de Cholet; Lem aignan, chevalier de Saint-Louis; Am. de Bejarry, colonel, chevalier de Saint-Louis; Moricet, officier vendéen; des Abbayes, chevalier de Saint-Louis, colonel; le baron Doré, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel; le marquis de Jousselin, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand; Martin, curé de Montrivault, ancien intendant de la division de Bonchamps; Martin Baudinière, chevalier de Saint Louis, ancien colonel vendéen; le chevalier de Chantreau, colonel et chevalier de Saint-Louis; le marquis de la Bretesche; le chevalier de Maynard; le vicomte de la Bretesche; le vicomte de Vaugiraud, chevalier de Saint-Louis; Barbot, chevalier de Saint-Louis, ancien major de division dans l'armée vendéenne d'Anjou; de Hanne de la Somarière, chevalier de Saint-Louis; Queyriaux, officier vendéen; L'Huillier, colonel, chevalier de Saint-Louis, ancien chef de la division de Beaupreau; de la Ville de Baugé; S. de la Garde, capitaine aide-de-camp du général Auguste de la Rochejaquelein; H. Allard, ancien aide-de-camp de M. Henri de la Rochejaquelein, chevalier de Saint-Louis; le baron Canuel, lieutenant-général des armées du roi; Achille de la Roche-Parnay, pour M. le colonel Berrou, absent; Chesnier-Duchesne, officier vendéen, chevalier de Saint-Louis; Chenay, chirurgien-major de l'armée d'Anjou; le vicomte de Larchenault; R. de la Garde, aide-de-camp du général de la Rochejaquelein; Paillou, officier vendéen; le marquis de Civrac; Achille de la Roche-Parnay, ancien officier vendéen et ancien chef d'escadron, maréchal-des-logis-chef aux grenadiers à cheval de la maison du roi, commandés par M. le marquis de la Rochejaquelein.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Rétractation du Mémorial catholique.

Sans avoir eu tort de relever la *Quotidienne* du péché de paresse, si nous en jugeons par ce qui nous est arrivé, nous y avons mis peut-être un peu d'orgueil; car dans le même moment nous souffrions la même souillure qu'elle. Une main amie, mais trop crédule, nous avoit remis l'annonce de l'Ermite de Corbeny, qu'on a vue dans le précédent numéro. Il ne s'agissoit, ce semble, dans cet ouvrage, que du sacre et des prières du sacre : nous lui avons donné une petite place sans hésiter le moins du monde. Hélas! qu'avons-nous trouvé, quand nous avons voulu jouir du plaisir que nous avions promis à nos lecteurs, un méchant ermite, qui parle et raisonne impertinemment sur beaucoup de choses, et presque toujours d'une manière ridicule; mais ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'il paroît que c'est un *janséniste* qui nous a joué ce vilain tour. Qu'ils y reviennent.

De la religion dans ses rapports avec l'ordre politique et civil, par M. l'abbé de la Mennais; brochure in-8; prix 2 fr. 50 c. et franc de port 3 fr. Se vend chez les principaux libraires de Paris et de la province, et au bureau du *Mémorial catolique*.

Une si grave question, traitée par un si grand écrivain, excitera assez la curiosité publique pour que nous nous dispensions de recommander à nos lecteurs cette nouvelle production de l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*. Nous nous bornerons à dire qu'elle est digne de toutes celles qui l'ont précédée, et qu'elle fait vivement désirer la suite qu'elle promet.

Digitized by Google

LA VÉRITÉ DÉFENDUE ET PROUVÉE PAR LES FAITS, CONTRE LES CALOMNIES ANCIENNES ET NOUVELLES; 1 vol. in-12, 2e édition. A Avignon, chez Aubanel, imprimeur-libraire de l'archevêché; à Paris, chez Potey, rue du Bac, n° 46, et Ad. Leclere, quai des Augustins, n° 35.

Cet ouvrage avoit paru en Russie en 1817. On devine aisément, par les circonstances qui le font réimprimer, ainsi qu'à son titre, qu'il s'agit des JÉSUITES; car l'on attaque aujourd'hui sous ce nom si illustre tout ce qu'il y a de meilleur et de plus nécessaire, tout ce qui est pur et incompatible avec la corruption du siècle. Beaucoup d'écrits ont déjà été publiés en faveur de cette belle cause; et, dût *le Constitutionnel* en gémir et s'en effrayer, on en verra encore éclore un plus grand nombre. Accueillons-les à mesure qu'ils paroîtront; accueillons d'abord celui-ci, qui peut être recommandé aux lecteurs les plus sévères en matière de preuves.

CRITIQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE CLAUDE FLEURY, avec une addition sur son continuateur. Par le docteur J. MARCHETTI, aujourd'hui membre de l'académie catholique de Rome, archevêque d'Ancyre, etc.; *traduit littéralement de l'italien, d'après la 4e édition, à Venise,* 1794, 2 vol. in-12. A Besançon, chez Petit, libraire; à Paris, chez Potey, rue du Bac, n° 46. Prix, 2 fr. 50 c.

Voilà comme nous sommes, nous autres Français: l'infaillibilité d'institution divine nous déplaît, nous ne pouvons en entendre seulement le nom. Aussitôt que certaines vérités, ou certains mots, semblent venir de par-delà les monts, nous nous bouchons les oreilles, comme s'ils sentoient l'hérésie, et qu'ils vinssent nous faire un mal affreux. Mais en revanche, la partialité qui n'iroit pas jusqu'à rendre infaillibles nos grands hommes seroit contraire aux mœurs françaises; il faut bien se garder de les heurter en ce point, et de prétendre qu'ils ont pu se tromper! La secte *parasite* de l'église: je veux parler

Digitized by Google

des *jansénistes*; cette secte, qui, du moment qu'on l'aura détachée du tronc, ne sauroit que périr, n'avoue plus, à la vérité, ses anciens chefs, mais, pour décliner toujours la soumission à l'autorité, elle imagine maintenant de prendre pour son maître Bossuet, qu'elle regarde volontiers comme infaillible: au lieu de dire la religion catholique, apostolique et romaine, elle professe *la religion de Bossuet*. Fleury est encore un de ceux qu'elle a choisi pour en faire l'objet de son culte superstitieux. Mais, il faut en convenir, si les orthodoxes le croient sur parole, ce n'est pas sa faute; il lui arrive assez souvent de n'avoir pas toute l'exactitude qu'on a le droit d'exiger d'un historien, et même de s'en éloigner d'une manière fort sensible; et d'un autre côté, quand il prête des armes aux sectaires, qui ne demandent pas mieux alors que de s'en rapporter à lui, il y a visiblement de sa faute, et c'est là ce qu'on est en droit de lui reprocher. L'ouvrage de monseigneur Marchetti, qui est connu en français depuis 1818, et pour lequel nous ne pouvions faire moins que de lui consacrer ce petit article, a dissipé à cet égard déjà beaucoup de préjugés et d'illusions; il est très important qu'on le lise et qu'on le confronte avec l'Histoire ecclésiastique de Fleury, ne fût-ce que pour s'en servir à titre d'*errata*, pourvu néanmoins qu'on sous-entende le mot *essentiel*.

Essai sur les rapports entre le saint patriarche Joseph et notre Seigneur Jésus-Christ; par M. Caron, curé-doyen d'Ailli-le-haut-clocher; 1 vol. in-4°. Prix: 3 fr. A Paris, chez Ad. Leclere et Rusand, et au bureau du *Mémorial catholique*.

Cet ouvrage offre aux théologiens et à ceux qui veulent approfondir les livres saints, par le moyen des *textes* correspondants, et de réflexions mises en regard dans la même page, tout les rapprochements connus, et quelques uns nouveaux, entre

Digitized by Google

notre Seigneur Jésus-Christ et le saint patriarche Joseph, qui en étoit la figure. Nous devons remercier M. Caron d'avoir publié cet excellent travail, premier fruit de ses études sur l'Ecriture sainte, que nous l'engageons vivement à continuer avec le même zèle et le même soin.

Relation d'un voyage a l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe du Port-du-Salut; 1 vol. in-12. Prix, 1 fr. A Paris, chez Tourneux, libraire, quai des Augustins, et à Fougères, chez madame veuve Vannier, imprimeur-libraire.

Ce petit volume comprend trois lettres, dont la première est la relation du voyage même. La seconde fait connoître avec détail ce qui concerne la personne du père Marie-Joseph, *dans le monde, général baron* de Geramb, comme il dit lui-même; c'est une notice fort intéressante. La troisième lettre, sur les établissements religieux de Laval, montre quels sont les effets de la foi, commune à tout un peuple, dans une ville qui, par sa piété, devroit servir de modèle à la plupart des autres villes de France.

Abrégé de l'histoire de l'ancien et du nouveau testament, par M. J.-B. Lécuy, docteur de Sorbonne, ancien abbé-général de Prémontré, chanoine titulaire de l'église métropolitaine, et vicaire général du diocèse. Nouvelle édition, ornée de 24 figures choisies, représentant les principaux traits historiques de la Bible, nouvellement dessinées et gravées d'après les peintres les plus célèbres, par Manceau, et d'une carte coloriée du monde sacré, pour servir à l'intelligence de l'ancien et du nouveau Testament. Ouvrage adopté pour les classes de l'université. Prix, broché, 4 fr.; port franc, 5 fr. 40 c.; sans cartes ni figures, 2 fr. 50 c.; port franc, 3 fr. 30 c. A Paris, chez madame veuve Desray, libraire-éditeur, rue Hautefeuille, n° 4, quartier Saint-André-des-Arts.

Cette histoire sainte, plus connue sous le nom de *Bible de*

Digitized by Google

la jeunesse, remplace depuis quelques années, très avantageusement, la Bible de Royaumont; elle n'offre pas comme celle-ci les histoires détachées; on y trouve toute la suite des événements avec le développement nécessaire; les réflexions de l'auteur, plus rares, ne fatiguent point l'esprit, et sortent mieux du sujet; son style, plus agréable et plus facile, n'a pas la sécheresse des ouvrages de Port-Royal, presque tous d'ailleurs infectés, comme on sait, d'une doctrine condamnée par l'église.

CHOIX DES LETTRES ÉDIFIANTES, écrites des missions étrangères 2e édition, 8 vol. in-8°; chez Grimbert, à Paris, rue de Savoie, n° 14. Prix: 6 fr. le vol. pour les souscripteurs.

Nous avons donné un article sur les deux premiers volumes de cet ouvrage dans la livraison de septembre 1824. Le troisième volume termine ce qui concerne les missions de la Chine, y compris la Tartarie et la Corée. Viennent ensuite les missions de Tunquin, de la Cochinchine et de Siam. L'éditeur ne s'est pas contenté de *choisir* dans les *anciennes* lettres édifiantes, il a encore puisé dans les *nouvelles*; en sorte que ce volume donne non seulement ce qu'il y a de *meilleur*, mais encore ce qu'il y a de *plus nouveau* sur les missions étrangères. Comme il n'a pas craint de grossir son volume, lequel a plus de six cents pages, il a trouvé le moyen d'y faire entrer quarante-deux lettres de plus que dans la première édition.

LETTRES VENDÉENNES, ou Correspondance de trois amis, en 1823; par le vicomte Walsh; 2 volumes in-8°, bien imprimés sur papier fin des Vosges. Prix: 12 fr., franc de port, 15; papier vélin, 24, franc de port 27. A Paris, chez A. Egron, imprimeur-libraire, rue des Noyers, n° 37.

Dire que l'idée première des LETTRES VENDÉENNES appartient à la foi et à ce vieil honneur français, qui ont eux seuls inspiré

Digitized by Google

les actions qu'elles racontent; que M. le vicomte Walsh y a su répandre toute la variété de style, toute l'intérêt que comporte un ouvrage de ce genre, et qu'il y a mêlé partout les plus beaux sentiments de piété, c'est faire un éloge qui recommande suffisamment ces excellentes lettres à tous les vrais Français.

La légitimité reposant sur sa véritable base; par M. Camille Guérin; broch. in-8°, qui se vend 50 c., à Paris, chez Le Normant, imprimeur-libraire.

L'auteur est un jeune homme, élève en médecine. Nous le félicitons d'avoir compris que le pouvoir n'a de base véritable et solide, et que les *sciences mêmes ne se développent que dans l'unité religieuse.* On doit le louer d'avoir consacré son premier ouvrage à prouver une vérité si importante, et si méconnue aujourd'hui.

Bibliothèque choisie des pères de l'église grecque et latine, par Marie-Nicolas-Sylvestre Guillon, professeur d'éloquence sacrée, et inspecteur de l'académie de Paris; 3e livraison; 2 vol. in-8°.

Cet ouvrage auquel nous avons consacré un article, contiendra 25 vol. in-8°, qui paroîtront successivement et sans interruption par livraisons de 2 volumes; déjà les tomes 1 et 6 sont en vente, et la 4e livraison qui comprendra les tomes 7 et 8 paroîtra dans les premiers jours de juin. On souscrit à Paris à la librairie de la société typographique de Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 10.

Le même libraire a terminé sa superbe édition des œuvres complètes de Massillon, 13 vol. in-8°; il continue en ce moment une belle édition des œuvres complètes de Bourdaloue, en 16 vol. in-8°.

Digitized by Google

Études lyriques sur Pindare, ou Traduction en vers français de toutes les *Pythiques*, avec un discours, des notes et plusieurs autres pièces; par M. J. L. Vincent, ex-professeur de rhétorique; 1 vol. in-18, imprimé sur papier satiné. Prix: 3 fr. 50 c. A Paris, chez Firmin Didot, chez Ponthieu, au Palais-Royal, et à la librairie classique-élémentaire, rue du Paon, n° 8.

Nous nous empressons d'annoncer au public éclairé ces essais remarquables, d'un auteur encore jeune, et qui, animé des meilleurs sentiments, occupe déjà une place distinguée parmi nos littérateurs.

Tableau mnémonique de la chronologie de l'histoire de France; chez Dentu, au Palais-Royal, au cabinet littéraire, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, et chez les principaux libraires.

Renfermer dans une centaine de devises fort courtes, et dans un même nombre de vers, tout ce que la chronologie de l'histoire de France offre de plus intéressant, et cela sans fatiguer les yeux par ces longues colonnes de chiffres qui effraient toujours les plus heureuses mémoires, tel est le problème assez difficile que vient de résoudre l'auteur du *Tableau mnémonique de la chronologie de l'histoire de France*. Ce tableau ne se recommande pas seulement aux instituteurs et aux mères de famille; les hommes faits eux-mêmes et les littérateurs apprécieront le mérite d'un ouvrage qui aplanit toutes les difficultés dont la science des dates est hérissée, et qui permet d'imprimer dans sa mémoire, en quelques heures, la date précise du commencement et la durée de chaque règne, l'époque des principaux événements, celle des batailles remarquables : nous recommandons cet ingénieux travail à toutes les classes et à tous les âges.

Digitized by Google

Défense du Christianisme, ou Conférences sur la religion, par M. D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis; 3 vol. in-8°. Prix, papier fin d'Annonay satiné, 21 fr., et 26 fr. franc de port; papier vélin superfin satiné, 36 fr., et 41 fr. franc de port. Le même ouvrage, 4 vol. in-12, 10 fr., et 12 fr. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adrien Leclere et compagnie, quai des Augustins, n° 35.

Examen critique et impartial des récriminations de plusieurs écrivains contre l'Ordonnance de S. A. monseigneur l'archevêque de Rouen, par un ancien desservant de village; prix 1 fr., et 1 fr. 20 c. franco. A Paris, chez Demonville, imprimeur-libraire, rue Christine, n° 2.

On trouve chez le même libraire: Lettre pastorale (*seconde*) de S. A. É. monseigneur le prince de Croy, archevêque de Rouen, primat de Normandie, aux fidèles de son diocèse; prix, 1 fr., et 1 fr. 20 c. franc de port.

Psaumes: Exurgat Deus et Eripe me, dans lesquels se trouvent prédits très positivement la naissance et la mort du Dieu Sauveur, l'institution du sacrement de l'Eucharistie et l'hérésie de ceux qui ne croient pas à la présence réelle; traduction nouvelle, par Demonville; prix 1 fr., et 1 fr. 20 c. franc de port.

Nouveau catéchisme religieux, moral et politique; ouvrage dans lequel on démontre les vérités qu'il importe le plus de connoître; 1 vol. in-12. Prix, 2 fr. 50 c. A Paris, chez Maire-Nyon, libraire, quai de Conti, n° 13, et à Clermont-Ferrand, chez Thibaud-Landriot.

Nous annonçons avec plaisir l'Opinion et *les développements*

Digitized by Google

de M. Leclerc de Beaulieu, député de la Mayenne, *sur la loi concernant le sacrilége;* elle renferme des considérations fort importantes.

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
Successeur de Cellot, rue du Colombier, n. 30.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE.

JUIN 1825.

DE LA CHRÉTIENTÉ ET DU CHRISTIANISME.

C'est un prodige de désordre, même après la révolution française, que la réimpression de tous les écrits impies, séditieux, obscènes, qu'a produits le dernier siècle, et la publication de tous ceux du même genre que chaque jour ajoute à cette déplorable collection. Mais la révolution devoit trouver un terme dans ses excès, et portoit en elle-même, par l'horreur qu'elle inspiroit, un remède aux maux qu'elle pouvoit faire; au lieu que le désordre que je signale, désordre nouveau dans la longue histoire de ceux qui ont affligé la société, corrompt l'esprit et le cœur des peuples, sans alarmer leurs intérêts ou leurs affections; et il est aussi difficile d'assigner un terme à sa durée que des bornes à ses effets.

Près de trois millions de volumes d'impiété, de révolte ou d'obscénités, publiés ou réimprimés en français et en espagnol depuis 1814! et des écrits les plus décriés, les plus méprisés, les plus complètement oubliés! Si le monde entier entendoit le français, il y auroit de quoi bouleverser le monde. Cette monarchie universelle de la langue française, qui a été si longtemps pour l'Europe une source de plaisirs innocents ou d'in-

Digitized by Google

struction, est devenue une véritable tyrannie dont elle doit essuyer les caprices et servir les fureurs. Cette communication entre tous les peuples, tant vantée par les philosophes, n'aura abouti qu'à une communication de vices; et cela devoit être: la santé ne se gagne pas par le contact; il n'y a que les maladies qui soient contagieuses.

On doit être peu surpris qu'il se soit trouvé des hommes pour préparer et répandre ces poisons. Ils se rendent justice en se regardant eux-mêmes comme des machines, ni plus ni moins que les caractères qu'ils emploient ou les presses qu'ils font mouvoir; ils se croient dispensés de faire usage de leur conscience ou de leur raison, et ils impriment la Bible comme le Coran, et Bossuet comme Voltaire. Ils n'aperçoient que de l'argent à gagner, et les gouvernements, qui veulent aussi de l'argent, s'inquiètent assez peu de savoir comment leurs sujets le gagnent, pourvu qu'il leur en revienne une partie, et ils ne craignent pas d'allumer dans le cœur des peuples une cupidité dont ils leur donnent l'exemple, et qui est la source de tous les crimes. Au reste, comme le public ne demandoit assurément pas cette étrange multiplicité d'œuvres compactes ou complètes, on peut croire qu'elle est commandée et sans doute payée aux frais avancés des sociétés secrètes, et il ne seroit pas impossible qu'elle eût quelque point de contact avec les spéculations des sociétés bibliques.

Mais ce qu'on ne sauroit comprendre est la rage qui anime contre le christianisme les auteurs ou les éditeurs de ces écrits, gens d'esprit pour la plupart, et qui doivent avoir fait quelque étude des objets qu'ils attaquent avec tant de passion. Cette haine contre le christianisme est assez mal déguisée sous une aversion, on peut dire spéciale, contre le catholicisme, qu'on n'appelle plus que le jésuitisme, puisque l'écrivain le plus souvent réimprimé sous tous les formats, et à tous les prix, réimprimé pour la grande, la moyenne, la petite propriété, pour les chaumières, les estaminets et les cuisinières, est

Digitized by Google

Voltaire, l'ennemi le plus acharné du christianisme quelque nom qu'il porte, et autant du réformé que du romain. J'admire, dans ces hommes de lettres, cette prodigieuse intrépidité de bonne opinion d'eux-mêmes, cette foi d'incrédulité qui leur persuade qu'ils ne peuvent pas se tromper, et que Voltaire, le premier des beaux esprits, comme le plus superficiel des philosophes, et le plus passionné des écrivains, est infaillible dans ses jugements, ou plutôt dans ses sarcasmes; car le doute seul, dans une matière aussi grave, seroit accablant pour des hommes à qui je suppose de la conscience et de l'amour pour leurs semblables et pour la vérité.

Je crois leur rendre service en leur donnant une nouvelle raison de douter, dans une preuve de la vérité du christianisme, qui, je crois, n'a encore été donnée par aucun de ses apologistes, qui peut-être ne pouvoit pas être donnée avant que la chrétienté eût reçu tous ses développements et que les religions ennemies eussent épuisé leur force d'expansion. Je réduis cette preuve à sa plus simple expression, pour laisser plus de facilité à la méditation et plus de prise au souvenir.

«La chrétienté, considérée en général, est la plus forte et »même la seule forte des sociétés politiques, parceque le christianisme est la plus vraie et même la seule vraie des sociétés »religieuses. »

Je m'appuierai ici de l'autorité d'un des plus grands ennemis de la religion chrétienne. « La religion mahométane, dit Condorcet, condamne les Turcs à une incurable stupidité. » Or, qu'est-ce que le mahométisme? C'est la croyance que Mahomet, législateur des mahométans, est un prophète suscité de Dieu, et le mahométisme n'est pas autre chose. Et qu'est-ce que le christianisme? C'est la croyance que Jésus-Christ, législateur des chrétiens, est Dieu lui-même, et le christianisme est tout entier dans cette croyance. Mais si la croyance erronée que leur législateur est un prophète envoyé de Dieu, et par conséquent leur soumission aux lois et aux mœurs qu'il leur a données,

Digitized by Google

ont pu *condamner les Turcs à une incurable stupidité*, dans quel état de barbarie et de stupidité n'auroit pas jeté ou n'auroit pas retenu les chrétiens l'erreur, bien plus grave, si c'étoit une erreur, que leur législateur est un Dieu? Car nous tenons de cette croyance nos habitudes morales, nos lois et nos mœurs, comme les Turcs tiennent les leurs de la doctrine de leur prophète; et c'est raisonner conséquemment que de soutenir qu'une erreur bien plus grossière que celle des Turcs, auroit condamné les chrétiens à un état pire de barbarie, de stupidité, et par conséquent de foiblesse sociale, et que jamais une société n'auroit pu se former ni se développer comme la chrétienté s'est formée et développée, sous l'influence d'une erreur si monstrueuse, d'un fondement si ruineux.

Dira-t-on que nous en eussions été préservés par les arts et la philosophie? Mais les Arabes, frères et voisins des Turcs, ont cultivé la philosophie; mais eux-mêmes habitent la terre classique des arts, sont entourés de leurs chefs-d'œuvre, vivent au milieu du peuple qui a enfanté ces merveilles, et en a conservé le goût. Si les Germains, les Goths, les Vandales, se sont établis dans les Gaules, en Espagne, en Italie, au milieu des Romains, les Turcomans et les Tartares, ancêtres des Turcs, se sont établis en Europe, au milieu des Grecs; les Turcs ont, comme nous, la raison et l'intelligence, et toute cette philosophie, et tous ces monuments des arts; et ces exemples, on peut dire domestiques, de civilisation, n'obtiennent pas même un regard de leur stupidité : ce sont pour eux lettres closes et un livre fermé de sept sceaux.

Niera-t-on pour affoiblir cette preuve, la force de stabilité et d'expansion de la chrétienté? Ce seroit fermer les yeux à la lumière. Qui doute que si la chrétienté réunissoit ses forces, que partagent de misérables rivalités de commerce et de déplorables dissensions de religion, elle ne soumît le reste du monde à sa supériorité dans tous les genres, même à sa supériorité politique, même à ses doctrines?

Digitized by Google

Certes si l'on demande une preuve de la force respective des deux sociétés les plus puissantes qu'il y ait au monde, la chrétienne et la mahométane, on la trouvera dans la lutte sanglante que soutient dans ce moment contre toute la puissance des Ottomans la fraction la plus foible et la plus délaissée de toute la chrétienté, ruinée par quatre cents ans d'oppression; et l'on diroit que la Providence l'a abandonnée à ses seules forces pour laisser à la religion chrétienne tout l'honneur de cette incomparable défense, et donner au monde une démonstration vivante de la force progressive d'une société fondée par quelques pauvres pêcheurs, écrasée dès sa naissance par trois siècles des persécutions sanglantes et de la foiblesse radicale, d'une autre société, fondée par un habile et hardi conquérant et illustrée depuis son apparition dans le monde par dix siècles de victoires. Ainsi dans le même temps, chose digne de remarque, il se fait deux grandes expériences dans le monde moral : l'une en Orient, de la force du christianisme contre l'islamisme; l'autre en Irlande, de la force du catholicisme contre la réforme.

Que l'on nie donc la force évidente de la chrétienté, ses progrès, ses lumières, ou que l'on reconnoisse qu'il y a un principe de vie et de durée qu'on ne trouve dans aucune autre société, et qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans ses doctrines. Et ne voit-on pas se vérifier sur l'Europe chrétienne, la plus petite partie du monde, et qui cependant le domine tout entier par l'ascendant de ses lumières, de ses besoins, de ses intérêts, cette parole de son divin législateur à ses disciples : « Ne craignez rien de votre petit nombre, parcequ'il a plu à mon Père »de vous donner l'empire. »

Qu'on n'oppose pas les Grecs et les Romains : comment ont-ils vécu, comment ont-ils fini? Rome a montré toute la force de la société païenne; mais même au milieu de ses conquêtes elle n'a fait de siècle en siècle que dégénérer, et avancer le moment de son entière ruine. Sa religion n'étoit pas celle de.

Digitized by Google

la raison des hommes éclairés, ni celle de la conscience des hommes vertueux; elle n'étoit la religion que des arts et des fêtes que le gouvernement avoit liés à la politique, comme les combats de gladiateurs, les jeux du cirque, les poulets sacrés et les augures.

Je le répète comme une vérité démontrée pour ma raison : « La chrétienté n'est la société politique la plus forte, que parceque le christianisme est la société religieuse la plus vraie. » Un peuple dont la raison auroit été faussée sur un point aussi fondamental que la croyance de la divinité de son législateur, et qui auroit attribué à un dieu des lois et des mœurs qu'il n'auroit reçus que de l'homme, seroit dans le monde social comme ces malheureux abusés par une idée fixe et fausse qu'on séquestre de la société de leurs semblables. Ce peuple auroit des accès de frénésie, mais il n'auroit jamais de véritable force, et seroit incapable de stabilité et de progrès. Aussi l'on ne peut assez s'étonner de l'inconcevable présomption de ces hommes qui, sur la foi de leur propre raison, et plus souvent par l'inspiration de leurs passions, minent sourdement ou attaquent à force ouverte la religion chrétienne, sans prévoir (il faut le croire pour leur honneur) ce qui résulteroit pour la société de sa destruction, sans même voir ce qui est déjà résulté pour les gouvernements de l'ébranlement qu'elle a reçu, un affaiblissement politique dont nous ne serions pas embarrassés de fournir les preuves.

Cependant si les doctrines chrétiennes sont le seul principe de la force, de la durée, des lumières, des progrès des peuples chrétiens, les gouvernements n'ont pas de devoir plus sacré, d'intérêt plus pressant que celui de les défendre. Ils doivent défendre la religion, comme l'homme défend sa vie, car la religion est l'âme de la société, dont le gouvernement politique n'est que le corps. Ils doivent, pour les choses morales, en recevoir la direction, comme les organes reçoivent la direction de la volonté et ne font sans volonté que des mouvements au-

Digitized by Google

tomatiques; et les faux systèmes ne séparent avec tant de soin le religieux du civil, et la religion du gouvernement que pour les ruiner plus sûrement l'une et l'autre.

A deux grandes époques de l'histoire de la chrétienté, des sentiments opposés ont soulevé l'Europe et l'ont jetée hors de ses voies.

A la première, un sentiment d'amour pour le divin fondateur du christianisme précipita l'Occident sur l'Orient, et enfanta les croisades; à la seconde un sentiment tout opposé, longtemps déguisé sous des dehors spécieux de réforme, a fini comme il devoit finir, par une révolution, où s'est montrée à découvert une haine aveugle et féroce contre la religion et ses ministres; haine encore toute vivante, quoiqu'elle ait par prudence revêtu des formes moins brutales.

Ces deux sentiments opposés partagent encore le monde, la société assiste au combat, et distraite qu'elle est par les arts, les plaisirs et les affaires, s'en amuse comme d'un spectacle, et les gouvernements incertains attendent l'issue et n'osent la décider. Mais s'ils ne faisoient rien pour la rendre favorable, la nature des choses, qui n'est que l'ensemble des lois générales qui gouvernent le monde, tiendroit en réserve quelque autre crise pour sauver la société, ou n'auroit pour la laisser périr qu'à l'abandonner à nos systèmes.

Le vicomte DE BONALD, *pair de France.*

Digitized by Google

DU REJET DU BILL D'ÉMANCIPATION

DES CATHOLIQUES ANGLAIS.

L'aristocratie anglaise vient de nouveau de repousser hors de la société politique les catholiques, formant à peu près le tiers de la population de la Grande-Bretagne. A la fin des débats sur cette grande question, le président de la chambre des lords a compté les votes, l'Europe a pesé les motifs. Les quarante-huit de la chambre haute, qui ont déterminé la majorité numérique contre les catholiques, ont-ils eu aussi cette autre majorité plus honorable, que donnent la raison et la justice ? Un coup d'œil sur cette mémorable discussion suffira pour nous l'apprendre.

Remarquons d'abord que la plus grande partie des catholiques de ce royaume, je veux dire les Irlandais, avoient cette année plus de motifs d'espérer la fin de leurs malheurs que dans les années précédentes : leur cause étoit devenue encore plus juste, de toutes les nouvelles injustices dont ils avoient été l'objet au commencement de la session actuelle. En effet, lorsque, dans les sessions antérieures, le parlement maintenoit leur exclusion de toutes fonctions politiques, ils continuoient à jouir du moins des autres droits communs à la population britannique, en vertu desquels les citoyens peuvent former des associations d'assistance mutuelle. Or, on a commencé cette année par les dépouiller de ce droit, en supprimant l'association qu'ils avoient établie pour le soulagement de leurs infortunes, et contre laquelle on n'a pu alléguer aucun fait positif. Lors des débats qui eurent lieu à ce sujet, plusieurs orateurs du ministère, M. Canning entre autres, prétendoient ser-

Digitized by Google

vir la cause des catholiques, en demandant la suppression de l'association d'Irlande, sous prétexte que les inquiétudes qu'elle pouvoit donner au gouvernement devoient, en l'indisposant contre eux, retarder le succès de leurs demandes. Nul doute que plusieurs membres du parlement, d'ailleurs favorables aux catholiques, n'aient été séduits par cette idée spécieuse, et qu'ils ne se soient déterminés à voter contre l'association des malheureux Irlandais, que dans la perspective de leur prochaine émancipation. Aussi c'étoit une persuasion assez commune sur le continent, que le gouvernement anglais ne provoquoit cette mesure que pour faire acte de sa force, pour prouver que ses concessions en faveur des catholiques ne lui seroient pas arrachées par la crainte, et donner ainsi à une tardive justice l'honneur d'une entière liberté. Cette illusion a été de courte durée. Les Irlandais n'ont pas recouvré leurs droits politiques, et, tout ce qu'ils ont gagné, c'est d'avoir été privés des plus précieux de leurs droits civils. Dans l'oppression opiniâtre qui les accable, on n'a supprimé que les foibles consolations qu'on leur avoit laissées : on étoit trop importuné de leurs espérances.

Cependant les amis des catholiques n'avoient rien négligé pour dissiper les préventions haineuses contre lesquelles le bill d'émancipation étoit venu tant de fois échouer. Une commission fut nommée dans le sein du parlement, chargée de prendre connoissance de la doctrine de l'église catholique, pour calmer enfin les alarmes de ceux qui ne la voyoient qu'à travers le voile épais de trois siècles de calomnies. C'est, pour nous, une chose singulière qu'une enquête ordonnée pour informer d'une doctrine que l'on professe, à la face du soleil, dans les quatre parties du monde : nous ne concevons l'utilité d'une semblable mesure que dans les siècles où cette foi étoit prêchée dans les catacombes. Mais cela a paru, et avec raison, tout naturel en Angleterre, où la masse du peuple a des idées plus fausses de la doctrine catholique qu'on n'en a à Ispahan;

Digitized by Google

ou à Pékin. Le peuple anglais touche en même temps, par ses opinions et par ses mœurs, au scepticisme du dix-neuvième siècle, et par ses grossiers préjugés, au fanatisme protestant du seizième. C'est peut-être le seul pays où l'on osât avancer sérieusement, en présence d'une assemblée de législateurs et à la face de l'Europe comme l'a fait lord Colchester, que les prêtres catholiques *font le serment de ne communiquer à personne les secrets du pape.* Ainsi l'enquête n'a pas été sans résultats; et les papiers publics nous ont appris que plusieurs membres du parlement, pleins d'honneur et de droiture, n'ont pas hésité, dès qu'ils ont eu mieux connu la doctrine des catholiques, à voter en leur faveur.

Les deux adversaires les plus remarquables de l'émancipation, dans la session de cette année, ont été, dans la chambre des communes, le ministre de l'intérieur, M. Peel, et dans la chambre haute, le duc d'York, dont le zèle contre les catholiques a éclaté avec une telle ferveur, qu'il a dû exciter la jalousie du chancelier lord Eldon lui-même, leur plus implacable ennemi.

Le ministre a d'abord demandé « s'il existoit un traité formel » qui assure aux Irlandais l'égalité des droits politiques. » (Séance de la chambre des communes, du 1er mars.) Cette question qui pourroit étonner, si les Irlandais formoient réellement avec les Anglais les sujets d'un même empire, exprime fort bien, avec une rigoureuse exactitude, la condition sociale de l'Irlande. Le gouvernement anglais ne l'envisage, même aujourd'hui, que comme un pays conquis, que l'on gouverne, non par les lois communes, mais d'après des traités spéciaux, sous la garantie du canon, précisément comme les visirs du sultan envisagent la Grèce. Toutes les fois que les malheureux Grecs demandoient un retour vers la justice, les visirs demandoient de leur côté qu'on leur montrât un *traité formel* où fût stipulé un nouvel adoucissement de leur misère. Je m'assure que l'argumentation de M. Peel seroit fort applaudie dans

Digitized by Google

le divan, et qu'elle mériteroit à Constantinople les honneurs de l'imprimerie impériale. Je ne vois ici qu'une différence; c'est que les Turcs ont en général observé, avec une certaine équité, les traités conclus avec les Grecs; tandis que M. Peel sait très bien que le traité de Limmerik, auquel il veut qu'on s'en tienne à l'égard des Irlandais, a été long-temps violé de la part du gouvernement anglais, *par des lois injustes*, comme le dit M. Peel lui-même dans un langage adouci, ou comme le dit sir Francis Burdett, « par un système d'oppression le plus » épouvantable qu'on ait jamais imaginé, et qui étoit parfaite» ment calculé pour exterminer peu à peu la population catho» lique, en punition de sa fidélité à la foi de ses ancêtres. » (Séance de la chambre des communes, du 1er mars.) Or, si le gouvernement anglais est allé bien au-delà du traité *formel* de Limmerik, par une tyrannie atroce et des lois sanguinaires, il semble que les Irlandais ont quelque droit de demander qu'il revienne aujourd'hui un peu en-deçà des stipulations *formelles* de ce traité, par une bienveillance moins rétrécie et des lois plus conciliatrices, ne fût-ce que par compensation. Il importe autant à l'honneur de l'Angleterre qu'au repos de l'Irlande d'effacer enfin par des bienfaits la mémoire de ces temps effroyables, et bien des années s'écouleroient avant que l'émancipation elle-même eût réparé les horreurs de l'oppression.

Si le ministre n'a pas fait preuve de vues et de sentiments bien élevés, en plaçant dans les conditions du traité de Limmerik les bornes éternelles de la justice distributive, il n'a pas été plus heureux lorsqu'il a cherché dans le droit naturel un appui plus solide à la triste cause qu'il défend. Citons ses paroles : « Existe-t-il un droit naturel qui appelle les sujets de l'em» pire à l'égalité politique? Non : le parlement a toujours » maintenu la doctrine que l'exercice des droits politiques et » l'admission aux fonctions publiques dépendent de conditions » que le pouvoir législatif *trouve bon d'imposer, même sans*

Digitized by Google

»*qu'on puisse exiger de motifs spéciaux.... Le droit abstrait* »est sacrifié à des vues de politique et d'intérêt général. » Le ministre ne fait qu'énoncer ici la doctrine de *l'omnipotence parlementaire*, source unique de tous les droits. C'est en vain qu'il semble la restreindre aux droits politiques; son principe les embrasse tous. En effet, le ministre admet que l'égalité politique est un droit, *abstrait* à la vérité, mais enfin *réel*, puisque sans cela il ne seroit rien, et il soutient en même temps que le parlement peut l'établir, le modifier, le ravir à son gré, et même sans *qu'on puisse exiger de motifs spéciaux*. Or s'il le peut à l'égard d'un droit quelconque, il le peut à l'égard de tous : car, que pourroit-on dire pour limiter sa puissance au sujet de tel ou tel droit? On n'a rien à dire, sinon que c'est un droit; et le ministre répond que le parlement peut sacrifier le *droit abstrait* aux vues de sa politique. C'est ainsi que sa théorie du *droit naturel* n'est au fond que la destruction de tous les droits, au profit des possesseurs de la force.

Son raisonnement renferme encore une autre inconséquence. La constitution anglaise reposant sur le principe protestant de la souveraineté du peuple, il s'ensuit que tous les individus composant le *souverain* ont chacun le droit de participer plus ou moins directement à l'exercice du pouvoir; mais alors, ou vous considérez les Irlandais comme une partie du peuple britannique, et vous devez par conséquent leur reconnoître les mêmes droits; ou vous les envisagez seulement comme une nation vaincue, et alors avouez nettement qu'il n'existe entre elle et vous d'autre droit que la force. Au reste, le ministre a déplacé la question principale, pour lui échapper : il ne parle que d'individus, et il s'agit d'une nation. Il n'auroit pas dû seulement *demander si le parlement avoit toujours maintenu* telle ou telle doctrine, sur *l'admission des individus aux fonctions publiques;* il auroit dû se demander en outre si le genre humain *n'avoit pas toujours maintenu la doctrine*, qu'une nation ne peut pas être, sans une absurde injus-

Digitized by Google

tice, bannie de la société politique et placée ainsi hors de la loi commune des nations; que ses droits à cet égard, consacrés par la conscience universelle, ne dépendent pas des conditions qu'un *parlement quelconque trouve bon d'imposer*; et que s'il plaît *aux vainqueurs* de sacrifier ces *droits abstraits* aux *intérêts* de leur politique, ils autorisent par là la nation *vaincue* à regarder aussi leurs prétentions comme un autre *droit abstrait*, qu'elle peut sacrifier au suprême intérêt de sa conservation. Je répugne à suivre le ministre dans ses ridicules accusations contre le clergé irlandais. Qui croiroit, par exemple, qu'un des graves motifs qui le déterminent à rejeter l'émancipation, soit que des évêques d'Irlande ont *publié des notices* sur les miracles du prince de Hohenlohe? Quant aux reproches qu'il leur fait de s'opposer aux sociétés bibliques, il auroit dû se rappeler que c'est du sein même du clergé protestant d'Angleterre que les premières voix se sont élevées contre la dangereuse influence de ces associations, et que les évêques catholiques ne l'ont pas signalée avec plus de force que ne l'ont fait, dans ces derniers temps, plusieurs membres très distingués de l'église anglicane.

Nous renvoyons à un autre article nos réflexions sur le discours prononcé par le duc d'York dans la chambre des lords. L'inconcevable démarche de l'héritier présomptif du trône demande un assez long examen. Nous sommes affligés d'avance des observations qu'elle nous suggérera : mais ce n'est pas notre faute si la vérité a quelquefois une justice si triste et si accablante, qu'aux yeux de ceux qu'elle atteint, elle peut ressembler presque à une vengeance. X.

Digitized by Google

LOIS FRANÇAISES

SUR LES SUCCESSIONS.

(Troisième article.)

L'effet que la division des terres a déjà eu en France sur la population est très-frappant. Malgré les massacres de la révolution et les guerres sanglantes dans lesquelles la France s'est vue ensuite engagée, malgré la perte de son commerce extérieur et la décadence de plusieurs branches de son industrie manufacturière; sa population s'est régulièrement accrue depuis la révolution. En 1786, Necker estimoit qu'elle s'élevoit, sans y comprendre la Corse, à 24,676,000 âmes, et en y comprenant cette île, à 24,800,000. En 1789, Pomelle, d'après la comparaison des registres de naissance, de mort et de mariage, estimoit que la France renfermoit, y compris la Corse, 25,000,000 d'habitants de tout sexe et de tout âge. Un comité de l'assemblée nationale apporta beaucoup d'attention au même objet, et le résultat de ses recherches donna une population de 26,363,000 âmes; mais les taxes étant moindres dans les classes pauvres en proportion du nombre des enfants, il y a quelque raison de croire cette estimation un peu trop élevée. En 1805, cependant, la population de l'ancienne France montoit, suivant un recensement exact, à 27,767,000 âmes, et à *présent elle excède* 30,000,000! C'est là sans doute un grand et extraordinaire accroissement; et comme les manufactures ne se sont point accrues en même temps, on ne peut l'attribuer qu'à la division des propriétés, causée par la révolution et la loi de partage égal. (Peuchet, *Statist. élément.*, p. 226.)

Toutefois, ce qui jette le plus de lumière sur l'état vers le-

Digitized by Google

quel tend la propriété territoriale en France, c'est peut-être le tableau des revenus produits par la contribution foncière. D'après ce tableau, donné par M. le duc de Gaëte dans un écrit publié en 1818 (Mémoire sur le cadastre), il n'existoit en 1816 pas moins de 10,414,121 propriétés taxables, grandes et petites, formant autant d'*item* séparés dans les comptes de l'impôt direct sur la propriété foncière. Voici le tableau de ces propriétés:

7,897,110	propriétés taxées à 21 fr. et au-dessous d'impôt annuel, produisant (terme moyen : 6 fr. par chaque propriété.)	47,178,649f.	
704,871	*dito*, taxées de 21 à 30 fr. produisant	17,632,083	
699,637	*dito*, de 31 à 50 fr.	27,229,518	86,043,089
594,048	*dito*, de 51 à 100 fr. terme moyen de ces trois taxes, 43 fr. par chaque propriété.	41,181,488	
459,937	*dito*, de 101 à 500 fr. (terme moyen, 196 fr. 50 cent.)	90,411,706	
40,773	*dito*, de 501 à 1,000 fr. (terme moyen, 628 fr. 22 cent.)	27,653,016	
17,745	*dito*, de 1,001 et au-dessus, (terme moyen, 1,783 f. 55 cent.)	31,649,468	
10,414,121	Sommes totales, propriétés taxées, produisant	282,935,928 fr.	

Digitized by Google

Ce document ne donne point le nombre des propriétaires, quelques uns d'eux ayant des propriétés en plusieurs communes, et étant imposés dans chacune. Cependant M. le duc de Gaëte estime qu'il existe 4,833,000 individus propriétaires; mais comme plusieurs d'entre eux sont chefs de familles, évaluées chacune à 5 personnes, il fait monter la classe des propriétaires à 14,479,830. Selon cette estimation, près d'une moitié de la population de la France appartient à cette classe.

Plus des trois quarts de ces 4,833,000, propriétaires, savoir:

3,665,300	paient, terme moyen, 12 fr. 88 c., de taxe annuelle sur leur propriété ou leurs propriétés, représentant un revenu annuel de 64 f. Ce sont par le fait des ouvriers, ayant une chaumière et un jardin qui leur appartiennent:	47,178,649
928,000	paient, terme moyen, 92 fr. 78 c., représentant un revenu annuel de 464:	86,043,089
212,636	paient, terme moyen, 425 fr. 45 c., représentant un revenu annuel de 2,127:	90,411,706
18,848	paient, terme moyen, 1468 fr., représentant un revenu annuel de 7,340:	27,653,016
8,216	paient, terme moyen, 3,854 f. 50 c., représentant un revenu annuel de 19,272:	31,649.468
4,833,000		282,935,928

La classe agricole en France consiste donc en :

1,421,000	propriétaires et leurs familles, vivant uniquement ou presque uniquement du net produit

Digitized by Google

de leurs terres, avec un revenu annuel de deux à vingt mille francs, par chaque famille.

13,059,000 propriétaires et leurs familles de la classe des payants, vivant en partie de leur travail, avec un revenu annuel de 64 à 464 fr. par chaque famille.

4,941,000 agriculteurs qui ne sont pas propriétaires.

Donc une moitié de la population de la France se compose de grands et petits propriétaires, et un sixième de laboureurs: les *deux tiers* sont employés à l'agriculture.

Dans aucun autre pays de l'Europe il n'existe un corps si nombreux de propriétaires, et en aucune partie civilisée de cette même Europe, à la seule exception de l'Irlande, une proportion aussi forte de la population n'est appliquée à la culture, nous devrions dire plutôt à la torture du sol. Et cependant ce système n'est que dans son enfance. S'il devoit encore être en vigueur pendant un demi-siècle, la *grande nation* seroit certainement le plus pauvre et le plus misérable assemblage d'êtres humains qu'il y eût en Europe, et elle partageroit avec l'Irlande l'honneur de fournir des scieurs de bois et des porteurs d'eau à toutes les autres contrées du monde.

Dans les pays où les capitaux s'accumulent en masse, et où le vice des lois ou des coutumes ne force pas à des divisions et des subdivisions interminables des propriétés territoriales, on emploie à la culture du sol les moyens mécaniques les plus nouveaux et les plus puissants, et l'on applique dans toute son étendue aux occupations rurales le principe de division du travail. Mais là où la propriété est très morcelée, on ne sauroit introduire que très partiellement ces méthodes de faciliter la production. Dans le plus grand nombre des fermes, en France comme en Irlande, il est impossible d'adopter un bon système pour la coupe des blés, et d'employer des machines pour les battre; et il arrive souvent que les chevaux même sont la pro-

Digitized by Google

priété commune de plusieurs fermiers, Tout accroissement de produits alimentaires dans un pays cultivé par de petits fermiers, ne peut presque avoir lieu que par une augmentation du travail des animaux ; d'où il suit que le prix des produits bruts s'élève à mesure que la population croît, ou qu'il devient nécessaire de cultiver une portion de sols inférieurs. Dans ces divers cas, nul principe d'amélioration n'agit pour balancer l'effet de sa stérilité croissante : elle n'est compensée ni par le perfectionnement des machines, ni par aucun expédient qui épargne le travail. Supposant donc que rien n'en atténue l'effet, la société sera bientôt arrêtée dans ses progrès, et tout avancement deviendra presque impossible.

Ceci forme une objection fondamentale et insoluble contre toute espèce de plan qui tend à diviser en petites portions la propriété territoriale ; car certes il n'est rien de plus manifestement absurde que de chercher à accroître la richesse nationale au moyen d'un système qui, s'opposant nécessairement aux progrès de l'agriculture, tend à élever le prix des choses nécessaires à la vie et à diminuer le taux général des bénéfices.

Mais la division excessive des terres n'est pas funeste en cela seul qu'elle tend à élever le prix des produits bruts; en prévenant une distribution plus avantageuse du capital et du travail, elle doit avoir aussi une puissante influence sur les manufactures, et en augmentant pour elles les frais de production, elle doit augmenter également le prix des objets manufacturés.

Dans un pays comme l'Angleterre, où règne généralement un système d'agriculture très perfectionné, où les fermes sont étendues, et où les plus puissantes machines sont appliquées aux opérations rurales, un petit nombre seulement des habitants, en proportion de ce qui existe en d'autres contrées, s'occupe de la culture du sol ; le reste est employé dans les manufactures ou à transporter les produits des différents districts du royaume dans les lieux où ils sont le plus demandés, et à

Digitized by Google

échanger contre eux les différents produits de tous les climats du monde. Cette division d'emplois augmente prodigieusement, et la richesse publique, et le bien-être de toutes les classes. Les agriculteurs, en Angleterre, ne perdent pas leur temps à des essais grossiers pour manufacturer leurs propres produits, et les manufacturiers ne se mêlent ni de l'agriculture ni de l'engrais des bestiaux. La facilité des échanges est le principe vivifiant de l'industrie ; il excite les agriculteurs à adopter le meilleur système de culture, et à procurer d'abondantes moissons, parcequ'il leur permet d'échanger tout ce qui, dans le produit de leurs terres, excède leurs propres besoins, pour d'autres objets qui contribuent à rendre leur vie plus douce et plus agréable, et il excite également les manufacturiers à améliorer la qualité de leurs produits, à les varier, à les augmenter, afin de pouvoir par là obtenir une plus grande quantité de matière brute. Ainsi se répand partout un esprit d'industrie ; et cette apathie, cette langueur qui est le caractère d'un état de société peu avancé, disparoissent entièrement.

Et si un pays est généralement divisé en petites fermes, ces heureux effets ne peuvent avoir lieu que dans des limites très resserrées. Dans l'impossibilité d'employer les meilleures machines, et de donner une étendue suffisante à la division du travail, un beaucoup plus grand nombre de laboureurs seront nécessaires pour la culture du sol, et ils ne pourront dès lors disposer que d'une quantité proportionnellement moindre de ces produits pour les besoins des autres. Personne n'osera dire que l'agriculture est en France à peu près aussi perfectionnée qu'en Angleterre, qu'elle n'est pas, au contraire, en arrière de plus d'un siècle ; et cependant, tandis que *plus des deux tiers de la population de la France sont employés à cette culture inférieure, moins d'un tiers de notre population suffit à la culture pratiquée selon le système infiniment supérieur qu'on a adopté dans ce pays* (1). C'est en ceci seulement que

(1) Selon le recensement de 1821, la Grande-Bretagne contient 11,261,374

Digitized by Google

consiste l'immense supériorité de notre économie domestique sur celle de la France. Un nombre de laboureurs moindre de plus de moitié suffit pour notre système d'agriculture, si supérieur au sien ; de sorte que tout le produit de l'industrie de cette autre moitié de laboureurs qui ne sont point occupés à l'agriculture est un profit net, un accroissement de richesse réelle dont jouit le peuple anglais, et dont il seroit privé si les terres étoient ici subdivisées comme en France, et si notre agriculture étoit conduite d'après le même plan. C'est là le puissant ressort qui a contribué plus qu'aucune autre chose à élever notre prospérité commerciale et manufacturière à la hauteur sans exemple où elle est parvenue, et qui nous permet d'avancer dans la carrière des améliorations, malgré des impôts dont le poids accableroit une population plus considérable que celle de la France. Gardons-nous donc bien, en donnant le plus petit appui à toute mesure qui tendroit à diviser les propriétés ou à faire bâtir des chaumières dans des endroits déserts, de favoriser en aucune manière l'accroissement de la population purement rurale de ce pays. Plus les limites où elle sera renfermée seront étroites, plus notre agriculture prospérera, et plus elle fournira de produits pour les autres classes de la société, sur lesquelles la puissance et la gloire du pays reposeront toujours principalement.

La coutume de partager également la propriété *paternelle* entre tous les enfants de sa famille existe depuis long-temps en Irlande. Sir John Davis, dans son excellent ouvrage, intitulé *Découverte des causes qui ont empêché que l'Irlande fût jamais entièrement soumise par les Anglais*, attribue surtout à cette coutume la barbarie et la pauvreté de cette contrée.

Cependant, aussi long-temps que l'engrais des bestiaux

familles, dont 978,657 seulement, *ou moins d'un tiers*, sont employées à l'agriculture.

Digitized by Google

forma la principale occupation des fermiers irlandais, la coutume du partage égal entre les enfants fut comparativement moins nuisible; car les pâturages étant généralement affermés par portions immenses à des gens opulents qui se livroient à ce genre d'industrie, un petit nombre d'individus suffisoient pour le soin du troupeau, et ceux-ci n'avoient aucune terre. Mais, en 1784, le parlement irlandais, nouvellement affranchi des entraves qui lui avoient été imposées jusque là, essaya d'exciter l'activité endormie du peuple, en prohibant l'importation des grains étrangers en Irlande, et accordant de fortes primes à l'exportation de ceux du pays. Cette mesure, contre l'intention de ses auteurs, a été pour l'Irlande une source de maux irréparables. Quand les capitaux auroient été en Irlande aussi abondants qu'ils l'étoient peu, il eût été impossible à aucun fermier labourant de cultiver une portion de terre aussi étendue que celle qui étoit tenue auparavant par chacun de ceux qui ne s'occupoient que de l'engrais du bétail. Ainsi, non seulement l'étendue des fermes fut grandement réduite, mais les nouveaux fermiers, étant pour la plupart extrêmement pauvres, se trouvèrent heureux d'acheter un peu de travail en cédant aux paysans du voisinage de petites pièces de terre où ils pussent élever des chaumières et semer des pommes de terre. Il est résulté de là que le système de partage égal, qui fut toujours plus cher aux fermiers et aux paysans qu'à la classe supérieure, a ici depuis lors une influence uniforme sur toutes les classes, excepté celle des propriétaires d'héritages substitués. On a vu tout ensemble les fermes se morceler et les mendiants se multiplier (deux choses presque synonymes) à un degré qu'à peine auroit-on cru possible. Dans les contrées de Clare et de Limerick, et généralement dans toute l'Irlande, il existe des exemples innombrables de fermes de quatre et de cinq cents acres qui, tenues il y a trente ou quarante ans par un seul fermier, sont maintenant occupées par cinquante, cent, et même cent cinquante familles; et la population, qui,

Digitized by Google

en 1785, étoit de 2,845,000 âmes, s'est accrue à tel point qu'elle approche en ce moment de 7,000,000.

Cet excessif accroissement de population a eu deux conséquences En premier lieu, il n'y a d'occupation suffisante que pour un tiers ou un quart des laboureurs actuellement existants; et en second lieu, ils sont presque exclusivement réduits à la pomme de terre pour toute nourriture. Comment un petit fermier ou même un propriétaire de cinq, dix ou quinze acres de terre, pourroit-il parvenir à vivre, lui et sa famille, de froment et de bœuf? Il est forcé de recourir à quelque espèce inférieure d'aliments; et, comme la pomme de terre est ce qui fournit la plus grande quantité de nourriture dans une étendue donnée de terre, c'est à elle qu'il a recours naturellement. Telles ont été les conséquences de l'extrême division des propriétés territoriales en Irlande; et telles sont aussi celles qui déjà résultent de la même cause en France. Ce pays est menacé de la double calamité d'une population surabondante et réduite à vivre de pommes de terre. La culture de ce légume y a décuplé depuis la révolution. « Cet aliment précieux, dit le » comte Chaptal, que rejetoit le pauvre, est admis aujourd'hui sur la table du riche, et on le regarde avec raison » comme le plus puissant auxiliaire du froment. (*De l'industrie française*, tome I, p. 147.)

Nous nions que l'assertion si souvent répétée, que de toutes les propriétés celle de la terre est celle qui excite le plus au travail, ait aucune espèce de fondement. Il est vrai que les efforts du propriétaire d'une petite ferme ne sont pas paralysés par la crainte d'être renvoyé avant d'avoir recueilli la récompense de ses travaux; mais d'un autre côté la certitude de quelque ressource médiocre, la dépendance où il est du produit d'une petite pièce de terre qui ne peut lui être ôtée, et qui le préservera d'un besoin absolu, jointes à l'impossibilité de s'élever dans le monde, ont la plus forte tendance à encourager les habitudes d'indolence et de paresse. Un fermier ne

Digitized by Google

peut jamais compter avec certitude sur le renouvellement de son bail; à moins qu'il n'ait amassé quelques capitaux, il court toujours le risque d'être renvoyé et de se trouver dénué de tout dans le monde: mais il n'en est pas ainsi du petit propriétaire; il se repose, pour ses besoins, non sur des capitaux, mais sur la terre. A l'abri des chances d'expulsion, il n'a pas, comme le premier, de puissants motifs d'accumuler. «Les petits propriétaires et fermiers de France, dit M. Birk-»Beck, n'ayant aucun moyen d'améliorer leur position, se sou-»mettent à la nécessité, et vivent contents,» c'est-à-dire dans l'apathie. La même chose arrive dans la Grande-Bretagne. «Dans toute l'Angleterre, dit M. Young, il n'y a aucune »comparaison entre l'état de l'ouvrier et celui du petit fermier. »Nulle autre portion du peuple ne travaille autant et ne vit »aussi mal que le dernier.» C'est un fait incontestable que, dans les comtés d'Écosse, Kinneross, par exemple, où la propriété est très divisée, et où par conséquent les propriétaires sont pauvres, l'agriculture est fort en arrière en comparaison de ceux où les propriétés sont plus étendues.

Il ne leur reste pas de place pour examiner les conséquences probables de la loi française de succession sur les intérêts politiques de ce pays; mais il seroit aisé de montrer qu'elles doivent être extrêmement funestes. Loin de nous joindre à ceux qui ont tant crié contre les grandes propriétés de l'aristocratie, nous regardons l'existence d'un corps nombreux et puissant de propriétaires territoriaux, investis naturellement d'une influence considérable, comme une des choses les plus essentielles à l'amélioration et à la stabilité des institutions publiques, en des pays aussi peuplés que la France et l'Angleterre, et comme la meilleure barrière qu'on puisse opposer, d'un côté, au pouvoir arbitraire, et de l'autre à la frénésie et à la licence du peuple. Ce seroit le comble de l'absurdité de penser qu'une population agricole, nourrie de pommes de terre et sans aucun moyen de s'élever dans la société, peut avoir un

Digitized by Google

sentiment juste et profond de ses propres droits et de ceux des autres, et de tous les arguments en faveur de la division des propriétés territoriales, celui qui suppose qu'elle contribueroit à entretenir un noble sentiment d'indépendance seroit le plus futile et le plus absurde.

DE LA RELIGION, CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC L'ORDRE POLITIQUE ET CIVIL, par l'abbé F. de La Mennais : première partie. Prix, 2 fr. 50 cent., et 3 fr. par la poste. Au bureau du *Mémorial catholique*, rue Cassette, n° 35, et chez les principaux libraires de Paris et de province.

Lorsque, signalant dans notre dernier article les causes et les effets de cette haine de la vérité, caractère distinctif de la société actuelle, nous invitions tous ceux qui lui rendent encore un culte fidèle à se joindre au courageux orateur (1) qui venoit de faire retentir la tribune de la plus importune de ces vérités que le siècle condamne, parcequ'elles condamnent le siècle, nous étions loin d'espérer qu'une voix puissante répondroit si tôt à notre appel, et que le premier des écrivains chrétiens que Dieu, dans ces jours d'égarements et de *crimes*, a commis à la garde et à la défense de ses lois saintes, se préparoit à un nouveau combat, et alloit publier, pour accomplir sa haute mission, l'effrayant et trop fidèle tableau de la situation religieuse, politique et civile de la France.

Mais, ce que nous étions encore plus éloignés d'espérer, c'est la sensation profonde que cette révélation a produite et l'espèce de révolution qu'elle a opérée dans certains esprits.

(1) M. Duplessis de Grénédan. Voyez son opinion sur la loi *dite* d'indemnité.

Digitized by Google

Toutefois, nous le disons à M. de La Mennais avec une franchise à laquelle son humilité applaudira, ce n'est pas seulement à son talent, ce n'est pas même à la bonté de la cause qu'il défend qu'il faut attribuer tout l'effet de son dernier ouvrage ; car n'avons-nous pas vu, en d'autres temps, le même talent défendant la même cause, frapper en vain les yeux des lumières les plus éclatantes, les oreilles des plus terribles avertissements ? Alors, on ne vouloit point voir, on ne vouloit pas entendre, et voici que maintenant on écoute, on regarde. C'est donc en partie hors de lui-même que l'illustre auteur doit chercher la raison de ce changement inattendu ; et il la trouvera, ce nous semble, dans la situation présente des choses et dans la marche des événements qui, depuis un an surtout, ont répandu des clartés si vives, qu'elles ont, sinon éclairé, du moins disposé beaucoup d'aveugles à apercevoir enfin la lumière. Or, c'est cette lumière que M. de La Mennais vient tout-à-coup de leur montrer claire, rapide, terrible, accablante ; et si cette fois ils se sont résignés à la voir, c'est qu'aujourd'hui elle n'est pour eux que la révélation de leurs propres pensées, la publique manifestation de leurs impressions particulières, et comme l'explication raisonnée de la vague inquiétude, des craintes intérieures et des angoisses secrètes auxquelles tous les esprits sont généralement en proie.

Et à cette occasion, nous ferons une remarque qui trouve ici naturellement sa place ; c'est que, depuis dix à douze ans, le très petit nombre d'écrivains politiques qui ont du bon sens, parcequ'ils ont de la foi, n'ont jamais signalé un danger, dénoncé un scandale, attaqué une doctrine, combattu une erreur, flétri une bassesse, démasqué un vice, sans que d'abord on ne les ait gratifiés des doux noms d'alarmistes, de mécontents, de frondeurs, d'ambitieux, de rêveurs, d'exagérés, d'extravagants, de fanatiques. Et cependant tout ce qu'ils ont prévu est arrivé, tout ce qu'ils ont annoncé s'est accompli ; et ces plaintes qu'on disoit si intempestives, et ces remontrances

Digitized by Google

qu'on trouvoit si importunes, ont été confirmées par le temps et justifiées par l'expérience. Leurs jugements sur les hommes et sur les choses, si long temps taxés de singularité, de partialité, d'injustice, sont devenus vulgaires, populaires, universels. Seuls, disoit-on, ils désapprouveient tels systèmes, seuls, ils blamoient tels personnages; et ces personnages et ces systèmes sont successivement tombés dans le mépris général; enfin ils ne pensoient comme personne, et voilà que tout le monde s'est trouvé penser comme eux. S'il falloit des preuves à l'appui de cette observation, elles ne nous manqueroient pas, et nous n'aurions que l'embarras du choix; mais, écartant des exemples qui seroient nécessairement de fâcheuses personnalités, nous inviterons seulement nos lecteurs à jeter les yeux sur le conseil privé du roi, sur ce monument irrécusable des inconstances de la fortune, espèce d'hospice politique, dernier refuge de toutes les renommées oubliées, de toutes les grandeurs déchues, de toutes les faveurs évanouies.

A la vérité, cet accord entre ceux qui *prévoient* et ceux qui pour croire attendent qu'ils *voient*, est toujours plus ou moins tardif, selon les événements, les circonstances et surtout selon la nature des choses prévues et prédites. Et, en effet, plus l'observateur est haut placé, plus son regard pénètre avant dans l'avenir, et plus aussi ce qu'il découvre est hors de la portée des yeux du vulgaire. Or, il en est résulté un effet assez bizarre en apparence, mais au fond très naturel, c'est que la confiance du commun des lecteurs a toujours été en raison inverse de la pénétration et de la sagesse des écrivains. Les plus prévoyants ont été les moins écoutés; les paroles les plus fortes, les plus doctes, ont été les moins comprises; et tandis que des esprits d'un ordre inférieur, ne signalant que des abus de peu d'importance ou se bornant à des considérations timides, à des remontrances indulgentes, obtenoient une facile approbation, et ne tardoient point à voir leurs opinions, leurs jugements adoptés, les génies élevés, au contraire, n'ont ren-

Digitized by Google

contré que résistance, incrédulité, obstination. L'homme est ainsi fait aux temps de foiblesse et de dégradation : vivant tout entier dans le présent, il veut bien croire à l'événement auquel il touche, mais il recule devant celui qui est loin encore; il permet qu'on lui dise que le lendemain sera orageux, mais il ne veut point entendre que l'année sera féconde en tempêtes. Tout avis qui sent l'autorité le révolte, toute inspiration qui lui paroît venir d'en haut l'humilie; il tolère les raisonneurs et il proscrit les prophètes. Si Noé, parlant d'après lui-même, n'avoit annoncé qu'un châtiment vulgaire, peut-être quelques uns l'auroient-ils cru; mais il prédisoit, au nom de Dieu, le déluge universel, et le genre humain se rit de lui.

Une seconde cause de l'incrédulité qui repousse aujourd'hui les prédictions du génie éclairé par la foi, c'est l'énergie des expressions qu'il emploie, et la forme absolue dont il revêt ordinairement ses idées; car les peuples dégénérés ont l'oreille singulièrement chatouilleuse. Leur cœur, il est vrai, admet sans répugnance la pensée de tous les crimes, et leurs yeux s'ouvrent sans horreur aux spectacles les plus révoltants; mais, en revanche, une voix forte les effarouche, une parole sévère les scandalise : ils appellent cela de la délicatesse et de la sensibilité. Pour obtenir leur attention, on ne sauroit donc recourir à trop de précautions, ni envelopper la vérité de trop de voiles. Il y a aujourd'hui, disent-ils, tant d'intérêts à ménager, et ces intérêts sont si divers et souvent si opposés! Or, la condition essentielle, c'est de n'en blesser aucun. Et qu'on n'objecte pas le premier des intérêts humains, celui de l'état; qu'on ne leur montre pas l'édifice social, attaqué jusque dans ses fondements, menaçant ruine et près de s'écrouler; car ils vous répondront « Que c'est précisément parcequ'il chan» celle qu'il faut bien se garder d'y toucher, de peur de le ren» verser en voulant l'étayer, *et que le mieux est de laisser faire* » *au temps* (1). » Ne leur parlez pas non plus d'un intérêt plus

(1) Cette inconcevable sottise a été répondue à un loyal député par un

Digitized by Google

grave encore, celui de Dieu et de sa religion menacée, car ils vous répondront de même : « Que Dieu a dit que son royaume » n'est pas de ce monde, et que la religion étant une religion de » paix et de charité, c'est troubler la paix que d'attaquer les » méchants, et manquer à la charité de tourmenter les impies, » puisque les impies et les méchants sont aussi notre prochain. »

Ainsi cacher soigneusement le mal qu'on aperçoit, les complots qu'on découvre ; garder le silence en voyant saper le trône et ébranler l'autel ; laisser, sans mot dire, violer la justice, outrager la morale, calomnier la vertu, repousser la fidélité, décourager le dévouement ; considérer, sans se plaindre, l'enfance que l'on corrompt, l'âge mûr qu'on dégrade, la vieillesse qu'on méprise, c'est-à-dire renier le passé, flétrir le présent et empoisonner l'avenir ; voir tout *cela* et *se* taire, c'est ce qu'aujourd'hui on appelle de la prudence, de la charité !

Mais, à l'approche du danger, sonner l'alarme, réveiller la paresse, gourmander l'imprévoyance, entretenir le zèle, exciter le courage ; signaler le mal partout où on le voit, et nommer hautemeut ceux qui le font ou ceux qui le laissent faire ; avertir les grands qu'on ne les flatte que pour les perdre, et les petits, qu'on ne les caresse que pour les asservir ; montrer aux rois leurs plus grands ennemis autour de leur trône, et leurs vrais amis gémissant sur le seuil de leur *palais* ; dire aux pères qu'on séduit leurs enfants, aux pasteurs qu'on égare leurs troupeaux, aux princes qu'on corrompt leurs sujets ; en un mot, à la vue des triomphes du crime et des humiliations de la vertu, laisser échapper d'un cœur indépendant le cri d'une noble indignation ou les soupirs d'une tendre pitié, c'est manquer de charité et de soumission, c'est être un mauvais Français, un mauvais chrétien, c'est offenser Dieu et le roi !

Malheureusement, c'est un double attentat que les hommes

personnage puissant ; et, de plus, elle nous a été remise *écrite* par le secrétaire intime d'un ministre, parlant au nom de Son Excellence.

Digitized by Google

de foi et de talent ne peuvent éviter ; et même on peut dire que plus ils auront de talent et de foi, plus ils seront nécessairement criminels, car plus alors leur affliction sera profonde, leur zèle ardent, leurs plaintes véhémentes. Le génie inspiré par la conviction a sa langue ; il n'en parle et n'en comprend pas d'autre ; ennemi des concessions oratoires comme des concessions politiques, il ne sait point amollir par l'expression la force d'une pensée, ni cacher un sentiment énergique derrière une parole doucereuse : cette rhétorique complaisante n'est point à son usage ; il l'abandonne à ces esprits plus heureusement organisés, qui, n'ayant ni opinions ni affections, ne parlent et n'écrivent que par ordre, attaquent ou défendent tout ce qu'on veut, comme on veut et autant qu'on veut, et font, à commande, de la flatterie ou de la critique, du rigorisme ou de la tolérance, de la dévotion ou de l'athéisme, de la servilité ou de l'opposition, voire même de l'*enthousiasme* ou de l'*attendrissement*, à tel degré et de telle qualité qu'on désire, et le tout à juste prix.

Considérant ainsi les ouvrages de nos écrivains religieux et monarchiques sous le double rapport du fond et de la forme, des doctrines et du style, on comprendra, comme nous l'avons déjà dit, pourquoi l'opposition que chacun d'eux a rencontrée a été plus ou moins obstinée, selon qu'il proclamoit des vérités plus ou moins importunes, et l'on cessera de s'étonner si, jusqu'à présent, les plus profonds et les plus éloquents ont été, par cette raison là même, les moins goûtés, les moins appréciés.

A ce titre, M. de La Mennais avoit incontestablement le *droit* d'être *le dernier* compris : c'est une gloire d'une espèce nouvelle et singulière, que le dix-neuvième siècle réservoit au génie, mais qui, vu les circonstances, a bien aussi son prix.

Toutefois, nous l'avouerons, nous n'osions croire que le moment d'être écouté fût encore venu pour lui ; nous n'avions pas encore assez bonne opinion de l'esprit public pour espérer

Digitized by Google

qu'un ouvrage tel que celui que nous annonçons seroit si favorablement accueilli. Et en effet, si, de toutes les considérations qu'il a publiées jusqu'à présent, celles-ci sont les plus frappantes, assurément ce sont aussi les plus sévères. On pourra s'en faire une idée par le seul intitulé des quatre chapitres qui composent cette première partie. Le premier a pour titre : *État de la société en France;* le second : *Que la religion en France est entièrement hors de la société politique et civile; et que, par conséquent, l'état est athée;* le troisième : *Que l'athéisme a passé de la société politique et civile dans la société domestique;* et le quatrième : *Que la religion en France n'est aux yeux de la loi, qu'une chose qu'on administre.* De semblables titres n'annoncent pas, comme on voit, des vérités déguisées, et l'on peut dire qu'ils tiennent plus encore qu'ils ne promettent.

Dans le premier chapitre, l'auteur, creusant jusqu'au fond de ces institutions modernes que, jusqu'à présent, il n'avoit encore considérées qu'en passant, met à nu toutes les misères, toutes les puérilités, toutes les déceptions de ces systèmes prétendus constitutionnels, devant lesquels tant de dupes se sont prosternées sur la parole de quelques charlatants; et remontant jusqu'à l'Angleterre, source et type de tout ce qui a été répandu de mauvais en Europe, il fait voir en quoi la France nouvelle lui ressemble, en quoi elle en diffère. Passant ensuite à ce qu'on appelle le mécanisme parlementaire, il nous le montre se composant de toutes les corruptions possibles, corruption des intelligences, corruption des sentiments, corruption même des affections, d'où résulte une espèce d'agiotage effréné d'opinions, de doctrines, d'ambitions, d'intérêts et de besoins, qu'on prend pour du mouvement, pour de la vie, parcequ'il entretient entre les consciences *à la hausse* et les consciences *à la baisse*, entre les hommes vendus et les hommes à vendre, une lutte de servitude et de cupidité qu'on n'interrompt que pour écarter, dans l'intérêt

Digitized by Google

commun, les consciences qu'on ne peut *coter* et les hommes qui ne se vendent pas.

« Ne laissant, dit l'auteur, subsister d'autres distinctions » que celles de la fortune, cet état produit une cupidité extrême, » une soif insatiable de l'or; car, quoi qu'on fasse, les hommes » veulent s'élever, c'est-à-dire se classer; et comme la richesse » participe elle-même à la mobilité du gouvernement et de la » société entière, elle devient corruptrice au plus haut degré. » Des désirs sans bornes et sans règles se précipitent vers tout » ce qui promet cet or, seule noblesse désormais, seul hon- » neur, seule considération; et dans ce mouvement rapide, le » temps manquant à tous pour apprendre à posséder, tous se » jettent dans les jouissances avec une sorte de fureur. Nulle » prévoyance pour les siens, nulle pensée d'avenir : le présent » est tout pour l'homme concentré dans l'abjection des senti- » ments personnels; et les lois et les mœurs tendent de concert » à l'anéantissement de la famille.

» Dans le désordre universel, chacun cherche avec anxiété » la place due à son mérite, à ses services, à ses besoins ou à » ses convoitises. De là, des prétentions innombrables, des mur- » mures, des plaintes, des haines passionnées, un fond géné- » ral d'aigreur et de mécontentement qui croît sans cesse. Pour » le calmer, pour offrir, au moins en espérance, une pâture » aux désirs qui dévorent le peuple, un but fixe et présent aux » passions qui l'agitent, on le jette, selon les circonstances, » dans la guerre ou dans le jeu; on l'attire à la bourse, ou on » le pousse dans les camps; on multiplie les spectacles, les » loteries, les maisons de jeu; on le corrompt de toutes les ma- » nières pour se mettre à l'abri de sa corruption.... Aussi peut- » on hardiment prédire que l'époque n'est pas éloignée où » l'Europe reverra les armées françaises, animées du même » esprit qui fit leur force sous notre première démocratie, re- » paroître au milieu des nations étonnées; et si elles demandent » d'où vient cette agression nouvelle, on leur dira qu'il y a des

Digitized by Google

» temps où les peuples sont contraints de chercher dans les » camps une image de la société, et une image du bonheur dans » la gloire....

» Chez un peuple ainsi constitué, la législation, soumise à » mille influences variables, représentera dans son ensemble » les triomphes successifs des opinions et des intérêts les plus » opposés; à chaque page, on y lira les vissicitudes du pouvoir, » les craintes et les espérances des partis, les victoires des fac- » tions. L'administration n'offrira qu'incohérence et caprice, » un flux et reflux perpétuel de mesures contradictoires, et des » déplacements sans fin. L'estime ne s'attachera plus aux fonc- » tions, mais aux appointements: ainsi, plus de services gratuits. » Autrefois on se dévouoit, maintenant on se vendra : quelques » chiffres pourront exprimer ce que l'état demande, et ce qu on » lui promet; et le ministère, à chaque article de son tarif dé- » gradant, aura soin de stipuler une lâche et servile obéissance. » Toute charge, quelque haute qu'elle soit, sera dès lors placée » entre le mépris qu'elle inspire, et la convoitise qu'elle excite, » à cause de ce qu'elle vaut d'argent. Il y aura même, en cer- » tains cas, un revenu attribué à l'honneur, afin que quelques » uns en veuillent. Le trésor devra solder tous les désirs qu'on » redoute; il paiera les discours, il paiera le silence même. » Les finances deviendront une immense loterie, vers laquelle » afflueront toutes les cupidités; dans le délire *universel*, les » mots changeront de valeur; les dettes s'appelleront richesse; » on échangera avidement ses terres contre un morceau de pa- » pier : ce sera le temps de l'imagination...

» Qui restera ferme alors ? qui ne cédera pas à l'entraînement » à la séduction générale? S'il en est, qu'ils rendent grâce à Dieu: » c'est lui qui les aura sauvés. La probité, la vertu, la religion » même, succomberont en plusieurs qui se metteront à raison- » ner avec leur conscience, à se dire que pourtant on ne doit » non plus rien exagérer; qu'on a des devoirs envers les siens; » que trop de roideur achèveroit de tout perdre; que la sagesse

Digitized by Google

» conseille de se prêter aux circonstances; que le bien, tel qu'on » le voudroit, n'est plus de saison ; et que c'est beaucoup déjà » d'éviter l'excès du mal; et, en croyant ne choisir qu'entre deux » maux, souvent ils choisiront entre deux crimes. La lâcheté, » dans le langage de ce temps, se nommera modération. De tristes » exemples seront donnés : on en fera des modèles, car il faudra » bien qu'à cette époque de vertige et de bouleversement, la » foiblesse ait son lustre, et le scandale sa gloire.....

» Il y aura dans les âmes un tel avilissement, que l'on ne com- » prendra plus aucun sentiment noble, et que la simple probité » deviendra presque incompatible avec tout ce que le pouvoir » exigera de ses agents, suivant les moments et les circon- » stances. Ce sera, certes, une grande affliction pour les hon- » nêtes gens qui aiment les places. Afin de sortir de cet em- » barras, ils sépareront ingénieusement l'homme public de » l'homme privé ; de sorte qu'en demeurant irréprochable » comme homme privé, on pourra, comme homme public, » être en sûreté de conscience le dernier des misérables.....

» Dans cet affoiblissement général de la conscience et de la » raison, la tribune ne laissera pas de retentir de belles pa- » roles : on s'y montrera fidèle à toutes les phrases obligées ; » *le trône et l'autel* viendront régulièrement orner les pieuses » harangues de quelques orateurs dont le zèle plus effrayé, » ce semble, des erreurs de l'opinion que de l'impiété des lois, » combat les unes par conviction, et vote les autres par dé- » vouement.....

» La politique ainsi bornée aux intrigues intérieures, et n'é- » tant plus qu'une dispute de places, la nation perdra rapide- » ment toute considération et toute influence au dehors ; elle » sera livrée aux hommes d'argent, et, pour peu qu'on y rêve » quelque profit, vendue peut-être à un juif.....

» Cependant la raison s'affoiblira visiblement ; on contem- » plera avec surprise et comme quelque chose d'étrange les » plus simples vérités, et ce sera beaucoup si on les tolère. Les

Digitized by Google

» esprits s'en iront, poursuivant au hasard, dans des routes » diverses, les fantômes qu'ils se seront faits. Les uns s'applau- » diront de leur sagesse, qui n'admet rien que de *positif*, c'est- » à-dire ce qui se voit, ce qui se touche, ce qui se laisse manier » avec la main. Les autres se passionneront pour des rêves, et » plaignant le genre humain de son opiniâtre attachement à des » idées, qui ne durent après tout que depuis six mille ans, » voudront, pour son bonheur, le forcer à vivre de leurs immor- » telles abstractions. Tous, quelles que soient leurs pensées, » leurs opinions particulières, s'accorderont pour rejeter l'una- » nime enseignement des siècles. Il sera convenu que rien de » ce qui fut ne peut plus être; que le monde doit changer; » qu'il faut à ses lumières présentes une nouvelle morale, une » religion nouvelle, un Dieu nouveau : en attendant qu'on le » découvre, nous allons faire voir qu'en France, l'état a cessé » de reconnoître l'ancien. »

L'état démontré athée, et l'athéisme passant de l'état dans la famille, tels sont en effet les sujets des second et troisième chapitres. Ainsi, l'auteur passe naturellement de l'examen de la division *des pouvoirs* à celui de l'égalité politique *des religions*, dont (soit dit en passant) les noms au *pluriel* paroissent bien singuliers aux oreilles chrétiennes et monarchiques. Nous regrettons de ne pouvoir donner l'analyse d'une discussion où tout se suit, tout s'enchaîne, tout se fortifie mutuellement. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut voir l'effrayant tableau de la servitude où languit l'église de Jésus-Christ, l'abjection où l'on retient ses ministres, les entraves que l'on met à l'exercice de ses droits, au rétablissement de sa discipline. Ici, trois questions principales se présentent à l'auteur : la loi sur le sacrilége, la loi contre les communautés religieuses, et l'état moral de l'éducation publique. Il les examine et les approfondit toutes trois avec une si lumineuse rapidité, qu'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de la quantité d'observations profondes qu'il présente à ce sujet, ou

Digitized by Google

du petit nombre de pages dans lequel il a su les renfermer. Aussi peut-on dire qu'il a atteint le but en moins de temps qu'il n'en faudroit à tout autre pour se mettre en route. Et cependant il passe en revue, chemin faisant, toutes les opinions, toutes les doctrines; il renverse tous les sophismes, répond à toutes les objections faites et même à toutes les objections à faire. C'est ainsi que successivement il examine une espérance de M. de Bonald, il combat le discours, si adroitement sophistique, de M. Royer-Collard sur le sacrilége, il soumet à Mgr. l'évêque d'Hermopolis une observation qui sans doute aura fait une impression profonde sur sa Grandeur, il disculpe M. le garde des sceaux d'une accusation de catholicisme qui avoit injustement pesé sur lui, il donne une charitable leçon d'histoire à M. le ministre de l'intérieur, il réfute M. de Châteaubriand orateur par M. de Châteaubriand écrivain, ce qui est à la fois poli et ingénieux, et finit en égayant un peu de si graves matières par la citation d'un vœu galant et patriotique de M. de Lally-Tolendal.

Avant de terminer l'examen de ce bel ouvrage, nous ne pouvons résister au désir d'ajouter à la description que nous avons donnée de l'état politique de la France une peinture de son état moral et religieux : les deux tableaux sont dignes d'être mis en regard.

« Déclarée par l'état indifférente ou fausse, la religion est » encore exclue, sous un autre rapport, de l'ordre politique. » Quelle influence y exerce-t-elle? Quels droits lui reconnoît-» on? Assurément aucun. Dans les anciennes monarchies » chrétiennes, l'église étoit la première des institutions publi-» ques, et le clergé le premier des ordres de l'état, parcequ'on » ne connoissoit point, en ce temps-là, de fonctions plus néces-» saires ni plus élevées que les siennes.... En Angleterre même » l'église établie possède d'immenses revenus; les évêques sont » de droit membres de la chambre haute, et à peu près le tiers » des causes qui se plaident dans les trois royaumes ressortent

Digitized by Google

» de leurs tribunaux. Le clergé en France reçoit un salaire, » mais la religion n'est point dotée; ce qu'aujourd'hui l'état » lui donne, il peut le lui retirer demain; elle n'occupe aucune » place dans l'ordre politique; elle est au-dessous d'un électeur » à trois cents francs ; sans droits reconnus; et quand on lui en » reconnoîtroit, sans moyens de les défendre : une nullité com- » plète est le partage qu'on lui a fait. Objet de crainte et de » jalousie pour le gouvernement, qui l'opprime beaucoup plus » qu'il ne la protége, on ne lui laisse pas même le libre exercice » de son gouvernement; on gêne les communications des » évêques avec leurs chefs; on entrave leur juridiction; on les » isole les uns des autres pour les maîtriser plus facilement; » on ne leur permet plus de s'assembler selon les ordonnances » de l'église : abaissement tel que l'on ne conçoit pas de servi- » tude plus profonde ! »

« Si de l'ordre politique nous passons à l'ordre civil, nous y » retrouvons encore l'athéisme. Il préside parmi nous à toute » la vie humaine. Un enfant naît, on l'enregistre comme à » l'entrée de nos villes les animaux soumis à l'octroi. Rien » dans ce que l'état prescrit ne rappelle ni la nature de cet être » fait à l'image de Dieu, ni les devoirs qui l'attendent, ni les » destinées qui lui sont promises. Il pourra croître sans qu'au- » cune parole du ciel ait été prononcée sur son berceau; il » pourra mourir sans avoir connu d'autre religion que le culte » de lui-même, d'autre morale que le code criminel, d'autre » divinité que le bourreau. Suivons-le dans sa carrière, afin » d'admirer jusqu'au bout l'opiniâtre impiété de la loi. Ses pre- » mières années se sont écoulées; il est maintenant en âge de » fonder une nouvelle famille, de contracter un engagement » dont l'importance égale la sainteté, et que les législateurs du » monde entier, fidèles á la tradition universelle et primor- » diale, protégèrent soigneusement contre l'inconstance de » l'homme, en l'environnant de ce que la religion dans » ses menaces, dans ses promesses, dans ses rites et dans

Digitized by Google

» ses pompes, a de plus auguste et de plus solennel. Chez » toutes les nations, même les plus barbares, le mariage » eut toujours un caractère sacré; jamais il ne fut dans aucun » pays un simple acte civil, une pure convention humaine » garantie par l'état. Le souvenir partout conservé de son in- » stitution primitive apprit aux hommes qu'à Dieu seul appar- » tient le pouvoir de former le lien mystérieux, indissoluble, » qui doit unir l'époux et l'épouse, comme il unit originai- » rement le père et la mère du genre humain. Pour nous, » peuple sans Dieu, nous avons chargé un adjoint de village » d'accomplir, loin de l'autel, l'œuvre de la toute-puissance, » de lier à jamais les destins de l'homme à ceux de la compagne » qu'il s'est choisie, d'enchaîner les caprices de son cœur, de » soumettre sa volonté à une règle immuable, de créer les » familles, la puissance paternelle, les devoirs des enfants; car, » s'il ne fait pas toutes ces choses, le mariage, dont il est le » ministre, n'est qu'un concubinage légal, une véritable pro- » stitution.

» Hâtons-nous d'arriver à la dernière scène du lugubre drame » de la vie dans les sociétés athées. De consolations, d'espé- » rances, la loi n'en connoît pas: hors de la terre, il n'y a rien » pour elle; ses sollicitudes touchant à leur terme, elle n'a » plus à s'occuper que de quelques soins de voirie. Un officier » public vient constater la mort; il déclare, qu'appelé en tel » lieu, il y a vu un cadavre; on écrit sur un registre le nom » du décédé: deux fossoyeurs font le reste.

» Cherchez dans l'univers, je ne dis pas une nation, mais » une horde sauvage dégradée jusqu'à cet excès, vous n'en » trouverez point. Jamais, avant le dix-huitième siècle, il » n'exista de société publique systématiquement athée, de » législation qui se combattît elle-même en renversant la » base des devoirs, qui, dépouillant l'homme de sa grandeur, » et le ravalant au rang des brutes, ne lui montrât dans la nais- » sance qu'un accroissement de l'espèce, dans le mariage

Digitized by Google

» qu'un bail à vie, dans la mort que le néant. Voilà où nous en » sommes venus à force de *lumières;* voilà ce que nous appe- » lions avec complaisance les progrès de la civilisation. Et main- » tenant, ô France! sois fière, lève la tête, regarde en pitié les » contrées barbares où l'état croit encore en Dieu et professe » une religion; où l'enfant, à son entrée dans ce monde, est » sanctifié, béni, placé sous la protection de la miséricorde et » de l'espérance; où l'union conjugale, formée en présence du » Très-Haut, reçoit de lui son auguste consécration, où le tré- » pas, consolé par une foi sublime, n'est pas la fin de toutes » choses pour le juste et pour le méchant, mais le passage à une » existence immortelle. Grâce à tes législateurs, tu t'es élevée » au-dessus de ces préjugés vulgaires; affranchie de la *loi* di- » vine et des croyances du genre humain, tu t'avances à grands » pas vers la perfection sociale. Encore quelque temps, et l'on » recueillera les derniers fruits de ta sagesse, qui, pour animer » les hommes aux travaux du devoir, aux sacrifices de la vertu, » leur enseigne que le passé n'est qu'un peu de cendre et l'a- » venir qu'un sépulcre éternel! »

Ce tableau est terrible, sans doute; mais nous demanderons à tout homme de bonne foi, quelles que soient d'ailleurs ses opinions, et à quelque parti qu'il appartienne, nous lui demanderons : ce tableau est-il vrai? Certes, aucun ne le niera, et l'athée lui-même pourra bien se réjouir de la ressemblance, mais il n'oseroit la contester. Quelle impression une telle peinture doit-elle donc faire sur nous, chrétiens malheureux, placés par une providence, qu'on serait tenté de nommer sévère, sous le joug de pareilles lois et dans la société de pareils hommes!

Et quand on pense que tant de maux qui nous accablent ne sont que les précurseurs de maux plus accablants encore; quand on considère que l'impiété qui a enfanté la révolution est déjà surpassée par l'impiété que la révolution a enfantée à son tour, et que les fruits empoisonnés que nous recueillons

Digitized by Google

dans l'héritage de nos pères ne sont rien en comparaison de ceux que nous avons semés nous-mêmes, et dont la moisson approche ; quand on voit un tel avenir s'avancer à grands pas, le cœur frémit, l'esprit se trouble, et l'homme épouvanté demande à Dieu en punition de quel crime il est condamné à assister dans cette vie aux triomphes et aux joies de l'enfer.

Et qu'on ne nous dise pas que nos craintes sont extravagantes, que nos pronostics sont encore des visions ; que les gens qui ne veulent point entendre gronder le torrent, parce qu'ils veulent dormir en paix sur ses bords, ne viennent pas répéter contre nous leur accusation banale de fanatisme et de folie ; car si la haute autorité que nous avons citée et les preuves sur lesquelles elle s'appuie sont insuffisantes pour les convaincre, nous les renverrons à une preuve, à une autorité d'un autre genre mais non moins éloquentes, au tableau des trois millions de livres corrupteurs dont la restauration a enrichi la révolution, et qui, depuis douze ans, ont consommé la réprobation d'une génération et commencé la perte d'une autre(1).

Car, il est très important de le remarquer, le plus grand de nos maux est moins encore tout ce qu'on ne fait pas pour la société, que ce qu'on laisse faire contre elle. Les gouvernements qui négligent le bien sont criminels sans doute, mais ceux qui aident au mal le sont mille fois plus ; et quand à l'apathie du pouvoir conservateur se joint l'activité du génie de la destruction, que ne doit-on pas redouter de cette fatale coïncidence ? nous avons manqué dire de cette complicité.

En rapprochant ainsi, et en considérant à la fois ces deux signes de mort déjà si profondément empreints sur le corps

(1) Une observation essentielle, et la seule qui soit échappée à l'auteur de l'excellent article sur la publication des mauvais livres, inséré dans le dernier *Mémorial*, c'est que *plus des deux tiers* de ces trois millions de volumes infâmes ont été imprimés et mis en circulation depuis l'avènement au pouvoir du ministère actuel. *Et nunc, reges, intelligite !...*

Digitized by Google

social, le publiciste chrétien, et après lui tout homme de foi et de sens, est donc en droit de s'écrier avec l'Écriture : « Malheur à vous dont le cœur est malade, qui ne croyez point »en Dieu, et que Dieu ne protégera pas (1)! Malheur à vous »*qui établissez des lois impies, et qui écrivez l'injustice*(2)! »Malheur à la nation pécheresse, au peuple chargé d'iniquité, »à la race perverse, aux enfants du crime qui ont abandonné »le Seigneur, qui ont blasphémé le saint d'Israël, et qui se »sont retirés de lui(3)! Malheur aux prophètes insensés *qui* »*suivent leur esprit et ne voient rien*(4)! Malheur à vous QUI »DITES QUE LE MAL EST BIEN ; QUI APPELEZ LES TÉNÈBRES LA LU»MIÈRE ; ET LA LUMIÈRE LES TÉNÈBRES! Malheur à vous qui êtes »sages à vos propres yeux, *et qui vous applaudissez de votre* »*prudence* (5). Malheur à vous qui avez un cœur double et »des lèvres criminelles, et des mains souillées, *et qui mar»chez en deux voies sur la terre!* Que feront-ils quand tout »à l'heure Dieu les regardera (6)? Malheur à eux, CAR LEUR »JOUR VIENT, et le TEMPS DE LA VISITE APPROCHE (7)! »

Quant à l'illustre interprète de ces terribles vérités, de ces formidables menaces, qu'il poursuive sa pénible et glorieuse mission ; et si de nouvelles calomnies, de nouvelles persécutions, doivent être encore le prix de son zèle et le salaire de ses travaux, pour soutenir son courage, nous lui citerons ces paroles que le Seigneur adressoit à son prophète, et dont il mérite si bien aujourd'hui l'application : « Fils de l'homme, va »à la maison d'Israël, et tu leur diras mes paroles. La maison »d'Israël ne veut pas t'entendre, parcequ'elle ne veut pas

(1) Ecclesiast. II, 15.
(2) Is. X, 1.
(3) Is. I, 4.
(4) Ezech. XIII, 3.
(5) Is. V, 20 et 21.
(6) Ecclesiast. II, 14 et 17.
(7) Jerem. L, 27.

Digitized by Google

» m'entendre ; car toute la maison d'Israël a un front usé et un » cœur endurci. Mais voilà *que j'ai rendu ton visage plus ferme* » *que leur visage, et ton front plus dur que leur front.* Le » diamant est plus fort que la pierre, et tel j'ai rendu ton front. » Ne les crains donc pas, ne crains pas devant leur face, *quoi-* » *que cette race d'hommes soit violente.* Je t'ai établi senti- » nelle dans la maison d'Israël ; tu entendras la parole de ma » bouche, et tu leur parleras de ma part ; et si, quand je dis » à l'impie tu mourras de mort, tu ne le lui annonces pas, et » ne lui parles pas pour qu'il se retire de sa voie impie et qu'il » vive, l'impie mourra dans son iniquité ; mais je redemande- » rai son sang à ta main ; mais si tu l'annonces à l'impie, et » qu'il ne se convertisse pas de son impiété et de sa voie cri- » minelle, il mourra dans son iniquité ; *mais toi, tu auras* » *sauvé ton âme* (1). »

Le comte O'Mahony.

Post-scriptum. — Pendant que nous écrivions les réflexions qu'on vient de lire, *le Journal des Débats* a successivement publié, contre M. de La Mennais, un premier article qui en promettoit un second, puis un second qui en promettoit un troisième, puis enfin un troisième qui ne promettoit rien, et qui ne tient rien de plus qu'il ne promet. Ne lisant cette gazette que très rarement, nous ne nous doutions pas de tout ce que, en quelques mois, elle a perdu en esprit et gagné en impiété. Ces trois articles nous en ont donné la mesure. Cependant on peut croire que la coterie romantico-doctrinaire attachoit une extrême importance à l'examen de l'ouvrage de M. de La Mennais, puisqu'elle en avoit chargé le génie le plus profond du journal, son publiciste par excellence, M. T. L., c'est-à-dire M. Fiévée.

Le premier reproche qu'il adresse à M. de La Mennais,

(1) Ezéchiel, chap. III, v. 4, 7, 8, 9, 17, 18, 19.

Digitized by Google

c'est de n'avoir pas composé un gros livre au lieu d'une brochure. Dans l'intérêt de nos plaisirs, nous serions tenté d'être en cela de son avis. Mais, d'un autre côté, considérant que M. Fiévée a écrit trois grands articles sur cette brochure qui lui paroît trop mince, et que si l'auteur avoit fait un gros volume de sa brochure, il est probable que son critique auroit fait au moins une brochure de ses trois articles ! cette réflexion nous a conseillé du laconisme de M. de La Mennais.

Cependant, par une contradiction fort extraordinaire de la part d'un logicien si positif et si conséquent, M. Fiévée, qui s'est tant étendu sur une production trop exiguë à son avis, dit qu'il n'y a rencontré que très peu de choses qui se rattachassent au titre de l'ouvrage, c'est-à-dire qu'il ne contient presque que des inutilités. Or, nous demanderons à ce critique subtil comment il a pu trouver trop court un ouvrage qu'il juge trop long, et comment lui-même a trouvé tant de choses à répondre à un auteur qui en dit si peu ? La solution de ces deux questions est digne d'exercer la haute *spiritualité* de M. Fiévée.

Nous tâcherons d'éviter la faute qu'il a commise, et nous serons avec lui aussi bref que possible. Notre dessein, d'ailleurs, est plus encore de donner à nos lecteurs un échantillon de ses opinions, de ses principes, de son esprit, que de répondre à ses raisonnements, que nous avouons, à notre honte, n'avoir pas parfaitement compris. Nous nous bornerons donc à passer rapidement en revue, et sans suivre un ordre bien méthodique, un petit nombre de pensées qui ont plus particulièrement frappé notre foible intelligence.

M. Fiévée trouve d'abord très extraordinaire que M. de La Mennais se plaigne de ce que les évêques de France ne peuvent correspondre librement avec leur chef, parceque, dit-il, ce chef est un souverain *étranger*. Le pasteur universel, le père commun des fidèles, le pape un *étranger !* et un *étranger* pour des évêques ! La qualification est nouvelle, et les ré-

Digitized by Google

docteurs ecclésiastiques du *Journal des Débats* ne l'auroient pas mieux choisie.

M. Fiévée n'est pas moins révolté de cette phrase de M. de La Mennais : « L'état qui accorde une protection égale aux »cultes les plus opposés n'a évidemment aucun culte; l'état »qui paie des ministres pour enseigner des doctrines contrai»res n'a évidemment aucune foi : or l'état qui n'a aucune »foi, aucun culte, est évidemment athée. » Cela paroît absurde à M. Fiévée, qui trouve au contraire que cette abondance de religions diverses est la preuve la plus incontestable de l'esprit de piété du siècle, puisque, dit-il, plus un état *admet de cultes, c'est-à-dire de manières d'adorer Dieu, moins il est athée.* De sorte qu'il ne nous manque plus que quelques mosquées, quelques pagodes, quelques autels à Isis, à Brama et à Wishnou, et quelques temples à Vénus, à Mercure et à Jupiter, pour être le peuple le plus croyant, le plus religieux et le meilleur chrétien de l'univers.

D'après cela, on ne s'étonnera pas qu'avec une idée si vaste de la religion, M. Fiévée soit étrangement scandalisé de voir M. de La Mennais, renfermé dans sa foi étroite, *ne reconnoître de christianisme que dans la religion catholique, apostolique et romaine.* En effet, voilà qui est très extraordinaire. M. de La Mennais est assurément le premier prêtre qui, depuis dix-huit cents ans, se soit avisé de cela; et si une pareille opinion se propageoit, il y auroit danger d'hérésie, et ce seroit bien le cas d'assembler un concile pour sauver la foi menacée.

Pour son compte, M. Fiévée n'en seroit pas fâché, car, s'il n'aime pas les papes, il aime assez les conciles, surtout les conciles *nationaux.* Aussi, nous parle-t-il avec complaisance d'une époque glorieuse « où l'église de France ne reconnoissoit » pas la suprématie de Rome, *même sous le rapport des doctri»nes,* et où, *plusieurs fois,* le clergé de France *demanda* »*compte* au pape de ses opinions religieuses, et (chose plus merveilleuse encore!) *l'amena à prononcer une rétractation.*»

Digitized by Google

Quant à nous, qui n'avons jamais rencontré dans l'histoire cette époque fortunée où les papes *rétractoient* les opinions religieuses dont le clergé de France *leur demandoit compte*, nous supplierons M. Fiévée de vouloir bien nous l'indiquer. M. Fiévée a un tort, c'est d'écrire toujours comme s'il n'avoit pour lecteurs que des gens aussi savants que lui.

Il faut pourtant lui rendre justice ; il trouve que le christianisme est la plus parfaite des religions, mais seulement par la raison *qu'elle est la moins politique*, bien qu'elle le soit encore un peu ; de façon que s'il s'en élevoit une autre qui ne le fût pas du tout, elle seroit bien préférable. Voyez pourtant à quoi tient la perfection de notre religion et la prééminence que lui accordent messieurs du *Journal des Débats*. En vérité, nous croyions que leur foi reposoit sur de plus solides fondements et qu'ils avoient une idée plus juste du *véritable génie du christianisme*. Est-ce que par malheur ils n'en connoîtroient qu'un *faux?*

Passant au questions secondaires, M. Fiévée a grand'peine à croire que, de nos jours, on ait remarqué dans les enfants une profonde impiété de cœur. Cependant si cela est, dit-il, il faut l'attribuer uniquement à la manière dont ils sont élevés dans les établissements dirigés par les jésuites. C'est la corruption et l'hypocrisie de ces maîtres abominables qui rendent impies ces pauvres enfants, dont on auroit fait certainement de petits saints dans les colléges de l'université. Or, la cause principale de leur impiété, c'est l'attention avec laquelle on examine leurs mœurs, leur conduite, leurs principes, leurs habitudes, en un mot la surveillance morale qu'on exerce à leur égard ; surveillance que M. Fiévée flétrit du nom d'*espionnage*, la plaie *la plus honteuse*, selon lui, des mœurs actuelles. Pour nous, il nous sembloit qu'il y avoit dans les mœurs actuelles certaines choses *plus honteuses* encore, et nous croyons fermement qu'au fond de son cœur, M. *T. L.* Fiévée en est aussi très convaincu.

M. *T. L.* Fiévée qui, comme on voit, est désolé que l'on

Digitized by Google

corrompe les jeunes gens, en conserve contre les jésuites une rancune opiniâtre ; et pour opposer le poids énorme de son opinion personnelle au poids bien plus léger du témoignage unanime de quelques millions d'esprits foibles, répandus dans les quatre parties du monde, il affirme magistralement qu'il » n'a jamais trouvé d'habileté dans les jésuites, ni dans les » temps passés, ni dans les temps où il a vécu ; qu'il ne con- » noît d'eux que les désastres qu'ils ont attirés sur les pouvoirs » qu'ils se sont chargés de conduire, et que le jésuitisme n'est, » pour lui, que la coalition de tous les vices marchant à la » domination du monde, sous la bannière de tout ce que les » honnêtes gens respectent : or, cela peut se tenter une fois, » mais cela ne se parodie pas. » Et cependant, quoique, d'après cela, nous n'ayons pas de seconde représentation à craindre, ni même de parodie, M. Fiévée n'en dévoile pas moins aussitôt les complots qu'ils ourdissent aujourd'hui, d'accord avec les ultramontains. « Ils prétendent, s'écrie-t-il, trouver en France » quatre millions de fanatiques, c'est-à-dire de gens croyant » qu'on peut en toute sûreté de conscience attaquer le pouvoir » et les lois de l'état, quand on en reçoit l'ordre d'une puissance » invisible : c'est ce qu'ils appellent des hommes ayant de la re- » ligion, de véritables chrétiens. Ils demandent si, avec quatre » millions d'êtres ainsi organisés de longue main, formés en » sociétés secrètes, en décuries et en centuries, on ne pourroit » pas dompter vingt-cinq à vingt-six millions d'individus qu'on » déclare sans croyances, n'ayant tout au plus que quelques » vagues idées de déisme, et trop attachés à leurs intérêts ma- » tériels pour vouloir risquer les chances d'un combat ; car c'est » par une guerre de religion qu'on prétend démontrer qu'il y a » de la religion en France. » Il est vrai que M. Fiévée se hâte d'ajouter : « Ce projet, dont l'atrocité fait frémir, n'est pourtant » que ridicule. » Mais ce n'est sans doute que pour nous rassurer qu'il dit cela ; car autrement comment un écrivain aussi grave et aussi spirituel que M. Fiévée pourroit-il avancer que

Digitized by Google

ce qui n'est *que ridicule* peut faire *frémir*, et que ce qui est *atroce* n'est *que ridicule*? cela seroit aussi trop naïf.

Ce n'est pas que M. Fiévée soit ennemi de la naïveté : bien au contraire, il en orne souvent son style; et ses trois articles nous en offrent plusieurs exemples. Nous n'en citerons qu'un en terminant : c'est une sentence qui nous a paru un modèle du genre. Parlant des effets de la liberté de la presse, il dit : *on lit maintenant pour savoir de quoi on écrit.* L'axiome est incontestable, et l'expression aussi simple que la pensée est juste. Toutefois, il nous semble que le mot *maintenant* pourroit être retranché, et qu'on auroit pu dire, dans un sens plus absolu *On lit pour savoir de quoi on écrit;* car il en a été ainsi dans tous les temps, et même avant qu'on connût la liberté de la presse : nous ne voyons donc pas pourquoi on éluderoit cette vérité de l'année 1825.

CORRESPONDANCE INTÉRIEURE.

Nous nous empressons d'insérer dans le *Mémorial* la lettre suivante, que vient de nous adresser un des ecclésiastiques les plus recommandables du diocèse de la Rochelle, et qui présente sous son véritable jour un fait que les journaux libéraux ont dénaturé avec leur mauvaise foi ordinaire.

Saintes, le 18 juin 1825.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Le clergé se trouve placé de nos jours dans une position bien étrange. La *charte* a déclaré que la religion catholique est la religion de l'état : ce qui, dans la pensée du législateur, n'a pas voulu dire sans doute qu'en France tous les cultes seroient libres, excepté la religion catholique; et cependant, c'est en invoquant la *charte* que l'on prétend chaque jour soumettre l'église à la plus honteuse servitude, en la forçant de compter parmi les siens, après leur mort, des hommes qui ne lui furent pas seulement étrangers, mais qui se montrèrent ses ennemis

Digitized by Google

pendant toute leur vie, et en obligeant le prêtre qui la veille encore fut repoussé du lit de mort d'un impie, de venir prier malgré lui sur son cadavre, et bénir, au nom de la religion, un homme dont la dernière parole peut-être fut une malédiction contre la religion et contre les prêtres. Il y a, dans ces persécutions qu'exercent contre nous des hommes qui ne parlent que de tolérance, une contradiction si odieuse, si grossière, qu'il est étonnant qu'ils ne l'aperçoivent pas. Et comment se fait-il par exemple que ces journalistes, hommes d'esprit du reste, qui depuis quelque temps ont la prétention de défendre, contre le *clergé français*, les *libertés de l'église gallicane*, et qui ne manquent pas une occasion d'insulter des prêtres qui n'ont d'autre tort que *d'avoir usé aux lois les plus anciennes, les plus invariables de l'église gallicane*, ne comprennent pas que cette comédie qu'ils jouent est trop ridicule pour que le bon sens du public ne finisse pas par en faire justice !

Ces réflexions me sont venues à l'occasion d'un fait récent qui vient de se passer dans ce diocèse, et que je vais vous raconter avec la plus rigoureuse exactitude.

Un président de la cour royale de Poitiers est arrivé dernièrement à Saint-Jean-d'Angély sa patrie; il y est tombé malade. Le curé de sa paroisse, l'un des prêtres de ce diocèse, le plus respectable par son âge, ses lumières et sa piété, et qui joint à une fermeté inflexible sur les vrais principes un caractère admirable de douceur et de modération, s'est présenté aussitôt chez M. le président, qui, avec une gaieté qui contrastait d'une manière fort triste avec son état, a répondu *qu'un président de cour royale ne choisit pas un curé de campagne pour confesseur.* Malgré un propos si déplacé, le curé a réitéré jusqu'à trois fois sa visite, et trois fois il a été repoussé; à la dernière tentative on lui a signifié que la porte lui étoit interdite. Le président est mort, et le curé a cru devoir refuser la sépulture ecclésiastique. Aussitôt un des frères et amis est parti pour se plaindre à Mgr. l'évêque de la Rochelle; il est re-

Digitized by Google

venu avec une lettre de Mgr. l'évêque au curé, qui, privé presque entièrement de la vue, a prié le porteur de lui en donner lecture lui-même; celui-ci, abusant de la confiance du curé, a poussé l'impudence jusqu'à lire tout autre chose que ce qu'écrivait l'évêque. Le curé, trompé, a répondu que puisque son supérieur lui ordonnoit d'ensevelir le mort, il obéiroit. Mais mieux instruit de la teneur de la lettre par un lecteur plus fidèle, il renouvela son refus, et obligea le cortége funèbre à conduire le mort au cimetière sans cérémonie religieuse.

Nous n'aimons pas assurément à troubler la cendre des morts, mais pourquoi nous force-t-on à dire, pour nous justifier, des choses que nous voudrions pouvoir taire? Il y a, certes, quelque chose de bien singulier dans l'intérêt qu'a inspiré, après sa mort, un magistrat qui s'étoit fait *mépriser* pendant sa vie par le scandale d'un divorce et d'une conduite tout-à-fait irréligieuse. Le tribunal de Saint-Jean-d'Angély et la cour royale de Poitiers ont porté une accusation à M. le garde des sceaux, qui l'a transmise au ministre des affaires ecclésiastiques; et sans doute que les faits s'y trouvent entièrement dénaturés; car il seroit impossible d'expliquer sans cela comment Monseigneur l'évêque d'Hermopolis a pu blâmer la conduite du curé. Un évêque aussi éclairé sait mieux que nous, et il fera comprendre, sans doute, aux autres ministres du roi, qu'un prêtre n'est pas chargé de *refaire les lois* de l'église, mais de les exécuter. S'il en étoit autrement, où en serions-nous, Monsieur le rédacteur, et où irions-nous ?... Quoi qu'il en soit, Monseigneur l'évêque de la Rochelle et son clergé ne fléchiront jamais sous l'intolérable tyrannie de ces hommes de nos jours qui ont sans cesse à la bouche les mots de tolérance et de liberté. Jamais des lois sacrées que nous exécuterions au péril de notre vie ne plieront devant leurs absurdes prétentions; les présidents de cours royales, les ministres d'état mêmes qui mourront chez nous en méprisant l'église de Jésus-Christ et ses sacrements ne recevront pas la sépulture de l'église.

Digitized by Google

Au rédacteur du MÉMORIAL CATHOLIQUE.

Paris, le 16 juin 1825.

Le jeudi 2 de ce mois, il a été commis à l'Hôtel-Dieu, contre M. Chevalley (1), étudiant en médecine, aussi distingué par ses talents que par sa conduite paisible et ses bonnes mœurs, un attentat, dont l'unique cause est dans ce fanatisme philosophique, que le *Constitutionnel*, et autres journaux de sa trempe, ne cessent de nourrir par leurs déclamations furibondes. Après avoir assisté à une conférence dans la société clinique, où un certain M. J..., déjà reçu docteur en médecine, l'avoit plusieurs fois provoqué, au point que le président fut obligé de lui imposer silence, M. Ch... se rend dans une salle de malades attenante à celle où se tenoient les conférences. J..., avec lequel il n'a jamais eu la moindre altercation, mais qui en vouloit à Ch... à cause de ses principes religieux, le suit, lui donne des coups de coude, et lui dit à voix basse des injures grossières que celui-ci paroissoit mépriser sans y faire aucune attention. Ch... descend dans la salle d'*autopsie* pour faire signer un certificat par le médecin et le porter ensuite à un malade; puis, après s'y être arrêté un instant, il voulut quitter la salle pour remonter dans celle des malades; et en ouvrant la porte, un de ses amis qui l'étoit aussi de M. J... lui touche la main en lui disant bonsoir; aussitôt J..., qui se trouvoit posté là comme à dessein, apostrophe le premier et lui dit: « *Comment, tu donnes la » main à un c..... comme cela?* » Ch..., quoique indigné de l'outrage, répliqua avec le plus grand sang-froid: « Au nom de Dieu, monsieur, qu'avez-vous donc contre moi, expliquez-vous? » Au lieu de toute réponse, le docteur J..., comme dans un accès d'une sorte de rage que les médecins appelleroient peut-être JÉSUITOPHOBIE, recule quelques pas en arrière, lève avec les deux mains son parapluie, menace Ch..., et cherche à le frapper en vociférant les mots de *coquin*, d'*hypocrite*, de JÉSUITE. Ch..., quoique portant dans une main un encrier avec une plume et dans l'autre un papier, se saisit cependant de la

(1) M. Ch... n'est pas Genevois, comme divers journaux l'ont dit hier, mais Vaudois, et né à Vevay.

Digitized by Google

petite canne de bambou qu'il tenoit sous le bras afin de parer le coup; mais la canne trop foible plie, et J... enfonce la pointe de fer de son parapluie au milieu de la figure de Ch... ; lui brise l'os maxillaire supérieur au-dessous de l'œil, de manière qu'il l'eût tué sur-le-champ si le coup avoit porté seulement quelques lignes plus haut. Ch... crie à l'assassin, qui se sauve précipitamment. Il tombe la tête contre le mur avec un tel bruit, qu'on l'entendit jusques dans l'intérieur de la salle. Le sang ruisselle de tous côtés; l'air sort de la plaie, qui est profonde de deux pouces et demi. Quelques amis de Ch... et autres personnes présentes l'aident à se transporter dans une salle de malades où il demeure encore, et où il est traité avec le plus grand soin, tant par les meilleurs médecins de Paris, que par les religieuses de l'hôpital, qui, malgré leurs généreux sacrifices, leur douceur et leur patience angélique, ne sont pas toujours elles-mêmes à l'abri des insultes et des vociférations de jeunes étudiants impies. Le lendemain de l'attentat, on craignoit pour la vie de Ch... ; une ophtalmie affreuse se manifestoit ainsi qu'un érysipèle à la *face;* mais on espère que, moyennant les prompts secours qu'il a obtenus et sa bonne constitution, il pourra encore être guéri de cette horrible blessure. L'agent de surveillance de l'hôpital avoit fait venir le commissaire de police, qui reçut la déclaration de Ch... ; et, quoique celui-ci ne voulût pas donner suite à cette affaire, il paroît pourtant qu'elle sera poursuivie par le procureur du roi. Si un chrétien ou un royaliste avoit fait la moindre égratignure à un jacobin en haine de ses principes, tous les journaux de l'Europe auroient retenti des déclamations les plus violentes; ils eussent pendant des années entières crié au fanatisme, à la persécution, à la proscription; et la peine capitale ne leur eût pas paru trop sévère pour expier un pareil crime. Mais pour les fanatiques *libéraux* c'est autre chose, tout leur est permis; leurs assassinats sont des rixes insignifiantes, et les victimes seront encore transformées en coupables. Au surplus, cet atroce événement offre une nouvelle preuve que le mot de JÉSUITES, comme naguère celui d'*ultra*, est aujourd'hui consacré par la secte pour désigner tout ce qui n'est ni impie ni jacobin. Vénérables pères d'une société justement célèbre! consolez-vous des outrages et des calomnies auxquelles vous êtes en butte depuis plus d'un demi-siècle; vos ennemis même se chargent de vous justifier, en vous associant tous les hommes de bien; en les appelant de votre nom, ils déclarent hautement que toutes

Digitized by Google

les vertus vous appartiennent, et que les honnêtes gens de tous les pays sont ou vos élèves ou vos amis, ou que du moins ils devroient l'être par la conformité des principes et des sentimens.

ANNONCES DE LIVRES.

Lettre de M. Laval, ci-devant ministre à Condé-sur-Noireau (Calvados), à ses anciens co-religionnaires, broch. in-8°, seconde édition. Se vend 1 fr. au bureau du *Mémorial catholique*.

Certains de procurer un vrai plaisir à nos abonnés, nous leur envoyons, avec cette livraison du *Mémorial catholique*, la célèbre *Lettre de M. Laval*, que nous réimprimons avec la permission de l'auteur. On ne sauroit trop répandre un si excellent ouvrage, qui est à la fois un morceau du style le plus élevé, et un des plus vigoureux écrits qui aient été faits contre le protestantisme.

Avis essentiel. Plusieurs personnes se sont adressées à nous pour la *Bibliothèque catholique*, et pour la *Société catholique des bons livres*, pensant que ces œuvres se trouvoient placées sous la même direction que notre ouvrage périodique. Nous avons parlé de ces deux entreprises, et nous les ferons connoître encore selon notre pouvoir, comme tout ce qui peut être utile en ce genre ; mais nous devons déclarer que l'une et l'autre sont entièrement étrangères au *Mémorial catholique*. C'est donc à leurs bureaux respectifs, dont nous indiquons plus bas l'adresse, et non pas à celui du *Mémorial*, qu'il faut faire parvenir les demandes et les réclamations qui les concernent.

Nous donnerons aujourd'hui la liste des ouvrages de la *Bibliothèque catholique* que nous n'avons pas encore annoncés, ainsi que celle des livres publiés par la *Société catholique*.

Bibliothèque catholique. Prix de la souscription : 25 fr. franc de port, rue Garancière, n° 10.

La 8e et la 9e livraison se composent chacune de deux volumes, et ont été distribuées dans les mois de mai et juin ; elles comprennent : 1° l'*Histoire de l'église gallicane*, par le

Digitized by Google

P. Longueval, in-12, tom. 2. On souscrit toujours séparément pour quelques exemplaires tirés sur beau papier satiné: le prix du vol. in-8° est de 5 fr., et du vol. in-12 de 2 fr.; 2° les *Anecdotes chrétiennes*, par l'abbé Reyre, in-18, tom. 2; 3° le *Catéchisme philosophique* de Feller, in-12, tome 3 et dernier. On a ajouté à la fin de ce volume le discours du P. Guesnard sur l'*esprit philosophique*. 4° Le *Parfait Ecolier*, par l'abbé Proyart. 1 vol. in-18. Ce petit ouvrage, bien propre à intéresser les enfants en même temps qu'il leur inspire le goût de la vertu, mériteroit d'être beaucoup plus répandu dans les colléges et dans toutes les maisons d'éducation.

Société catholique des bons livres. Prix de la souscription, 20 fr., franc de port, hôtel Palatin, près Saint-Sulpice.

La Société catholique a publié les ouvrages suivans, qu'elle distribue à triple exemplaire à chacun de ses souscripteurs : 1° *Histoire abrégée de la religion avant la venue de Jésus-Christ*, par Lhomond, 2 vol. in-18; 2° *les Véritables actes des Martyrs*, par le R. P. Dom Thierry Ruinart, et traduits en français par Drouet de Maupertuy, 2 vol. in-18, qui seront bientôt suivis du 3e et dernier; 3° *Histoires et Paraboles* du P. Bonaventure Giraudeau, 1 vol. in-18; 4° *Exposition abrégée des preuves historiques de la religion chrétienne*, par Beauzée, suivie d'extraits de diverses lettres de Fénélon et d'un entretien de ce prélat avec Ramsay, 1 vol. in-12; 5° *Vie de S. Louis*, suivie du panégyrique de ce roi, par Mgr. de Boulogne, 1 vol. in-12; 6° *Anecdotes chrétiennes*, par l'abbé Reyre, 1 vol. in-12.

Le deuxième volume, si impatiemment attendu, de l'ouvrage de M. de Haller, intitulé *Restauration de la science politique*, vient de paroître, et se vend à la librairie de M. Rusand, rue Pot-de-Fer, n° 8, au prix de 7 francs. Il porte pour épigraphe ces beaux vers de Claudien:

> Fallitur, egregio quisquis sub principe credit
> Servitium; nunquam libertas gratior extat
> Quam sub rege pio.

L'auteur y commence le développement et l'application des principes si solidement établis dans le premier, et traite d'abord des seigneuries individuelles et indépendantes, particulièrement des princes patrimoniaux. En attendant que nous puissions rendre un compte plus détaillé de ce volume, nous nous

Digitized by Google

bornerons à transcrire ici, avec quelques très courtes observations, la simple nomenclature des chapitres, regrettant de ne pouvoir copier toute la table des matières, qui elle-même est un petit ouvrage remarquable, et donne l'analyse la plus nette et la plus précise de l'ouvrage et de son bel ensemble.

PREMIÈRE PARTIE.

DES PRINCIPAUTÉS OU MONARCHIES.

Chap. XXIII. *Origine naturelle des Principautés ou Seigneuries individuelles.*

Chap. XXIV. *Division des Monarchies*, que l'auteur distingue, selon le genre de puissance qui leur sert de base, en Monarchies héréditaires ou patrimoniales, militaires et spirituelles, qui se retrouvent en petit dans tous les rapports sociaux et particuliers.

LIVRE PREMIER.

DES SEIGNEURS TERRITORIAUX INDÉPENDANTS OU DES PRINCES PATRIMONIAUX.

Chap. XXV. *Origine naturelle de ces Princes et de leur autorité.* Ici la naissance et la légitimé de la famille sont admirablement exposés.

Chap. XXVI. *Développement de tous les droits de souveraineté*, uniquement déduits de la liberté et de la propriété du Prince.

Chap. XXVII. *Souveraineté proprement dite*, ou liberté parfaite, qui consiste à n'avoir d'autre supérieur que Dieu.

Chap. XXVIII. *Direction de tous les rapports avec ses voisins, guerre et paix.* Suite du droit de défense personnelle.

Chap. XXIX. *Traités de paix, alliances et autres conventions, ambassades.* (Elles ne concernent que les affaires du Prince.)

Chap. XXX. *Droit de protéger ses sujets hors de ses Etats. Hospitalité envers les étrangers dans son propre pays.* Plusieurs questions épineuses sont ici parfaitement bien résolues.

Chap. XXXI. *Placement, avancement et renvoi de tous les fonctionnaires et serviteurs.* Ils sont les officiers du Prince, ne gèrent au fond que ses affaires, et non pas celles du peuple.

Chap. XXXII *Législation suprême, et droit de faire exécuter les lois.* Ce chapitre est le plus remarquable de tous; l'au-

Digitized by Google

teur y définit d'abord la loi humaine comme la simple expression d'une volonté obligatoire; il prouve que, selon la mesure de leur droit et de leur puissance, tous les hommes font des lois; que les souverains n'en portent pour l'ordinaire que pour eux-mêmes, pour leurs officiers et sur leurs propres affaires; que, rigoureusement parlant, les lois civiles ne sont pas faites par les princes, mais par les citoyens eux-mêmes, au moyen de leurs pactes et de leurs coutumes; que les lois criminelles ne sont que des instructions imposées aux juges, etc., etc.

Chap. XXXIII. *Des exceptions aux lois, ou des priviléges et des grâces.* La fameuse question y est nettement décidée par ces principes, que le souverain ne peut déroger ni aux lois divines, ni aux lois privées dont il n'est pas l'auteur, mais bien aux siennes.

Chap. XXXIV. *Juridiction supérieure.* Considérée d'une manière aussi neuve qu'ingénieuse, comme un simple secours de l'autorité, une assistance impartiale pour la justice, licite à tout le monde, mais possible seulement aux forts.

Chap. XXXV. *Droits réels du prince dérivant de ses propriétés, domaines et droits réguliers.* Les premiers ne sont pas des biens nationaux, ni les seconds des contributions indirectes, mais des entreprises lucratives.

Chap. XXXVI. *Des taxes et émoluments.* Simples rémunérations, jadis abandonnées aux fonctionnaires pour des services rendus aux particuliers. Inconvénients de leur suppression ou de leur perception pour le compte du prince.

Chap. XXXVII. *Des subsides ou impôts.* Chapitre plein de choses, qui embrasse et résout toutes les questions de droit relatives à cet important sujet.

Chap. XXXVIII. *Devoirs moraux des princes. Établissements d'utilité publique.* Ils sont des bienfaits et non pas des dettes. Les simples particuliers ont aussi le droit d'en fonder.

Chap. XXXIX *Des bornes du pouvoir souverain.*

Dans ce chapitre remarquable, qui termine le deuxième volume, l'auteur prouve d'abord que d'après le système philosophique, il est impossible de fixer les bases de ce pouvoir; et que ce système conduit à un esclavage universel et complet. Il établit ensuite que le pouvoir des souverains est, comme tout autre pouvoir, naturellement limité par les droits d'autrui; que des conventions et des promesses positives peuvent à la vérité augmenter ou diminuer les droits d'un souverain; mais que ces modifications ou ces restrictions prétendues constitutionnelles sont ordinairement peu importantes, rare-

Digitized by Google

ment nécessaires, presque toujours illusoires, et souvent même funestes; enfin, que le despotisme, grand et petit, se réduit toujours à la lésion d'un droit prévu, à une offense de la part d'un plus fort envers un plus foible qui ne peut résister; mais que le plus puissant moyen pour les princes de gouverner jusqu'aux actions libres de leurs sujets, est dans le sage emploi des faveurs et des disgrâces. Ce chapitre renferme aussi une comparaison frappante entre les anciennes et les modernes formules des serments prononcés par les rois à l'époque de leur sacre et de leur couronnement. On y voit jusqu'à l'évidence que la secte révolutionnaire prétendoit forcer les souverains à lui rendre hommage et les obliger à des actes ou impossibles ou injustes et funestes, tandis que l'église ne les soumettoit qu'à Dieu et à ses lois de justice et de miséricorde.

Nous ne doutons pas que cet ouvrage, dont la suite paroîtra régulièrement, ne devienne un sujet de méditation pour tous les hommes d'état, et principalement pour les magistrats et les jurisconsultes; partout on y trouve, comme dans le précédent volume, l'ordre et la liaison la plus lumineuse, un enchaînement irrésistible, les connoissances les plus variées, le plus pur amour de la justice, le noble langage d'un homme de bien, et une richesse de faits et de pensées toujours unies à la plus grande concision.

Les jésuites remis en cause, ou entretiens des vivants et des morts, *partisans et adversaires*, à la frontière des deux mondes, *drame théologique en cinq journées*, par M. Collin de Plancy; 1 vol. in-8°, se vend 6 fr., et 7 fr. 50 cent. par la poste; à Paris, chez Dondey-Dupré père et fils, imprimeurs libraires, rue Saint-Louis, n° 46, au Marais, et rue Richelieu, n° 67.

M. Collin de Plancy est du nombre des écrivains les plus opposés à la religion chrétienne que nous avons signalés dans un article inséré au numéro précedent, *sur la propagation des livres irréligieux* (1). Il avoit recueilli des notes, dit-il, *dans le dessein à peu près déterminé d'écrire contre les jésuites*, et, après beaucoup de recherches, il a été forcé de convenir avec Voltaire, que Blaise Pascal a tort; que, *s'il y a des reproches à faire aux jésuites, on peut leur donner des éloges et trouver moyen de justifier ce qu'on appelle leurs excès.* Le témoignage d'un auteur ainsi forcé à se dépouiller des passions de la secte et des préjugés de son siècle, est un témoignage bien

(1) Cet article, imprimé séparément, se vend 75 centimes.

Digitized by Google

fort, et il faut avouer que celui du *Constitutionnel*, accusant les jésuites de *régicide* et d'*irréligion*, ou du *Journal des Débats*, les accusant de professer une *morale relâchée*, est un témoignage bien faible : c'est ici la raison des contraires. Quoi qu'il en soit, M. Collin de Plancy met en scène, dans son ouvrage, et fait parler alternativement les partisans et les adversaires des jésuites, sans rien dissimuler; sa bonne foi lui a fait avoir le courage de rendre hommage à la vérité, malgré le déplaisir que les siens en éprouveront sans doute et les reproches qu'ils ne manqueront pas de lui faire; mais nous pouvons l'assurer que l'approbation du public le mieux éclairé et de tous les gens de bien le dédommagera fort amplement, et qu'il y trouvera son compte aussi-bien qu'ailleurs.

RÉPONSE A DE NOUVELLES ATTAQUES CONTRE UNE SOCIÉTÉ CÉLÈBRE, adressée aux hommes de bonne foi de tous les partis, par M. Henri de Bonald. Broch. in-8°, 1 fr. Chez C. J. Trouvé, imprimeur-libraire, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 12. — DES JÉSUITES EN FRANCE, broch. in-8°, 1 fr., à la librairie de Victor Lagier, rue Hautefeuille, n° 3, et à Dijon, à la même librairie.

On lira ces deux nouvelles brochures sur les jésuites, sinon avec autant d'intérêt, au moins avec autant de plaisir que l'ouvrage précédent. M. Henri de Bonald a rassemblé très heureusement dans la première, en y mêlant ses propres et excellentes réflexions, les aveux les plus précieux et les témoignages les plus illustres en faveur de la société de Jésus. L'auteur de la seconde brochure est un élève en droit, qui, plein d'admiration pour les éminents services *que les jésuites* ont rendus à l'état comme à la religion, en parle avec une conviction aussi louable que sincère.

LETTRES SPIRITUELLES, par le R. P. J.-J. Surin, de la compagnie de Jésus. Nouvelle édition, 2 vol. in-12., 5 fr. et 7 fr. par la poste, à la librairie d'Albert Galand, rue de la Harpe, n° 59.

Le P. Surin est, comme on sait, un des meilleurs guides de la vie spirituelle. Les fidèles de toutes les classes et de tous les états, qui veulent entrer dans les voies de la perfection, quoique plus spécialement les fidèles des communautés religieuses, pourront apprendre avec cet auteur ascétique, par

Digitized by Google

des réflexions substantielles et profondes mais tranquilles, à donner une direction forte, mais sûre, à tous les mouvements de leur cœur ; après l'avoir lu, ils méditeront, ils vaqueront à l'oraison plus facilement, et s'élevant avec moins de peine au dessus de leurs foiblesses et des tentations du monde, ils auront infailliblement le courage d'abîmer leur volonté dans la volonté de Dieu, et n'agiront ainsi qu'en vue de plaire à lui seul. Le public religieux et chrétien devra remercier beaucoup M. Albert Galand d'avoir entrepris de réimprimer les ouvrages du P. Surin, qui étoient devenus rares et dont les éditions étoient peu correctes, et surtout d'avoir apporté à l'exécution de ce projet, tous les soins qu'on peut désirer, à en juger par les *Lettres spirituelles* qui paroissent en ce moment. Nous ne craignons pas de prédire que ces *Lettres* lui concilieront tous les suffrages et lui assureront les plus honorables succès.

La vie idéale, *ou développements poétiques de l'âme*, par *Camille* Turles, 1 vol. in-8°. A Paris, chez Ladvocat, libraire au Palais-Royal. Prix, 5 fr., et 6 fr. par la poste.

Nous éprouvons un véritable plaisir en annonçant à nos abonnés cette nouvelle production d'un jeune écrivain, où percent les germes d'un très beau talent. Cependant, comme nous sommes accoutumés à dire la vérité tout entière au public, et que nous la devons aussi à un auteur dont le premier essai promet beaucoup à la religion et aux lettres, nous mêlerons plusieurs critiques au juste tribut d'éloges que nous nous plaisons à payer à un ouvrage que distingue un mérite incontestable. Et d'abord il seroit difficile de le défendre du reproche d'appartenir à cette école étrangère qui a été importée parmi nous depuis quelques années, et que le goût blasé du public accueille avec un empressement qui ne naît pas seulement de la satiété et du désir d'emotions nouvelles. Il est incontestable que l'ouvrage de M. Turles sort du cadre régulier dans lequel sont enfermées les productions des grands siècles littéraires ; mais il est juste aussi de reconnoître qu'il a su éviter assez heureusement les défauts du genre qu'il a embrassé. Son style offre assez souvent une observation exacte des convenances littéraires, et se tient à une égale distance d'une timidité tout académicienne, et d'une hardiesse romantique qui va se perdre dans les brouillards.

Quant au but qu'il s'est proposé, il est tout entier dans une seule idée éminemment poétique et féconde, celle de peindre l'âme avec ses émotions, ses rêveries et ses espérances. Ce développement progressif de tout ce qui ennoblit notre être

Digitized by Google

moral à quelque chose de singulièrement propre à captiver l'imagination par une foule de tableaux attachants. L'auteur est descendu en lui-même ; il a interrogé les mystères de son cœur et de son esprit, et n'a fait que les reproduire dans une peinture fidèle.

Dans les premières pages de son livre, le jeune écrivain ne paroît pas avoir un objet bien déterminé ; il semble ne vouloir que répandre sur les divers sujets qui s'offrent à son pinceau les richesses d'une imagination brillante ; mais à mesure qu'il avance, son travail devient plus irréprochable, et c'est en grande partie à l'influence de l'esprit religieux qu'il doit cet avantage. Tant qu'il ne marchoit qu'au hasard et sans but précis, il ne pouvoit guère revêtir que des formes vagues et indécises ; mais dès qu'il entre sur le terrain des doctrines fortes et positives qui tiennent à la religion, son style, qui n'avoit auparavant que de l'éclat, prend de la force et de l'énergie. Il ne faut point s'attendre à rencontrer nulle part, dans cette production nouvelle, la profondeur que comporteroit souvent la matière : ce n'étoit point le but de l'auteur ; il s'est attaché seulement à saisir les parties brillantes et lumineuses de son sujet, et à les mettre en saillie. Il seroit à désirer qu'il ne se fût pas quelquefois trop abandonné au luxe de son imagination, et à ce désir, si difficile à réprimer, d'épuiser un sentiment ou une pensée.

Je ferai aussi un reproche à M. Turles, touchant son chapitre intitulé *l'impiété*. Il y a toujours quelque danger à mettre dans la bouche d'un personnage, réel ou fictif, un langage aussi sombre que celui qui se rencontre dans ce chapitre. M. de Lamartine, je le sais, a donné ce funeste exemple dans une de ses méditations poétiques (le désespoir), et c'est par cela même que je relève la chose. Un écrivain ne doit pas toujours se rassurer sur la pureté de ses motifs *et le témoignage* de sa conscience ; il est quelquefois à craindre que de pareilles peintures n'éveillent une sorte d'exaltation coupable dans les âmes audacieuses et emportées ; car, pour me servir des expressions mêmes de l'auteur, « la perversité de l'homme est » si grande, que nous nous applaudissons nous-mêmes dans nos » efforts contre la religion. Cet abus de notre force nous plaît ; » nous trouvons une sorte de hardiesse piquante dans le para- » doxe qui l'attaque de front, tandis que nous sommes tentés de » voir quelque chose de foible dans la foi qui la suit timide et » les yeux baissés. Ce sont nos moyens de destruction qui nous » enthousiasment ; c'est tout ce qui est armé d'une puissance » de mort qui nous éblouit, tandis que ce qui vivifie et conserve » nous laisse dans l'indifférence ou même nous inspire le dédain. »

Ne semble-t-il pas que M. Turles ait en quelque sorte re-

Digitized by Google

connu d'avance, par ces paroles fortes, la justesse de mes réflexions. Je ne prétends point au reste donner à cette critique une importance exagérée; je sais fort bien que les intentions de ce jeune écrivain ne sauroient être suspectes, et si j'étois assez maladroit pour prétendre le contraire, la tendance de son livre tout entier donneroit à mon opinion un démenti formel.

DU SACRE DES ROIS DE FRANCE, et des rapports de cette auguste cérémonie avec la constitution de l'état aux différents âges de la monarchie, par M. Clausel de Coussergues, conseiller à la cour de cassation, membre de la chambre des députés; 2e édition, revue et augmentée; 1 vol. in-8°, 7 fr. et 9 fr. par la poste; chez Egron, rue des Noyers.

M. Clausel a ajouté à cette nouvelle édition des observations très importantes, recueillies en un supplément qui se vend à part, et que les possesseurs de la première édition doivent s'empresser de se procurer. Nous leur recommanderons également, et à tous ceux qui étudient les monuments de notre histoire, le petit écrit suivant, qu'on vient de réimprimer.

DISSERTATION *intéressante et curieuse, historique et critique* SUR LA VÉRITABLE ORIGINE DE LA SAINTE AMPOULE, *et sur le sacre des Rois de France à Reims*, par Pluche, auteur du *Spectacle de la nature*; suivie d'une note de l'éditeur. Chez Méquignon-Junior, rue des Grands-Augustins, n° 9. Prix 1 fr.

Nous avons reçu une pièce de poésie latine, à l'occasion du sacre, qui est intitulée : DE SACRA CAROLI DECIMI REGIS INUNCTIONE, par M. Barbier, professeur au collége royal de Reims. On y remarque une latinité pure et de beaux vers, des pensées heureusement exprimées et des sentiments pleins d'élévation. Si le défaut d'espace nous oblige de nous abstenir d'en citer quelques parties, ce n'est véritablement pas sans regret.

MŒURS, INSTITUTIONS ET CÉRÉMONIES DES PEUPLES DE L'INDE, par M. l'abbé J. A. DUBOIS, ci-devant missionnaire dans le Messour, membre de la société royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, de la société asiatique de Paris, et de la société littéraire de Madras; 2 vol in-8° d'environ 1,100 pages, imprimés par autorisation du roi, à l'imprimerie royale; chez MERLIN, libraire, quai des Augustins, n° 7. Prix des 2 vol. : 14 fr., et franc de port, 17 fr. 50 cent.

Digitized by Google

Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine et comte de Florence; par M. le vicomte L. F. de Villeneuve-Bargemont, avec cette épigraphe :

> Quidquid ex Agricola amavimus manet mansurumque est animis hominum... famâ rerum.
>
> Tacite, *Vie d'Agricola.*

Trois volumes in-8°, ornés de portraits, de vues, de *fac-simile* et de musique. Prix : 24 fr.; papier vélin, 36 fr. A Paris, chez J. J. Blaise, libraire, éditeur du *Voyage Pittoresque de la Grèce*, par M. le comte de Choiseul-Gouffier, etc., etc., rue Férou-Saint-Sulpice, n° 24.

Errata du numéro de mai précédent.

Page 266, ligne 21, au lieu de auteur chrétien, lisez : *orateur* chrétien; page 278, ligne 1, le peuple étoit, lisez : le peuple *étant.*

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
Successeur de Cellot, rue du Colombier, n. 30.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME DU MÉMORIAL CATHOLIQUE.

Souhaits de bonne année, pour l'an de grâce 1825, par le comte O'Mahony . . . . . Page 1

Mémoires de A. C. Thibaudeau, sur la convention et le directoire 10

Sur un scandale arrivé dans un des cours de l'académie de Paris 15

De la loi relative aux communautés religieuses 17

Du mariage suivant le code civil (1er article) 22

Du prospectus de la *Bibliothèque du XIXe siècle* 27

Remarques d'un protestant prussien, sur l'ouvrage du docteur Tzschirner, intitulé : *Le protestantisme et le catholicisme, considérés sous le point de vue politique* 30

Cours de morale chrétienne et de littérature religieuse, par l'abbé de Feller 35

Revue protestante. 43

De la révolution, dans ses rapports avec ses victimes, et particulièrement avec les émigrés, par M. Madrolle. 49

Correspondance étrangère. — Lettre sur l'Allemagne. . . . 51

Lettre sur l'association catholique d'Irlande 55

Du Jubilé 77

D'une lettre de Cabanis, sur les causes premières 83

GUERRES DES VENDÉENS ET DES CHOUANS, CONTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, *ou Annales des départements de l'Ouest pendant ces guerres, par un officier supérieur des armées de la république* 88

Réflexions sur l'état de l'Église en France, suivies de mélanges religieux et philosophiques, par l'abbé F. de la Mennais 96

Sur la *Revue protestante* 100

Réflexions au sujet d'une thèse *sur la divinité de J.-C.*, soutenue à la faculté protestante de Montauban 102

Physcon 105

Correspondance intérieure. — Lettre du docteur Sch. à un professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris. . . 106

Correspondance étrangère. — Irlande 110

Réflexions au sujet d'un poëme romantique, par le comte O'Mahony. 125

De la vérité, par le même 141

De l'Irlande 148

Digitized by Google

Réponse à une objection contre la doctrine du *sens commun*, par l'abbé F. de la Mennais 150
Apologia dei secoli barbari. *Apologie des siècles barbares.* 155
Nazon 160
Lettre au rédacteur du *Mémorial catholique*, sur quelques brochures de M. Alexis Dumesnil 162
Journal ecclésiastique de Rome 167
Correspondance étrangère. — De la discussion élevée dans le parlement d Angleterre au sujet de l'association catholique d'Irlande 170
Nécrologie. Sur M. Vincent Buzzetti. 176
Des missions protestantes dans l'Inde. 177
De la violation des cimetières, par L. Fr. de Robiano de Borsbeeck ; par le comte O'Mahony 180
Études ecclésiastiques (1er article) 197
De l'usage révolutionnaire qui autorise les séculiers à prononcer des discours aux inhumations, par M. le marquis de Coriolis d'Espinousse 208
Lois françaises sur les successions (1er article) 215
Kormczaja kniga, ou *Recueil canonique de l'église russe.* . 221
Extrait d'un discours prononcé par M. Édouard Devereux, dans une assemblée pour l'école gratuite de Wexfort, en Irlande 230
Sur un rapport fait à une école d'enseignement mutuel, par le comte O'Mahony. 233
De l'émancipation des catholiques d'Irlande. — Interrogatoire de monseigneur l'évêque Doyle, extrait des journaux anglais. 241
Sur les Jésuites. — *De l'ordre des jésuites*, par M. Madrolle. 251
Monument en mémoire du général Charette. 254
Variétés. — Sur le *Constitutionnel* et la *Quotidienne* 256
De la propagation des livres irréligieux depuis la restauration 261
Lois françaises sur les successions (2e article). 300
Sur un scandale arrivé dans un des cours publics du jardin du roi 304
Journaux. — *Constitutionnel* et *Journal des Débats* 305
Correspondance étrangère. — Lettre de Copenhague. . . . 307
Lettre sur l'érection du monument de MM. les marquis de Donnissan, de Lescure, et de Henri et Louis de la Rochejacquelein. 313
De la chrétienté et du christianisme, par le vicomte de Bonald, pair de France. 325
Du rejet du bill d'émancipation des catholiques anglais. . . 332
Lois françaises sur les successions (3e article). 338
De la religion considérée, etc., de M. F. de la Mennais ; par le comte O. Mahony. 348

Digitized by Google

Correspondance intérieure. — Lettre au rédacteur du *Mémorial catholique* sur un refus de sépulture ecclésiastique. — Lettre au même, au sujet d'un attentat commis à l'Hôtel-Dieu sur un élève en médecine. 374

Annonces de livres. — *Bible de Vence.* — LIBER CHORALIS, TRIBUS VOCIBUS, AUCTORE ALEX. STEPH. CHORON. — *L'esprit du sacerdoce*, par M. l'abbé Harel. — *Livre d'église*, à l'usage des élèves de l'école polytechnique. — *Oraisons funèbres*, par M. l'abbé de Bouvens. — *Discussion amicale sur l'église anglicane, et en général sur la réformation*, par M. Trevern, évêque d'Aire. — *Souvenirs et Leçons de l'enfance.* — *De la Connoissance et de l'Amour de J.-C.*, par le P. Lombez. — *Explication du catéchisme*, par M. Q. X. — *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*, par les R. P. Richard et Giraud, Dominicains. — *Plans de discours ou Projets d'instructions et de conférences sur les vérités de la religion*, par M. l'abbé Lacoste. — *Dissertation sur le duel*, par J. P. Maffioli, ancien magistrat. — *Lettres polémiques sur l'administration française*, en 1824 et années suivantes; *première lettre*, par M. C. P. Ducancel, avocat et ancien sous-préfet. — *Métrochrone français*, et *Chronographie*, ou *l'Art de fixer les dates*, par M. l'abbé Lachèvre. Page 71 et suivantes.

Du Projet de loi sur le sacrilége, et *du Projet de loi sur les congrégations religieuses de femmes*, présentés à la chambre des pairs, le 4 janvier 1825, par M. l'abbé F. de la Mennais. — *Bibliothèque catholique.* — *Éloge de Pie VI*, par M. Ch. du Rozoir. — *Prééminence de la loi religieuse sur la loi civile*, J. P. Ducros avocat. — *Discours dogmatiques et moraux sur différents points de religion*, par M. l'abbé Robinot. — *Manuel du chrétien.* — *Les Consolations de la religion dans la perte des personnes qui nous sont chères*, par M. L. Provana de Collegno. — *Histoire des Cantabres.* — *Choix de poésies sacrées de Lefranc de Pompignan.* — *Sainte Bible*, en latin et en français (traduction de Carrières). — *La Mère chrétienne*, Élégie vendéenne, par M. F. de Villebois, Page 136 et suiv.

Sainte-Bible, en latin et en français, avec des notes de dom Calmet, de l'abbé de Sénones, et de l'abbé de Vence. — *Mémorial de l'Écriture-Sainte*, par M. l'abbé Jolly. — *Discours dogmatiques et moraux sur la religion*, par M. l'abbé Robinot. — *Discours sur la religion*, en vers, par M. Bergeras. — *Des Vols politiques*, brochure. — *Nouveau-Testament*, en grec, éditeur, M. Boissonade. — *Des Recours au conseil d'état dans les cas d'abus en matière ecclésiastique*, par M. Jauffret. — *Jean Bockelson, ou le roi de Munster*, par M. Baston. Pag. 189 et suiv.

Bibliothèque catholique. — L'Ermite de Corbeny. — Du Sacre

Digitized by Google

des rois de France, par M. Clausel de Coussergues. — *Conférences d'Angers.* — *Histoire des Hébreux, rapprochée des temps contemporains*, par M. Rebelleau. — *Œuvres de monseigneur le cardinal de la Luzerne* — *Opinion* de M. Duplessis-Grénédan, *sur le Projet de loi relatif au sacrilége.* — *Opinion* de M. le marquis de Lacaze, *sur le Projet de loi relatif aux communautés religieuses.* — *Opinion* de M. comte Duparc, et de M. le marquis de Bailly, sur la loi dite d'*Indemnité.* — *De la Réduction de la rente considérée comme principe de calamités morales dans l'état.* Pag. 237 et suiv.

Rétractation du Mémorial catholique. — *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, par M. l'abbé F. de la Mennais. — *La Vérité défendue et prouvée par les faits, contre les calomnies anciennes et nouvelles.* — *Critique de l'Histoire ecclésiastique de Fleury*, par monseigneur Marchetti. — *Essai sur les rapports entre le saint Patriarche Joseph et J.-C.*, par M. Caron, prêtre. — *Relation d'un voyage à l'Abbaye de N. D. de la Trappe du Port-du-Salut.* — *Abrégé de l'histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament*, par M. l'abbé J.-B. Lécuy. — *Choix des Lettres édifiantes.* — *Lettres vendéennes*, par le vicomte Walsh. — *La Légitimité reposant sur sa véritable base*, par M. Camille Guérin. — *Bibliothèque choisie des Pères de l'église grecque et latine*, par M. Guillon, professeur d'éloquence sacrée. — *Études lyriques sur Pindare*, par M. J.-L. Vincent. — *Tableau nnémonique de la chronologie de l'histoire de France.* — *Défense du christianisme, ou Conférences sur la religion*, par M. D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis. — *Examen critique et impartial des récriminations de plusieurs écrivains contre l'ordonnance de S. A. monseigneur l'archevêque de Rouen.* — *Lettre pastorale* (seconde) de S. A. monseigneur le prince de Croy. Psautier *Exurgat Deus* et *Eripe me*, en latin et en français, avec un commentaire, par Demonville. — *Nouveau Catéchisme religieux, moral et politique.* — *Opinion* de M. Leclerc de Beaulieu *sur la loi concernant le sacrilége.* Pag. 315 et suiv.

Lettre de M. Laval, ci-devant ministre, à ses anciens co-religionnaires. — Avis sur la *Bibliothèque* et la *Société catholique.* — *Restauration de la Science politique*, par M. de Haller. — *Les Jésuites remis en cause*, par M. Collin de Plancy; *Réponse à de nouvelles attaques contre une société célèbre*, par M. Henri de Bonald; *des Jésuites en France.* — *Lettres spirituelles*, par le P. Sirin. — *La Vie idéale*, par Camille Turles. — *Du sacre des rois de France*, par M. Clausel. — *Dissertation sur la Sainte-Ampoule*, par Pluche. Pag. 379 et suiv.

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

Digitized by Google

59604542

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google